



National Library of Canada
Collections Development Branch

Canadian Theses on
Microfiche Service

Bibliothèque nationale du Canada
Direction du développement des collections

Service des thèses canadiennes
sur microfiche

NOTICE

The quality of this microfiche is heavily dependent upon the quality of the original thesis submitted for microfilming. Every effort has been made to ensure the highest quality of reproduction possible.

If pages are missing, contact the university which granted the degree.

Some pages may have indistinct print especially if the original pages were typed with a poor typewriter ribbon or if the university sent us a poor photocopy.

Previously copyrighted materials (journal articles, published tests, etc.) are not filmed.

Reproduction in full or in part of this film is governed by the Canadian Copyright Act, R.S.C. 1970, c. C-30. Please read the authorization forms which accompany this thesis.

**THIS DISSERTATION
HAS BEEN MICROFILMED
EXACTLY AS RECEIVED**

AVIS

La qualité de cette microfiche dépend grandement de la qualité de la thèse soumise au microfilmage. Nous avons tout fait pour assurer une qualité supérieure de reproduction.

S'il manque des pages, veuillez communiquer avec l'université qui a conféré le grade.

La qualité d'impression de certaines pages peut laisser à désirer, surtout si les pages originales ont été dactylographiées à l'aide d'un ruban usé ou si l'université nous a fait parvenir une photocopie de mauvaise qualité.

Les documents qui font déjà l'objet d'un droit d'auteur (articles de revue, examens publiés, etc.) ne sont pas microfilmés.

La reproduction, même partielle, de ce microfilm est soumise à la Loi canadienne sur le droit d'auteur, SRC 1970, c. C-30. Veuillez prendre connaissance des formules d'autorisation qui accompagnent cette thèse.

**LA THÈSE A ÉTÉ
MICROFILMÉE TELLE QUE
NOUS L'AVONS REÇUE**

LES ECOLES NORMALES DE JEUNES FILLES AU QUÉBEC
(1836-1974)

par Soeur Jeannette Létourneau, n.d.p.s.

Thèse présentée à l'Ecole des
études supérieures en vue de
l'obtention du Ph.D. en
éducation.

Université d'Ottawa

Ottawa, Canada, 1979

© J. Létourneau, Ottawa, Canada, 1979

RECONNAISSANCE

C'est grâce au dévouement du docteur Lionel-P. Desjarlais et du docteur Jacques Gagné que cette recherche historique a pu être menée à terme. L'auteur les remercie très spécialement de leur collaboration.

Elle remercie également les archivistes du gouvernement à Québec, ceux du Petit Séminaire et des Communautés enseignantes responsables d'une ou de plusieurs écoles normales de jeunes filles, ainsi que les bibliothécaires de l'Université Laval et de la Faculté d'Education de l'Université d'Ottawa. Toutes ces personnes ont contribué à la découverte de nombreuses sources indispensables à la poursuite de cette recherche.

Un merci est aussi adressé au professeur qui a accepté de contrôler les données sociologiques nécessaires à la compréhension du sujet. En dernier lieu, une mention spéciale doit être attribuée aux membres de sa Communauté qui l'ont soutenue de leurs encouragements et de leur coopération.

CURRICULUM STUDIORUM

L'auteur, Jeannette Létourneau, est née à Saint-Paul de Montmagny, dans la province de Québec, le 28 mai 1921. Entrée chez les Soeurs de Notre-Dame du Perpétuel Secours en 1940, elle fit ses études professionnelles au Scolasticat-Ecole normale de Saint-Damien.

En 1949, elle recevait un baccalauréat en Pédagogie familiale de l'Université de Montréal et en 1961, un baccalauréat en Pédagogie générale de l'Université Laval.

En 1967, elle obtenait une licence en pédagogie, avec option administration scolaire, de l'Université Laval. Une thèse fut présentée à cette occasion et s'intitulait:

Evaluation, par des maîtres, de la formation professionnelle reçue aux Ecoles normales du Québec, selon le programme du brevet "A".

ABREVIATIONS

AQ - Archives du Québec

ACNDM - Archives de la Maison mère, Congrégation de
Notre-Dame, Montréal

APSQ - Archives du Petit Séminaire de Québec

AVMUQ - Archives du Vieux Monastère des Ursulines de Québec

EP - L'Enseignement primaire

PVCCCIP - Procès-Verbaux du Comité catholique du Conseil de
l'Instruction publique

RSIP - Rapport du Surintendant de l'Instruction publique

TABLE DES MATIERES

Chapitres	pages
INTRODUCTION	viii
I.- ORIGINES DES ECOLES NORMALES (1800-1840)	1
1. La société du Bas-Canada de 1800 à 1840	1
2. Les débuts du système scolaire	4
3. Les premières tentatives de formation des maîtres	8
4. La loi des Ecoles normales de 1836 et les premières normaliennes	12
II.- L'ECOLE NORMALE LAVAL ET SA SECTION FEMININE (1841-1898)	20
1. Le Québec de 1840 à 1900	20
2. L'établissement du système scolaire	24
3. La loi de 1856 et l'établissement de centres pédagogiques	27
4. La fondation de l'Ecole normale des Ursulines à Québec en 1857	36
5. Le fonctionnement de l'Ecole normale des Ursulines	38
III.- LES ECOLES NORMALES DIOCESAINES DE JEUNES FILLES (1899-1922)	53
1. Le Québec de 1900 à 1940	54
2. La situation scolaire	60
3. Des normaliennes pour les anciens diocèses	66
a. Montréal (1899), Rimouski (1906)	66
b. Chicoutimi, Trois-Rivières et Nicolet (1907)	70
c. Hull et Valleyfield (1908), Saint-Hyacinthe et Joliette (1911)	75
d. Québec (1913), Sherbrooke (1916)	80
IV.- LES ECOLES NORMALES DIOCESAINES DE JEUNES FILLES (1923-1939)	88
1. Ecoles normales dans les nouveaux diocèses	88
2. Nouvelles fondations dans les anciens diocèses	97
V.- FONCTIONNEMENT DES ECOLES NORMALES DIOCESAINES (1899-1939)	111
1. Financement	111
2. Organisation pédagogique	123

TABLE DES MATIERES

v

Chapitres	pages
VI.- PLEIN/ESSOR DES ECOLES NORMALES DE JEUNES FILLES (1940-1962)	139
1. Le Québec de 1940 à 1962	140
2. La stabilité du système scolaire	143
3. Les nombreuses Ecoles normales de jeunes filles	146
a. Fondations dues à la suppression du Bureau central	146
b. Fondations demandées par les milieux ruraux et anglais	154
c. Fondations obtenues par les évêques et par les communautés enseignantes	179
d. Fondations d'externats-écoles normales dans les milieux urbains	194
VII.- FONCTIONNEMENT DES ECOLES NORMALES DE JEUNES FILLES (1940-1962)	203
1. Financement	203
a. Premières écoles normales	204
b. Ecoles normales des deuxième et troisième périodes	207
2. Organisation pédagogique	211
a. Données générales du programme de 1953	214
b. Son application graduelle	216
3. Contributions et insuffisances	220
a. Expériences heureuses	220
b. Problèmes particuliers	223
VIII.- FIN DES ECOLES NORMALES DE JEUNES FILLES (1963-1974)	228
1. Derniers efforts d'adaptation	230
2. Interventions du gouvernement	232
3. Fermeture des Ecoles normales de filles	236
CONCLUSION	241
BIBLIOGRAPHIE	251

Appendices

1. Tableaux, graphiques et carte de la province de Québec	258
2. Sommaire de: <u>LES ECOLES NORMALES DE JEUNES FILLES AU QUEBEC (1836-1974)</u>	281

LISTE DES TABLEAUX

Tableaux	pages
I.- Aide à la Société d'Education du Québec	11
II.- Ecoles normales de jeunes filles, au Québec, 1857-1962	259
III.- Augmentation de la population, accroissement naturel et immigration au Québec, 1901-1941	262
IV.- Main d'oeuvre de la province de Québec par groupes d'occupations, 1901-1941	263
V.- Brevets de capacité accordés par le Bureau central, 1898-1936	64
VI.- Ecoles normales de jeunes filles, par diocèse, 1857-1962	264
VII.- Ecoles normales de jeunes filles, par congréga- tion religieuse, 1857-1962	267
VIII.- Comparaison entre budget global, budget de l'éducation et budget des écoles normales, 1857-1962	270
IX.- Enseignement élémentaire et secondaire dans la province de Québec: écoles, personnel ensei- gnant et élèves, 1857-1962	271
X.- Ecoles normales de jeunes filles, diocèse de Rimouski	162
XI.- Application du nouveau programme des Ecoles normales de filles	217
XII.- Ecoles normales de jeunes filles de la province de Québec: nombre d'élèves, nombre de diplô- mées, 1857-1962	272
XIII.- Fermeture des Ecoles normales de jeunes filles, 1963-1974	275

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphiques	pages
1.- Ouverture et fermeture des Ecoles normales de jeunes filles	278
2.- Comparaison entre population urbaine et population rurale, 1871-1961	279

CARTE

Province de Québec, Ecoles normales de filles, 1857-1962	280
---	-----

INTRODUCTION

Sous l'impulsion du Rapport Parent¹ (1963-1966) la formation des maîtres au Québec devenait, en 1969, la responsabilité exclusive des universités, avec l'établissement de l'Université du Québec instituée spécialement pour pourvoir à la formation des maîtres, en remplacement des écoles normales traditionnelles. Dans leur évaluation des écoles normales encore existantes à l'époque, les membres de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement avaient souligné certaines caractéristiques qui ont attiré notre attention, telles l'accroissement numérique de ces écoles au cours de plus d'un siècle, leur grande dispersion, leur dimension restreinte, leur fonctionnement pédagogique. C'est à partir de la constatation de ces caractéristiques évidentes que s'est amorcée la présente recherche dans le but de retracer, d'une façon particulière, l'histoire des écoles normales de jeunes filles au Québec, dont la contribution à la cause de l'éducation québécoise n'avait pas été suffisamment soulignée ni encore étayée à même les sources.

Il s'agissait donc de reconstituer, à la lumière de l'histoire, les circonstances politiques, économiques,

¹ Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec, Mgr Alphonse-Marie Parent, président, Québec, Imprimerie de la Reine, publié par tranches entre 1963 et 1966. Dans cette thèse, cet ouvrage sera désigné par le terme Rapport Parent.

géographiques, religieuses et scolaires qui expliqueraient les origines et l'évolution des écoles normales de jeunes filles. La présente thèse tentera d'articuler le fruit de plusieurs années de dépouillement des sources.

Dans un pays encore en voie de développement comme ce fut le cas du Québec durant le XIXe et pendant une bonne partie du XXe siècle, les écoles normales de filles, comme les diverses institutions scolaires du Québec, étaient créées selon les besoins de la société, compte tenu des circonstances géographiques, économiques, politiques, sociales et religieuses de chaque époque. De plus, c'est un constat de l'histoire de l'éducation universelle depuis le XIXe siècle qui a connu la généralisation de l'éducation pour tous, que l'attention des gouvernements se soit d'abord portée sur la quantité de la clientèle à servir et que la qualité de l'enseignement dispensé n'ait pu être assurée que tardivement. Le Québec ne fit pas exception à cette règle. Si, à première vue, ces affirmations peuvent apparaître des truismes, elles n'en sont pas moins demeurées fort éclairantes pour nos recherches, et les démontrer à même les sources, constitue le défi de taille que nous avons voulu relever.

L'institution d'écoles normales au Québec comme ailleurs a marqué, en effet, un pas en avant pour assurer une plus grande qualité de l'enseignement. Une vue générale des sources consultées permet toutefois d'affirmer que ce service

INTRODUCTION

x

n'a pu être assuré au Québec que d'une façon limitée tout au long du XIXe siècle et pendant plusieurs décennies du XXe siècle. Pour parer à la pénurie de professeurs dans les écoles et garantir un standard minimal d'enseignement, le gouvernement institua des bureaux d'examineurs pour le grand nombre des futurs instituteurs et institutrices non formés dans les écoles normales. La création de ces bureaux, leurs standards d'exigences, puis leur abolition après un siècle d'existence, correspondent à une prise en charge graduelle de la formation des maîtres par des institutions appropriées, c'est-à-dire les écoles normales. C'était l'indice d'une société devenue apte à assumer de plus en plus la qualité de l'éducation de ses citoyens. L'objectif premier de cette thèse fut donc de retracer la prise en charge de la formation des enseignants et enseignantes par le moyen des écoles normales, selon les circonstances scolaires, politiques, économiques, géographiques et religieuses, de 1800 à 1962.

Trois dates apparaissent significatives dans cette histoire de l'amélioration de la qualité de l'enseignement, en ce qui concerne spécialement les écoles normales de filles, soit: 1841, 1898, 1939.

La première date, celle de 1841, marque le début de l'institution de bureaux d'examineurs dans différents districts du Québec. Durant cette période qui s'échelonne

jusqu'à la fin du XIX^e siècle, opère une seule école normale de jeunes filles, fondée en 1857, préparant alors une minorité d'institutrices vraiment qualifiées, pendant que les bureaux d'examineurs, multipliés et décentralisés à travers la Province, se montrent plutôt indulgents pour les futurs maîtres non normaliens dont on a un urgent besoin. Identifier les circonstances dans lesquelles est apparue, s'est développée et a grandi l'unique école normale de filles en cette seconde partie du XIX^e siècle, constitue l'objet du chapitre II de cette étude.

Une deuxième étape, véritable tournant dans l'effort d'amélioration de l'enseignement au Québec, devait être franchie en 1898, celle de la centralisation des bureaux d'examineurs afin d'en élever les standards. Au cours des années qui suivirent, les écoles normales de jeunes filles commencèrent aussi à se multiplier de diocèse en diocèse sous l'instigation du clergé et des communautés religieuses féminines, présentes un peu partout dans les écoles, et cela, avec l'approbation et le support modéré de l'Etat. Quels sont les changements qui se sont opérés alors dans toute la province et ont favorisé cette efflorescence? Quelles sont les circonstances particulières qui ont entouré l'établissement de ces centres pédagogiques? Comment ont-ils fonctionné financièrement et pédagogiquement? Autant de questions auxquelles répondent respectivement les chapitres III, IV, et V.

pour l'époque qui se termine en 1939.

Après plusieurs années de remise en question de la qualité de l'enseignement, on décidait, en 1939, d'abolir complètement le Bureau central des examinateurs pour les maîtres, organisme qui avait joué un rôle régulateur pour les instituteurs et institutrices non formés dans les écoles normales. Désormais, toute la formation pédagogique relèverait des écoles normales. Plusieurs couvents sont alors transformés en écoles normales, de sorte que ces écoles atteignaient le nombre de 72 en 1962. C'était l'apogée des écoles normales de jeunes filles et aussi le début de leur déclin rapide dans la décennie qui suivra. Les chapitres VI, VII et VIII tentent d'éclairer les circonstances de l'établissement, du fonctionnement et du mûrissement de ces institutions, qui, après tout, connurent leur succès et constituèrent les fondements des institutions d'aujourd'hui.

Cette histoire eût été incomplète, sans un chapitre préliminaire, le chapitre I, qui explique brièvement les origines du système scolaire au Québec, depuis le début du XIXe siècle jusqu'à 1840, ainsi que les premières tentatives d'institutionnalisation de la formation des maîtres, couronnées d'un certain succès, même si elles furent de courte durée, étant donné les circonstances défavorables de l'époque.

On distinguera donc cinq périodes historiques dans la présentation de cette recherche:

1) la période 1800-1840, exposée au chapitre I, décrit les circonstances préliminaires à l'établissement des écoles normales de jeunes filles;

2) la période 1841-1898, présentée au chapitre II, relate l'histoire de la première et unique école normale permanente pendant près de cinquante ans;

3) la période 1899-1939, étudiée aux chapitres III, IV et V, est l'époque de la multiplication des écoles normales de filles selon les diocèses, anciens et nouveaux;

4) la quatrième période, objet des chapitres VI et VII, débute en 1940 pour se terminer en 1962, année qui a marqué l'apogée des Ecoles normales de jeunes filles;

5) enfin, comme épilogue à l'évolution des écoles normales de filles, une dernière période, 1963-1974, est celle de la fermeture de ces écoles dont l'histoire détaillée reste à faire. C'est en 1974 que disparaissait la dernière école normale de jeunes filles, issue de la loi de 1856.

En conclusion, nous essaierons de montrer que l'amélioration de la qualité dans la formation des maîtres suit un long processus dans le développement d'ensemble de la société québécoise.

Dans le sens de cet objectif, chaque période fait donc état des éléments suivants: le contexte d'ensemble de la société québécoise à l'époque, l'évolution de la législation

et du système scolaire, les circonstances particulières de fondation des écoles normales de filles et leur fonctionnement tant financier que pédagogique.

Avant d'aborder chacune des périodes, il est peut-être utile, voire nécessaire de faire connaître brièvement les écrits de certains auteurs qui se sont intéressés aux Ecoles normales ainsi que les sources variées qui mettent en lumière leur évolution.

En recensant les écrits sur l'histoire des écoles normales de jeunes filles au Québec, on constate que peu d'auteurs se sont intéressés à la formation des maîtres, en particulier à la formation des institutrices.

Jean-Baptiste Meilleur (1796-1879) souligne le rôle marquant joué par les Ursulines de Québec et de Trois-Rivières au moment de la loi de 1836²; il en est de même de Pierre-Joseph-Olivier Chauveau (1820-1890)³. Ces deux auteurs passent sous silence l'oeuvre réalisée à Montréal par les Soeurs de la Congrégation de Notre-Dame. Charles-Joseph Magnan (1865-1942) présente, en plus, des chiffres qui illustrent le progrès des Ecoles normales⁴. Un seul

2 J.-B. Meilleur, Mémorial de l'Education dans le Bas-Canada, Montréal, Rolland et Fils, 1860, p. 96-99.

3 P.-J.-O. Chauveau, L'instruction publique au Canada, Québec, Côté, 1876, p. 70-71, 91-92, 130-135.

4 C.-J. Magnan, A propos d'instruction obligatoire, Québec, L'Action sociale, 1919, p. 16-17.

auteur, Adélard Desrosiers (1873-1953) consacre tout un ouvrage à la cause des écoles normales. Partant du régime français, il explique le recrutement du personnel enseignant de 1608 à 1836; pour la période de 1856 à 1909, il accorde une place de choix à l'Ecole normale Jacques-Cartier dont il est l'assistant-principal⁵. C'est Louis-Philippe Audet qui donne le plus de détails sur les écoles normales de 1836 et de 1856 dans Le système scolaire de la Province de Québec⁶. Son Histoire de l'enseignement au Québec⁷ apporte des précisions sur les programmes, les brevets décernés et les subventions accordées par le gouvernement. Pour vérifier les données de ces sources secondaires, une consultation des Archives du Petit Séminaire de Québec s'est avérée nécessaire.

Trois thèses de doctorat traitent de la formation des maîtres au Québec; bien qu'elles ne soient pas toutes orientées directement vers les écoles normales de jeunes filles, elles peuvent être considérées comme des jalons dans l'historique de ces écoles. La thèse d'André-Labarrère Paulé⁸,

5 A. Desrosiers, Les écoles normales primaires de la province de Québec et leurs oeuvres complémentaires, Montréal, Arbour et Dupont, 1909, 390 p.

6 L.-P. Audet, Le système scolaire de la Province de Québec, tome VI, Québec, PUL, 1956, p. 89-180.

7 L.-P. Audet, Histoire de l'enseignement au Québec, Montréal, Beauchemin, 1971, tome 1, p. 368-370, 381-383; tome 2, p. 314-317.

8 André-Labarrère Paulé, Les instituteurs laïques au Canada français, 1836-1900, Québec, PUL, 1965, 471 p.

sur l'instituteur laïque, renferme quelques allusions à l'institutrice. Elisabeth Bousquet⁹ fait connaître les moyens utilisés pour suppléer à la pénurie des institutrices de 1608 à 1857. Roland Piquette¹⁰, ayant entrepris de vérifier si le jugement porté par la Commission royale d'enquête contre le programme des écoles normales était justifié, présente nécessairement un aspect de la préparation des jeunes filles dans les Ecoles normales du Québec.

Jusqu'à ce jour, aucun chercheur n'a encore exploré le domaine exclusif des Ecoles normales de jeunes filles tel que nous tenterons de l'aborder. Aussi nous est-il apparu urgent d'entreprendre une étude sur le sujet. La cueillette des documents débute durant l'année 1972-73 aux Archives du Québec, localisées au Musée provincial pour la période s'étendant de 1801 à 1925 et au Centre pré-archivage pour la période de 1925 à nos jours.

La correspondance du Surintendant a fourni les plus intéressantes données, tout particulièrement la première lettre du dossier de chaque école, laquelle explicitait le

⁹ Elisabeth Bousquet, La formation des maîtres avant 1857, thèse manuscrite de doctorat, présentée à la Faculté des Sciences de l'Education, Université de Montréal, 1969, 373 p.

¹⁰ Roland Piquette, Les programmes de formation des maîtres dans les Ecoles normales françaises du Québec (1857-1970), thèse manuscrite de doctorat, présentée à la Faculté des Etudes supérieures, Université de Montréal, 1973, 480 p.

plus souvent les vrais motifs de la demande d'une école normale. Aux archives de la Province, on retrouve les contrats et une grande partie de l'échange de lettres entre le Département ou le Ministère et les écoles normales. A la bibliothèque du Ministère de l'Education, les procès-verbaux du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, les rapports annuels du Surintendant ou du Ministre de l'Instruction publique et les publications du Département ou du Ministère constituèrent une source importante de renseignements. Les journaux de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada, les discours sur le budget et nombre de documents rares et relatifs à ces sources ont été retrouvés à la bibliothèque de l'Assemblée législative.

En juin 1973, une lettre fut adressée à chaque Communauté qui avait été responsable d'une ou de plusieurs écoles normales de jeunes filles. Leurs réponses permirent de vérifier l'exactitude de certaines données déjà recueillies. Pendant les mois d'été 1974 et 1975, des visites personnelles aux archives des communautés facilitèrent le choix des documents. C'est à cette occasion que plusieurs anciennes directrices ou professeurs des écoles normales furent interviewés, favorisant une nouvelle vérification des sources accumulées auparavant. A l'été 1975, une nouvelle correspondance fut engagée avec quelques communautés dans le but de compléter la documentation nécessaire à la rédaction du présent rapport.

Parmi les sources écrites se retrouvent des documents de première main: minutes des Conseils et des Comités, procès-verbaux des assemblées, lettres, contrats, communiqués et rapports. Cette documentation se présente sous forme de manuscrits écrits à la main ou dactylographiés.

La critique de ces sources s'est effectuée au fur et à mesure de l'inventaire du matériel. Une grille de travail a permis de faire subir aux documents une double critique interne et externe. En général, les documents étaient datés et signés; le lieu était aussi clairement indiqué. Ce n'est pas dans un premier dépouillement qu'il fut possible d'en retenir tout ce qui pouvait être utile; dans plusieurs cas, il a fallu relire un texte, le comparer à un autre. La concordance entre les documents a confirmé leur exactitude.

Pour compléter, un inventaire des sources secondaires fournira les circonstances déterminantes du contexte général de chaque époque. Parmi les nombreux auteurs consultés, il importe de signaler Jean Hamelin, Fernand Ouellet, Claude Galarneau, Nive Voisine, Jacques Lacoursière, André Raynauld, William Larkin et Patrick Allen. Les détails concernant ces auteurs sont consignés dans la bibliographie. Le manuel de Shevenell fut un guide privilégié tout au long de la rédaction du rapport de recherche, particulièrement dans la façon de présenter la bibliographie finale: sources manuscrites et imprimées, publications gouvernementales, journaux, revues et ouvrages généraux.

CHAPITRE PREMIER

ORIGINES DES ECOLES NORMALES (1800-1840)

Bien que l'institution stable d'écoles normales au Québec remonte clairement à la loi des écoles normales de 1856, il est important de rappeler les antécédents de cette institution dans le contexte social et scolaire du Québec, en cette première partie du XIXe siècle. Que devient la société du Bas-Canada? Privé d'écoles publiques depuis la cession du Canada à l'Angleterre en 1763, le pays sera-t-il enfin doté d'un système scolaire répondant aux aspirations des deux races qui l'habitent? Les maîtres seront-ils assez nombreux pour répondre aux besoins? La carrière de l'enseignement sera-t-elle facilitée aux jeunes filles? Ce sont autant de questions auxquelles tentera de répondre ce premier chapitre.

1. La société du Bas-Canada de 1800 à 1840.

Au début du dix-neuvième siècle, la population du Bas-Canada augmente à un rythme extraordinaire bien qu'un fléchissement de la natalité, attribuable aux conditions économiques, affecte quelque peu sa courbe ascendante. Deux fois, le taux de mortalité augmente à cause des épidémies de choléra; de même, la nuptialité connaît une baisse pendant les insurrections de 1837-1838. L'événement qui marque

davantage l'aspect démographique, c'est l'encombrement des zones habitées. Les difficultés rencontrées dans la concession des terres provoquent un exode qui atteindra son sommet à la fin du siècle¹. Que de fluctuations aussi dans l'économie de la province!

Vers 1800, le commerce des fourrures entre dans un déclin rapide pour céder à l'agriculture, l'accès aux marchés extérieurs. Toutefois, la vente du blé canadien ne peut se maintenir longtemps; les méthodes de culture n'étant pas renouvelées, l'épuisement des sols engendre de mauvaises récoltes. La demande du bois, en Angleterre, sauve l'économie du pays. Profitant de la conjoncture favorable, le port de Québec fournit sur les chantiers navals, du travail à bon nombre de Québécois, sauf pendant la guerre de 1812 qui provoque une diminution dans les exportations de bois. Après la guerre, débute une véritable crise agricole qui s'aggravera jusqu'en 1838².

Pour assurer le développement maximum de la colonie, une étroite collaboration aurait été nécessaire entre l'élément français et l'élément anglais. Le contraire existe le plus souvent; à l'Assemblée législative, une lutte est

¹ Fernand Ouellet, Histoire économique et sociale du Québec, 1760-1850, Montréal, Fides, 1966, p. 158.

² Ibid., p. 152-155; 188-194.

engagée entre la majorité canadienne-française et les chefs d'entreprises anglo-canadiennes. Les solutions proposées par les uns semblent contraires aux intérêts des autres. Cependant, le gouverneur Prévost réussit à réaliser une certaine harmonie. Grâce à son action, la fidélité et la coopération des Canadiens français lui sont assurées au moment de la guerre avec les Américains. Après son départ, les difficultés reprennent sur la question des subsides, tout particulièrement. Des pétitions présentées à Londres auront peu de succès. En 1834, l'acceptation par la Chambre des "92 résolutions" laisse présager une crise sérieuse: les insurrections sanglantes de 1837 et de 1838. A cette occasion, le clergé prêche la soumission au pouvoir établi et impose même des sanctions très graves aux révolutionnaires. Les relations demeureront tendues entre les autorités et la masse du peuple canadien-français³. L'école catholique et française liée à la vie du peuple, est tributaire de ces nombreux problèmes qui, jour après jour, fortifient ou menacent son existence.

³ A. Garon, Le Bas-Canada (1792-1838), dans Histoire du Québec, publiée sous la direction de Jean Hamelin, EDISEM, Saint-Hyacinthe, 1976, p. 290-343.

2. Les débuts du système scolaire.

Au lendemain de la conquête, l'angoisse est grande chez les survivants des paroisses du Canada français. Bien que l'exercice de la religion catholique ait été autorisé en vertu des lois de la Grande-Bretagne, il en est tout autrement pour la langue française; rien, dans les capitulations de Québec et de Montréal ou dans le traité de Paris, ne protège cet héritage de la France. Dans les instructions au gouverneur, sa Majesté ordonne même d'interdire à tout instituteur la tenue d'une école, sans une permission particulière. Selon la coutume de l'époque, le vainqueur aurait pu imposer sa foi et sa langue au peuple conquis; mais devant la résistance des Canadiens, les autorités britanniques usent de tolérance et de compréhension. La bienveillance des gouverneurs donne de l'espoir à l'Eglise qui, depuis l'ancien régime, continue de se considérer comme la première responsable de l'instruction et de l'éducation⁴.

En 1789, Lord Dorchester soumet un projet scolaire comprenant une école élémentaire dans chaque paroisse, une école d'un niveau plus élevé dans chaque comté et une

⁴ F. Ouellet, L'enseignement primaire: responsabilité des églises ou de l'état. (1801-1836), dans Marcel Lajeunesse, L'éducation au Québec 19e-20e siècles, Boréal Express, Trois-Rivières, Bien public, 1971, p. 19 à 39. Voir aussi Claude Galarneau, Les collèges classiques au Canada français, Montréal, Fides, 1978, passim.

université qui couronnerait le tout. Devant l'opposition de Mgr Hubert qui ne peut accepter la proposition d'une université neutre, le projet en reste là et n'est repris qu'au début du XIXe siècle.

Votée en 1801, la première loi scolaire donne au gouverneur des pouvoirs extraordinaires pour instaurer, sous la tutelle de l'Etat, un système d'éducation publique⁵. L'article 2 de la loi établit un véritable ministère de l'Instruction publique chargé de surveiller la construction des écoles, la valeur pédagogique et morale des maîtres et l'administration des biens de l'Institution royale. Devant servir une population où la majorité est catholique et de langue française, la loi autorise deux catégories d'écoles: les écoles royales et les écoles séparées. Il est possible aux Canadiens français d'utiliser l'ensemble des dispositions de cette loi pour mettre sur pied les écoles qui répondent à leurs besoins. En réalité, les écoles établies dans les paroisses catholiques sont des écoles catholiques, dirigées par des maîtres catholiques.

Quel est le bilan de l'Institution royale? N'ayant reçu ses lettres patentes qu'en 1818, elle gratifie le pays, à ce moment-là, de trente-cinq écoles; en 1838, on en retrouve

⁵ Loi 41 Guil. 111, dans les Statuts provinciaux du Bas-Canada, Québec, Imprimeur du Roi, 1801, ch. 17, p. 129-130.

trente-sept, alors que quatre-vingt-deux écoles avaient déjà fonctionné en 1830⁶. Par suite de l'opposition des catholiques, le gouvernement du Canada, à partir de 1821, tente une action auprès du gouvernement impérial pour obtenir l'établissement de deux comités, l'un pour les catholiques, l'autre pour les protestants. La loi des Ecoles de Syndics, en 1829, met fin aux démarches entreprises.

En 1824, une nouvelle loi scolaire, celle des Ecoles de Fabriques, autorise les Fabriques à posséder des biens meubles et immeubles nécessaires à la fondation et au soutien d'écoles élémentaires dans les limites de la paroisse. A cet effet, on peut utiliser un quart des revenus paroissiaux⁷. Mais si les paroissiens ont besoin de liberté, il leur faut aussi une source de financement. La pauvreté règne un peu partout; aussi, une cinquantaine d'écoles seulement peuvent fonctionner. Il faut dire que le clergé paraît se soucier moins du besoin d'écoles primaires que de la construction, de la réfection et de la décoration des églises. A cause de l'inertie des curés de campagne, les députés

⁶ Lionel Groulx, L'enseignement français au Canada, vol. I, Montréal, Librairie d'Action canadienne-française, 1931, p. 191-192.

⁷ Loi 4 Geor. IV, dans les Statuts provinciaux du Bas-Canada, Québec, Desbaret, 1824, ch. 31, p. 685-691.

présentent la loi des syndics⁸.

La loi de 1829, nommée loi des Ecoles de Syndics, confère au Parlement du Bas-Canada l'autorité suprême dans le domaine de l'éducation⁹. Par son "Comité permanent pour l'éducation et les écoles" la Chambre d'Assemblée assouplit les rouages administratifs et accorde plus d'efficacité à son action. L'aide gouvernementale enfin apportée à la commission des syndics élus par les contribuables permet non seulement la construction d'écoles mais aussi la rémunération du maître et un secours fondamental aux plus démunis. Appelés à choisir les syndics, les pères de famille devront jouer un rôle actif dans la solution des problèmes scolaires bien que la surveillance de l'école revienne de droit au curé de la paroisse.

Cette loi et les amendements de 1830 et de 1831 montrent la préoccupation des gouvernants au sujet de l'aspect pédagogique de l'école. Avec l'élaboration des règlements, des inspecteurs sont nommés pour visiter les écoles. En 1832, une nouvelle loi remplace celle de 1829 et constitue un véritable code scolaire portant sur les devoirs des

⁸ R. Chabot, Le curé de campagne et la contestation locale au Québec de 1791 aux troubles de 1837-1838, Montréal, Hurtubise HMH, 1975, p. 36-43.

⁹ Loi 9 Geor. IV, dans les Statuts provinciaux du Bas-Canada, Québec, Fisher & Kemble, 1829, ch. 46, p. 329-335.

instituteurs, les certificats de compétence, etc:

Et qu'il soit de plus statué par l'autorité susdite, que les allocations allouées par le présent pour l'encouragement des écoles élémentaires ne seront pas payées à de telles écoles, à moins que le maître d'icelle (avant sa nomination) n'ait produit un certificat signé par le Curé ou le ministre de la dénomination religieuse la plus nombreuse d'après le dernier recensement d'alors dans la paroisse, seigneurie, township ou place extra-paroissiale où telle école est située, et par un juge de paix de tel lieu, et par l'officier de milice le plus haut en grade, ou par deux d'entre eux, portant que le dit maître est connu pour une personne de bonnes moeurs et d'une vie régulière, et a été examinée et trouvée capable d'enseigner la lecture, l'écriture et l'arithmétique dans la langue de la majorité des habitants de l'arrondissement d'école dans lequel il ou elle doit enseigner¹⁰.

Malheureusement, la loi de 1832 expire le 15 mai 1834. Prolongée jusqu'au 1er mai 1835, elle n'est pas remplacée et, à cause des troubles de 1837, le Bas-Canada est privé de loi scolaire jusqu'en 1841. Tout de même, à l'occasion de ces premières lois scolaires, le pays avait été pourvu de "1821 écoles fréquentées par 36,000 élèves¹¹".

3. Les premières tentatives de formation des maîtres.

La multiplication des écoles fait surgir partout dans la Province le besoin de maîtres auquel des hommes courageux trouvent des solutions d'urgence: parmi les plus zélés, le

¹⁰ Loi 2 Guil. IV, dans les Statuts provinciaux du Bas-Canada, Québec, Fisher & Kemble, 1832, ch. 26, p. 465.

¹¹ Lionel Groulx, op. cit., p. 91.

docteur Jacques Labrie de Saint-Eustache et le protonotaire Joseph-François Perrault de Québec.

Initiatives privées

Le docteur Jacques Labrie qui fait figure de proue en établissant deux écoles supérieures à Saint-Eustache, l'une pour les garçons, l'autre pour les filles est Directeur des deux écoles et prend sa part dans l'enseignement. Les écrits du Surintendant Meilleur peuvent certifier de la qualité des institutrices formées à l'école du docteur Labrie:

J'ai rencontré [...] quelques institutrices qui avaient été formées à l'école du Dr Labrie, et je puis dire qu'elles faisaient preuve de connaissances exactes et approfondies dans les branches d'instruction qui étaient de leur ressort, et d'un grand talent dans l'enseignement et dans la tenue de leurs écoles respectives¹²:

On peut affirmer que l'école des filles du docteur Labrie a joué en quelque sorte le rôle d'une école normale.

Quant à Joseph-François Perrault, surnommé le "Père de l'éducation du peuple canadien"¹³, son rôle est primordial dans la Société d'Education de Québec, dont il est l'initiateur et le premier président¹⁴. Il réussit, en outre, à

¹² J.-B. Meilleur, Mémorial de l'éducation dans le Bas-Canada, Québec, Brousseau, 1876, p. 294.

¹³ Ph. B. Casgrain, La vie de Joseph-François Perrault, Québec, Darveau, 1898, p. 140.

¹⁴ Entrevue de M. J.-F. Perrault avec le Comité Spécial chargé d'étudier la Requête du Comité de la Société de Québec pour l'éducation, 11 décembre 1821, dans les Journaux de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada, vol. 31, Québec, Neilson, 1822, p. 82-83, plus les Index non-paginé.

construire, dans le faubourg Saint-Louis, deux écoles élémentaires pour garçons et filles et organise une ferme-école pour améliorer l'état déplorable de l'agriculture. De ses institutions J.-F. Perrault peut écrire à la Chambre d'Assemblée qu'il en sort des maîtres et des maîtresses bien préparés à l'enseignement:

[Elles] sont très propres à former des maîtres et maîtresses d'école, ainsi que des professeurs d'agriculture, qui répandus dans les campagnes propageraient les éléments de la lecture, de l'écriture, de l'arithmétique et de l'agriculture, ainsi que la pratique aux jeunes filles des ouvrages propres à leur sexe¹⁵.

Le gouvernement reconnaît son mérite puisque nous retrouvons dans les lois de l'éducation les nombreuses subventions qui l'aidèrent à soutenir l'oeuvre entreprise pour les enfants pauvres de la ville de Québec¹⁶.

Le rapport du Comité permanent d'éducation de 1836

Les efforts déployés par quelques hommes dévoués sont insuffisants pour répondre à la demande de maîtres; c'est pourquoi, le 25 janvier 1836, les membres du Comité permanent d'Education présentent au gouvernement un rapport qui souligne clairement cette insuffisance:

¹⁵ Lettre de J.-F. Perrault à la Chambre d'Assemblée, 21 novembre 1832, dans les Journaux de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada, vol. 41, Québec, Neilson, 1832, p. 82.

¹⁶ Voir le tableau I, p. 11.

Tableau I.-

AIDE A LA SOCIETE D'EDUCATION DE QUEBEC

Date	Loi	Montant (louis)	Page	Vol.
22 mars 1823	3 George IV, ch. 30	200	397	8
9 mars 1824	4 George IV, ch. 34	200	221	8
22 mars 1825	5 George IV, ch. 9	200	57	9
29 mars 1826	6 George IV, ch. 14	200	301	9
1827		Nil		
1828		Nil		
14 mars 1829	9 George IV, ch. 46	483	331	10
26 mars 1830	10 George IV, ch. 14	1000	631	10
31 mars 1831	1 Guil. IV, ch. 7	200+	35	11
25 fév. 1832	2 Guil. IV, ch. 30	150	497	11
3 avril 1833	3 Guil. IV, ch. 20	300	71	12
18 mars 1834	4 Guil. IV, ch. 23	150	129	12
21 mars 1836	6 Guil. IV, ch. 30	560	247	12
1837		Nil		
1838		Nil		
3 avril 1839	2 Victoria ch. 43	230	485	13
1840	3 Victoria ch. 22	ind.	95	13
1841	4 Victoria ch. 9	ind.	141	14

Source: Statuts provinciaux du Bas-Canada, aux années 1823 à 1846.

Si les progrès de l'Education n'ont pas été plus grands et en raison des encouragements généreux de la législature, cela est plutôt dû au manque de Maîtres et d'Institutrices suffisamment qualifiés que faute de dispositions de la part du peuple [...]

C'est pourquoi votre Comité recommande instamment à votre Honorable Chambre la nécessité de pourvoir sans délai à l'établissement d'écoles normales d'où l'on puisse tirer des maîtres suffisamment qualifiés tant pour les écoles élémentaires que pour les écoles supérieures¹⁷.

Parmi les témoins entendus au Comité permanent d'Education, Jérôme Demers, Vicaire général du diocèse de Québec, semble avoir immédiatement influencé le contenu de la loi¹⁸. Après avoir suggéré le site des futures écoles normales, il argumente sur le programme, les professeurs, l'administration et le but de ces écoles.

4. La loi des Ecoles normales de 1836 et les premières normaliennes.

A la suite du Rapport du Comité permanent d'Education, M. Huot, président du Comité, présente un projet de loi à la session de 1836¹⁹. Sans grandes difficultés, le

¹⁷ Troisième rapport du Comité d'Education de l'Assemblée législative, 25 janvier 1836, dans les Journaux de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada, vol. 45, Québec, Neilson, 1836, à l'Appendice (0,0), non paginé.

¹⁸ Jérôme Demers, Entrevue avec le Comité d'Education de l'Assemblée législative, 5 décembre 1835, dans les Journaux de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada, vol. 45, à l'Appendice (0,0), non paginé.

¹⁹ Journaux de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada, vol. 45, p. 392, 403, 405, 441, 457, 477, 648, 702, 703.

bill est voté à la Chambre, ~~approuvé~~ par le Conseil législatif et sanctionné par le Gouverneur sous le nom d'Acte pour pourvoir à l'établissement d'Ecoles normales²⁰.

Dans les villes de Québec et de Montréal, un Comité élu par les notables doit s'occuper de l'établissement et de l'organisation d'une Ecole normale. En place pour une période de cinq ans, le Comité de régie doit trouver le local convenable, engager des professeurs compétents, fixer le programme et la durée des études, édicter les règlements disciplinaires et émettre les certificats de compétence aux élèves méritants. Un budget est mis à la disposition du Comité, c'est-à-dire une somme de quatre cents louis, pour trouver des professeurs et acheter du matériel didactique; un montant de six cents louis est alloué pour le salaire des professeurs et deux cent cinquante louis, pour le loyer de l'édifice²¹. Ces deux dernières allocations sont votées pour cinq ans. Les rapports devront être soumis à la législature. Au dixième article, on peut observer qu'une somme annuelle de 120 louis est accordée aux couvents des Ursulines de Québec et de Trois-Rivières ainsi qu'à celui des Soeurs de la Congrégation de Notre-Dame pour recevoir cinq filles ou plus qui

²⁰ Loi 6 Guil. IV, dans les Statuts provinciaux du Bas-Canada, Québec, Fisher & Kemble, 1836, ch. 12, p. 55-56.

²¹ Un louis valait environ quatre dollars.

consentiraient à devenir institutrices.

La loi vient de lancer le projet des Ecoles normales. Quels en furent les résultats? A Québec, la Société d'Education qui s'est chargée de la régie de cette école pour le district suggère de fournir un local aux premiers normaliens. On soumet au gouvernement le budget suivant:

Quatre professeurs à 150 louis chacun	600 louis
Livres, Cartes, Instruments	400 louis
Dépenses contingentes	200 louis ²² .

Deux procès-verbaux du Comité de régie permettent de constater les responsabilités confiées à l'abbé John Holmes²³ mais malheureusement l'école normale restera à l'état de projet.

Du côté de Montréal les démarches de l'abbé Holmes sont plus heureuses. Ses rapports avec le maire Viger aboutissent très vite à des projets concrets²⁴. Comme il doit se rendre en Europe, l'abbé Holmes passe par les Etats-Unis afin de visiter des institutions analogues, chercher des professeurs et choisir des manuels appropriés. Après de multiples démarches, c'est en Europe que l'abbé Holmes trouve deux

22 Extrait d'une lettre adressée au Comité permanent d'Education, le 21 décembre 1835, dans les Journaux de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada, vol. 45, à l'Appendice (0,0), non paginé.

23 Procès-verbaux du Comité de régie de Québec, 11 et 16 avril 1836, APSQ, polygraphie 22, nos 16d, 16e.

24 Correspondance de l'abbé Holmes avec Jacques Viger, APSQ, polygraphie 42, nos 16 à 30.

professeurs: François Regnaud, de l'Ecole normale de Montbrison en France et Andrew Findlater d'Ecosse²⁵. Le premier aura la direction de l'Ecole normale de Montréal et le second en sera l'adjoint tout en s'occupant de la section anglaise. Le 5 septembre 1837, l'Ecole normale de Montréal ouvre ses portes à une dizaine d'internes. En même temps, des troubles politiques éclatent à Montréal et dans la région du Richelieu. Heureusement, cette crise affecte assez peu les activités scolaires et tout se déroule tel que prévu jusqu'en 1842.

Le rôle joué par le Comité de régie de Montréal est déterminant dans la mise en opération de leur école normale. Cet organisme tient sa première séance le 15 avril 1836 et sa dernière, le 2 juillet 1842²⁶. Le 4 novembre 1837, au retour d'Europe de l'abbé Holmes, le comité se réunit pour la dix-septième fois. Leur travail ne se termine pas là puisqu'on retrouve vingt-huit procès-verbaux. Il faut noter que durant les cinq années de son existence, l'Ecole normale de Montréal avait reçu dix-neuf élèves²⁷. En 1842 cependant "l'oeuvre disparaissait non sans causer de vifs regrets aux

25 Auguste Gosselin, L'abbé Holmes et l'instruction publique, dans Mémoires de la Société Royale du Canada, tome I, Ottawa, M.S.R.C., 1908, p. 170.

26 Ibid.

27 Liste des élèves, APSQ, Fonds Viger-Verreault, carton 98, no 77.

amis de l'éducation. Quelques normaliens enseignèrent à Montréal, d'autres plus nombreux, à la campagne²⁸.

Quant à la préparation des institutrices, des arrangements avaient été rapidement conclus avec les Ursulines de Québec et de Trois-Rivières et aussi avec la Congrégation de Notre-Dame pour la région de Montréal.

C'est dans les Annales des Ursulines que nous retrouvons le récit des événements concernant l'établissement au Monastère de la section féminine en 1836²⁹. Le Comité de régie de Québec pourvoit pendant trois ans à la pension de cinq jeunes filles qui résident dans le district de Québec et désirent se préparer à l'enseignement. Les parents ou tuteurs des jeunes filles font eux-mêmes la demande d'admission pour laquelle sont exigées plusieurs conditions: quatorze ans d'âge, certificat de moralité, connaissances suffisantes au point de vue de la lecture, de l'écriture et de l'arithmétique; engagement de service pendant cinq ans ou remboursement des dépenses encourues.

Des six élèves inscrites au monastère des Ursulines de Québec, l'une choisit la vie religieuse, quatre, l'enseignement et une seule doit quitter pour cause de maladie après

28 Adélard Desrosiers, Les écoles normales primaires de la province de Québec et leurs oeuvres complémentaires, Montréal, Arbour et Dupont, 1909, p. 72.

29 Annales des Ursulines de Québec, tome second, AVMUQ, 1836, p. 197.

quelques mois d'étude. Aux Trois-Rivières, trois jeunes filles sur les cinq enseignent pendant de longues années; l'une d'elles, Marie-Françoise Dugré devenue Ursuline se dépensera dans l'éducation jusqu'en 1887. Les religieuses de la Congrégation de Notre-Dame accueillent cinq ou six jeunes filles dont nous ignorons les détails de la carrière d'enseignement³⁰.

Les premières écoles normales de jeunes filles cessent en 1839, "après trois ans d'existence, au grand mécontentement des amis de l'éducation de la jeunesse³¹".

En dépit des efforts déployés dans une période difficile de l'histoire du Québec, les premières écoles normales avaient malheureusement fermé leurs portes. A. Desrosiers et J.-B. Meilleur donnent les raisons de leur fermeture.

La première cause de la disparition des écoles normales de 1836, fut, selon Adélard Desrosiers, le caractère non-confessionnel de l'institution de Montréal et la seconde, selon le Dr Jean-Baptiste Meilleur, la perte de temps passé à la recherche des maîtres européens et les troubles de 1837-1838³².

30 Adélard Desrosiers, op. cit., p. 73. A cause d'un incendie qui détruisit la Maison mère des Soeurs de la Congrégation de Notre-Dame en 1893, il a été impossible de retrouver d'autres détails sur cette institution.

31 J.-B. Meilleur, op. cit., p. 271.

32 J.-P. Audet, Histoire de l'enseignement au Québec, tome I, Montréal, Beauchemin, 1971, p. 369.

La première cause est difficile à étayer; il n'y eut apparemment aucun conflit entre catholiques et protestants dans les comités de régie et pas davantage chez le personnel de l'Ecole normale de Montréal. La seule explication plausible sur ce point réside dans l'attitude de Mgr Lartigue qui fit un tapage considérable autour de la loi des Ecoles normales parce qu'il n'y était faite aucune mention de la confessionnalité³³. Quant à la deuxième cause soulignée par A. Desrosiers, elle semble peu fondée. Les démarches entreprises par l'abbé John Holmes pour trouver des maîtres en Europe a sans doute retardé l'ouverture de l'Ecole normale de Montréal, mais les témoignages de l'époque prouvent la haute valeur des deux étrangers qui furent recrutés et l'estime qu'on leur portait³⁴. Les troubles de 1837-1838 qui n'auraient contribué qu'indirectement à la fermeture des écoles mirent fin à la loi qui les avait fait naître. En effet,

[Les troubles mirent fin] à la législature qui avait voté les fonds des écoles normales et ces fonds, qui n'avaient été votés que pour cinq ans, n'ayant pas été renouvelés par le parlement-uni du Haut et du Bas-Canada, elles [les écoles normales] furent obligées de fermer leurs portes³⁵.

33 Archives de l'Archevêché de Montréal, vol. 8, p. 112 et suivantes, dans Rapport de l'Archiviste de la province de Québec, 1944-1945, Québec, Imprimeur du roi, 1945, p. 117, 122, 143, 154, 167.

34 A. Gosselin, op. cit., p. 170.

35 Ibid.

Quoi qu'il en soit, on a pu affirmer que les écoles normales de 1836 furent parmi les premières du genre en Amérique³⁶. Même si elles ne purent se maintenir, elles ont tracé la voie pour la législation de 1856.

36 A. Desrosiers, op. cit., p. 72.

CHAPITRE II

L'ECOLE NORMALE LAVAL ET SA SECTION FEMININE (1841-1898)

La disparition des premières écoles normales avait causé une amère déception aux éducateurs. Qu'advierait-il maintenant de la formation des maîtres au lendemain des années troublées de 1837-1838, où le pays se retrouvait sans loi scolaire.

On peut parler d'un nouveau mais pénible départ pour le Bas-Canada, à cette époque. Le système scolaire doit aussi recommencer sur de nouvelles bases. Il faut attendre à 1856 pour que soit promulguée par une nouvelle loi du gouvernement l'institution permanente des écoles normales. La mise en oeuvre d'Ecoles normales de jeunes filles se résume à une seule institution, celle des Ursulines de Québec fondée en 1857 comme une section de l'Ecole normale Laval. Elle sera l'unique école normale officielle de jeunes filles jusqu'à la fin du siècle. Comment opère-t-elle financièrement et pédagogiquement durant cette deuxième moitié du XIXe siècle? Telles sont les interrogations auxquelles ce chapitre tentera de répondre en puisant aux sources historiques.

1. Le Québec de 1840 à 1900.

Dans le but d'éliminer le nationalisme des Canadiens français, le gouvernement de Londres avait imposé l'union du

Haut et du Bas-Canada en 1840¹. Par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord de 1867 le Québec entrerait dans la Confédération canadienne.

Divers indices sociaux montrent que ce nouveau départ n'est pas sans difficultés pour le Québec. Bien que la population continue à croître, le pourcentage d'augmentation s'abaisse de façon alarmante dans l'espace de cinquante ans. De 27.71% en 1851, il passe à 10.74% en 1901². L'immigration est au plus bas degré car les étrangers préfèrent les provinces anglaises où les perspectives d'avenir sont plus intéressantes. Les Canadiens français, eux, continuent à émigrer vers l'Ouest et aux Etats-Unis. On évalue à 500,000 le nombre des partants entre 1861 et 1901³. Ces départs ne sont pas compensés par la natalité dont le taux passe de 41.2% à 36.28%; de plus le taux de mortalité s'élève de 13.1% à 18.5%⁴. Un autre phénomène marque profondément la mentalité du peuple québécois; en trente ans, la proportion des ruraux passe de 80% à 60% au profit surtout de Montréal

1 André Garon, La mise en tutelle (1836-1867), dans Histoire du Québec, publiée sous la direction de Jean Hamelin, EDISEM, Saint-Hyacinthe, 1976, p. 346.

2 Annuaire statistique, Québec, 1914, p. 56-57.

3 Nive Voisine, Province d'une Confédération, (1867-1896), dans Histoire du Québec, publiée sous la direction de Jean Hamelin, p. 396-400.

4 Ibid.



où la population quintuple de 1851 à 1901⁵. Cette ville devient la métropole du Canada et le centre des industries, du commerce et des sièges sociaux.

La bourgeoisie montréalaise, enrichie dans le commerce des fourrures, des céréales et du bois, oriente ses activités dans de nouvelles structures de l'économie amenées par l'abolition des tarifs préférentiels de l'Angleterre. Désormais le Canada entre dans une économie internationale ou, pour le moins, nord-américaine. Les Canadiens français, forgés par l'échec des troubles de 1837-38, acceptent certains objectifs fondamentaux de la bourgeoisie, en particulier la modernisation de la nouvelle économie sur laquelle se greffe la construction des chemins de fer. Trois événements favorisent la prospérité au début de la période: la guerre de Crimée, le traité de réciprocité avec les Etats-Unis et la guerre de Sécession. Malheureusement, la crise mondiale de 1873 à 1896 frappe durement le Canada⁶. Grâce à leurs ressources naturelles, à la technique nouvelle, à la concentration financière, au volume de leur marché national, les Américains peuvent abaisser les coûts de production à mesure que s'élèvent les prix de vente. Rien de surprenant si les Québécois sont attirés par les filatures de la

5 Annuaire statistique, Québec, 1914, p. 59.

6 Nive Voisine, op. cit., p. 377.

Nouvelle-Angleterre!

L'agriculture, plutôt de subsistance, retient peu les fils de cultivateurs; elle passe du secteur des céréales à l'industrie laitière, plus favorable au sol du pays. De nombreux Québécois, au lieu d'émigrer à l'étranger, s'orientent vers la colonisation des régions de l'Outaouais, du Lac-Saint-Jean et de la Gaspésie; c'est alors que l'étendue des terres cultivées passe de 3.5 millions d'acres à 7.5 millions⁷. Mais très souvent, le colon ne se maintient sur sa terre qu'à l'aide des chantiers forestiers.

A la colonisation est reliée la construction des chemins de fer qui devient un gouffre où s'engloutissent les capitaux d'un gouvernement trop pauvre⁸. En 1877, les sommes payées s'élèvent à \$3,481,670.00 alors que les revenus de la province se chiffrent à \$2,433,111.00. Pareil fardeau financier freine le progrès du Québec que ralentit davantage un système routier pauvre et défectueux. Quant aux petites industries, elles répondent à peu près aux divers besoins de la population mais on ne peut guère compter sur le système scolaire pour former des techniciens qui aideraient au développement industriel.

⁷ Jacques Lacoursière, Denis Vaugeois et al., Canada-Québec, Synthèse historique, Montréal, Les éditions du Renouveau pédagogique, 1970, p. 447.

⁸ Annuaire statistique, Québec, 1914, p. 330; 1917, non paginé.

C'est au milieu de ces circonstances plutôt difficiles qu'il faut situer l'établissement du système scolaire, le problème de la formation des maîtres et la fondation de la première école normale de jeunes filles.

2. L'établissement du système scolaire.

Une ordonnance du gouvernement provisoire des années 1838-40 crée vingt-deux districts municipaux chargés de recevoir l'argent destiné aux écoles et de percevoir un montant égal par le moyen des taxes scolaires directes. Ce sont de véritables bureaux d'Education responsables aussi du partage des paroisses et des arrondissements scolaires. La loi de 1841 vient apporter d'autres innovations⁹: elle donne aux paroisses des commissaires élus chargés d'ériger des écoles, d'engager des maîtres, d'adapter les programmes d'études pour les Bureaux d'examineurs, etc. Le principe de la dissidence est reconnu à l'article XI. Même s'il faut noter un pas en avant, la loi de 1841 sera complétée surtout par celle de 1846.

En 1845, l'administration Viger-Draper substitue un système de contribution volontaire à celui de la cotisation légale¹⁰. Si la loi a l'avantage de confier l'administration

⁹ Loi 4 et 5 Victoria, dans les Statuts du Canada, Kingston, Derbishire & Desbaretts, 1841, ch. 18, p. 104-116.

¹⁰ Loi 8 Victoria, dans les Statuts du Canada, Montréal, Derbishire & Desbaretts, 1845, ch. 41, p. 237-251.

locale à un conseil élu en prenant pour base l'unité paroissiale, elle devient inopérante par la liberté laissée aux contribuables concernant la taxe scolaire. Le "peuple avait conservé de l'ancien régime français une profonde horreur de toute espèce d'impôts¹¹". Il faut donc, dès l'année suivante, rétablir les taxes scolaires foncières.

La réforme arrive le 9 juin 1846, lorsque le Parlement du Canada-Uni adopte une nouvelle loi scolaire qui demeure la plus importante de toutes les précédentes¹². Cette loi établit des écoles communes, fixe les devoirs des commissaires, précise les droits des minorités, détaille longuement les modalités d'évaluation foncière et des cotisations à prélever pour le soutien des écoles. Elle décrète l'établissement d'un Bureau d'examineurs pour le choix des instituteurs dans les villes de Québec et de Montréal, clause importante qui introduit au niveau gouvernemental la responsabilité de maîtres plus compétents dans les écoles de ces deux villes.

L'organisation scolaire élaborée en 1841 est parachevée en trois étapes. En 1856, le Conseil de l'Instruction publique est fondé pour assister le Surintendant des écoles

¹¹ P.-J.-O. Chauveau, L'instruction publique au Canada, Québec, Côté, 1876, p. 76.

¹² Loi 9 Victoria, dans les Statuts du Canada, Montréal, Derbishire & Desbaretts, 1846, ch. 27, p. 775-792.

et en 1869, deux comités sont créés, l'un catholique et l'autre protestant, pouvant chacun régler séparément leurs problèmes scolaires. Le poste de ministre de l'Instruction publique créé en 1867, est aboli en 1875 dans le but de soustraire les questions scolaires à l'action politique. En même temps, l'entrée des évêques au Comité catholique consacre le rôle de l'Eglise en éducation.

Des lois de moindre importance viennent compléter les structures fondamentales du système scolaire, entre autres, en 1851, celle des inspecteurs dont le rôle est de visiter les écoles, d'examiner les maîtres, de contrôler les comptes des secrétaires de municipalités et les registres des commissaires d'écoles.

Un article de la loi des Inspecteurs de 1851 propose l'établissement d'une école normale:

Attendu que le nombre des écoles élémentaires dans le Bas-Canada s'est considérablement accru depuis quelques années, que le besoin de maîtres et instituteurs capables se fait vivement sentir, et qu'il est devenu nécessaire, pour l'encouragement libéral accordé par la législature pour promouvoir l'instruction publique ne soit pas infructueux, d'établir une école normale dans le Bas-Canada [...] ¹³.

D'après le Surintendant ¹⁴, des modifications, qui devaient être apportées par le gouvernement, expliqueraient

¹³ Loi 14 et 15 Victoria, dans les Statuts du Canada, Montréal, Derbishire & Desbarêts, 1851, ch. 97, p. 2011-2012.

¹⁴ J.-B. Meilleur, Mémorial de l'éducation dans le Bas-Canada, Québec, Brousseau, 1876, p. 271.

l'insuccès de la loi.

Pourtant le régime de l'Union marqué par l'instabilité politique demeuré, sans contredit, le plus fertile en lois scolaires et celui qui tracera au système scolaire une voie fidèlement suivie jusqu'à la révolution tranquille des années '60.

3. La loi de 1856 et l'établissement de centres pédagogiques.

La loi du 19 juin 1856, promulguée en réponse au besoin urgent de maîtres, comporte une série d'articles sur les moyens de pourvoir à l'établissement et au soutien d'écoles normales dans le Bas-Canada. Il faut noter cependant que des efforts avaient déjà été tentés, surtout avec la loi de 1841. L'institution des bureaux d'Examineurs est particulièrement importante, vu sa permanence durant un siècle et sa signification quant à la capacité de la société québécoise de s'assurer un minimum de qualité dans les écoles.

Un article de la loi scolaire de 1841 institue les Bureaux d'Examineurs et définit clairement le rôle de ses membres:

[...] examiner les personnes recommandées comme instituteurs, les rejeter si on les estimait non qualifiés soit à cause de leur caractère, soit à cause de leur incapacité de régler le cours d'études de chaque école et les livres à y employer, [...] ¹⁵.

La loi de 1846 précise l'endroit des Bureaux, c'est-à-dire les villes de Québec et de Montréal. En 1853, la loi 16 Victoria crée six nouveaux centres: Trois-Rivières, Sherbrooke, Stanstead, Kamouraska, Gaspé et Aylmer. Trois ans plus tard, le Surintendant est autorisé à établir un Bureau là où il le juge utile. Bientôt, tous les comtés sont pourvus d'un Bureau d'examineurs. Les organismes sont sur place mais quel secours apportent-ils à la compétence des maîtres?

Dans la loi de 1846, l'article 50 exempté de l'examen, les prêtres, les religieux et les personnes de sexe féminin; ces dernières, excepté les religieuses, doivent se soumettre à l'examen dès 1856. Outre cette liberté touchant un grand nombre de sujets, l'on peut affirmer qu'il y a des divergences marquées entre les Bureaux, quant aux exigences et par le fait même, quant à la valeur des brevets accordés. Aussi retrouvons-nous périodiquement dans les rapports des Surintendants des critiques sévères sur la trop grande indulgence des examineurs. En 1870-71, sur 676 candidats, 73 seulement sont renvoyés. C'est pourquoi la compétence du personnel

15 Loi 4 et 5 Victoria, op. cit., article 16.

enseignant au primaire demeurera longtemps un problème pour les responsables de l'éducation dans la province.

Si la masse des enseignants passent par les Bureaux d'examineurs, il s'en trouve toutefois un certain nombre qui reçoivent une préparation plus poussée grâce aux institutions privées.

Arrivés au pays en 1837, les Frères des Ecoles chrétiennes assurent partiellement la préparation des instituteurs. Cet ordre religieux, dont le noviciat est une véritable école normale, contribue ainsi à former un bon nombre de maîtres laïques. Du côté féminin, l'oeuvre commencée dans les noviciats des Ursulines et des Soeurs de la Congrégation de Notre-Dame se poursuit et compense l'absence de normaliennes. D'autre part, les nouvelles congrégations fondées à l'instigation de Mgr Bourget apportent une contribution remarquable. En 1854, les professeurs du Collège industriel et commercial de Saint-Michel de Bellechasse donnent des leçons de pédagogie à leurs élèves et aux jeunes filles du pensionnat; en deux ans, sept instituteurs et seize institutrices en sortent préparés à l'enseignement¹⁶.

Les Anglais, de leur côté, reçoivent à Québec des maîtres de l'Ecole Britannique et Canadienne et à Montréal,

¹⁶ P.-J.-O. Chauveau, Rapport sur l'Instruction publique, dans le Bas-Canada, dans RSIP, 1856, p. 6.

de la Société des Ecoles Coloniales. Néanmoins, tous ces efforts sont insuffisants pour répondre aux besoins de l'heure. Les éducateurs sont convaincus que la solution se trouve entre les mains des gouvernants. Même les évêques de la province réunis en concile à Québec en 1850 recommandent la création d'une école normale pour former des maîtres¹⁷.

Le gouvernement reprend donc en mains le problème de la formation des maîtres et en 1853 il charge le Comité Sicotte de mener la grande Enquête gouvernementale sur l'éducation. Ce comité révèle "les médiocres résultats de l'enseignement dus à la pénurie et à l'incompétence des maîtres¹⁸", tout comme l'a démontré le rapport de 1835. Pour résoudre le grave problème, le Comité suggère la fondation d'écoles normales:

Une école dans chacun des districts de Québec et de Montréal au moins pour former des maîtres. Les maîtresses pourraient être formées dans une Communauté de filles de ces districts respectivement. En sus des dépenses de l'établissement des écoles normales, et de leur soutien annuel, il serait voté chaque année une certaine somme comme subvention pour venir en aide aux personnes n'ayant pas le moyen de suivre les cours de l'école normale, ou de payer leur éducation dans un Couvent de filles¹⁹.

17 Concilia Provinciae Quebecensis, I, II, III, IV, in Quebecensi civitate, Décret XVIII, Québec, Deslisle, 1870, p. 28.

18 L.-V. Sicotte, Rapport du Comité spécial de l'Assemblée législative nommé pour s'enquérir de l'Etat de l'Education et du Fonctionnement de la loi des Ecoles dans le Bas-Canada, dans les Journaux de l'Assemblée législative de la province du Canada, vol. II, Toronto, Perreault, 1853, à l'Appendice (J.J.), non paginé.

19 Ibid.

Le successeur du docteur Meilleur, P.-J.-O. Chauveau, tente de réaliser les recommandations du Rapport Sicotte. Le 25 février 1856, il adresse au Secrétaire provincial un exposé des principales réformes qui s'imposent pour l'amélioration du personnel enseignant; il propose la fondation d'écoles normales, l'établissement du salaire minimum, la publication d'un journal pédagogique, des associations d'instituteurs, des cours de perfectionnement pour les maîtres, l'octroi de prime aux enseignants selon les résultats obtenus par les élèves²⁰. Le projet est étudié et l'on prépare une loi pour répondre aux revendications de Pierre-Joseph-Olivier Chauveau.

La présentation du projet de loi est confiée à George Etienne Cartier²¹. Après de vifs débats sur la professionnalité des futures écoles normales, la loi est adoptée²².

Un parallèle entre la loi de 1836 et celle de 1856 pourrait démontrer l'attitude du gouvernement. Fort de l'expérience du passé, enrichi d'une meilleure organisation scolaire mise en place par les lois de 1841, 1845 et 1846, le

20 P.-J.-O. Chauveau, op. cit., p. 18-20.

21 Tiré des Journaux de l'Assemblée législative de la province du Canada, vol. 14a, Toronto, Perreault, session du 15 février-1er juillet 1856, p. 223, 310, 314, 464.

22 Loi 19 Victoria, dans les Statuts du Canada, Toronto, Derbishire & Desbaretts, 1856, ch. 54, p. 236-242.

gouvernement utilise un procédé plus rapide que celui des comités de régie. Le gouverneur en conseil peut établir immédiatement une ou plusieurs écoles normales dont le contrôle est assuré par le Surintendant qui élabore les règlements avec l'approbation du gouverneur en conseil, nomme les professeurs, reçoit les rapports des principaux et accorde les diplômes aux élèves recommandés par le principal.

La seconde loi des Ecoles normales est vraiment effective²³. Trois écoles sont rapidement organisées aux endroits stratégiques de la province: Laval à Québec, Jacques-Cartier et McGill à Montréal.

Dès le 6 octobre de la même année, l'Honorable Chauveau présente le Règlement général pour l'établissement des écoles normales dans le Bas-Canada²⁴. L'Ecole normale McGill est destinée aux non-catholiques et les deux autres, aux étudiants catholiques-romains. Au départ, les écoles normales sont clairement confessionnelles:

23 La liste des Ecoles normales de filles est au tableau II, appendice 1, p. 259.

24 P.-J.-O. Chauveau, Règlement général pour l'établissement des Ecoles normales dans le Bas-Canada, dans le Journal de l'Instruction publique, vol. 1, no 1, janvier 1857, p. 27-31.

Elles furent la conséquence logique de la loi de 1846 qui accordait respectivement aux catholiques et aux protestants une organisation scolaire parfaitement séparée. On sait que cette loi de 1846 faisait cesser le régime des écoles mixtes ou plutôt neutres qu'un gouvernement mal inspiré avait imposé aux Canadiens français depuis le commencement du dix-neuvième siècle. Elle rendait enfin justice aux catholiques, assurait aux protestants pleine et entière liberté. Voilà pourquoi les évêques catholiques du temps saluèrent cette loi avec bonheur. Aussi le premier concile dans le but de prévenir à jamais l'école neutre, formula-t-il le vœu que le gouvernement établît des écoles normales qui formassent des maîtres de saines doctrines et de bonnes moeurs.

Voilà pourquoi M. Chauveau s'entendit avec les évêques de Québec et de Montréal pour fixer les conditions dans lesquelles les écoles normales catholiques devaient être organisées²⁵.

Sans tarder, le Surintendant pourvoit à l'utilisation de la subvention, à l'élaboration du cours d'études, à l'engagement des professeurs. Le Principal a le rôle d'admettre les sujets et de décerner les diplômes. A l'élève bien doué mais pauvre, on octroie une bourse à condition qu'il signe un engagement de trois ans au service de l'éducation.

Chaque école normale a son école modèle où les élèves enseignent à tour de rôle sous la surveillance du Principal et des professeurs de leur école.

Des règlements particuliers régiront d'une part les Ecoles normales Laval et Jacques-Cartier destinées à des

²⁵ C.-J. Magnan, Principes qui ont présidé à sa fondation, l'Ecole normale Laval, dans EP, vol. 29, no 3, novembre 1907, p. 273-275.

internes et d'autre part, l'Ecole normale McGill formée d'externes.

Les prospectus des trois écoles présentent des affinités sauf en ce qui concerne l'affiliation de l'Ecole normale McGill avec l'Université du même nom, affiliation convoitée mais non réalisée par l'Ecole normale de Québec avec l'Université Laval. Dans chacun des prospectus sont indiquées la date d'ouverture, la durée des cours et les exigences d'admission ainsi que la publication du nom des professeurs et de leur charge d'enseignement. Les Ecoles normales Laval et Jacques-Cartier, installées dans de vieux châteaux rénovés et aménagés, poursuivront les objectifs édictés en 1856. De même l'Ecole normale McGill occupera l'édifice connu sous le nom de Old High School de la rue Belmont. Un rapport détaillé de l'inauguration des trois écoles publié dans le Journal de l'Instruction publique²⁶ présente bien l'idée qu'on avait, à ce moment-là, du rôle de l'Ecole normale.

Le succès de ce début est évident si l'on considère le nombre d'inscriptions: 102 élèves-maîtres et 300 enfants dans les écoles modèles²⁷. Les résultats sont éloquents:

²⁶ Inauguration des Ecoles normales, McGill et Jacques-Cartier, dans le Journal de l'Instruction publique, vol. 1, no 3, mars 1857, p. 59-73; Ecole normale Laval, vol. 1, no 5, mai 1857, p. 99-106.

²⁷ Les Ecoles normales, dans le Journal de l'Instruction publique, vol. 1, no 7, juillet 1857, p. 135.

un diplôme élémentaire et sept diplômes modèles à l'Ecole normale Jacques-Cartier obtenus par des anciens professeurs et seize diplômes élémentaires à l'Ecole normale McGill.

Il faut souligner ici les débuts de l'Ecole normale Laval, la seule à ouvrir une section féminine qui sera confiée aux Ursulines de Québec. Le 27 octobre 1856, une lettre du Surintendant Chauveau annonce à l'abbé Casault, recteur de l'Université Laval, que le Secrétaire de la province met à la disposition du gouvernement le Vieux-Château et le jardin du Gouverneur pour la future école normale de Québec. Deux jours plus tard, M. Chauveau demande au Recteur de lui recommander quelqu'un qui puisse se charger de la direction de la nouvelle Ecole normale²⁸. M. Horan, secrétaire de l'Université Laval, accepte le poste; il y demeure un an à titre de principal et de professeur²⁹. Comme priorité il recherche des professeurs qu'il recommande ensuite au Surintendant. "MM. Toussaint, Fenouillet, Juneau, Doyle, Gagnon et Morin³⁰" sont acceptés et il inaugure l'Ecole normale Laval le 12 mai 1857, ouverte d'abord à la formation d'instituteurs. Dès septembre, une autre section de l'Ecole normale Laval est

²⁸ M. Chauveau à M. l'abbé Casault, 27 octobre 1856, APSQ, 101, no A J I.

²⁹ Souvenir décennal de l'Ecole normale Laval, 1857-1867, Québec, Darveau, 1867, p. 12.

³⁰ Lettre du Surintendant à M. Horan, APSQ, 101, no A J 5.

aussi inaugurée, celle des jeunes filles au Monastère des Ursulines dont il sera maintenant question.

4. La fondation de l'Ecole normale des Ursulines
à Québec en 1857.

L'histoire des Ecoles normales de jeunes filles au Québec débute donc le 17 septembre 1857³¹. Dans le Journal de l'Instruction publique, le rôle que doivent jouer les deux sections de l'Ecole normale Laval est clairement établi: répondre aux besoins de maîtres d'une grande partie de la province

[elle] sera principalement destinée à répondre aux besoins des populations catholiques-romaines des districts de Gaspé, de Kamouraska, de Québec, de la ville des Trois-Rivières et de cette partie du district des Trois-Rivières, qui se trouve à l'est de la ville des Trois-Rivières³².

Comme les besoins sont aussi grands que la superficie à couvrir et les distances à franchir, il faut trouver pour la section féminine de l'Ecole normale de Québec une maison qui accommode un assez grand nombre de futures candidates. Le gouvernement ne peut endosser les frais d'une construction; de plus, le rapport Sicotte avait proposé un recours aux Communautés religieuses pour la préparation des institutrices.

³¹ Rentrée des élèves aux Ecoles Normales, dans le Journal de l'Instruction publique, vol. 1, no 9, septembre 1857, p. 178-180.

³² P.-J.-O. Chauveau, Règlement général, op. cit., p. 27.

Le Surintendant recherche l'institution d'enseignement qui peut assumer une pareille responsabilité et s'adresse alors à l'Evêque de Québec qui le renvoie aux Dames Ursulines. Les arrangements ne se conclurent pas sans quelques réticences selon les Annales du Monastère qui rapportent une démarche de l'Evêque auprès de la Supérieure:

Vous me dites que celles même de votre respectable Communauté qui s'opposent à ce que vous admettiez dans votre pensionnat les Elèves de l'Ecole normale sont dans la disposition de faire ce que j'ordonnerai. Je ne prendrai point sur moi-même d'ordonner de les recevoir, mais je vous conseille de le faire. Ce conseil, je vous le donne, parce que je le crois utile pour la gloire de Dieu, pour le bien de la religion et pour l'avantage de la Communauté³³.

et l'annaliste d'ajouter:

Monseigneur notre supérieur ayant manifesté un vif désir que les élèves de l'Ecole normale nous fussent confiées, nous nous décidâmes le 30 mars d'en prendre la direction³⁴.

C'est ainsi que les élèves de la première école normale de jeunes filles sont reçues au Monastère des Ursulines de Québec.

M. le Surintendant obtient, dès le début, que les futures institutrices s'entraînent à la pratique de l'enseignement.

"L'école tenue actuellement par les Religieuses Ursulines, sous le nom d'externat, devient l'école modèle de filles,

³³ Annales du Vieux Monastère des Ursulines de Québec, tome second, 1822-1894, AVMUQ, p. 248.

³⁴ Ibid.

annexe de l'école normale³⁵". Elle occupe un bâtiment construit à l'emplacement de l'ancienne maison de Madame de la Peltrie, fondatrice du Monastère des Ursulines de Québec. Les professeurs de l'Ecole normale Laval assument la plupart des cours puisque "les religieuses ne se réservaient que l'enseignement du dessin, de la musique, de la broderie et de la langue anglaise³⁶".

Déjà en 1859, les religieuses transfèrent leurs élèves à l'aile Saint-Joseph et le 6 septembre 1866, un nouveau et spacieux local situé au-dessus des parloirs dans le corps de logis des Ursulines est réservé aux normaliennes³⁷.

5. Le fonctionnement de l'Ecole normale des Ursulines.

Son financement

C'est une mission de dévouement que les Ursulines acceptent quand elles reçoivent les normaliennes. Les subventions gouvernementales peu élevées font constamment appel à leur ingéniosité et à leur générosité comme en fait foi un

35 Le Surintendant Chauveau à Monseigneur l'Administrateur de l'Archidiocèse de Québec, 25 août 1857, AVMUQ, copie no 5.

36 Adélard Desrosiers, Les écoles normales primaires de la province de Québec et leurs oeuvres complémentaires, Montréal, Arbour et Dupont, 1909, p. 101.

37 Jean Langevin, Ecole normale Laval, dans RSIP, 1866, p. 10.

relevé des sommes reçues du gouvernement de 1857 à 1908:

[...] pour le loyer et le chauffage des salles, une somme de quatre-vingt-quinze livres; pour le salaire de deux Religieuses institutrices anglaise et française qu'elles devront fournir annuellement à l'école modèle, cent trente livres courant, et, pour l'instruction qu'elles donneront aux élèves institutrices, la somme de cinquante livres courant, formant en tout deux cent soixante et quinze livres courant par année³⁸.

A même ces revenus, on alloue aux candidates qui n'ont pas les moyens de payer entièrement leur pension, soit "vingt-trois bourses de six louis et une de cinq louis"³⁹. C'est dire que sur la somme de \$1,100.00, il reste aux religieuses pour le loyer et les salaires, la somme de \$528.00 par année pour cinquante élèves. Il est entendu que le montant des pensions s'ajoute à la subvention mais c'est minime puisque le prix en avait été fixé à douze louis par année⁴⁰.

Des précisions sur la question monétaire sont apportées le 9 septembre 1870⁴¹. Les pensions d'élèves sont strictement exigées chaque semestre et toute élève qui ne

38 Le Surintendant Chauveau à Monseigneur l'Administrateur de l'Archidiocèse de Québec, op. cit., 5^e clause.

39 P.-J.-O. Chauveau, Règlement particulier pour l'admission à l'étude et à l'obtention des bourses, dans le Journal de l'Instruction publique, 1857, vol. 1, no 1, janvier 1857, p. 29. Une livre ou un louis semble de même valeur, soit quatre dollars.

40 Ibid.

41 Louis Giard aux Ursulines, le 9 septembre 1870. Extrait d'un rapport au Comité de l'Honorable Conseil Exécutif, AVMUQ.

l'aurait pas payée un mois après l'expiration du semestre serait renvoyée. De plus, on fixe à vingt-cinq centins par mois l'usage des livres et du papier mis à la disposition des élèves. Le nombre des pensionnaires est limité à cinquante; toutefois, les religieuses peuvent recevoir d'autres élèves à leurs risques et périls. Pour répondre aux exigences du Ministère, tous les dix mois, le chapelain des Ursulines adresse au Ministère de l'Instruction publique un état des comptes approuvé par le Principal et en conformité avec l'entente du début.

En 1889, le gouvernement se réserve le droit de percevoir les contributions des élèves de l'école-annexe et de payer, à même cette somme, les frais d'entretien et de chauffage. Quatre ans plus tard, le principal Rouleau de sa propre autorité adresse à la Supérieure du Monastère, le montant de \$83.40 pour les contributions de 1893-94, prétextant le dévouement des religieuses et son profond respect pour les autorités du Vieux Monastère⁴².

Au sujet de la question monétaire que se passe-t-il dans d'autres pays⁴³? Vers 1872, aux Etats-Unis, chaque

⁴² Th.-C. Rouleau à Mère de l'Assomption, le 3 octobre 1893, AVMUQ.

⁴³ Louis Giard, Etat des sommes payées chaque année pour les Ecoles normales, dans le Journal de l'Instruction publique, vol. 17, no 3, mars 1873, p. 39.

élève coûte de \$100.00 à \$200.00; en Angleterre, l'Etat débourse \$140.00 pour chaque normalienne et en Irlande, le coût s'élève à \$198.50. C'est encore plus élevé en France où le gouvernement paye \$387.50 par élève. Au Québec, la moyenne est de \$135.53. Bien que les revenus de la province aient augmenté, le gouvernement verse, pendant cinquante ans, le même montant à la communauté des Ursulines.

Son organisation pédagogique

Admission et conduite des élèves.-

Le règlement du 6 octobre 1856 fait état de la situation sociale comme l'indiquent certaines conditions: toute jeune fille qui veut être admise à une école normale doit

- 1^o remettre au Principal un certificat d'âge, (au moins 16 ans) un certificat de moralité signé par le curé, et, si elle désire obtenir une bourse, l'attestation du curé prouvant qu'elle n'a pas les moyens de payer sa pension;
- 2^o subir devant le Principal ou son délégué, un examen constatant qu'elle sait lire et écrire d'une manière satisfaisante, et qu'elle possède les éléments de la grammaire dans sa langue maternelle, l'arithmétique jusqu'à la règle de trois inclusivement, les notions préliminaires de la géographie et les notions d'instruction religieuse contenues dans le petit catéchisme;
- 3^o signer, en présence de deux témoins qui, ainsi que le Principal doivent le contresigner, une demande d'admission contenant l'engagement suivant: "obéir au règlement, subir les examens requis, obtenir un brevet de capacité, faire l'école sous le contrôle du gouvernement au moins pendant trois ans; le tout sous peine

d'amende de quarante piastres et du remboursement de tous les frais encourus par le gouvernement⁴⁴.

Les conditions académiques telles qu'énoncées démontrent à elles seules le niveau peu élevé des écoles normales du temps. Savoir lire, écrire et compter suffit pour entreprendre des études pédagogiques. Même le règlement de la vie étudiante demeure statique durant toute la période. On retrouvait déjà dans le premier Règlement édicté par M. Chauveau des directives au sujet de l'obéissance au règlement. Ainsi l'élève qui se serait rendue coupable de quelque acte d'immoralité ou d'insubordination devait être expulsée, devait payer une amende et remettre le montant de la bourse qu'elle avait éventuellement reçue.

De même, les Ursulines présentent à leurs élèves de l'internat un horaire très précis:

5 h.-	Lever et prière
6 $\frac{1}{2}$ h.-	Messe
6 $\frac{3}{4}$ h.-	Déjeuner et récréation
7 $\frac{1}{2}$ h.-	Etude
8 h.-	Cours
9 h.-	Etude ou enseignement à l'école modèle
10 $\frac{1}{2}$ h.-	Dîner et récréation
12 h.-	Etude
1 h.-	Etude ou enseignement à l'école modèle
2 $\frac{1}{2}$ h.-	Cours
4 h.-	Etude
5 $\frac{1}{2}$ h.-	Exercices de piété
5 $\frac{1}{2}$ h.-	Souper et récréation
6 $\frac{3}{4}$ h.-	Prière et étude
8 $\frac{1}{2}$ h.-	Coucher ⁴⁵ .

44 Paul de Cazes, Règlements du Comité Catholique, dans le Code de l'Instruction publique, Québec, Filteau, 1888, no 73, p. 43.

45 Souvenir décennal de l'Ecole normale Laval, op. cit., p. 52.

La présence des exercices de piété à l'horaire des Ecoles normales de filles cadre bien avec la mentalité de l'époque où la prière en famille tient une place importante. Il faut aussi remarquer qu'au long de la journée plusieurs heures sont réservées à l'étude sans doute pour favoriser l'assimilation des leçons reçues ainsi que la préparation et l'évaluation des leçons données à l'école modèle.

A l'Ecole normale des Ursulines de Québec, le pensionnat est obligatoire pour toutes les normaliennes, car l'admission d'externes avait été tentée de 1867 à 1870, mais sans succès⁴⁶. D'une part, il aurait fallu construire un bâtiment pour recevoir les externes et d'autre part, il était à peu près impossible d'éviter les licences jugées inadmissibles dans la formation des élèves pensionnaires. Il faudra attendre quelques décennies pour obtenir les externats-écoles normales.

Même si la vie est exigeante dans l'école normale de filles, des générations de jeunes s'y succèdent et travaillent dans un climat sain comme le prouvent certains événements: au cinquantenaire de l'Ecole normale Laval plus de deux cents anciennes sont reçues au Vieux Monastère où elles partagent les agapes fraternelles avec leurs anciens

46 Th.-G. Rouleau à Mgr Marois, le 12 septembre 1895, AVMUQ, document 10.

professeurs⁴⁷.

Programme d'étude.-

Le règlement édicté en 1856 indique au paragraphe intitulé "cours d'étude", la nomenclature des matières à enseigner dans les écoles normales: l'instruction religieuse, la lecture raisonnée, l'élocution, la déclamation, la grammaire française et la grammaire anglaise, la composition littéraire, l'histoire en général et en particulier, l'histoire sacrée, l'histoire d'Angleterre, celle de France et celle du Canada, la géographie, l'arithmétique dans toutes ses branches (la tenue des livres, l'algèbre, etc.), l'histoire naturelle, l'agriculture, le dessin, la musique. Dans le rapport du Principal de l'Ecole normale Laval, nous trouvons en plus pour la section des filles: "ouvrages en laine, ouvrages en cire, broderie⁴⁸". Ce cours rejoint celui des écoles élémentaires, modèles et académiques de l'époque parce que la formation antérieure des aspirants et aspirantes aux Ecoles normales présentent souvent de graves lacunes. Cependant, à Québec, le programme de l'école normale des filles est allégé puisqu'on ne décerna aucun diplôme académique de 1857

47 Th.-G. Rouleau, Le cinquantenaire de l'Ecole normale Laval, dans EP, vol. 28, no 1, septembre 1906, p. 54.

48 Pierre Lagacé, Rapport de l'Ecole normale Laval, dans Rapport du Ministre de l'Instruction publique, 1871-72, p. 3.

à 1907.

Il est clair que le programme d'étude doit surtout viser à la formation pédagogique des aspirants⁴⁹. Au Monastère des Ursulines, la théorie ne va pas sans la pratique: les futures institutrices vivent des expériences qui les préparent immédiatement à leur prochain rôle. A cet effet, le programme stipule deux étapes: l'observation de leurs maîtres et la pratique de l'enseignement sous l'oeil vigilant des responsables. L'observation est considérée comme la base de l'entraînement:

[...] chaque professeur doit non seulement enseigner la branche dont il est chargé, mais aussi et en même temps indiquer ses procédés et ses méthodes avec les différentes applications qu'on peut en faire dans les écoles élémentaires⁵⁰.

Ce qui est sage en médecine ne l'est pas moins en pédagogie. Les élèves des écoles normales observent d'abord leurs professeurs, puis les titulaires des classes d'application qui normalement peuvent servir de modèles. A cet effet on contrôle la valeur des professeurs:

Tous les professeurs sont sous la direction d'un Principal et sont, ainsi que celui-ci, nommés ou renvoyés par le Lieutenant-Gouverneur en conseil, sur la demande du Comité Catholique du Conseil de l'Instruction publique⁵¹.

49 P.-J.-O. Chauveau, Règlement général, op. cit., p. 149.

50 Th.-G. Rouleau, Notice sur l'Ecole Normale de Québec pour l'exposition de Chicago, Québec, Brousseau, 1893, p. 20.

51 Paul de Cazes, op. cit., no 84, p. 45.

Ces exigences garantissent l'influence que pourraient exercer sur les élèves ceux qui les forment.

Les classes d'application où s'entraîne l'élève-institutrice constituent pour elle le laboratoire de l'Ecole normale comme le précisent certains articles du Règlement général de M. Chauveau⁵². A Québec, l'école-annexe des filles fréquentée par 180 enfants environ se divise en quatre classes, dont deux françaises et deux anglaises⁵³. La pratique de l'enseignement dans les classes anglaises permet à certaines élèves de préparer un diplôme bilingue. L'entraînement pédagogique, caractère distinctif des écoles normales, "produit des résultats étonnants et imprègne la formation intellectuelle d'un esprit pratique qui assure aux élèves-institutrices une supériorité incontestable⁵⁴".

Diplômes et récompenses.-

La progression dans le domaine des diplômes d'Ecoles normales s'opère lentement. Pendant la période qui nous intéresse, apparaît la même nomenclature

⁵² P.-J.-O. Chauveau, Règlement général, op. cit., p. 151-152.

⁵³ Th.-C. Rouleau, Notice sur l'Ecole Normale Laval, op. cit., p. 18.

⁵⁴ Ibid.

diplôme élémentaire,

diplôme modèle,

diplôme académique⁵⁵.

Plus de la moitié des élèves se préparent au diplôme élémentaire, les autres, au diplôme modèle.

Le Règlement de M. Chauveau prévoyait les conditions à remplir pour l'obtention d'un brevet:

Article vingt-huitième.- Les diplômes seront accordés par le Surintendant, sur le certificat d'études du Principal, et d'après un examen qu'il fera subir lui-même à l'élève muni du certificat, ou que celui-ci subira devant les examinateurs nommés par le Surintendant⁵⁶.

A toutes fins pratiques, c'est le Principal qui endosse la grande responsabilité de la certification. Le Principal de l'Ecole normale Laval fixe les critères de succès à un niveau assez élevé:

[...] non seulement une science suffisante démontrée dans des épreuves sévères, mais encore une conduite régulière, un caractère convenable, et surtout de l'aptitude pour l'enseignement, dont le candidat doit avoir fait preuve à l'école-annexe⁵⁷.

Des récompenses aident au maintien de l'idéal normailien. La visite du Prince de Galles en 1860, est l'occasion

⁵⁵ Paul de Cazes, op. cit., no 81, p. 44.

⁵⁶ P.-J.-O. Chauveau, Règlement général, op. cit., p. 27.

⁵⁷ Souvenir décennal de l'Ecole normale Laval, op. cit., p. 11.

d'un encouragement spécial pour les élèves des Ecoles normales⁵⁸. Le Prince de Galles donne au Gouverneur Général une somme de deux cents louis qui devrait être distribuée dans les écoles normales. Les membres du Comité catholique jugent que la somme doit être placée à intérêt et la rente partagée entre les trois écoles normales. Le Surintendant est autorisé à faire mouler des médailles de bronze destinées aux élèves méritants. Pour obtenir la médaille, le normalien doit être jugé le meilleur de sa classe au niveau du diplôme modèle et avoir obtenu, dans les deux bulletins semestriels, la note avec mention Excellent pour les matières suivantes:

Instruction religieuse, écriture, lecture raisonnée, grammaire et orthographe dans sa langue maternelle, arithmétique, tenue des livres, géographie, histoire du Canada, pédagogie et enseignement à l'école modèle⁵⁹.

La mention Bon est exigée pour les autres matières à l'exception de la gymnastique, du dessin et de la musique. Si aucun élève ne remplit les conditions posées, la somme est placée à intérêt par le Surintendant jusqu'au moment où elle atteint le montant de cent louis, qu'on ajoute au capital initial.

Cette coutume se perpétue dans les Ecoles normales et sert de stimulant à bon nombre d'élèves. Avec les années, d'autres médailles seront décernées, celle du Lieutenant-

58 Louis Giard, Procès-verbal du Conseil de l'Instruction publique, séance du 14 novembre 1860, p. 51-53.

59 Ibid.

Gouverneur, par exemple⁶⁰.

Dans l'enseignement, il est intéressant de constater la stabilité du plus grand nombre de ces institutrices formées au Monastère des Ursulines. Après dix ans de fonctionnement, 174 élèves enseignent ou ont enseigné dans les différentes écoles de la province:

9	institutrices enseignent pendant 8 ans,	
12		7
16		6
20		5
27		4
40		3
27		2
23		1 an ⁶¹ .

Des 183 institutrices, neuf furent éliminées de l'enseignement pour cause de maladie, de décès, ou d'orientation différente. Tout de même, malgré ces succès, cette seule école normale ne peut combler les besoins d'enseignantes, comme le démontre un rapport du Surintendant pour l'année 1894-95: les 1383 municipalités scolaires sous le contrôle des commissaires et des syndics, possèdent 5,196 écoles élémentaires, 553 écoles modèles, 157 académies et 4 écoles pour les sourds-muets et les aveugles, soit un total de 5,890. Dans ces écoles, on compte 5,950 enseignants dont

⁶⁰ Annuaire de l'Ecole normale Laval, no 12, 1896-97, Québec, Proulx et Proulx, p. 50-51.

⁶¹ Souvenir décennal, op. cit., p. 7-8.

5,022 institutrices; sur ce nombre, seulement 665 institutrices sont diplômées d'Ecoles normales⁶².

Si nous considérons le nombre d'illettrés, la situation n'est guère brillante. Des statistiques de 1901 révèlent que "la province de Québec avait encore 17.1% d'illettrés sur le total de la population de 5 ans et au-dessus⁶³".

Plusieurs circonstances historiques pourraient expliquer ce fait bien que la situation économique semble venir en tête de liste. Dans le contexte d'une société à caractère rural qui ne connaissait pas encore le développement industriel des Etats voisins et dont le gouvernement était endetté par la construction des chemins de fer, la formation des maîtres recevait une part minime du budget provincial, surtout l'Ecole normale des filles dont la subvention était demeurée la même durant un demi-siècle. Toutefois, devant les résultats professionnels obtenus le docteur Larue reconnaissait l'efficacité des montants consacrés à la formation des maîtres: "A mon avis, nul argent du gouvernement n'est plus profitablement employé que celui qui est destiné au soutien de ces écoles⁶⁴", les écoles normales.

62 Boucher de la Bruère, Rapport de l'Instruction publique pour l'année 1894-95, dans RSIP, p. vii.

63 C.-J. Magnan, Eclairons la route, Québec, Garneau, 1922, p. 84.

64 H. Larue, cité dans le Rapport du Ministre de l'Instruction publique, dans RMIP, 1871-72, p. 2.

Ce n'était pas sans raison que le Surintendant songeait, en 1895, à un plan plus rentable pour le progrès pédagogique: "Je crois que la fondation et le soutien de ces écoles normales catholiques coûteraient une somme relativement minime, en les agrégeant à des communautés enseignantes⁶⁵".

Il fallut attendre jusqu'à 1899 pour que se réalisent les désirs du Surintendant. A ce moment-là, les évêques commencent à se charger d'obtenir pour chacun de leurs diocèses au moins une école normale qu'ils confient à une communauté religieuse.

L'incompétence des institutrices maintes fois soulignée dans les rapports d'inspecteurs avait poussé le Comité catholique à proposer la suppression des bureaux d'examineurs et l'établissement d'un Bureau central des Examineurs catholiques chargé de préparer les questions soumises aux aspirants à l'enseignement⁶⁶. La décision du gouvernement de mettre en oeuvre la proposition du Comité catholique marque en 1898 un tournant dans l'histoire de la formation des enseignants. Pour l'avenir, la société avide d'élever

65 Boucher de la Bruère, op. cit., p. viii.

66 Boucher de la Bruère, Rapport du Surintendant, dans RSIP, 1896-97, p. viii. Aussi dans PVCCCIP, séance du 19 mai 1897, p. 7 à 10 (Règlements du BCEC) et dans EP, vol. 19, no 13, juin 1898, p. 537.

les standards de l'enseignement pourrait se donner plus de centres pédagogiques grâce à la collaboration des nombreuses communautés religieuses enseignantes. Ces communautés viendraient compléter le rôle important joué par l'Ecole normale des Ursulines de Québec, née à la suite de la loi de 1856.

La section féminine de l'Ecole normale Laval avait grandi sous la direction du Principal de l'Ecole normale des garçons et avec l'aide du corps professoral. Adélard Desrosiers résume bien l'oeuvre réalisée:

Aucun événement ne trouble l'existence de l'Ecole normale des Ursulines. Dans le calme le plus profond, l'oeuvre pédagogique se poursuit sans interruption et sous l'oeil vigilant des directeurs de Laval. Pour les riches paroisses du district de Québec, l'école pédagogique d'institutrices garde son excellente réputation, et les états de services des anciennes élèves sont tout à l'honneur de cette maison. La plupart des normaliennes ont enseigné pendant de longues années, soit comme institutrices séculières, soit comme religieuses - le nombre de celles-ci dépasse 200 - au service des diverses congrégations enseignantes. Ce long et éclatant succès, joint à l'accaparement progressif de l'instruction élémentaire par l'élément féminin, attira enfin l'attention du public, et de ce moment, les efforts s'orientèrent de plus en plus vers une extension plus grande de l'enseignement pédagogique professionnel. Aussi, nul ne s'étonna que le gouvernement songeât alors à fonder de nouvelles écoles normales pour les institutrices⁶⁷.

67 A. Desrosiers, op. cit., p. 182.

CHAPITRE III

LES ECOLES NORMALES DIOCESAINES DE JEUNES FILLES (1899-1922)

Depuis la promulgation de la loi de 1856, une seule Ecole normale de filles avait été établie à Québec sous les soins du Surintendant de l'Instruction publique, représentant du gouvernement provincial. M. Chauveau, par l'entremise de Mgr Baillargeon, avait obtenu la collaboration des Ursulines qui s'étaient chargées dans leur Monastère de la formation d'un certain nombre d'institutrices. De ce fait s'était réalisé le vœu des évêques: la section féminine de l'Ecole normale Laval dépendait d'un principal-prêtre et d'une communauté religieuse qui en assurait le fonctionnement.

Une troisième période de l'évolution des Ecoles normales de jeunes filles débute avec la création du Bureau central des Examineurs catholiques en 1898 et se termine avec son abolition en 1939. Cette réforme du Bureau des Examineurs hausse les exigences d'admission dans la profession d'enseignant. Tout de même les écoles normales de jeunes filles vont se multiplier dans les diocèses grâce à l'initiative des évêques et à la coopération des religieuses enseignantes établies dans des milieux souvent isolés où elles dispensent à la jeunesse l'éducation et l'instruction depuis plusieurs décennies.

Dans le contexte d'une société désormais engagée dans des transformations très rapides, le personnel enseignant féminin continue à se recruter sous l'autorité du Bureau central et dans les Ecoles normales de filles; si ces Ecoles sont petites, elles sont de plus en plus nombreuses.

Dans ce chapitre troisième, nous essaierons de présenter les deux périodes qui ont marqué l'établissement des Ecoles normales diocésaines: la première de 1898 à 1922 relatara la fondation des écoles établies dans la plupart des anciens diocèses érigés avant 1900 et nous la traiterons dans ce chapitre; la seconde de 1923 à 1939 portera sur les écoles fondées dans les nouveaux diocèses ou répondant à des besoins particuliers dans les anciens diocèses et fera l'objet du chapitre suivant.

1. Le Québec de 1900 à 1940.

Jusqu'à la fin du dix-neuvième siècle, le Québec avait plutôt vécu au rythme de la société nord-américaine qui se transformait à vive allure. Les terres épuisées avaient obligé plusieurs familles rurales à gagner les régions de colonisation mais le plus grand nombre avaient émigré aux Etats-Unis, surtout en Nouvelle-Angleterre. Les villes du Québec mettaient du temps à s'industrialiser; il fallut la pression du marché nord-américain pour entraîner le Québec traditionnel dans le monde industriel.

De 1901 à 1941, la population du Québec va passer de 1,488,535 à 2,874,662 habitants¹. Pour cette période de quarante ans, elle double donc ses effectifs, ce qui indique un net progrès sur les décennies précédentes. Les augmentations les plus importantes caractérisent les années 1901-1911 et 1921-1931 avec une moyenne d'augmentation de 21.64% et de 21.78%. A ces deux dates correspondent à la fois une extension proportionnelle du réseau scolaire et une demande plus grande d'écoles normales et, conséquemment, l'établissement de la plupart des Ecoles normales de filles de cette période. Il est intéressant de noter que les données concernant l'ensemble du Canada sont généralement plus élevées, ce qui dénote l'importance de l'immigration dans les autres provinces puisque le facteur de la natalité demeure à l'avantage du Québec.

Malgré la difficulté de contrôler les données des déplacements de population, il est éclairant d'avoir un certain aperçu des mouvements migratoires à cause de leur incidence sur la multiplication des Ecoles normales de jeunes filles.

On sait que l'augmentation de la population dans un pays est due à l'accroissement naturel et à l'immigration. Sans l'existence d'un autre facteur, l'émigration, l'équation

¹ Annuaire statistique, Québec, 1956-57, p. 40; 1962, p. 38.

serait parfaite. Or, dans toutes les décennies de cette période, nous remarquons des écarts plus ou moins importants². Des immigrants arrivent, d'autres partent; un certain nombre d'entre eux, inscrits au Québec, étaient probablement de passage. Sur le nombre des partants, il serait difficile de préciser le nombre de Canadiens français. Les migrations de la campagne vers la ville sont plus faciles à contrôler³; elles ont provoqué, entre les années 1911 et 1921, le revirement illustré au graphique 2⁴. De 1901 à 1911, la population urbaine passe de 29.67% à 48.20% puis en 1921, à 56.01%, pour aboutir à 63.10% en 1931. Dans l'espace de trente ans, le taux de la population urbaine double si l'on tient compte du fait que, selon les démographes, toute ville ou village ayant au moins 1,000 habitants passe au secteur urbain⁵. C'est pourquoi certains comtés sont urbanisés à 100%, comme ceux de Montréal, ou à 50%, comme Saint-Hyacinthe. Par contre, dans Bellechasse, la proportion est nulle: toutes les paroisses du comté demeurent rurales.

De quelle façon l'exode rural s'opère-t-il? On sait que l'urbanisation se fait parfois en deux temps: un

2 Voir le tableau III de l'appendice 1, p. 262.

3 Annuaire statistique, Québec, 1914, p. 58; 1956-57, p. 47.

4. Voir le graphique 2 de l'appendice 1, p. 272.

5 Annuaire statistique, Québec, 1914, p. 57-58.

mouvement se dessine des campagnes vers les villes ou les villages de 1,000 à 5,000 habitants puis de là, vers les grands centres. Il faut se rappeler que dans les familles nombreuses de l'époque, plusieurs jeunes gens doivent chercher à l'extérieur un moyen de gagner leur vie. La colonisation enrégimente un certain nombre de familles, l'industrie prend une partie de la main-d'oeuvre disponible et l'émigration suit son cours.

Quelques comtés ruraux sont plus affectés que d'autres par les fluctuations de population. Il est possible d'affirmer que les régions des Trois-Rivières, des Cantons de l'Est et de l'Outaouais ont une balance négative⁶. De 1921 à 1941, la population de Berthier, Brome, Compton, Wolfe et Bagot diminuent de 1,000 habitants et plus, probablement au profit des centres industrialisés.

Les régions dites de colonisation: le Saguenay-Lac-Saint-Jean, l'Abitibi-Témiscaminque forment, avec la Côte-Nord-Nouveau-Québec, les trois régions où la population augmente⁷. La colonisation gagne des familles et des individus, mais l'on peut avancer, sans crainte d'erreur, que ce sont les mines avec l'industrie de la pulpe et du papier qui favorisent la montée de la population dans ces régions.

⁶ Ibid., 1962, p. 38-39.

⁷ Ibid., p. 40.

La création de quelques écoles normales dont il sera question s'explique en partie par ces mouvements migratoires, entre autres celles de Ville-Marie, d'Amos et de Roberval. Par contre, il est difficile d'expliquer l'absence de fondation d'écoles normales de filles à Montréal où le développement draine une partie de la population.

Pendant que se déplacent les populations des campagnes, s'installe l'industrialisation. Pour Raynald, elle commence à l'échelle canadienne entre les années 1896 et 1913, période de colonisation de l'Ouest canadien et d'élargissement du marché domestique provoqué par une augmentation importante de la population et de la production⁸. Une étude de William Larkin et de Patrick Allen montre que, pour la période qui se termine à 1941, il y a changement radical dans les industries du Canada:

[...] les industries primaires ont vu leur personnel se réduire de cinquante et un à trente pour cent de l'ensemble des personnes actives alors que les industries tertiaires doublaient leur part de l'ensemble des travailleurs ou producteurs⁹.

Les développements industriels s'accroissent de telle sorte que l'on a pu écrire: "L'ouvrier qui avait fait place à l'artisan

⁸ André Raynald, Croissance et structure économique de la Province de Québec, Québec, Ministère de l'Industrie et du Commerce de la Province de Québec, 1961, p. 54-63.

⁹ William Larkin et Patrick Allen, Tendances occupationnelles au Canada, Montréal, Service de Documentation économique, E.H.E.C., 1951, p. 18-19.

a dû lui-même se retirer devant le technicien¹⁰". De 1901 à 1941, l'agriculture occupe le plus grand nombre de travailleurs; cependant, la proportion avec l'ensemble des travailleurs diminue, de 38.24%, elle passe à 21.46%. Les travailleurs de la forêt augmentent de huit fois leur nombre et ceux des mines, presque autant. Si le nombre des employés des manufactures et de la construction double, celui du Service triple alors que quintuple celui des employés de bureau¹¹.

Le Québec multiplie moulins, manufactures et usines vers lesquels se dirigent les ruraux. La production brute des manufactures passe de "96.00 per capita en 1901 à \$403.00 en 1929¹²". Mais le développement, rapide au début de 1920, décline dans la décennie suivante. Les produits du bois, par exemple, évalués à 59 millions de dollars en 1929 ne rapportent plus que 19 millions en 1933. La plupart des produits manufacturés connaissent une baisse, le textile excepté. Pendant la crise, les salaires diminuent; le même phénomène se produit pour le coût de la vie. Il faut la guerre de 1939 pour rétablir l'économie du Canada et des autres pays

10 L.-P. Audet, Histoire de l'enseignement au Québec, Montréal, Toronto, Holt, Rinehart et Winston, 1971, tome 2, p. 202.

11 Annuaire statistique, Québec, 1956-57, p. 79. Les deux parties du tableau 40, hommes et femmes, ont été réunies pour donner une vue d'ensemble. Voir tableau IV, appendice 1, p. 263.

12 Nive Voisine, Histoire de l'Eglise catholique au Québec, (1608-1970), Montréal, Fides, 1971, p. 56.

d'Amérique.

On peut voir la crise se refléter jusque dans la vie journalière des écoles normales. En 1932, les écoles de Nicolet, de Trois-Rivières, de Valleyfield et de Chicoutimi auraient dû célébrer leur vingt-cinquième anniversaire de fondation. Malheureusement, la crise économique empêchera les festivités¹³. Les effets se feront sentir surtout dans le recrutement des élèves de plusieurs milieux ruraux où sévit la pauvreté des cultivateurs¹⁴.

De 1898 à 1939, la province vit donc un contraste: un accroissement industriel considérable et les effets d'une crise économique sans précédent dans l'histoire du pays.

2. La situation scolaire.

Les structures du système scolaire mises en place au siècle précédent permettent aux responsables de l'éducation d'accomplir un travail extraordinaire tant au point de vue de la quantité des élèves qui fréquentent les écoles que de la valeur des études.

¹³ Cyrille Delâge, Ecoles normales, dans RSIP, 1932-33, p. x.

¹⁴ F.-X. Ross, Ecole normale de Gaspé, dans RSIP, 1933-34, p. 195.

Le nombre total des élèves inscrits passe de 284,569 à 565,601 dans l'espace de quarante ans (1901-1941)¹⁵. Dès 1923, le cours public comportant huit années est réparti de la façon suivante: six ans sont consacrés à l'école élémentaire et deux ans au cours complémentaire. Dans ce dernier secteur, quatre options sont possibles: agricole, industrielle, commerciale et ménagère. Ce qui marque davantage l'évolution du système scolaire, c'est l'addition, en 1929, d'un cours primaire supérieur de trois ans. Cette démocratisation de l'enseignement commencée à Montréal gagne bientôt les autres villes du Québec. Désormais, tous les élèves jugés aptes aux études universitaires peuvent accéder à certaines facultés sans passer par les collèges classiques. En 1937, une année préparatoire est ajoutée au cours primaire, portant à sept l'étendue du cours élémentaire.

Pendant cette même période débute un certain contrôle des connaissances par la création en 1933 d'un Comité de régie des certificats d'études. A partir de 1938, à la suite d'examens officiels, on décerne des certificats aux élèves qui fréquentent les classes de 7^e et de 9^e années. Deux ans plus tard, les classes de 10^e et 12^e sont soumises au même contrôle.

¹⁵ Annuaire statistique, Québec, 1914, p. 110; 1942, p. 132.

Les exigences de qualification gagneront le secteur de la formation des enseignants. Si le besoin de bons maîtres avait provoqué les lois créant les écoles normales, c'est l'incompétence d'un grand nombre d'institutrices qui occasionnera, en 1939, l'abolition du Bureau central des Examineurs catholiques. Lors de sa fondation, en 1898, le Bureau central jouait un rôle de suppléance fort apprécié. Il fallait des institutrices et le gouvernement était dans l'impossibilité de pourvoir à l'organisation d'écoles normales selon les besoins. Déjà, en 1909, le Surintendant voyait un problème dans le rôle du Bureau central: "il ne faut pas qu'il puisse gêner le recrutement des élèves-maîtresses au détriment des écoles de pédagogie¹⁶". Deux organismes délivraient des brevets d'enseignement similaires en valeur légale mais différents en valeur pédagogique. La facilité donnée aux aspirantes du Bureau central nuisait aux écoles normales et à la profession des enseignants. "Sauver deux ans" était souvent la suprême ambition de certains parents et de certaines jeunes filles. Il fallait apporter une correction à cette anomalie.

La disparition du Bureau central s'opérera graduellement. A la session de mai 1936, le Comité catholique du

¹⁶ Boucher de la Bruère, Rapport du Surintendant de l'Instruction publique, dans RSIP, 1907-08, p. xiii.

Conseil de l'Instruction publique exprime l'opinion que les règlements régissant le Bureau central devraient être amendés de la façon suivante:

- a) Que le dit B. C. soit maintenu, mais ne délivre après septembre 1936, que des brevets complémentaires permettant l'admission au cours professionnel de l'école normale;
- b) Que les brevets complémentaires émis en 1937, 38, 39 comportent, en outre, un permis d'enseignement valable pour une durée respective de 3 ans, 2 ans et 1 an¹⁷.

Le gouvernement acquiesça à la demande du Comité catholique. C'est ainsi que le Bureau central disparaîtra après avoir accordé près de 80,000 brevets de 1898 à 1937¹⁸.

A ce moment de l'histoire du Québec, l'Eglise exerce encore une influence prépondérante en éducation: les deux universités françaises fonctionnent sous sa responsabilité, l'enseignement classique demeure son initiative,¹⁹ même l'enseignement public au niveau primaire constitue un domaine privilégié où le curé assume des fonctions de guide et de conseiller. Ainsi l'école de l'époque illustre bien la collaboration traditionnelle qui se maintient au Québec entre la famille, l'Eglise et l'Etat.

¹⁷ PVCCCIP, (Lionel Bergeron), séance du 13 mai 1936, p. 2.

¹⁸ Voir tableau V, p. 64. Les derniers brevets datent de 1936 car ceux de 1937-38-39 n'étaient que temporaires.

¹⁹ Claude Galarneau, Les collèges classiques au Canada français, Montréal, Fides, 1978, p. 95-98.

LES ECOLES NORMALES DIOCESAINES DE JEUNES FILLES 64

Tableau V

Brevets de capacité accordés par le Bureau central des examinateurs catholiques depuis sa création en 1898

ANNÉES	Nombre des aspirants aux diplômes			Total des aspirants	NOMBRE DE DIPLOMES ACCORDÉS										Total des diplômes accordés	Nombre d'aspirants qui ont échoué
	Elém.	Mod.	Acad.		Elém. fr.	Elém. ang.	Elém. fr. et ang.	Mod. fr.	Mod. ang.	Mod. fr. et ang.	Acad. fr.	Acad. ang.	Acad. fr. et ang.			
1898.....	642	385	6	1,033	315	30	33	157	33	42	4		1	615	418	
1899.....	856	617	12	1,485	396	28	47	273	25	72	6		1	849	636	
1900.....	962	631	15	1,608	526	22	42	299	29	56	7		2	994	624	
1901.....	955	608	21	1,584	485	30	41	290	30	41	12	4	2	941	643	
1902.....	910	599	27	1,536	655	35	52	373	47	87	19	2	6	1,276	260	
1903.....	884	706	37	1,627	520	24	43	384	40	77	20	5	6	1,122	505	
1904.....	918	690	45	1,653	637	26	32	495	30	85	24	5	12	1,346	307	
1905.....	904	737	40	1,681	544	29	48	434	24	113	23	3	2	1,220	461	
1906.....	920	720	51	1,691	528	17	43	352	32	79	33	6	5	1,095	596	
1907.....	901	875	74	1,850	622	22	40	478	30	76	32	9	22	1,331	519	
1908.....	833	860	104	1,797	397	11	31	516	32	117	45	3	24	1,176	621	
1909.....	978	836	104	1,918	645	19	42	491	20	88	62	2	15	1,394	534	
1910.....	848	904	122	1,874	624	20	59	609	17	77	56	1	23	1,486	388	
1911.....	649	635	121	1,405	379	64	24	382	23	73	43	2	29	1,019	386	
1912.....	847	904	148	1,899	557	20	29	548	23	81	79	4	42	1,363	516	
1913.....	933	866	152	1,951	664	22	44	590	33	54	45	3	31	1,486	405	
1914.....	968	940	241	2,149	594	18	44	532	25	120	127	4	56	1,520	629	
1915.....	1,208	1,087	250	2,545	766	22	57	748	40	140	102	10	75	1,960	585	
1916.....	1,264	946	231	2,441	845	34	42	518	27	141	107	17	60	1,791	650	
1917.....	1,280	1,056	267	2,603	1,035	30	56	682	23	178	139	13	71	2,227	376	
1918.....	1,236	1,216	351	2,803	885	18	47	656	29	167	172	14	82	2,090	733	
1919.....	1,147	1,192	359	2,698	777	17	77	637	21	193	191	13	105	2,031	667	
1920.....	1,112	1,074	415	2,601	778	28	56	599	18	115	188	15	133	1,930	671	
1921.....	1,102	1,142	480	2,724	665	26	57	642	34	187	213	5	157	1,936	738	
1922.....	1,308	1,209	579	3,096	861	28	57	644	48	158	341	22	155	2,314	782	
1923.....	1,364	1,393	658	3,415	797	34	54	724	53	234	291	29	262	2,508	907	
1924 (Anciens diplômes)	253	163	52	468	176	3	1	113	4	22	20	1	21	353	105	
Totaux.....	26,182	22,991	4,962	54,135	16,673	679	1,198	13,172	820	2,873	2,401	195	1,402	39,413	14,722	

BREVETS DE CAPACITÉS ACCORDÉS PAR LE BUREAU CENTRAL DES EXAMINATEURS CATHOLIQUES, DEPUIS L'ADOPTION DES NOUVEAUX PROGRAMMES D'ÉTUDES EN 1923

ANNÉES	Nombre des aspirants aux diplômes		Total des aspirants	NOMBRE DE DIPLOMES ACCORDÉS								Total des diplômes accordés	Nombre d'aspirants qui ont échoué
	Elém. taire	Supérieur		Elém. franc.	Elém. ang.	Elém. franc. et ang.	Elém. franc.	Supérieur franc.	Supérieur ang.	Supérieur franc. et ang.	Supérieur franc.		
1924.....	1,526	892	2,418	868	37	121	6	341	49	208	10	1,610	778
1925.....	2,182	1,357	3,539	1,321	30	153	17	636	53	352	16	2,578	961
1926.....	2,301	1,298	3,609	1,362	40	123	26	658	82	325	18	2,634	1,025
1927.....	2,603	1,341	3,946	1,626	25	152	10	813	61	259	23	2,999	847
1928.....	2,321	1,501	3,822	1,328	27	147	10	851	47	330	14	2,754	1,068
1929.....	2,107	1,325	3,522	1,548	27	188	18	706	36	296	22	2,941	581
1930.....	2,147	1,497	3,554	1,424	31	148	9	765	39	347	16	2,769	765
1931.....	2,277	1,751	4,028	1,639	31	230	16	835	61	636	27	3,477	551
1932.....	2,374	1,965	4,339	1,594	42	233	18	903	81	605	32	3,511	625
1933.....	2,466	2,481	4,947	1,728	29	196	13	1,118	141	721	55	4,074	878
1934.....	2,454	2,452	4,933	1,642	24	183	17	924	49	660	34	3,523	1,420
1935.....	2,474	2,566	5,040	1,728	25	206	16	1,049	44	697	32	4,103	535
1936.....	2,676	2,225	4,414	1,447	15	125	12	1,276	22	622	42	3,956	547
Totaux.....	26,182	22,991	54,135	16,673	679	1,198	13,172	820	2,873	2,401	195	39,413	14,722

3. Des normaliennes pour les anciens diocèses.

Dans ce contexte, il n'est pas étonnant que les Evêques aient pris l'initiative dans la formation des institutrices²⁰, initiative qui vise d'abord le diocèse de Montréal.

a. Montréal (1899), Rimouski (1906)

Montréal. - Parmi les diocèses qui ont un urgent besoin d'institutrices, il en est un qui attend depuis 1856 la réalisation d'une section féminine de l'École normale Jacques-Cartier, c'est celui de Montréal. Le projet n'avait pu se réaliser car, d'après une lettre de Mère Sainte-Madeleine, "l'oeuvre proposée n'était pas compatible avec nos règlements²¹". Adélard Desrosiers n'est pas moins explicite:

On sait que M. Chauveau n'avait pu réaliser, à Montréal, son projet d'un département normaliste pour les institutrices, les Dames de la Congrégation ayant refusé de recevoir dans leurs classes, des professeurs étrangers à leur institut²².

20 Voir tableau VI, appendice 1, p. 264.

21 Lettre de Mère Sainte-Madeleine, 15 oct. 1856, dans Registre de la Congrégation de Notre-Dame, tome 3, Montréal, Archives de la Maison mère, p. 177. Une partie des archives a brûlé lors du feu de 1893.

22 Adélard Desrosiers, Les écoles normales primaires de la Province de Québec et leurs oeuvres complémentaires, Montréal, Arbour et Dupont, 1909, p. 101.

Un autre facteur avait influencé la décision des religieuses, comme nous l'indique l'abbé Desrosiers:

L'insuffisance de la subvention législative annuelle ne permettait pas cette dépense, et le déficit des premières années à Laval, ne justifia que trop les craintes du surintendant et des religieuses de la Congrégation²³.

Le projet demeure cependant dans l'esprit du Surintendant. Nous en retrouvons le rappel dans un rapport de ce dernier, en date du 10 juillet 1866:

S'il nous était permis de former un département d'élèves-institutrices à l'école normale Jacques-Cartier, [...] on pourrait dire avec vérité que nos écoles normales répondent à tous les besoins des diverses classes de la population²⁴.

De nouveau, en 1882, il est question de la dite Ecole normale dans les Annales de la Congrégation de Notre-Dame. Une copie de la lettre venant du Surintendant reconnaît le bien fondé de la création d'une Ecole normale à la Maison mère de la ville²⁵.

En 1896, à la suite de démarches effectuées par les Commissaires de Montréal et par l'Archevêque Mgr Edouard-Charles Fabre, les religieuses de la Congrégation de Notre-Dame offrent leur collaboration. Pourtant, il faut attendre

²³ Ibid., p. 100.

²⁴ Rapport du Surintendant de l'Instruction publique, dans RSIP, 1866, p. xix.

²⁵ Annales de l'Ecole normale de Jacques-Cartier, ACNDM, 1882, p. 4.

l'école normale jusqu'en 1899. Le 3 octobre de cette année-là, les Soeurs reçoivent, au Couvent de la rue Saint-Jean-Baptiste, une centaine d'élèves dont vingt-huit normaliennes. Jusqu'en 1911, les élèves-institutrices de Montréal vivront dans ce lieu historique:

La cour où les élèves se récréaient à plein coeur, entre les hautes bâtisses qui ne laissaient voir qu'un petit coin de ciel bleu, était l'ancien emplacement de Notre-Dame des Victoires²⁶.

En juin 1908, les religieuses abandonnent tout aux normaliennes et se rendent à la nouvelle Maison mère de la rue Sherbrooke. Pendant quelques années, la vie des futures institutrices s'écoule paisible dans cette vaste résidence. Il faut pourtant abandonner l'ancienne maison acquise par la Ville pour un projet qui deviendra la rue Saint-Laurent. Hébergées à la Maison mère pendant quelques mois, les élèves s'établissent le 13 janvier 1912, dans l'Ecole normale située en face de la Maison mère. Le 1er juin, Monseigneur Paul-Napoléon Bruchési, archevêque de Montréal, bénit solennellement la nouvelle école:

Ce n'est pas une fondation que nous célébrons, disait M. le Principal, ce n'est pas une aurore que nous saluons, c'est une vie qui s'affirme, c'est un midi bien clair et bien riant que nous venons contempler²⁷.

²⁶ Historique de l'Ecole normale Jacques-Cartier, dans Registre de la Congrégation de Notre-Dame, op. cit., p. 183.

²⁷ Adélard Desrosiers, Ecole normale des filles de Montréal, dans EP, vol. 35, no 2, octobre 1913, p. 116.

En 1924, l'institution a 25 ans: l'événement est souligné par le premier congrès pédagogique réunissant les anciennes normaliennes et le gouvernement exprime son approbation en octroyant \$800.00 pour acquitter les frais de l'organisation.

Les deux premières écoles normales étaient nées en réponse aux démarches du Surintendant qui "en donnant des écoles normales confessionnelles au Bas-Canada en 1857, [...] allait au-devant des désirs des évêques," et en nommant un prêtre à la tête de ces maisons d'éducation "l'Etat prouvait son entière bonne foi²⁸". A l'avenir, ce sont les évêques qui prendront la relève, car la loi de 1875 qui modifiait la composition du Conseil de l'Instruction publique permettait l'entrée dans le Comité catholique de tous les évêques dont le diocèse était situé totalement ou en partie dans la province de Québec.

Rimouski. - Au début du siècle, le diocèse de Rimouski est un centre de colonisation en plein épanouissement; la pénurie des institutrices qualifiées dans les campagnes permet à la ville épiscopale de devenir l'endroit idéal pour y établir une école normale:

28 C.-J. Magnan, L'Ecole normale Laval, Principes qui ont présidé à sa fondation, dans EP, vol. 29, no 3, novembre-décembre 1907, p. 273.

[Rimouski est le] centre le plus favorable pour les besoins de la population actuelle et pour subvenir aux besoins nouveaux qui suivront l'oeuvre de la colonisation. Malgré la bonne volonté déployée pour la cause de l'instruction, étant donné la multiplication prodigieuse des enfants dans ces centres de colonisation, les ouvriers manquaient à l'enseignement primaire, où la formation des maîtres était incomplète. Chaque année, le Département de l'Instruction publique devait accorder une foule de dépenses pour l'enseignement sans brevet²⁹.

L'établissement d'une école normale n'exige pas toujours une nouvelle construction; dans plusieurs circonstances l'aménagement d'un couvent suffit pour répondre aux besoins. Mais à Rimouski, comme à Chicoutimi, Trois-Rivières, Saint-Hyacinthe et Sherbrooke, il faut bâtir et les religieuses en assument les frais de construction:

Dans la pratique, les écoles normales catholiques sont établies par le Gouvernement à la demande des évêques qui lui désignent, dans le cas des écoles normales de filles, la congrégation religieuse à qui une subvention annuelle est accordée en vertu d'un contrat entre la dite congrégation et le Gouvernement pour favoriser la construction d'un bâtiment spécial et aider au maintien de l'école³⁰.

A Rimouski, l'oeuvre tant désirée se réalise: le contrat de la construction est signé le 7 janvier 1905 et les travaux débutent le 8 septembre. C'est le 14 septembre de l'année suivante que l'école normale ouvre ses portes à

²⁹ J.-A. M., Le Surintendant de l'Instruction publique à l'Ecole normale de Rimouski, dans EP, vol. 28, no 6, février 1907, p. 326.

³⁰ C.-J. Magnan, Les Ecoles normales catholiques de la province de Québec, dans EP, vol. 51, no 8, avril 1930, p. 574.

soixante élèves. Jusqu'en 1915, l'école fonctionne d'après l'organisation du début et en 1917, un agrandissement vient apporter les améliorations souhaitées.

b. Chicoutimi, Trois-Rivières et Nicolet (1907)

Chicoutimi. - L'Ecole normale de Chicoutimi suit celle de Rimouski et ce sont les mêmes motifs qui président à la fondation des deux écoles:

Vous connaissez les services qu'une Ecole normale rendrait dans la région du Saguenay, où la population va se multipliant. Si les écoles sont tenues d'une manière pratique et intelligente, il en résultera, [...] un grand bien parmi les jeunes colons³¹.

A Chicoutimi, des besoins psychologiques semblent s'ajouter à celui d'institutrices qualifiées. Monseigneur Michel-Thomas Labrèque a une grande admiration pour sa ville épiscopale: "Chicoutimi, fièrement assise sur les rivages escarpés de sa colossale rivière, c'est bien la riche et vive topaze qui orne le diadème royal du Saguenay³²". C'est avec raison que le Surintendant de l'Instruction publique explicite les deux principaux buts de la fondation:

31 Soeur M. de Saint-Denis à M. C. Tanguay, M.P.P., le 12 mars 1903, Archives de la Maison généralice des Soeurs du Bon-Pasteur, Québec. Dossier de l'Ecole normale de Chicoutimi.

32 M. de la Bruère, Discours prononcé lors de l'inauguration de l'Ecole normale de Chicoutimi, dans EP, vol. 29, no 5, janvier 1908, p. 280.

Sa Grandeur a pris la détermination d'augmenter encore le prestige de Chicoutimi en y établissant [...] une école de pédagogie qui devra produire un grand bien en accroissant de beaucoup l'efficacité de l'enseignement donné dans les écoles primaires du diocèse³³.

Le premier rapport de M. l'abbé Joseph-Edmond Duchesne illustre bien le projet de l'évêque. "Trois élèves sont de la ville de Chicoutimi et vingt-sept viennent des centres ruraux du diocèse³⁴". C'est ainsi que les endroits les plus éloignés profitent des bienfaits de l'Ecole normale dans le royaume du Saguenay.

Trois-Rivières. - La grande distance qui sépare Trois-Rivières de Québec et de Montréal entraîne une pénurie d'institutrices dans la région du Saint-Maurice. Bien que le diocèse de Trois-Rivières soit l'un des plus anciens de la province, la ville attend longtemps son école normale. Adélard Desrosiers ne rapporte-t-il pas que Mgr Laflèche, au mois de février 1881, avait adressé un mémoire au Conseil de l'Instruction publique pour appuyer la demande d'une école normale³⁵.

³³ Ibid.

³⁴ J.-E. Duchesne à M. le Surintendant, dans Rapport pour l'année finissant le 30 juin 1908, p. 1, Archives de la Maison généralice des Soeurs du Bon-Pasteur, Québec.

³⁵ Adélard Desrosiers, op. cit., p. 165.

Vingt-cinq ans plus tard, une nouvelle offensive est tentée où clercs et laïcs collaboreront à la réalisation du projet. Le 26 septembre 1906, jugeant le temps venu de reprendre les démarches, l'Evêque dépose une demande au Comité catholique. Pour hâter la décision, Mgr Cloutier accompagné de M. J.-A. Tessier, député des Trois-Rivières, se rend auprès du Premier Ministre, Sir Lomer Gouin, et en rapporte la promesse que l'Ecole normale débutera à l'automne de 1908³⁶. Le pas décisif semble fait. Les détails de l'arrangement définitif seront complétés en temps opportun. En effet, le 20 septembre 1907, Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur signe un ordre en conseil autorisant le Secrétaire de la province à ratifier le contrat au nom du gouvernement. Enfin le 12 novembre, le contrat est signé devant le notaire Arthur Tremblay qui réside et pratique à Sainte-Anne-de-Beaupré.

La construction jugée nécessaire, le terrain est donc acheté, les rues détournées et l'architecte s'attaque aux plans. Tout va rondement: l'école est prête le premier septembre 1908 et cinquante-trois jeunes filles peuvent y commencer leur préparation à l'enseignement.

³⁶ Annuaire de l'Ecole normale des Trois-Rivières, Archives du Monastère des Ursulines, Trois-Rivières, no 1, 1908-1909, p. 5.

Dans une lettre du 6 juillet 1908, l'évêque des Trois-Rivières, Mgr François-Xavier Cloutier, expose à ses diocésains le but de l'Ecole normale:

Jusqu'ici, un bon nombre de nos jeunes institutrices, à qui l'accès à une école normale n'avait pas été facile, ont pu manquer de cette formation pédagogique si nécessaire au succès de leur enseignement. Désormais, l'Ecole normale des Trois-Rivières est acquise aux jeunes filles qui désirent se vouer à la carrière de l'instruction et de l'éducation des enfants dans les écoles primaires³⁷.

Nicolet. - Comme une relation étroite existe entre la fondation d'une école normale et la congrégation qui en devient responsable, nous nous attarderons quelque peu sur les débuts de l'Ecole normale de Nicolet. Commencées en 1905, les démarches entreprises par l'Evêque sont interrompues par le feu qui détruit en quelques heures le magnifique établissement des Soeurs de l'Assomption:

Maison-Mère, pensionnat, chapelle, résidence du chapelain, dépendances, lingerie, ameublement, rien n'échappa au désastre, [...] plus de 150 religieuses furent obligées de chercher un abri au Séminaire et ailleurs³⁸.

Mgr Hermann Bruneault reprend ses démarches en octobre 1907. La supplique adressée au Premier Ministre de la

³⁷ Mgr F.-X. Cloutier, Lettre circulaire de Mgr l'Evêque des Trois-Rivières pour annoncer l'ouverture de l'Ecole normale, 6 juillet 1908, p. 6.

³⁸ Soeur Sainte-Monique, Humble supplique, présentée à M. le Premier Ministre de la Province de Québec, 22 janvier 1907, Archives de la Maison mère des Soeurs de l'Assomption, Nicolet, document 34.

province étale les besoins du diocèse et surtout ceux de la Congrégation:

[...] le diocèse de Nicolet a été détaché du diocèse des Trois-Rivières, en 1885, [...] il contient aujourd'hui une population catholique de 90000 âmes, 62 paroisses, 24 couvents avec 153 religieuses enseignantes, 518 écoles laïques avec 530 institutrices, dont 4 seulement sont brevetées d'une école normale, et 21000 enfants sous le contrôle des Commissaires.

[...] aujourd'hui, les dites Soeurs de l'Assomption regarderaient la fondation de la dite école normale à Nicolet comme une très grande faveur de la part du Gouvernement et comme l'un des moyens les plus efficaces de ressusciter à une vie prospère et fructueuse; [...] elles sont à construire actuellement une nouvelle maison, [...] avec une addition en plus de 100 pieds de longueur et aussi à 4 étages, où pourraient se trouver les différentes pièces spécialement affectées à l'usage de l'école normale, [...] elles insistent respectueusement pour qu'il leur soit permis d'ouvrir la dite école normale, dès le commencement du mois de septembre 1908³⁹.

Le projet se réalise⁴⁰. Après avoir occupé les locaux de la Maison mère pendant dix ans, en 1918 les normaliennes ont la joie d'habiter un édifice spacieux et bien aménagé. Le bonheur est de courte durée. Au mois de mars 1920, les flammes ravagent la nouvelle maison et les normaliennes reprennent le chemin de la Maison mère où les religieuses

³⁹ J. S. Hermann, évêque de Nicolet, Humble supplique, présentée à M. le Premier Ministre de la province de Québec, le 15 octobre 1907, Archives de la Maison mère des Soeurs de l'Assomption, Nicolet.

⁴⁰ Soeur Saint-Casimir, La Fête du Retour, 1909-1929, Ecole normale de Nicolet, Archives de la Maison mère des Soeurs de l'Assomption, Nicolet.

remplissent un rôle héroïque tel que le décrit M. le Principal dans son rapport:

La présence moyenne de nos élèves en classe a été de 91.4 pour cent. C'est assez vous dire que si quelqu'un s'est mis à l'étroit à la maison-mère qui nous héberge, ce n'est pas le monde des normaliennes: elles ont les pièces les plus spacieuses et les plus ensoleillées d'un bâtiment très avantageusement situé. Et c'est là un trait parmi ceux que je pourrais marquer, des sacrifices que s'imposent, tous les jours, pour l'oeuvre de l'Ecole normale, les religieuses de l'Assomption⁴¹.

Les lourdes pertes subies par la Congrégation ne permettent pas une reconstruction immédiate et ce n'est qu'en 1926 que la nouvelle maison ouvrira ses portes et continuera, sans autre incident, à recevoir et à préparer les professionnelles de l'enseignement.

c. Hull et Valleyfield (1908), Saint-Hyacinthe et Joliette (1911).

Hull. - A l'ouest de la province, l'Ecole normale de Hull semble appelée à devenir une sentinelle active pour la langue et pour la foi selon l'idéologie prédominante de ce temps. Le 7 septembre 1909, trente et une élèves sont accueillies au pensionnat des Soeurs Grises de la Croix et commencent la lignée d'une élite intellectuelle qui fait honneur à la formation normalienne et répond aux besoins de la région. Dans son rapport, à l'occasion d'une visite à l'Ecole normale

⁴¹ Georges Courchesne à M. le Surintendant, Ecole normale de Nicolet, dans RSIP, 1921-22, p. 255.

de Hull, le Surintendant dépeint la situation de ce milieu éloigné:

C'est un poste avancé, c'est-à-dire un poste dangereux, exposé quotidiennement aux surprises, aux attaques, à la lutte. Bref un poste de combat. Et comment pourrait-il en être autrement quand on examine sa position géographique, les bords de l'Ontario, d'où sont souvent venus ceux qui ont toujours combattu l'expansion de la civilisation chrétienne et française. Séparé par une ligne imaginaire d'une province dont un élément important ne veut comprendre nos aspirations, habité enfin par une population d'origine différente⁴².

De son côté, le 29 août 1930, le Principal de Hull peut écrire dans son rapport au Surintendant: "Nous avons reçu dans le cours de l'année dernière plus d'élèves de la campagne, c'est de bon augure. Ce mouvement ne peut faire que du bien à nos écoles rurales⁴³".

Chaque année, les élèves se présentent plus nombreuses si bien qu'en 1932, l'addition d'une aile de cent pieds devient nécessaire pour recevoir les quatre-vingt-cinq normalliennes. Mais en 1939 pour répondre aux besoins particuliers du milieu, le Surintendant accorde l'externat qui marque un premier pas vers les externats-écoles normales de la période suivante.

⁴² Cyrille F. Delâge, Discours du Surintendant, tiré de l'article M. le Surintendant visite l'Ecole normale de Hull, dans EP, vol. 38, no 8, avril 1917, p. 489.

⁴³ L'abbé P. Courte à M. le Surintendant, 29 août 1930, Ecole normale de Hull, dans RSIP, 1929-30, p. 258.

Valleyfield. - Pour obtenir une école normale dans son diocèse, l'évêque de Valleyfield, Mgr Médard Emard, appuie sur le rôle d'une Communauté religieuse, les Soeurs des Saints-Noms de Jésus et de Marie qui peuvent en assurer le bon fonctionnement

[...] considérant qu'une école normale de filles, à Valleyfield, serait d'un grand avantage et qu'il existe dans cet endroit une institution capable d'en assurer le bon fonctionnement, [...] ⁴⁴.

En attendant la nouvelle école normale promise pour septembre 1910, la Commission scolaire permet aux élèves-institutrices de s'entraîner à l'école Sainte-Cécile. Tout arrive à point, l'entrée se fait le 23 octobre et le jour de la bénédiction de l'école, plus de huit cents personnes prennent part à la fête ⁴⁵.

Vingt-cinq années de travail avaient donné à Valleyfield une école normale de grand renom quand, le 21 septembre 1933, un incendie détruisit en quelques heures le fruit de tant de labeur. Le Principal Louis-U. Mousseau ne se décourage pas et poursuit l'oeuvre commencée au couvent de Saint-Lambert agrandi des deux-tiers et qui peut recueillir religieuses et élèves. En octobre, quatre-vingt-dix-sept élèves sur

⁴⁴ PVCCCIP, (Paul de Cazes), séance du 25 septembre 1907, p. 2.

⁴⁵ Soeur Jeanne Martin, A Valleyfield, on fête, Archives du Couvent des Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie, Valleyfield, p. 6.

quatre-vingt-dix-huit reprennent leurs classes jusqu'à la fin de l'année scolaire. Le 11 septembre 1934, l'école reconstruite peut recevoir tout le personnel. L'installation rapide permet une heureuse mise en marche de l'enseignement. Dans une école neuve aménagée d'installations les plus modernes, des générations d'élèves se succéderont au profit d'écoles primaires du milieu.

A Saint-Hyacinthe, Mgr Alexis-Xyste Bernard obtient en 1912, l'Ecole normale que les diocésains attendent impatientement; en effet, les premières démarches avaient été entreprises par Mgr Jean-Charles Prince, cinquante-cinq ans auparavant⁴⁶. C'est dans un territoire entièrement colonisé avec une population déjà instruite et ouverte aux bienfaits de l'éducation que quatre-vingt-une élèves formeront le premier noyau de l'Ecole normale.

Joliette. - Au nord de Montréal, l'évêque de Joliette remarque au cours de ses visites pastorales que l'instruction élémentaire laisse à désirer dans plusieurs localités de son diocèse. Ayant obtenu l'établissement de l'Ecole normale des jeunes filles, Mgr Joseph-Alfred Archambault motive publiquement ses démarches:

⁴⁶ Mgr Bernard, Discours prononcé à l'inauguration de l'Ecole normale de S.-Hyacinthe, 27 mai 1912, dans EP, vol. 35, no 1, septembre 1913, p. 10.

Les maîtresses ne manquent ni de bonne volonté, ni de zèle, ni de dévouement. La plupart d'entre elles possèdent les connaissances amplement nécessaires pour la nature de l'enseignement qu'elles ont à donner [...] Ce qui manque à ces chères institutrices, c'est l'entraînement, c'est la formation pédagogique, c'est la préparation sérieuse et pratique à l'exercice de leurs sublimes fonctions. L'école normale est le seul moyen de remédier à cette lacune remarquable⁴⁷.

Rendre le peuple meilleur par une éducation plus soignée, telle est l'ambition de l'évêque. Mais l'oeuvre solidement établie est détruite par un incendie dans la nuit du 16 au 17 mai 1935⁴⁸. Un geste mérite d'être souligné: c'est la généreuse hospitalité offerte aux normaliennes par les Soeurs de l'Immaculée-Conception. Après dix jours d'absence seulement, toutes les élèves peuvent reprendre leurs études, passer l'examen final et obtenir leurs diplômes ou leurs promotions. Aussitôt après l'incendie, les religieuses de la Congrégation de Notre-Dame n'hésitent pas à s'imposer de lourds sacrifices pour entreprendre une construction plus grande et mieux aménagée dont la bénédiction aura lieu le 25 octobre 1936⁴⁹.

47 Joseph-Alfred, L'Ecole Normale de jeunes filles à Joliette, dans Lettres pastorales, Mandements et Circulaires de Mgr J.-A. Archambault, vol. III, no 8, 25 fév. 1911 au 25 sept. 1913, p. 162.

48 I. Gervais à M. le Surintendant, 22 juillet 1935, Ecole normale de Joliette, dans RSIP, 1934-35, p. 189.

49 A Joliette, dans EP, vol. 58, no 4, décembre 1936, p. 252.

d. Québec (1913), Sherbrooke (1916).

Saint-Pascal. - La deuxième école normale du diocèse de Québec présente un cas spécial qu'il est bon de souligner. L'abbé Alphonse Beaudet consulte son évêque, Mgr Louis-Nazaire Bégin, qui lui donne une réponse claire au sujet de l'objectif précis d'une future école normale:

Vous voulez que votre institution, dont on fait tant d'éloges que je crois mérités, devienne école normale classico-ménagère, destinée à répandre dans notre région, par le moyen des institutrices qui y seront formées, les connaissances théoriques et pratiques que doit posséder une vraie maîtresse de maison. Votre projet me paraît excellent et je forme des vœux pour que vous ayez les moyens de le réaliser⁵⁰.

Dès 1905, le couvent de Saint-Pascal adopte un programme particulier où se marient heureusement les matières du cours classique et l'enseignement ménager dans toutes ses ramifications⁵¹. Après sept ans d'expérience, la première école normale classico-ménagère dont la création "marque une date très importante dans l'histoire de l'enseignement en

50 L.-N. Bégin à l'abbé Beaudet, dans Mémoire préparé par le Directeur de l'Ecole Ménagère de St-Pascal, démontrant l'importance de l'enseignement ménager et l'urgence de l'organiser sur des bases solides, tiré des Annales de la Congrégation de Notre-Dame, Saint-Pascal, 1905-1912, ACNDM.

51 Ibid.

notre pays⁵² reçoit non seulement des encouragements de nombreux visiteurs de marque mais aussi la reconnaissance par le gouvernement de sa valeur comme expérience pédagogique importante. "Ce qui fait l'originalité et la valeur de cet enseignement, c'est qu'il est un enseignement absolument complet qui prépare la jeune fille pour la vie⁵³". La préparation des femmes demeure essentielle pour le bonheur des familles de chez nous, selon l'Inspecteur général des Ecoles catholiques:

Madame de Maintenon disait: "Les femmes font et défont les foyers". C'est vrai toujours et dans tous les pays. Vingt-cinq ans de travail ont confirmé l'abbé Beaudet dans sa conviction que c'est par l'école seule que l'on peut pénétrer les masses et atteindre les familles. L'école primaire! voilà l'unique moyen pratique de vulgariser l'enseignement ménager⁵⁴.

Le 15 mai 1914, lors de l'inauguration de la nouvelle école normale, figurent toutes les autorités de la province, y compris le Lieutenant-Gouverneur, Sir François Langelier. A cette occasion, le Surintendant rappelle aux normaliennes le rôle qui les attend:

52 C.-J. Magnan, Ecoles normales, tiré du Rapport de l'Inspecteur général des Ecoles normales catholiques, 15 septembre 1913, dans RSIP, 1912-13, p. 443.

53 Joseph Pasquet, Inauguration officielle de l'Ecole normale classico-ménagère de Saint-Pascal, 5 mai 1914, ACNDM.

54 C.-J. Magnan, Ecole normale classico-ménagère de Saint-Pascal, ses débuts et son développement, dans EP, vol. 52, no 4, décembre 1930, p. 241.

L'instruction que vous recevez ici vous impose l'obligation de développer par l'école l'intelligence des descendants des premiers pionniers de l'agriculture du Canada afin qu'à l'exemple de leurs devanciers, vos élèves deviennent des fils dignes de Louis Hébert et des filles douées des qualités et des vertus de Marie Rollet⁵⁵.

Dès l'année suivante, les religieuses agrandissent l'école afin d'y installer un musée, une bibliothèque, un cabinet de physique et de chimie, une salle assez spacieuse pour donner certains cours à deux ou trois groupes à la fois et pour ajouter un nombre suffisant de classes d'application⁵⁶.

Grâce à l'Ecole normale de Saint-Pascal dirigée par les Soeurs de la Congrégation de Notre-Dame, des centaines d'institutrices peuvent donner l'enseignement ménager dans les écoles primaires de la province. Un mouvement est lancé qui permettra que surgissent un peu partout d'autres centres de formation ménagère, appelés justement "écoles de bonheur"⁵⁷. On retrouve donc au Québec un idéal commun pour les écoles ménagères et les Ecoles normales; certaines élèves passent des premières aux secondes pour obtenir une formation spécialisée. Aussi à Saint-Pascal, les deux écoles sont sous le

⁵⁵ Boucher de la Bruère, Discours prononcé à l'inauguration de la première Ecole normale classico-ménagère, ACNDM.

⁵⁶ A. Beaudet, Ecole normale classico-ménagère de Saint-Pascal, dans RSIP, 1915-16, p. 276.

⁵⁷ Expression chère à Mgr Tessier, le promoteur des Ecoles ménagères du Québec, nommées aussi Instituts familiaux.

même toit.

Sherbrooke. - Dans les diocèses qui entourent Montréal, ce n'est pas surtout le manque d'institutrices qui incite l'évêque, Mgr Paul La Roque, à demander une école normale mais plutôt l'insuffisance de préparation des institutrices. A Sherbrooke comme à Joliette, l'évêque constate les besoins de la population au moment de ses visites à travers le diocèse. Dans une lettre pastorale spéciale, il décrit à ses fidèles la situation scolaire:

Grâce à Dieu et à nos bonnes Soeurs enseignantes, Nous sommes heureux de le dire, N.T.C.F., la petite école, en maintes localités de Notre Diocèse n'a pas manqué d'institutrices compétentes. La formation reçue dans le noviciat, par lequel ces Soeurs ont passé, supplée, au moins dans une bonne mesure, à l'entraînement pédagogique de l'Ecole normale proprement dite. Mais que dire de nos Ecoles confiées à la direction de maîtresses séculières? Ces maîtresses, disons-le hautement, sont intelligentes et instruites, vertueuses et surtout dévouées. Que leur manque-t-il donc? Il manque chez un trop grand nombre d'entre elles, cet entraînement pédagogique si désirable et qui importe tant au progrès des élèves⁵⁸.

Mgr La Roque compte beaucoup sur l'Ecole normale, assuré qu'elle contribuera à élever le niveau culturel dans tout son diocèse. Ce qu'il désire par-dessus tout, ce sont des jeunes filles "instruites, mais, surtout pieuses et d'une

58. Mgr La Roque, Lettre pastorale spéciale, 4 mai 1925, dans EP, vol. 47, no 4, décembre 1925, p. 215-16.

conduite vraiment exemplaire⁵⁹."

A Sherbrooke, c'est la Commission scolaire qui reçoit les normaliennes à l'Académie Sainte-Marie,

[...] laissant la liberté de choisir les pièces qui devenaient nécessaires à la nouvelle organisation, et n'exigeant aucune rétribution en retour de l'hospitalité qu'elle offrait: logement, lumière, chauffage⁶⁰.

Un inconvénient majeur s'ensuivit: "ce local est très petit pour l'Académie et l'Ecole normale et nous n'avons pu loger que vingt-sept élèves-institutrices⁶¹". L'école d'application est nombreuse comparativement à l'école normale. L'année suivante, parce que cinquante jeunes filles sont refusées, on décide de construire:

Le terrain a été difficile à choisir et à acquérir. Au centre de la ville, il n'y avait rien de convenable. Par ailleurs, nous ne pouvions pas nous placer complètement à la campagne à cause du recrutement nécessaire à notre école d'application. Enfin, nous avons trouvé une dizaine d'acres de terre dans le quartier nord de la ville, sa partie la plus coquette et dans un site pittoresque dominant toute la vallée de la rivière Saint-François. Nous pouvions y avoir un grand jardin potager et un parterre assez vaste. Un bocage considérable pour servir de cour de récréation à nos futures normaliennes ajoute une note poétique et utilitaire à ce terrain⁶².

59 Ibid.

60 Annales de l'Ecole normale Marguerite-Bourgeoys, Sherbrooke, 11^{ère} partie: 1922-31, ACNDM.

61 Ibid.

62 H. A. Simard à M. le Surintendant, 1^{er} juillet 1924, Ecole normale de Sherbrooke, dans RSIP, 1923-24, p. 271.

L'Ecole normale de Sherbrooke, réplique de celle de Montréal, accueille en septembre 1925, quatre-vingt-deux élèves. La guerre de 1914-18 semble avoir été la cause du long délai imposé au diocèse de Sherbrooke. Avec cette Ecole normale qui assure le service de "tous les Cantons de l'Est"⁶³, c'est l'ensemble des diocèses qui est pourvu d'Ecoles normales de filles.

Pendant ce temps, que devient l'aînée des Ecoles normales? Elle demeure au Monastère des Ursulines jusqu'au moment où l'espace devient trop restreint. Dans son rapport pour l'année 1912-13, l'Inspecteur général des Ecoles souhaite des améliorations pour la section des filles de l'Ecole normale Laval:

[...] la doyenne des écoles normales de filles dans notre province, celle des Dames Ursulines de Québec, soit, au point de vue matériel, mise sur un pied d'égalité avec ses jeunes soeurs. Plus d'un demi-siècle de bons et loyaux services ont mérité à l'école normale des filles de Québec de sortir de ses cadres trop exigus et de recevoir une part plus large de soleil et de lumière⁶⁴.

Le désir de M. C.-J. Magnan tarde à se réaliser. Les religieuses désirent bâtir sur leur propriété de Mérici un édifice qui répondra mieux aux besoins de l'heure. A l'été

⁶³ Annales de l'Ecole normale Marguerite-Bourgeoys, op. cit.

⁶⁴ C.-J. Magnan, Rapport de l'Inspecteur général des écoles catholiques de la Province de Québec pour l'année 1912-13, dans EP, vol. 35, no 7, mars 1914, p. 421.

1928, une rumeur circule à Québec que la magnifique propriété de Mérici, sur laquelle les Religieuses projettent de bâtir l'école normale, passera en des mains étrangères si une décision n'est pas prise immédiatement⁶⁵. A cet effet on sollicite une entrevue auprès du Premier Ministre. Dès septembre 1930, les élèves entrent dans la nouvelle résidence érigée sur un site historique à l'entrée des Champs de Bataille, l'un des endroits les plus pittoresques de la ville de Québec. La construction solide et à l'épreuve du feu répond aux attentes de tous les amis de l'éducation.

A Québec, le dévouement des Ursulines avait attiré la bienveillante attention de l'Inspecteur général des écoles; il en fut de même pour les autres Congrégations religieuses responsables de l'Oeuvre éducative des filles à travers la province:

C'est un sentiment de reconnaissance qui [...] a déterminé le gouvernement à reconnaître publiquement le mérite de ces communautés distinguées qui se nomment les Soeurs de la Congrégation de Notre-Dame, les Ursulines, les Soeurs du Bon-Pasteur, les Soeurs de l'Assomption, les Soeurs de Jésus et de Marie [sic], les Soeurs Grises et les Soeurs de la Présentation de Marie. D'autres congrégations, très méritantes aussi, recevront avant longtemps, je l'espère, la consécration officielle de leur valeur pédagogique. Et ce ne sera que justice. Il y a plus de deux siècles, les communautés religieuses de femmes ont su allumer le flambeau de la science en ce

65 C. F. Delâge, La nouvelle école des Ursulines de Québec, dans EP, vol. 53, no 1, septembre 1913, p. 20.

pays, flambeau qui s'est transmis dans chaque foyer de génération en génération par le soin de nos vaillantes mères, qui avaient reçu - au prix de quel sacrifice alors - dans un modeste couvent, une solide éducation chrétienne doublée d'une instruction primaire supérieure⁶⁶.

Le projet des évêques était enfin réalisé: doter chacun de leurs diocèses d'une école normale de filles. Dans les années subséquentes, à l'exception des nouveaux diocèses, l'initiative viendra du peuple québécois ou parfois, de congrégations religieuses enseignantes qui désirent leur propre école normale pour répondre aux espoirs des élèves de leurs maisons d'enseignement et pour assurer à l'oeuvre spécifique de leur congrégation une relève bien préparée⁶⁷.

⁶⁶ C.-J. Magnan, Discours à l'inauguration de l'Ecole normale de Joliette, dans EP, vol. 35, no 8, avril 1914, p. 462.

⁶⁷ Voir à ce sujet le tableau VII portant sur les Ecoles normales de jeunes filles selon les congrégations enseignantes concernées, appendice 1, p. 267.

CHAPITRE IV

LES ECOLES NORMALES DIOCESAINES DE JEUNES FILLES (1923-1939)

La formation des maîtres étant une condition essentielle dans l'amélioration de la situation scolaire, l'on peut affirmer que la province de Québec a fait un pas vers le progrès de 1899 à 1922 puisque onze écoles normales ont vu le jour dans les anciens diocèses.

De 1923 à 1939, onze nouvelles écoles normales de jeunes filles viendront répondre au voeu des évêques dans les nouveaux diocèses ou aux besoins spécifiques dans certains centres d'anciens diocèses. C'est pourquoi dans cette deuxième partie nous présenterons les écoles normales non pas dans l'ordre chronologique de leur apparition mais plutôt en tenant compte des motifs de leur établissement.

1. Ecoles normales dans les nouveaux diocèses.

Gaspé. - Un diocèse est érigé à Gaspé en 1922 et le principal de l'Ecole normale de Rimouski, l'abbé François-Xavier Ross en devient le premier évêque. Peu après son intronisation, Mgr F.-X. Ross visite ses fidèles et constate les urgents besoins de la population au point de vue de l'éducation:

[...] il est indubitable que nos écoles sont inférieures en maintes régions du diocèse; et on aura beau modifier les programmes, prêcher l'assiduité aux écoles, le résultat ne sera appréciable que dans la mesure où les institutrices seront formées à l'art de l'enseignement: tant vaut le maître, tant vaut l'école¹.

Le nouvel évêque de Gaspé vient de quitter les Ursulines de Rimouski dont l'oeuvre principale est la formation des jeunes filles et qui sont disposées à collaborer dans son projet d'éducation. Mais dans cette région de la province, il faut tenir compte de certains facteurs géographiques:

[...] l'éloignement des grands centres, une situation géographique particulière, l'éparpillement d'une population le long de plusieurs centaines de milles de côtes, tout contribuait à rendre difficile d'abord le recrutement et puis la formation du personnel enseignant².

La description de la situation scolaire parle d'elle-même:

Gaspé-Nord: 35 municipalités scolaires
13 institutrices religieuses
112 institutrices laïques dont:
67 diplômées du Bureau Central
17 diplômées d'une école normale
28 non-diplômées

Gaspé-Sud: 30 municipalités scolaires
30 institutrices religieuses
125 institutrices laïques dont:
58 diplômées du Bureau Central
31 diplômées d'une école normale
36 non-diplômées

¹ Mgr F.-X. Ross, cité par C.-J. Magnan, L'école normale de Gaspé, dans EP, vol. 47, no 2, octobre 1925, p. 90.

² C. Delâge, Ecoles normales, dans RSIP, 1923-24, p. xi.

Bonaventure: 41 municipalités scolaires
 38 institutrices religieuses
 193 institutrices laïques dont:
 16 diplômées du Bureau Central
 31 diplômées d'une école normale
 36 non-diplômées³.

Le nombre des non-diplômées qui s'élève à cent ne peut manquer d'émouvoir le pédagogue qu'est le nouvel évêque de Gaspé. De plus, Mgr Ross désire pour son peuple "un réveil intellectuel, une poussée vers l'éducation"⁴. Les restrictions imposées par la guerre, maintenant abolies, l'évêque peut facilement obtenir son école normale; aussitôt présentée, la demande est agréée:

Les gouvernements de Québec se sont montrés très favorablement disposés à aider mon projet: le Conseil de l'Instruction publique le recommanda d'une manière très sympathique; le Monastère des Ursulines de Rimouski me fournit huit religieuses, parmi lesquelles j'eus la satisfaction de compter trois de celles qui occupaient les premiers postes à l'Ecole normale de Rimouski où j'ai travaillé de 1906 à 1923 inclusivement⁵.

En 1924, les cours débutent dans un local mis à la disposition de Mgr Ross par un hôtelier de la ville⁶. Le nombre d'élèves est limité à vingt à cause de l'exiguité du bâtiment et dès l'année suivante, une construction abrite les normaliennes:

³ Gaspésie, AQ, 15-61-38.

⁴ C.-J. Magnan, op. cit.

⁵ Mgr Ross à M. le Surintendant, Ecole normale de Gaspé, dans RSIP, 1924-25, p. 268.

⁶ Ibid.

Le monastère des Ursulines élève [...] ses murs solides sur la colline d'où il domine tout le village et la baie de Gaspé, offrant de loin l'aspect d'une forteresse, symbole des espoirs que nous fondons sur cette maison de prières et d'oeuvres, pour l'avenir de notre diocèse⁷.

Mont-Laurier. - Au sujet de la région de Mont-Laurier, le Surintendant écrit: "encore une région qui se développe avec une étonnante rapidité⁸". Et il est heureux, à la bénédiction de l'Ecole normale en 1926, de représenter le Gouvernement "qui a facilité l'établissement d'une école normale dans le Nord, afin de procurer au jeune diocèse de Mont-Laurier les bienfaits d'un personnel bien préparé à remplir sa mission⁹".

Mgr Limoges reconnaît la clairvoyance des chefs:

[...] le Conseil de l'Instruction publique et le Gouvernement ont fait acte de saine prévoyance. Il importait et il importe de préparer l'avenir intellectuel en notre pays, tout en conservant à l'enseignement public l'orientation franchement religieuse qui seule peut amener le progrès matériel, social et moral d'un peuple¹⁰.

7 F.-X. Ross, Lettre pastorale, annonçant l'érection du Monastère des Ursulines, avec l'école normale, le pensionnat et l'école ménagère, AVMUQ, 26 juillet 1925, no 24, p. 255.

8 C.-F. Delâge à M. A. David, Les Ecoles normales de Roberval et de Mont-Laurier, dans RSIP, 1926-27, p. viii.

9 C.-J. Magnan, Inauguration de l'Ecole normale de Mont-Laurier, dans EP, vol. 49, no 5, 1928, p. 292.

10 Ibid.

Une maison nouvellement construite abrite les 144 élèves dont soixante normaliennes. Le grand nombre des inscriptions prouve assez bien la nécessité d'une école normale dans cette région. Chaque année, les jeunes filles en sortent nombreuses, prêtes à jouer le rôle social qui les attend dans les écoles primaires. Les deux premières religieuses de Sainte-Croix arrivées à Nominungue au début de la colonisation pour instruire les enfants d'une trentaine de familles déjà installées dans la région de Mont-Laurier avaient rempli ce rôle avec beaucoup de zèle. Mgr François-Xavier Brunet, en visite à la Maison mère des Soeurs de Sainte-Croix, en parle éloquemment: "Mes soeurs, vous avez été des pionniers chez nous, c'est là que vous aurez votre Ecole normale¹¹". Le souhait se réalise sous l'instigation du deuxième évêque, Mgr Limoges.

Ville-Marie..- Après Mont-Laurier, la demande vient de Ville-Marie, dans le diocèse de Timmins. Cette fois, c'est la Supérieure générale des Soeurs Grises de la Croix qui en 1930, expose la situation scolaire au Surintendant de l'Instruction publique: le peu de réussite scolaire dans les écoles, les difficultés qu'éprouvent les commissaires à se pourvoir d'institutrices diplômées, l'incompétence d'un

¹¹ Rodolphe Mercure, Discours à l'inauguration de l'Ecole normale de Mont-Laurier, dans EP, vol. 49, no 6, février 1928, p. 370.

bon nombre d'enseignantes diplômées du Bureau central, la menace d'ignorance ou de formation intellectuelle inférieure pour la génération de demain, de plus, la présence des religieuses capables d'entreprendre l'oeuvre destinée à relever le niveau des écoles du Témiscaminque¹².

Le pensionnat des Soeurs Grises de la Croix semble se prêter avantageusement à la transformation nécessitée par une école normale. Cette maison est précisément l'endroit désigné pour les examens du Bureau central où chaque année, vingt à vingt-cinq élèves du Pensionnat subissent les examens. N'est-ce pas une assurance de recrutement? De plus, un nombre suffisant d'externes alimentent les classes d'application où s'entraînent les normaliennes. Pour ces raisons, l'Ecole normale sera installée, en septembre 1930, au pensionnat de Ville-Marie.

En octobre 1931, le Surintendant indique dans son Rapport que la situation géographique de la région, son éloignement des centres avait justifié le gouvernement d'ouvrir la nouvelle école normale¹³.

12 Soeur Saint-Bruno à l'Honorable Cyrille Delâge, 27 janvier 1930, Archives de la Maison mère des Soeurs Grises de la Croix, Ottawa.

13 C.-F. Delâge à M. David, Ecole normale de Ville-Marie au Témiscaminque, dans RSIP, 1930-31, p. x.

Saint-Jean. - De son côté, l'évêque de Saint-Jean, Mgr Anastase Forget, désire "donner aux enfants de son diocèse tous les avantages que procurent une solide instruction et une éducation soignée¹⁴". Dans une lettre adressée au Surintendant, en 1935, il appuie la demande des religieuses par des nombres bien significatifs:

Population catholique du diocèse de Saint-Jean	62,571
Nombre d'enfants fréquentant les écoles	13,135
Nombre des écoles	216
Nombre des institutrices y enseignant	214
Nombre des diplômées des Ecoles normales	6115.

Mgr Forget profite de la tournée pastorale pour visiter une à une les écoles de son diocèse et il remarque que les institutrices sont en général trop jeunes, sans discipline pédagogique¹⁶. Pour remédier à cette lacune, heureusement, les Soeurs de la Congrégation de Notre-Dame sont disposées à collaborer:

[Les religieuses] chargées du pensionnat et des écoles de filles de la ville de Saint-Jean depuis quatre-vingt-huit ans, et les dirigeant dans les plus anciennes paroisses de ce diocèse où ces écoles furent fondées par la Vénérable Mère Bourgeoys elle-même, seraient disposées à prêter leur concours et à donner tout leur dévouement à l'organisation de ce nouveau foyer des sciences pédagogiques¹⁷.

¹⁴ La Supérieure générale de la Congrégation de Notre-Dame à M. le Surintendant, 25 avril 1935, AQ, 09-70-32.

¹⁵ L'Evêque de Saint-Jean à l'Honorable Cyrille Delâge, 10 octobre 1935, AQ, 09-70-32.

¹⁶ Ibid.

¹⁷ La Supérieure générale à M. le Surintendant, op. cit.

L'école normale débute en septembre 1936, dans un édifice tout neuf, spécialement aménagé pour les besoins de la cause.

Amos. - En Abitibi, le nombre des écoles s'accroît rapidement mais les institutrices qualifiées y sont en nombre insuffisant¹⁸. Alors l'évêque du nouveau diocèse d'Amos, Mgr Joseph-Aldée Desmarais, se charge de réaliser le projet déjà élaboré en 1930¹⁹. Ce sont les Soeurs de l'Assomption qui accueillent en 1940, dans la maison mise à leur disposition par Mgr Desmarais, les seize élèves qui forment le noyau de l'Ecole normale d'Amos²⁰. Déjà, l'institution assure une certaine formation des institutrices; il y manque pourtant les classes d'application. Les religieuses entreprennent des démarches auprès de la Commission scolaire d'Amos et obtiennent, le 25 janvier 1940, une réponse très favorable à leur demande:

18 Alfred Morisset, copie du Rapport d'un Comité de l'Honorable Conseil Exécutif, 28 décembre 1939, Archives de la Maison mère des Soeurs de l'Assomption de la Sainte-Vierge, Amos.

19 PVCCCIP, (B. O. Filteau), séance de mai 1930, p. 4.

20 Une ancienne des premiers jours, Bribes d'histoire, dans Ecole normale de l'Assomption, 1940, p. 24, Archives de la Maison mère des Soeurs de l'Assomption de la Sainte-Vierge, Amos.

Considérant l'importance des écoles d'application pour les élèves de l'Ecole normale d'Amos, [...]. Que permission soit accordée aux Révérendes Soeurs de l'Assomption de la Ste-Vierge, de se servir à cette fin, des écoles dont elles ont la direction dans la ville d'Amos pourvu que les enfants n'aient pas à se déplacer et puissent demeurer dans leur local ordinaire.

En plus, notre Inspecteur d'écoles, monsieur Paul-E. Lavoie, nous prie de vous assurer qu'il se charge de mettre à votre disposition une école de la Commission Delâge et une autre de celle portant le nom de Dollard, qui sont aux abords de la ville²¹.

Tout le monde travaille au bien de l'Ecole normale même quand il s'agit de doter la ville d'un nouvel édifice. Le 3 septembre 1941, la grande maison s'apprête à recevoir les quarante-deux normaliennes. Pour favoriser les jeunes filles qui, dans leur localité, ne peuvent poursuivre des études au-delà de la 9^e année, Mgr le Principal obtient une aide substantielle aux élèves du cours pré-normalien qui faisaient partie de la famille normalienne. Après trois ans, les salles de classes débordent à l'Ecole normale qui reçoit quatre-vingt-cinq élèves²². Pendant de longues années, l'Ecole normale d'Amos est la seule à répondre aux besoins de ce diocèse éloigné.

21 Pierre Trudelle à Soeur Saint-Athanase, 25 janvier 1940, Archives de la Maison mère des Soeurs de l'Assomption de la Ste-Vierge, Amos.

22 Une ancienne des premiers jours, op. cit., p. 23.

2. Nouvelles fondations dans les anciens diocèses.

Des besoins particuliers et nouveaux se font sentir dans les anciens diocèses déjà pourvus d'une école normale de jeunes filles. Dans le diocèse de Québec, par exemple, aux deux écoles normales existantes s'ajoutera une troisième dans un milieu rural en plein développement.

Beauceville..- A Beauceville, dès le printemps 1913, le curé Z. Lambert après avoir constaté le peu de préparation pédagogique de la plupart des institutrices de sa paroisse, avait commencé les premières démarches en vue d'obtenir une école normale²³. La guerre vient paralyser son élan mais à l'automne de 1921, il déclenche diverses initiatives en s'assurant du concours d'abord des autorités ecclésiastiques puis de l'Honorable Louis-Alexandre Taschereau et de l'Honorable L.-A. David, de MM. Hugues Fortier, député de la Beauce et Ed. Fortin, maire de la ville. La Révérende Mère Sainte-Thérèse, supérieure provinciale des Soeurs de Jésus-Marie de Québec, conduit les négociations avec un zèle inlassable et le 13 avril 1922, l'Ecole normale est accordée²⁴.

En septembre 1923, soixante-quatorze normaliennes sont reçues provisoirement au Couvent de la rive ouest de la

²³ Ecole normale de Beauceville, tiré de l'Annuaire No 4, 1926-27, p. 7, Archives de l'Ecole Jésus-Marie, Beauceville.

²⁴ PVCCCIP, (J.-N. Miller), séance du 9 mai 1922, p. 5.

Chaudière, dirigé par les religieuses de Jésus-Marie et ce n'est que le 12 septembre 1925 que les étudiantes prennent possession d'un nouvel édifice situé sur la rive est de la rivière Chaudière²⁵.

Saint-Jérôme. - Avant même l'érection du diocèse de Saint-Jérôme une nouvelle école normale de jeunes filles était accordée en 1922 au diocèse de Montréal pour répondre aux besoins du nord de la métropole, c'est-à-dire des comtés de Terrebonne, de Deux-Montagnes, d'Argenteuil, de Labelle, de Montcalm et de l'Assomption qui comptent au moins six cents écoles et plusieurs grands couvents fréquentés par plus de 25,000 élèves. Comme à Beauceville, le développement régional entraîne la fondation de l'école normale qui sera, elle aussi la conséquence des efforts du peuple et du clergé de la région²⁶. La première démarche remonte à l'année 1912, lors de la session de mai du Comité catholique alors que le chanoine Gaspard Dauth donne lecture d'une lettre des Soeurs de Sainte-Anne de Lachine qui demandent la fondation d'une école normale de jeunes filles à Saint-Jérôme²⁷. Un document

25 Jeanne Marois, Dans la clarté du Souvenir, tiré de Ma Normalie, no 55, mars-avril 1972, p. 11. Archives de l'Ecole Jésus-Marie, Beauceville.

26 Requête présentée à Sir Lomer Gouin, juillet 1914, dans Ecole normale de Saint-Jérôme, AQ, 15-61-38.

27 PVCCCIP, (J.-N. Miller), séance du 9 mai 1912, p. 6.

conservé aux Archives du Québec résume toutes les démarches. Le neuf août de la même année, les Commissaires d'écoles chargent M. le commissaire Prévost, membre du Conseil de l'Instruction publique, de présenter la résolution qui demande au gouvernement provincial de bien vouloir accorder une subvention pour la construction d'une école normale²⁸. A la séance du 14 mai 1913, Mgr Paul-Napoléon Bruchési, archevêque de Montréal, appuyé par M. Jules-Edouard Prévost, propose l'ouverture d'une école normale de filles à Saint-Jérôme, sous la direction des Soeurs de Sainte-Anne²⁹.

En septembre 1913, afin d'accélérer le projet, la Supérieure générale des Soeurs de Sainte-Anne s'engage "au nom de sa Congrégation à construire à Saint-Jérôme une école normale coûtant \$50,000.00 si le gouvernement veut bien autoriser cette fondation³⁰". La lettre adressée à M. Prévost est immédiatement acheminée à Sir Lomer Gouin. En février 1914, le député de Terrebonne interpelle le gouvernement à la Chambre d'Assemblée au sujet de cette Ecole normale: l'incident sera relaté dans les journaux du 12 février. Le Premier Ministre est au courant de la recommandation du Comité catholique; il connaît même les besoins du Nord et se montre

28 Ecole normale de S. Jérôme, AQ, 15-61-38, p. 1.

29 PVCCCIP, (J.-N. Miller), séance du 14 mai 1913, p. 4.

30 Ecole normale de S. Jérôme, op. cit., p. 3.

tout disposé à étudier la question avec le Secrétaire de la Province. Avec un grand espoir, M. Prévost retourne à Saint-Jérôme.

Les entrevues et les requêtes continuent. Au mois de juillet 1914, M. Prévost adresse à tous les curés du nord de Montréal une requête que devraient signer les membres des Commissions scolaires. Le 12 septembre de la même année, ce document est présenté à Sir Lomer Gouin³¹.

En 1916, l'Association libérale du comté de Terrebonne se met de la partie; tout de même il faut attendre la fin de la guerre et le rajustement économique pour enfin obtenir l'école normale. En mai 1922, le gouvernement accorde enfin l'Ecole normale de Saint-Jérôme qui sera installée dans l'ex-local du pensionnat³².

Roberval.— Au Royaume du Lac-Saint-Jean, la colonisation bat son plein: plus de trente nouvelles paroisses³³. Jusqu'alors les religieuses du Bon-Pasteur avaient répondu aux besoins de la région par leur Ecole normale de Chicoutimi, mais l'éloignement des territoires colonisés exigeait un

³¹ Notice historique de l'Ecole normale de Saint-Jérôme, Archives de la Maison mère des Soeurs de Sainte-Anne, Lachine.

³² Ibid.

³³ C.-F. Delâge à l'Honorable L.-A. David, Les Ecoles normales de Roberval et de Mont-Laurier, op. cit., p. vii.

nouveau centre de formation pour les institutrices:

[...] la grande pénurie d'institutrices diplômées où se trouvent les comtés de Lac-Saint-Jean, Chicoutimi, Saguenay, nécessite l'établissement d'une nouvelle école normale dans cette vaste région isolée, qui doit se subvenir à elle-même dans les choses scolaires³⁴.

En 1919, l'incendie au monastère des Ursulines de Roberval motive la demande d'une deuxième école normale dans le diocèse de Chicoutimi. Entre les mois de février et août³⁵, toutes les initiatives sont bonnes: les notables de la ville n'épargnent ni le temps, ni les voyages; de même l'abbé Martin, M. Jean-Charles Chapais et les membres de la Chambre de Commerce unissent leurs efforts dans le même sens. Ils obtiennent une réponse identique: "il ne faut pas établir de précédent par l'établissement d'une seconde Ecole normale dans un même diocèse³⁶".

L'abbé Joseph Lizotte tente d'autres démarches, en 1924, appuyé par des amis dévoués tels que l'Honorable Emile Moreau, l'inspecteur Edouard Boily, le docteur Jules Constantin, M. Léon Mercier-Gouin et son épouse, une ancienne élève de la maison. Le Comité catholique donne le dernier coup de barre à la séance du 14 mai 1924:

³⁴ C.-J. Magnan, Les Ecoles normales, dans RSIP, 1912-13, p. 443.

³⁵ Thomas Tremblay, Historique du Couvent des Ursulines, dans EP, vol. 52, no 1, mai 1931, p. 590.

³⁶ Ibid.

[...] le Comité prend connaissance d'une demande de la révérende Mère Supérieure du Monastère des Ursulines de Roberval et de plusieurs requêtes signées par M. le Curé et un grand nombre de citoyens de Roberval, et par les présidents des diverses commissions scolaires du comté du Lac Saint-Jean, demandant la création d'une école normale pour les filles, à Roberval.

Après discussion à ce sujet, il est unanimement résolu sur proposition de l'Honorable M. Chapais, appuyé par sir Lomer Gouin que le Comité Catholique recommande la création d'une école normale de filles à Roberval³⁷.

Un éclatant succès vient couronner cette ténacité: le Monastère des Ursulines, inauguré en 1882, incendié et rebâti plus d'une fois, est remplacé par une école normale dont l'inauguration a lieu le 10 juin 1926³⁸. Désormais, loin d'être une rivale de l'Ecole normale de Chicoutimi, celle de Roberval devient une émule dans le champ de la formation pédagogique.

Sainte-Ursule. - Un problème analogue à celui de l'Ecole normale de Saint-Pascal se présente dans le comté de Maskinongé. Comme les Soeurs de la Providence n'ont pas d'école normale dans la province, elles sollicitent la faveur de transformer leur école ménagère pour recevoir les jeunes filles de leur milieu qui veulent se préparer à l'enseignement; ainsi pourront-elles maintenir dans cette région agricole "le véritable

37 PVCCCIP, (J.-N. Miller), séance du 14 mai 1924, p. 2.

38 Thomas Tremblay, op. cit.

amour de la terre et du foyer³⁹."

Cependant l'Inspecteur général des écoles estime qu'il faut laisser mûrir ce projet avant de passer à la sanction du gouvernement. Lorsqu'en 1929, la Communauté des Soeurs de la Providence demande au Département de l'Instruction publique la reconnaissance de leur Ecole ménagère comme Ecole normale classico-ménagère, C.-J. Magnan expose à Soeur Marie des Servites les raisons pour lesquelles il n'est pas opportun de soulever présentement la question parce que Mgr Comtois n'en voit pas la nécessité, étant donné que l'école ménagère n'a qu'une année d'existence⁴⁰. Il convient donc d'affermir cette institution, d'élargir ses cadres avant de songer à une ~~mutation~~. L'Inspecteur général des écoles semble avoir joué un rôle de conseiller auprès des religieuses. Le 8 septembre 1930, il écrit à la Supérieure générale:

La question d'une nouvelle Ecole normale à Sainte-Ursule ne saurait avoir chance d'une solution favorable qu'en invoquant le fait que de toutes les grandes communautés de la Province de Québec, celle des Soeurs de la Providence est la seule à ne pas avoir d'Ecole normale⁴¹.

³⁹ Soeur Amarine à l'Honorable L.-A. David, le 8 mai 1934, Archives de la Maison mère des Soeurs de la Providence, Montréal.

⁴⁰ C.-J. Magnan à Soeur Marie des Servites, le 26 juin 1929, Archives de la Maison mère des Soeurs de la Providence, Montréal.

⁴¹ Ibid., le 8 septembre 1930.

La solution est sans doute entre les mains de Mgr Alfred-Odilon Comtois et de l'Archevêque de Montréal dont dépend la Maison mère des Soeurs de la Providence.

L'Ecole ménagère de Sainte-Ursule se développe et se prépare à la transformation qui ne doit plus tarder pendant que les religieuses multiplient leurs démarches auprès du Surintendant⁴², du Secrétaire de la Province⁴³, du Député de Maskinongé⁴⁴. De son côté, M. Magnan invite ses amis du Comité catholique à se montrer favorables à la demande des Soeurs de la Providence. La recommandation est faite à la session du 26 septembre 1934 et le Lieutenant-Gouverneur accorde la sanction le 19 septembre 1935⁴⁵. Comme à Saint-Pascal, les deux écoles cohabitent dans le pensionnat de Sainte-Ursule.

42 Mère Amarine à l'Honorable Cyrille Delâge, le 4 mai 1934, Archives de la Maison mère des Soeurs de la Providence, Montréal.

43 Mère Amarine à l'Honorable Athanase David, le 8 mai 1934, Archives de la Maison mère des Soeurs de la Providence, Montréal.

44 Soeur Praxède-de-la-Providence à M. L.-O. Thisdel, le 18 février 1935, Archives de la Maison mère des Soeurs de la Providence.

45 A. Morisset, Copie du Rapport d'un Comité de l'Honorable Conseil Exécutif, 18 septembre 1935, approuvé par le Lieutenant-Gouverneur, le 19 septembre 1935, Archives de la Maison mère des Soeurs de la Providence.

Baie-Saint-Paul. - À Charlevoix, les religieuses de la Congrégation de Notre-Dame comptent quatre-vingt-huit ans à la cause de l'éducation et se disent toutes prêtes à accepter la responsabilité d'une école normale⁴⁶. L'évêque de Chicoutimi, Mgr Charles Lamarche, se charge d'en informer le Surintendant:

Ce couvent est une des plus anciennes maisons d'éducation, et grâce à l'attention toute particulière donnée au cours de pédagogie, il a toujours fourni à la région un bon nombre d'institutrices; cette année encore il a présenté trente-six candidates aux Examens du Bureau Central⁴⁷.

D'ailleurs, la suppression imminente du Bureau central pourrait éventuellement priver les Soeurs de la Congrégation de Notre-Dame d'un rôle qu'elles jouent depuis 1865⁴⁸. Les curés des paroisses s'inquiètent; la position géographique isole en quelque sorte cette région. A cause des "difficultés de communications avec Chicoutimi, Saint-Pascal et Québec, les jeunes filles ne peuvent se rendre à ces endroits "et fréquentent naturellement le vieux couvent de la Baie Saint-Paul considéré comme la Maison mère de l'enseignement

⁴⁶ Soeur de la Sainte-Famille à M. Lionel Bergeron, 3 juin 1936, AQ, 09-70-28.

⁴⁷ Mgr Lamarche à M. le Surintendant, 24 juillet 1936, AQ, 09-70-28.

⁴⁸ Louis Giard, Procès-verbal de la 2^e session, 12 octobre 1865, dans Procès-verbaux du Conseil de l'Instruction publique, AQ, 13-10-75.

dans le diocèse⁴⁹». Le rôle du vieux couvent répond aussi à un besoin social:

Notre région montagneuse et tourmentée, située à part au point de vue formation, tant à cause de ses vieilles traditions françaises parfaitement conservées qu'à cause de ses moeurs nettement caractéristiques a besoin de se pourvoir par elle-même d'institutrices sorties de son sein, et formées chez elle, qui connaîtront à fond les caractères de sa population⁵⁰.

On retrouve ce point de vue dans d'autres milieux ruraux où la mentalité des gens est souvent très caractérisée.

Dans une requête adressée à leur évêque, les curés de Charlevoix insistent sur l'urgence de la demande et apportent une suggestion pertinente:

[...] car, déjà, dans quelques jours, nos filles seront obligées d'aller s'inscrire ailleurs, et le grand nombre ne le pouvant faire, l'éducation et l'enseignement recevront chez nous un choc déplorable.

Etant données les conditions parlementaires encore peu définies, Votre Excellence peut obtenir le choix d'un Principal, provisoirement nommé, et aussi d'un Professeur, choix qui pourra être ratifié ou réformé dès que les Autorités seront en force⁵¹.

La proposition concernant l'Ecole normale est présentée à la session de septembre 1936. Sans attendre la fin d'une entente entre le Gouvernement et la Congrégation, la

⁴⁹ Mgr Lamarche, op. cit.

⁵⁰ MM. les Curés de Charlevoix à Mgr l'Evêque de Chicoutimi, 21 août 1936, AQ, 09-70-28.

⁵¹ Ibid.

Supérieure du Couvent exprime, lors d'une visite au Surintendant, le désir de faire compter la présente année comme première année d'école normale⁵².

La correspondance échangée entre l'Inspecteur général des Ecoles normales et la Supérieure aboutit à un accord le 17 décembre 1936: les jeunes filles qui ont complété une septième année sont considérées en deuxième année élémentaire et les élèves de neuvième année en troisième⁵³. Toutes s'entraînent à la pratique de l'enseignement, et doivent poursuivre une deuxième année à l'Ecole normale, pour recevoir un diplôme. C'est ainsi que la population de Charlevoix est favorisée grâce aux requêtes des curés, à l'initiative des religieuses et à l'attention compréhensive du Surintendant de l'Instruction publique.

Si depuis son existence, le Couvent de Baie-Saint-Paul a servi la cause de la formation des institutrices pour la région, il est désormais appelé à ouvrir ses portes aux normaliennes. Entre temps, il change de propriétaire car depuis le feu de 1924, le Pensionnat et ses dépendances appartiennent à la Commission scolaire qui a endossé, pour

52 Le Surintendant à Soeur-de-la-Sainte-Famille, 1er décembre 1936, AQ, 09-70-28.

53 C.-J. Magnan à Soeur-de-la-Sainte-Famille, 1er et 3 décembre 1936, AQ, 09-70-28.

une large part, les frais de la construction⁵⁴. Le 3 juillet 1937, le couvent redevenu la propriété de la Congrégation de Notre-Dame est désormais l'endroit idéal pour la formation des enseignantes.

Iles-de-la-Madeleine. - Le problème de la Baie-Saint-Paul est presque identique à celui des Iles-de-la-Madeleine où les religieuses de la Congrégation de Notre-Dame possèdent un couvent depuis 1877. Elles y ont préparé près de trois cents institutrices pour les écoles des Iles en présentant au Bureau central les meilleures de leurs élèves. Maintenant que le Bureau central est appelé à disparaître, il faut songer à une autre solution. C'est au nom des curés des Iles, de l'inspecteur Thériault et des religieuses du Couvent que la Supérieure générale demande s'il est possible d'établir un cours normal pour les deux raisons suivantes:

10- Il est certain que les institutrices déjà diplômées de la Province de Québec n'iront pas enseigner aux Iles-de-la-Madeleine;

20- Les jeunes filles des Iles, à cause de la distance et des débourséments nécessaires, ne peuvent se permettre d'aller étudier dans les écoles normales de la Province de Québec⁵⁵.

54 Correspondance entre la Corporation scolaire du village de Baie-Saint-Paul, de M. le Surintendant et des Soeurs de la Congrégation de Notre-Dame, lettres des 31 octobre, 18 et 24 novembre 1936, des 18 et 27 février 1937, Acte de session du 3 juillet 1937, AQ, 09-70-28.

55 Soeur Saint-Valérien à M. le Surintendant, 21 août 1936, AQ, 09-74-15.

La situation économique des Madelinots limite leurs possibilités. Sans école normale, il faudrait se résigner à confier la jeunesse à des institutrices non-diplômées. En 1936, la population des Iles est de 8,000 habitants et nous y trouvons trente-deux écoles primaires⁵⁶.

Après des démarches ordinaires entreprises auprès du gouvernement, le cours normal est accordé et cinq ans plus tard, l'école normale régulière. Le vieux couvent reconstruit offre aux futures institutrices des Iles-de-la-Madeleine les conditions matérielles et pédagogiques nécessaires à leur formation.

Vingt-deux écoles normales de jeunes filles sont établies dans les diocèses de la province au cours de cette troisième période. S'il faut louer le zèle du clergé et des communautés religieuses enseignantes, il faut souligner la compréhension et le travail des gouvernants Marchand, Parent et Gouin, des Surintendants de l'Instruction publique et des secrétaires de la province qui ont contribué largement à la reconnaissance de certaines écoles. Ainsi on peut constater que le pouvoir religieux et le pouvoir civil collaboraient harmonieusement. A l'occasion de l'établissement de l'Ecole

⁵⁶ Mgr Sullivan et les curés des Iles-de-la-Madeleine aux membres du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, Requête, 10 septembre 1936, AQ, 09-74-15.

normale de Chicoutimi en 1905, un article du journal Le Progrès du Saguenay explique bien l'atmosphère politique de cette époque: "L'Eglise va à l'Etat pour la colonisation comme l'Etat va à l'Eglise pour l'Ecole⁵⁷". Un objectif semblait atteint: la multiplication des écoles normales de jeunes filles selon les besoins, sous l'influence du clergé, du peuple et du gouvernement québécois.

Mais le fonctionnement financier de ces écoles était-il en accord avec le développement économique de la province et l'organisation pédagogique répondait-elle aux nécessités de l'époque? Tels seront les thèmes du prochain chapitre.

⁵⁷ Jean Provost, ministre de la Colonisation, L'Instruction publique, dans Le Progrès du Saguenay, 30 novembre 1905, p. 1.

CHAPITRE V

FONCTIONNEMENT DES ECOLES NORMALES DIOCESAINES (1923-1939)

La loi des Ecoles normales de 1856 stipulait le fonctionnement général de ces écoles. Ainsi, l'établissement et le soutien des écoles normales devaient dépendre du Lieutenant-gouverneur tandis que le contrôle en revenait au Surintendant des écoles. Mais la réalité est autre pour les écoles normales de jeunes filles. On se rappelle que sur le plan financier le Surintendant Boucher de la Bruère avait proposé de les agréger à des communautés enseignantes alors qu'aux points de vue académique et pédagogique ces écoles étaient sous la direction de Principaux qui recevaient leurs directives du Département de l'Instruction publique et du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

1. Financement.

A cause des arrangements particuliers conclus entre le gouvernement et les communautés religieuses des deux premières écoles normales de filles, nous traiterons du financement des Ecoles normales Laval et Jacques-Cartier, section des jeunes filles, avant d'aborder celui des Ecoles normales diocésaines établies à partir de 1906.

L'Ecole normale Laval, section des jeunes filles.-

L'entente signée en 1857 avec les Ursulines de Québec stipule une somme minime qui, à cause des problèmes économiques de la province, demeure la même pendant cinquante ans. Les revenus du Québec ont quadruplé au moment où les religieuses décident en 1907¹ d'adresser au Secrétaire de la province une lettre dans laquelle elles expriment leurs doléances:

Il ne nous est plus possible avec l'octroi actuel de faire face aux dépenses que nécessitent sans cesse les améliorations modernes de tous genres. La cherté des vivres toujours croissante, n'entre pas pour peu dans le surcroît des dépenses que nous rencontrons pour maintenir la plus ancienne Ecole normale du pays².

Les religieuses suggèrent une augmentation de la pension de \$48.00 à \$60.00, une subvention de \$3,000.00 au lieu de \$1,100.00 et un octroi de \$1,000.00 pour l'enseignement de la musique à moins que les parents n'en acquittent les frais. Malheureusement la demande arrive trop tard, comme le spécifie M. Adolphe Roy à la Mère supérieure: "La Chambre va être appelée à voter le budget de l'année 1907-1908, qui est préparé et adopté par l'Exécutif et que nous ne pouvons changer maintenant³".

1 Voir le tableau VIII, appendice 1, p. 270.

2 Soeur Sainte-Aurélie à M. le Secrétaire provincial, janvier 1907, dans les Annales du Monastère, tome III, 1907-1913, AVMUQ, p. 700.

3 Rodolphe Roy à la Mère Supérieure, le 14 janvier 1907, op. cit., p. 701.

Les négociations reprennent le 11 août et dès le 19 septembre l'Ordinaire et le Conseil de la Communauté reçoivent, pour approbation, copie du nouveau contrat. Sur les \$3,000.00 octroyés, quatre bourses de \$24.00 doivent être mises à la disposition du Secrétaire provincial⁴. L'année suivante, on réduit à deux le nombre de bourses, grâce à une entente entre M. Rodolphe Roy et Mgr Louis-Nazaire Bégin, archevêque de Québec⁵. De plus, les leçons de musique seront payées par les parents des élèves comme le proposaient les Ursulines.

Le 7 octobre 1908, un nouveau contrat est signé entre le gouvernement et la Communauté:

[...] le contrat de 1857 n'était pas annulé, et le nouveau était conclu pour une période de quinze années. Les 35 élèves-institutrices qui, d'après les premiers règlements, ne payaient que \$48.00 par année, ne donneront pas davantage à l'avenir⁶.

Quant aux élèves surnuméraires, elles doivent payer \$70.00 par année même si les élèves du pensionnat donnent \$80.00 depuis 1906.

Ce nouveau contrat donne de meilleures conditions d'existence, mais l'exiguité des locaux demeure. Déjà en 1901, les religieuses avaient acheté une grande propriété sur

4 Gustave Grenier, Rapport d'un Comité de l'Honorable Conseil Exécutif, le 18 septembre 1908, AVMUQ.

5 Annales du Monastère, op. cit., p. 118.

6 Ibid., p. 120.

les Plaines d'Abraham au montant de \$50,000.00⁷. Toutefois, la décision d'une construction au coût de plusieurs milliers de dollars s'avère importante. A sa réunion du 25 février 1928, le Conseil de la Communauté délibère sur le sujet et le 18 mars approuve la décision à l'unanimité⁸. Son Eminence le Cardinal Rouleau se charge de la demande d'une subvention plus substantielle:

[...] je recommande à votre intelligente libéralité cette vénérable maison québécoise qui a tant fait pour l'éducation des jeunes filles dans le passé et qui pourra faire encore davantage dans l'avenir en des conditions plus avantageuses⁹.

Le Surintendant se montre très favorable:

Nulle communauté enseignante n'a de meilleur titre à notre générosité. [...] Je soumettrai donc avec ma recommandation votre demande à l'honorable Premier Ministre ainsi qu'à ses collègues¹⁰.

La réponse ne tarde pas, et l'on signe un autre contrat la même année¹¹. Une subvention de \$10,000.00 sera versée à partir de juillet à la condition expresse que l'école normale soit en état de recevoir les élèves avant le 1er septembre

7 Ibid., p. 287.

8 Annales du Monastère, 1927-1935, tome VII, AVMUQ, p. 144 et ss.

9 Mgr Rouleau à l'honorable Cyrille F. Delâge, 25 mai 1928, AVMUQ.

10 Le Surintendant à Mgr Rouleau, 5 mai 1928, AVMUQ.

11 Contrat conclu entre le Gouvernement de la Province de Québec et la Communauté des Révérendes Soeurs Ursulines de Québec, AQ, 03-09-27.

1930.

Dans les notes présentées au Surintendant par le Cardinal Rouleau, les Ursulines prévoient une dépense de \$140,000.00 pour la construction de Mérici alors que la subvention demandée doit couvrir l'intérêt du capital à 5% et l'entretien du bâtiment, soit une somme équivalente à 2% du capital¹². Les faits révèlent une tout autre situation. En mars 1952, un Mémoire adressé au Surintendant de l'Instruction publique brosse un tableau général de l'aide reçue du gouvernement depuis la fondation¹³. On y retrouve le montant exact des frais de construction et d'aménagement qui s'élèvent à \$486,000.00 en 1930. C'est dire que les prévisions furent largement dépassées.

Un journaliste de l'Action catholique écrit au sujet des religieuses de Mérici, ce témoignage pertinent: "Elles ont montré une fois de plus qu'elles ne craignent pas de dépenser sans compter quand il s'agit de développer chez nous l'éducation¹⁴".

¹² Ecole normale des Dames Ursulines, p. 2, AQ, 03-09-27.

¹³ Mère Marie de la Trinité, Mémoire, concernant l'Ecole normale de Mérici, 15 mars 1952, AQ, 03-09-27, p. 1. Laval, section des filles, devint Mérici à l'occasion de la construction.

¹⁴ L'Ecole normale des Ursulines de Québec, dans le journal L'Action catholique, 18 août 1928, p. 16.

L'Ecole normale Jacques-Cartier, section des jeunes filles. - L'établissement de l'Ecole normale des jeunes filles à Montréal avait retardé surtout à cause de l'incapacité financière du gouvernement. Le Surintendant l'explique dans son rapport de 1857:

J'ai dû suspendre mes démarches à ce sujet, lorsque j'ai été convaincu que les ressources pécuniaires mises à ma disposition ne suffiraient point à l'entretien d'un double pensionnat dans chacune de ces écoles¹⁵.

Dès la fondation de cette deuxième école, la subvention fut plus élevée que celle accordée à l'Ecole normale des filles à Québec. Nous retrouvons dans les Annales de l'Ecole normale Jacques-Cartier, section des filles, le montant alloué en 1899 soit \$4,500.00 répartis comme suit:

loyer des classes, chauffage, etc.	\$1,100.00
bourses aux élèves (100 x \$12.00)	\$1,200.00
salaire de deux professeurs	\$2,200.00 ¹⁶

Le 1er septembre de la même année, le montant des bourses subit une modification: le gouvernement s'engage à fournir plutôt 50 bourses de \$24.00, ce qui n'affecte pas le montant global. La pension fixée à \$60.00 par année est payable en trois termes: à la rentrée, le 1er janvier et le 1er mai. Un terme se paye en entier à moins d'une absence

¹⁵ P.-J.-O. Chauveau, Rapport sur l'Instruction publique dans le Bas-Canada, dans RSIP, 1857, p. 4.

¹⁶ Annales de l'Ecole normale Jacques-Cartier, copie de l'Arrêté en Conseil, 9 juin 1899, ACNDM, p. 36.

de trente jours consécutifs¹⁷:

Les fournitures classiques restent à la charge des familles qui doivent verser, de plus, à l'entrée de l'élève, une somme de \$5.00 pour les frais d'installation et d'infirmerie en cas de maladie¹⁸.

Après sept années de fonctionnement, un nouvel arrêté en conseil fixe à \$7,500.00 le montant de la subvention. Dès le 30 septembre 1910, le gouvernement accorde \$12,000.00 pour faciliter la construction de l'Ecole normale des jeunes filles à Montréal¹⁹. Le 20 mai 1911, la subvention passe à \$15,000.00²⁰. Grâce à la bienveillance des prêtres de Saint-Sulpice qui donnent le terrain, la construction de l'école ne s'élève qu'à \$150,000.00²¹. En 1913, les normaliennes occupent déjà le nouvel édifice.

L'écart observé entre les subventions des deux premières écoles normales s'explique par le fait que les religieuses de la Congrégation de Notre-Dame assument presque

17 Ibid., p. 7.

18 Ecole normale de filles à Montréal, dans la Semaine Religieuse de Montréal, vol. 34, 9 septembre 1899, p. 162.

19 Gustave Grenier, Copie du Rapport d'un Comité du Conseil Exécutif, 20 septembre 1910, AQ, 03-09-27.

20 Annales de l'Ecole normale Jacques-Cartier (filles), 1910-1926, ACNDM, p. 44.

21 C.-J. Magnan, L'Ecole normale des Institutrices de Montréal, dans EP, vol. 31, no 3, novembre 1910, p. 100.

totalément l'enseignement à leur Ecole normale²² tandis qu'à l'Ecole normale Laval, les professeurs sont responsables de la grande majorité des cours donnés aux élèves de la section des jeunes filles²³.

Autres Ecoles normales diocésaines. - Avec l'arrivée des écoles normales diocésaines, la formule des contrats se ressemble dans presque toutes les écoles. Elle se présente en deux parties:

- a. Les obligations des communautés,
 - b. les obligations du gouvernement.
- a. Engagements des communautés.

Les religieuses qui se chargent d'une école normale, s'engagent à construire et à maintenir l'école, à recevoir et à donner la pension aux jeunes filles désireuses d'enseigner²⁴. Par le fait même, les religieuses acceptent de se soumettre à la loi de l'Instruction publique et aux Règlements

²² PVCCCIP, (Paul de Cazes), séance du 13 septembre 1899, p. 3. A l'exception des professeurs de Pédagogie, de Diction et de Callysthénie, tous les autres étaient des religieuses.

²³ Adélard Desrosiers, Les écoles normales primaires de la province de Québec et leurs oeuvres complémentaires, Montréal, Arbour et Dupont, 1909, p. 101.

²⁴ Un contrat a été choisi au hasard, c'est celui de l'Ecole normale de Chicoutimi, 3 mars 1906, Archives de la Maison généralice du Bon-Pasteur, Québec.

du Comité catholique. Si, d'une part, elles doivent fournir un terrain spacieux pour l'enseignement de l'horticulture et pour les récréations des élèves, d'autre part, elles doivent procurer aux normaliennes le matériel didactique approuvé par le Surintendant, mettre à l'usage du Principal et du Professeur un bureau convenablement meublé, et réserver une pièce pour la bibliothèque et une autre, pour la salle de lecture des élèves. De plus, elles doivent offrir un cours complet où toutes les matières seront enseignées par les religieuses sauf celles attribuées au Principal et au Professeur laïque.

Pour compléter l'organisation, l'école normale doit avoir son école modèle d'application où les élèves contribuent aux frais d'entretien, de chauffage et d'ameublement bien que très souvent les Commissions scolaires autorisent la Direction de l'Ecole normale à utiliser leurs locaux de classe.

Les règlements du Comité catholique fixent également les frais de pension pour les internes.

Cependant il faut remarquer que les communautés religieuses assument les frais de construction des écoles normales:

[...] le gouvernement provincial ne bâtit pas lui-même les écoles normales de filles et il n'en prend pas la responsabilité financière. Accepter dans ces conditions la régie des écoles normales, c'est de la part des communautés un acte de dévouement à notre éducation primaire²⁵.

b. Obligations du gouvernement.

De son côté, le gouvernement alloue pour les frais de l'école normale, une somme annuelle de cinq mille dollars, répartie comme suit:

traitement du Principal	\$ 500.00
traitement du Professeur	1,000.00
vingt bourses de \$24.00 chacune	480.00
salaire des religieuses institutrices	1,420.00
loyer de l'édifice, chauffage, entretien	1,600.00.

Dans les comptes du Département de l'Instruction publique, nous retrouvons plutôt la somme de six mille dollars entre les années 1906 et 1915.

De même, on accorde parfois un octroi supplémentaire: à Chicoutimi, par exemple, le gouvernement s'engage à payer pendant une année, des intérêts à 5% sur le coût de l'édifice.

Les salaires du Principal et du Professeur sont rajustés au cours de la période: celui du Principal passe à

²⁵ Joseph-Alfred, L'Ecole Normale de jeunes filles à Joliette, dans Lettres pastorales, Mandements et Circulaires de Mgr J.-A. Archambault, vol. III, no 8, 25 février 1911 au 25 septembre 1913, p. 162-163.

\$800.00, puis à \$1,000.00 et celui du Professeur de \$1,000.00 à \$1,500.00. La pension des élèves-institutrices fixée par le Surintendant s'élève d'abord à \$80.00²⁶ par année, puis à \$100.00²⁷ en 1907 et à \$120.00²⁸ en 1920. C'est peu si l'on considère la somme allouée journellement à chaque élève. Et que dire des améliorations exigées par le programme de 1923? "Grâce à leur économie et à la frugalité de leur vie²⁹", les religieuses maintiennent dans les meilleures conditions possibles les écoles normales qui leur sont confiées.

Amendements apportés et subsides particuliers.- Des demandes réitérées forcent le gouvernement à augmenter la subvention; en 1915, chaque école reçoit \$10,000.00 y compris:

traitement du Principal	\$1,000.00
traitement du Professeur	1,500.00
trente bourses de \$24.00 chacune	720.00 ³⁰ .

p. 4. 26 PVCCCIP, (J.-N. Miller), séance du 10 mai 1911,

p. 11. 27 PVCCCIP, (J.-N. Miller), séance du 9 mai 1917,

p. 4. 28 PVCCCIP, (J.-N. Miller), séance du 4 février 1920,

29 Mgr Courchesne, Ecole normale de Rimouski, dans RSIP, 1932-33, p. 190.

30 Le Surintendant de l'Instruction publique, Etat financier du Surintendant de l'Instruction publique de la province de Québec, Ecoles normales, dans RSIP, 1915-16, p. 168.

Quelques écoles furent favorisées de dons particuliers. Rappelons le geste de Mgr Archambault qui donne au nom du diocèse la somme de cinq mille dollars à la fondation de Joliette³¹. De même, pendant vingt ans, le Conseil municipal de Joliette exempte le couvent des Soeurs de la taxe d'eau et pour la même période, fournit la lumière électrique jusqu'au montant de deux cents dollars par année. A Roberval, la Commission scolaire assure aux Ursulines quarante annuités de \$1,800.00 au moment où l'école normale est acceptée³².

Tout de même l'écart demeure grand entre l'aide accordée aux écoles normales et l'évolution économique de la province, comme l'indiquent au tableau VIII³³, les trois périodes de l'évolution des écoles normales. Notons que le budget des écoles normales comprend l'ensemble de ces écoles, y compris celles des garçons.

En 1857, le budget de la province est de \$2,916,312.00; l'Instruction publique en reçoit 11.12% et sur ce pourcentage, en donne 16.11% aux écoles normales, ce qui équivaut à 2.35% du budget global. A cette époque, il existe trois écoles normales de garçons et une seule école normale de jeunes filles.

³¹ Mgr J.-A. Archambault, Circulaire à son clergé, op. cit., p. 164.

³² Thomas Tremblay, Ecole normale de Roberval, dans EP, vol. 52, no 9, mai 1931, p. 590.

³³ Voir le tableau VIII, appendice 1, p. 270.

Cinquante ans plus tard, même s'il y a deux écoles normales de filles, l'aide de 1.36% est une diminution relativement au budget global. Il est probable que le gouvernement soit contraint d'agir ainsi à cause des budgets accordés en faveur des chemins de fer du Québec.

La part attribuée aux écoles normales diminue constamment car en 1940 elle atteint à peine 1.85% du budget de l'Instruction publique et 0.49% du budget global. D'où vient cette situation? D'une part, le Surintendant reçoit à peine 5% du budget total, ce qui explique les 9.83% réservés aux écoles normales et, d'autre part, les Communautés religieuses assument les déficits favorisant ainsi une apparition assez régulière d'écoles normales suscitées par des besoins nouveaux. Ordinairement, la question financière relève des économes des Communautés et n'inquiète pas le personnel enseignant des écoles normales responsable de la formation académique et pédagogique des futures institutrices.

2. Organisation pédagogique.

Les transformations de la société se répercutent dans les écoles où elles incitent les inspecteurs à hausser le niveau des études. Durant cette période, les changements dans les programmes du primaire entraînent des adaptations dans celui des écoles normales, notamment entre les années 1923 et 1938. Ces modifications assez importantes se répercutent

jusque dans les conditions d'admission et dans la certification des institutrices.

a. Genèse des nouveaux programmes.

La stabilité du programme d'études marque surtout la première période de l'évolution des écoles normales. Le programme de 1905 indique peu d'amélioration: le contenu des matières permet de répondre aux besoins de l'enseignement au primaire, sauf qu'on y ajoute des cours de philosophie et de latin. La différence réside surtout dans l'emploi de certaines modalités qui permettent aux jeunes filles d'aborder les matières sous l'angle de la pédagogie théorique et pratique. La normalienne acquiert ainsi la préparation nécessaire à l'enseignement. Si on peut la taxer d'être mieux préparée que les élèves qui se présentent au Bureau central c'est qu'elle a acquis non seulement les notions qu'il lui faudra enseigner mais encore l'expérience de l'enseignement dans les écoles modèles.

En 1909, comme il est possible d'obtenir un brevet élémentaire après un an d'études dans les écoles normales, l'Inspecteur des écoles se rend compte que les écoles normales sont incapables de donner une culture générale suffisante et une formation professionnelle assez complète. Même les élèves admises au cours intermédiaire peuvent obtenir un diplôme modèle après une année alors qu'elles ont à peine

étudié les matières académiques, effleuré l'étude théorique de la pédagogie et réussi l'entraînement pratique. Rares sont les élèves qui suivent le cours complet.

En 1910, M. C.-J. Magnan après une visite aux écoles normales de France, de Suisse et de Belgique fait des suggestions pour répondre aux besoins d'une société marquée par l'ère industrielle et technologique. Il propose qu'on exige des élèves institutrices au moins deux ans dans une école normale, à moins qu'elles ne se présentent munies d'un brevet du Bureau central. Il suggère également que les élèves, au cours de la deuxième année, s'exercent à la pratique de l'enseignement, et qu'à cet effet on accorde un minimum de deux heures-semaine à la pédagogie théorique et que de temps à autre on confie une classe entière à la normalienne.

M. Magnan considère que les élèves doivent s'initier au travail personnel: préparation de conférences, discussions pédagogiques, critique d'ouvrages scolaires, lecture expliquée d'une page de pédagogie³⁴.

L'année suivante, le programme d'études pour les Ecoles normales de filles est publié sans aucun changement par le Département de l'Instruction publique; c'est le

35 C.-J. Magnan, Rapport sur les Ecoles primaires et les Ecoles normales en France, en Suisse et en Belgique, dans EP, vol. 31, no 10, juin 1910, p. 590-591.

programme de 1905, sans la partie destinée aux garçons³⁵. A l'Ecole normale classico-ménagère de Saint-Pascal, on avait élaboré en 1915 un programme spécial qui subira peu de changements en 1922 si ce n'est que les études s'étendront sur quatre ans à cause de l'abondance des matières théoriques et pratiques³⁶.

Si un nouveau programme s'avère nécessaire, urgent même, il faut l'attendre jusqu'en 1923. Les changements opérés au primaire forcent les autorités du Comité catholique à retoucher le programme des Ecoles normales. Mgr Ross, principal de l'Ecole normale de Rimouski, nommé au sous-comité de révision, en mai 1918, peut être considéré comme l'homme clef dans la refonte du programme des écoles élémentaires tandis que l'abbé Desrosiers, principal de l'Ecole normale Jacques-Cartier, coordonne les travaux du niveau complémentaire.

Pour comprendre la réorganisation dans la formation des maîtres, voyons ce qui s'est produit au primaire. Jusqu'à cette époque, il y avait trois sortes d'écoles primaires: les écoles élémentaires comportant un cours de quatre années, les écoles modèles, un cours de deux ans et les académies, de

³⁵ Province de Québec, Programme d'études pour les Ecoles normales de filles, 1911.

³⁶ Règlements du Comité catholique, amendés au 1er janvier 1923, appendice "D", p. 201-210.

deux ans également³⁷. A partir de 1923, il n'y en a que deux: les écoles élémentaires et les écoles complémentaires. Les premières comportent trois cours: inférieur, moyen et supérieur, de deux années chacun; les secondes regroupent les élèves de septième et de huitième années. L'instruction élémentaire, considérée comme l'école de la vie paraît suffisante pour le grand nombre des enfants parce que ceux qui désirent poursuivre leurs études s'inscrivent à l'école complémentaire. A ce niveau, on offre quatre sections, agricole, industrielle, commerciale et ménagère qui sont la grande nouveauté des programmes en vigueur aux écoles primaires. En 1929, l'addition d'un cours primaire supérieur de trois ans marquera davantage l'évolution du primaire.

Programme de 1923.- Pour répondre aux exigences nouvelles, le programme des écoles normales comporte deux cours: celui du brevet élémentaire et celui du brevet supérieur³⁸. D'une part, on exige deux ans pour l'obtention de l'un ou l'autre de ces brevets et d'autre part, on insiste beaucoup sur l'entraînement professionnel et la méthodologie spéciale pour chacune des matières du programme de l'école primaire. La section ménagère s'ajoute au programme général dans les

37 N. Degagné, Nouveau régime de l'Ecole normale, dans EP, vol. 45, no 5, janvier 1924, p. 350.

38 Programme d'études pour les écoles normales catholiques, 1923, dans RSIP, 1921-22, p. 417 et ss.

écoles normales de jeunes filles et elle comprend l'éducation familiale, l'étude théorique et pratique de la coupe, de la couture, de la cuisine, de la tenue de maison, des notions raisonnées d'hygiène et de médecine pratique.

En 1929, l'introduction du cours primaire supérieur entraîne une quatrième année, à la fois supplémentaire et facultative qui est considérée comme une année de perfectionnement professionnel³⁹. On offre alors deux possibilités aux jeunes filles: un cours général avec des cours variés tels que la religion, la pédagogie, le français, l'anglais, l'histoire générale, la philosophie, les sciences naturelles et les mathématiques et un cours ménager dont l'accent porte sur la pédagogie familiale, les sciences naturelles et ménagères.

Programme de 1938.- Le progrès réalisé en 1923 continue sa marche en 1938 par la mise en application d'un troisième programme des Ecoles normales de jeunes filles qui sera caractérisé par un développement intellectuel plus intense et une meilleure formation professionnelle⁴⁰. Les directives pédagogiques sont explicites à ce sujet; les futures

39 C.-J. Magnan, Les Ecoles normales catholiques de la province de Québec, dans EP, vol. 51, no 10, juin 1930, p. 761.

40 Principales différences entre "l'ancien" programme et le "nouveau" programme des Ecoles normales de filles, dans EP, vol. 1, no 4, avril, mai, juin 1938, p. 206-208.

institutrices doivent acquérir une solide culture personnelle par l'étude approfondie de chacune des matières à enseigner et par conséquent s'appliquer:

- a) A rectifier au besoin, à compléter, à consolider ses connaissances;
- b) A y mettre plus de précision, de clarté et d'ordre;
- c) A établir des vues d'ensemble, des synthèses;
- d) A donner des développements plus amples à ces connaissances déjà acquises en vue d'une plus complète intelligence de la matière, d'une meilleure assimilation et d'une plus grande facilité de transmission;
- e) A élever et à varier les différents aspects sous lesquels peuvent s'envisager les divers sujets que présente une matière⁴¹.

A l'occasion des exercices à l'école normale, l'élève observe et s'initie à la critique d'une leçon-modèle. Ce nouveau procédé constitue à l'Ecole normale une méthode active particulièrement enrichissante pour le groupe.

La formation professionnelle s'appuie donc sur un programme spécial de pédagogie:

- a) Une étude approfondie des principes généraux de la pédagogie;
- b) Une connaissance suffisante de la nature de l'enfant;
- c) L'étude de la psychologie appliquée à l'éducation;

⁴¹ C.-J. Magnan à M. le Surintendant, Rapport de l'Inspecteur général des Ecoles Normales catholiques de la province de Québec, dans RSIP, 1937-38, p. 207.

- d) La connaissance théorique et une application pratique des méthodes, modes, procédés, nécessaires à un enseignement gradué, méthodique, vivant et intéressant⁴².

Ce nouveau programme exige une bibliothèque bien garnie qui permette à l'étudiante de poursuivre des études personnelles plus approfondies et plus suivies et de mieux préparer ainsi les cours exigés par chaque professeur.

L'Inspecteur général des Ecoles normales constate à sa visite de l'année 1938-39 que "la vie pédagogique, littéraire, scientifique et religieuse est intense dans nos écoles normales. Leurs fenêtres sont ouvertes sur tous les horizons intellectuels et la lumière y pénètre en abondance⁴³".

b. Exigences nouvelles dans l'admission.

Les nouveaux programmes entraînent d'autres exigences dans les conditions d'admission aux Ecoles normales. Trois étapes marquent cette évolution.

Période 1898-1923.- Les conditions d'admission sont peu modifiées pendant cette période. Pour être admise au cours du brevet élémentaire, la candidate doit présenter le diplôme élémentaire du Bureau central ou subir avec succès

42 Ibid., p. 208.

43 C.-J. Magnan, Rapport de l'Inspecteur général des écoles normales catholiques de la province de Québec, dans RSIP, 1938-39, p. 240.

devant le Principal ou son délégué, un examen écrit sur les matières de 6^e année. Pour suivre le cours modèle ou académique, le brevet élémentaire ou modèle est exigé, sinon l'élève doit subir avec succès l'examen écrit du Principal ou de son délégué.

Période de 1923-38.- La Commission de révision du programme des Ecoles normales suggère le cours complémentaire comme "prérequis" à l'admission aux Ecoles normales; malheureusement les critères d'admission restent les mêmes qu'auparavant. Pour être admise en première année du brevet élémentaire la future élève doit réussir un examen des matières de sixième année: catéchisme, langue française (dictée, analyse, rédaction), histoire du Canada et arithmétique⁴⁴. Pour obtenir l'admission aux cours du brevet supérieur, la candidate doit détenir un brevet élémentaire d'école normale ou subir un examen sur les matières au programme de la première année d'école normale: catéchisme, langue française et arithmétique. Le succès à l'examen donne accès à la deuxième année du cours élémentaire, préparatoire au cours supérieur. A partir de 1936, le brevet supérieur est remplacé par le brevet complémentaire et le brevet supplémentaire par le brevet supérieur.

44 Règlements du Comité catholique, nos 145-153, p. 22.

1938-39.- L'appellation nouvelle de la huitième année indiquait la différence entre ces deux années. Comme la première année remplaçait le cours préparatoire de même la neuvième succédait à la huitième année. C'est pourquoi dans l'exposé des conditions d'admission à cette époque, nous utiliserons la nouvelle dénomination⁴⁵

- Pour être admise en première année d'école normale, l'élève doit présenter un brevet élémentaire du Bureau central, son certificat de neuvième année ou, à défaut, une attestation de la Direction de l'école fréquentée. Dans ce cas, le Principal ou son délégué peut faire subir à la candidate un examen sur certaines matières de neuvième année.

- Pour être admise en deuxième année du cours élémentaire, l'aspirante doit avoir réussi les examens de la première année du cours élémentaire ou être pourvue du certificat de dixième année. Dans ce cas, l'élève doit subir avec succès un examen sur la pédagogie théorique et sur quelques matières de dixième si le Principal le juge à propos, et passer au moins deux années pour se présenter aux examens du brevet complémentaire.

- Pour être admise en troisième année de l'école normale, l'élève doit être pourvue du brevet élémentaire. Une élève qui possède un certificat de onzième année peut y

⁴⁵ PVCCCIP, (B.-O. Filteau), séance du 14 décembre 1938, p. 11.

entrer si elle réussit l'examen de pédagogie théorique telle que proposée en première et deuxième années; mais le Principal peut toujours exiger un examen de certaines matières de onzième année.

Celles qui détiennent un brevet complémentaire du Bureau central peuvent, après une année d'études et deux années d'enseignement réussies, obtenir un brevet complémentaire d'école normale.

- Pour être admise au brevet supérieur, l'aspirante doit être munie du brevet complémentaire d'école normale ou avoir suivi avec succès le cours du brevet complémentaire dans une école normale. Cependant, les bachelières d'université peuvent recevoir le brevet supérieur à la fin d'une année d'école normale.

Deux ans d'études sont donc exigés pour obtenir un brevet d'école normale, sauf pour les deux cas ci-haut mentionnés. Les élèves qui avaient commencé leurs études avant 1938 peuvent donc les terminer.

Les nouveaux critères d'admission aux écoles normales marquent un effort d'adaptation aux exigences de la société québécoise, désormais urbanisée et industrialisée.

c. Certification des institutrices.

La nomenclature des brevets demeure la même jusqu'au changement intervenu dans les écoles primaires. Les brevets

élémentaire, modèle et académique correspondent aux trois niveaux d'études: élémentaire, modèle ou intermédiaire et académique.

A partir de 1923, on compte deux types d'écoles primaires: les écoles élémentaires et les écoles complémentaires⁴⁶. En conséquence, on délivre aux écoles normales les diplômes élémentaires et complémentaires. Le diplôme modèle est remplacé par l'élémentaire dont le nom est conservé à cause de la nouvelle subdivision du cours primaire. Il faudrait normalement acquérir les deux diplômes successivement mais le cas est rare à cause du manque de ressources.

Le 15 mai 1929, on accepte le programme d'études d'une quatrième année d'école normale qui donne droit à un diplôme supplémentaire pour l'enseignement dans les écoles primaires supérieures⁴⁷. En 1936, nouveaux changements: le brevet supérieur devient brevet complémentaire et le brevet supplémentaire, brevet supérieur⁴⁸.

L'année scolaire se divise en trois trimestres séparés de trois séries d'examens. Cependant l'examen final couvre toute l'année scolaire et comporte une épreuve écrite, une

p. 3. 46 PVCCCIP, (J.-N. Miller), séance du 11 mai 1921,

p. 3. 47 PVCCCIP, (Lionel Bergeron), séance du 15 mai 1929,

p. 10. 48 PVCCCIP, (Lionel Bergeron), séance du 8 mai 1935,

épreuve pratique et une épreuve orale de caractère exclusivement pédagogique. La réussite aux examens permet l'obtention des diplômes. Tous ces détails concernant les examens se retrouvent dans les Règlements des Ecoles normales et dans les Règlements du Comité catholique⁴⁹. Notons que depuis 1911, un âge est requis pour obtenir le brevet,

[...] les règlements ont été amendés relativement à l'âge d'admission aux examens pour les jeunes filles. Autrefois, toute aspirante devait avoir 16 ans révolus au 1er du mois d'août qui suivait la date de l'examen, et il faut maintenant avoir 17 ans révolus avant le 30 décembre qui suit cette même date⁵⁰.

Cette exigence est maintenue afin que les institutrices ne soient pas trop jeunes. Les élèves brillantes peuvent obtenir une autorisation particulière du Surintendant pour outrepasser ce règlement ou profiter de leur jeune âge pour se cultiver davantage.

Les brevets décernés correspondent à quatre catégories possibles: français, anglais, français-anglais et anglais-français. L'élève qui se présente pour un brevet français doit conserver au moins 33% sur les matières d'anglais; il en est de même pour la langue française quant il s'agit du diplôme anglais. On retrouve dans la province cinq écoles normales avec section anglaise où les cours se donnent

⁴⁹ Règlements du Comité catholique, (refondus 1940), nos 242-45, p. 78-80.

⁵⁰ PVCCCIP, (J.-N. Miller), séance du 27 septembre 1911, p. 6.

en anglais; cependant on y étudie le français comme langue seconde⁵¹.

On concédera tout de même quelques privilèges à des écoles normales pendant cette période: ainsi le diplôme décerné aux Iles-de-la-Madeleine est valable pour les étudiantes qui fréquentent le Couvent des Soeurs de la Congrégation de Notre-Dame⁵² et un "permis d'enseignement valable pour trois ans dans les limites du diocèse d'Amos⁵³". On étudie les besoins et dans la mesure du possible, les écoles normales y apportent une solution.

A la fin de cette période (1898-1939), on peut l'affirmer, le but visé par les évêques est réalisé: tous les diocèses sont pourvus d'une ou de plusieurs écoles normales de jeunes filles, dirigées par des prêtres, établies dans des communautés religieuses et groupant un nombre d'élèves assez restreint pour permettre une formation pédagogique plus suivie, prometteuse de meilleurs résultats dans les écoles du Québec.

⁵¹ Jacques-Cartier (filles), Saint-Hyacinthe, Sherbrooke, Mont-Laurier et Valleyfield, dans RSIP, 1928-29, p. 260.

⁵² B.-O. Filteau à Soeur Saint-Hilarion, le 26 juin 1940, AQ, 09-74-15.

⁵³ PVCCCIP, (B.-O. Filteau), séance du 12 février 1947, p. 22.

Plusieurs circonstances historiques semblent avoir favorisé l'apparition de telles écoles: l'augmentation de la population canadienne-française et surtout le déplacement des ruraux vers les centres de colonisation. Deux institutions ont répondu à la demande urgente d'enseignantes: d'une part, le Bureau central des Examineurs catholiques qui chaque année accordait de nombreux brevets et d'autre part, les Ecoles normales qui distribuaient plus parcimonieusement des brevets d'enseignement à cause de certaines exigences de qualification.

Une poussée vers l'industrialisation avait engendré un certain progrès économique et permis au gouvernement de subventionner plus de centres de formation de maîtres dont l'un des buts principaux était d'élever le niveau culturel de la population canadienne-française. La guerre de 1914-18 suivie de la crise économique, mit un frein à la fondation des écoles normales ainsi qu'à leur recrutement dans les milieux pauvres parce que le salaire minime des institutrices était une entrave à l'orientation des jeunes filles vers la carrière de l'enseignement.

Tout de même l'action conjuguée du clergé, du peuple et des gouvernants permirent à vingt-deux écoles normales de jeunes filles d'enrichir le réseau scolaire, de 1898 à 1939. Dans ces écoles normales, deux nouveaux programmes, celui de 1923 et celui de 1938 apparurent comme une heureuse mais

lente adaptation aux changements de la société québécoise. Le Département de l'Instruction publique mit beaucoup de temps à suivre les innovations suggérées par les meilleurs pédagogues comme si un certain conservatisme eut été de bon aloi. Pourtant, l'on ne peut taire sa décision de supprimer le Bureau central des Examineurs catholiques. Créé en 1898 pour remplacer les vingt-quatre bureaux locaux, le Bureau central avait suppléé à la pénurie des maîtres par le grand nombre de brevets accordés mais il avait facilité l'entrée dans l'enseignement à des sujets qui manquaient de préparation pédagogique. Cette décision marque en 1939 un deuxième tournant dans l'évolution rapide des écoles normales de jeunes filles chargées désormais de la formation professionnelle de la grande majorité des institutrices.

CHAPITRE VI

PLEIN ESSOR DES ECOLES NORMALES DE JEUNES FILLES (1940-62)

Après l'abolition du Bureau central des Examineurs catholiques en 1939, les écoles normales de jeunes filles se multiplient à un rythme jusqu'alors inconnu¹; dans l'espace de vingt-deux ans, on fonde quarante-huit nouvelles écoles normales plutôt petites, disséminées même dans les régions les plus éloignées de la province².

Comment expliquer l'apparition d'un si grand nombre d'écoles normales? Il semble bien qu'on puisse l'attribuer aux faits suivants:

1. La suppression du Bureau central survient à un moment où la réserve des institutrices qualifiées est encore très insuffisante;
2. Le peuple des régions rurales et des milieux anglais souhaite des éducatrices préparées sur place;
3. Les évêques de certains diocèses encore démunis et les religieuses de communautés enseignantes dépourvues d'écoles normales insistent pour obtenir de nouvelles fondations;

1 Voir le Graphique 1, appendice 1, p. 278.

2 Voir la Carte de la province de Québec: Ecoles normales de jeunes filles, 1857-1962, appendice 1, p. 280.

4. Le besoin d'externats-écoles normales se fait jour dans les villes où la population s'accroît rapidement et par conséquent dans les familles encore nombreuses aux prises avec de multiples problèmes socio-économiques.

Le Québec, en cette période de guerre et d'après-guerre, connaît des mutations rapides surtout dans les domaines démographique et économique. Quant au système scolaire élaboré au siècle précédent, il garde une certaine stabilité tout en accusant un développement nouveau dans la formation professionnelle. Le nombre des élèves continue à augmenter et le besoin de maîtres qualifiés demeure une préoccupation essentielle de la société.

Dans les écoles normales apparaît, en 1953, un nouveau programme qui entraînera de multiples changements dans l'organisation de ces écoles.

1. Le Québec de 1940 à 1962.

Le début de la deuxième guerre mondiale marque l'avènement d'une ère nouvelle dans l'économie de la province de Québec. Première richesse du peuple québécois, le capital humain continue à croître bien que l'émigration soit assez forte. De 1941 à 1961, l'augmentation de la population s'élève à 1,927,329 alors que l'accroissement naturel et l'immigration réunissent 2,133,077; 205,748 personnes auraient

donc quitté la province³. Il est à remarquer que pendant ce laps de temps, la guerre entraîna des Québécois en dehors du pays; de ce nombre, plusieurs ont donné leur vie outre-frontières et d'autres ne sont pas revenus pour des raisons personnelles.

Quoi qu'il en soit, le mouvement des campagnes vers les villes paraît être le phénomène démographique le plus important. En 1960, d'après Louis-Philippe Audet, "sur quatre fils de cultivateurs, un seul reste à la ferme, les autres s'en vont vers les industries et vers la ville⁴". Bien que la population rurale ait sensiblement augmenté depuis 1941, passant de 1,222,198 à 1,352,807, c'est la population urbaine qui l'emporte avec une augmentation de 1,796,720, c'est-à-dire plus de treize fois l'augmentation de la population dans les campagnes⁵.

Durant la guerre, la multiplication des entreprises invite les ruraux et les artisans à faire l'expérience de la vie en usine et partant, de la vie urbaine. On sait que l'expansion économique de l'après-guerre a favorisé l'exploitation des ressources naturelles et le développement des

3 Voir le tableau III, appendice 1, p. 262.

4 L.-P. Audet, Histoire de l'enseignement au Québec, tome 2, Montréal, Holt, Rinehart et Winston, 1971, p. 202.

5 Annuaire statistique, 1962, p. 41.

industries. Patrick Allen trace un tableau de la nouvelle société québécoise: d'une façon globale, les industries primaires régressent--tout particulièrement l'agriculture--les industries secondaires se maintiennent tandis que les industries tertiaires se multiplient⁶. L'urbanisation s'accroît; en 1857, l'agriculture qui constituait la principale source de revenu fournissait, un siècle plus tard, à peine "6.3 pour cent de la production industrielle dans le Québec [...] devenu une des provinces du pays où l'agriculture compte le moins par rapport à l'ensemble de la production"⁷.

Pourtant la période de 1939 à 1962 est marquée durant quinze ans (1944-59), par l'action d'un gouvernement national ayant à sa tête Maurice Duplessis. Sous son administration, on retrouve l'électrification rurale, l'institution du crédit agricole, la mise sur pied d'un office de drainage et d'amélioration des fermes. Des subventions spéciales sont même accordées aux écoles d'agriculture⁸. Tous ces efforts ne peuvent enrayer le déclin de l'agriculture.

6 Patrick Allen, Tendances des professions au Canada, de 1891 à 1961, dans l'Actualité économique, vol. 41, no 1, avril-juin 1965, p. 85.

7 André Raynauld, Croissance et structure économique de la province de Québec, Québec, Ministère de l'Industrie et du Commerce, 1961, p. 72.

8 J. Lacoursière, D. Vaugeois et al., Canada-Québec, Synthèse historique, Montréal, Editions du Renouveau Pédagogique, 1970, p. 540.

De son côté, l'industrialisation se poursuit au rythme du développement des ressources naturelles. D'après A. Raynauld, "le taux de croissance de la production industrielle a été très rapide depuis 1935"⁹. Dans l'ensemble du Canada, le Québec n'est dépassé que par l'Alberta et la Colombie. Les secteurs de production les plus progressifs sont l'industrie des mines, des forêts, de la construction et des produits manufacturés¹⁰.

Engagé dans une rapide évolution économique, le Québec s'industrialise et s'urbanise, pendant que l'organisation scolaire est peu touchée si ce n'est au plan de la formation professionnelle.

2. La stabilité du système scolaire.

De nombreuses lois scolaires sont votées de 1940 à 1962, mais celle de la fréquentation scolaire obligatoire apparaît comme la plus importante si l'on tient compte du temps où elle a retenu l'attention du public.

De 1881 à 1943, les journaux de l'époque engagent de violentes polémiques; on présente des projets de loi qui sont aussitôt refusés mais la lutte continue toujours. Rappelons d'abord le nom de Trancrède Boucher de Grosbois dont le

⁹ André Raynauld, op. cit., p. 68.

¹⁰ Ibid., p. 69-71.

projet de loi proposé pour assurer une meilleure assistance aux écoles publiques, échoue en 1901 et ensuite celui de Théodore-Damien Bouchard qui en 1912, par son Discours au Club de Réforme de Québec, contribue éloquemment au progrès de la question. Certaines influences sont déterminantes: d'une part, en 1929, l'encyclique de Pie XI, Divini illius Magistri, qui souligne le rôle supplétif de l'Etat en matière d'éducation et, d'autre part, la Commission de coordination du Comité catholique qui accepte en 1942, le principe de la scolarité obligatoire¹¹. Dès 1943, le gouvernement est en mesure de voter la loi¹². On ne peut affirmer que cette loi ait eu des effets mémorables sur le nombre des enfants qui fréquentèrent l'école depuis ce moment, car la montée des effectifs reste à peu près proportionnelle à l'augmentation de la population, sauf pendant les années de guerre où la suppléance des fils de cultivateurs engagés dans l'armée revient aux adolescents qui abandonnent leurs études pour les travaux de la ferme¹³.

11 T.-D. Bouchard, L'instruction obligatoire, Saint-Hyacinthe, Imprimerie d'Yamaska, 1912, 35 p. Aussi L.-P. Audet, La querelle de l'instruction obligatoire, Montréal, Editions des Dix, 1959, p. 131-150 et Victrice Lessard, L'instruction obligatoire, thèse de doctorat présentée à l'Université d'Ottawa, 1962, 279 p.

12 Loi 7 Geor. VI, dans les Statuts de la Province de Québec, Rédempti Paradis, 1943, ch. 13, p. 63-69.

13 Voir le tableau IX, appendice 1, p. 271.

Les années de guerre exceptées, l'enseignement connaît un progrès rapide durant cette période: le nombre des institutrices a doublé, de même celui des élèves¹⁴. Il faut pourtant souligner qu'à partir de 1954, la baisse du nombre des écoles s'explique par la centralisation des écoles de rang au niveau des villages. C'est pourquoi le nombre des institutrices n'est pas affecté. On peut affirmer qu'en 1962, tous les enfants du Québec peuvent fréquenter une école du secteur public ou du secteur privé. Les collèges classiques et les écoles publiques offrent le niveau secondaire qui semble répondre assez bien à leur clientèle parfois si sélective qu'il y aurait place pour une démocratisation plus grande de l'enseignement. Cet aspect de la fréquentation scolaire fera l'objet de la révolution tranquille amorcée dans les années '60.

L'enseignement professionnel pour lequel plusieurs ministères collaborent activement fut peut-être le domaine privilégié de cette période. A partir de 1937, une entente fédérale-provinciale apporte l'aide du Gouvernement central aux écoles techniques et aux écoles d'arts et métiers; treize nouvelles écoles font ainsi leur apparition. La participation du Québec à la deuxième guerre mondiale provoque aussi, entre 1940 et 1944, l'éclosion de trente et une écoles.

14 Ibid.

professionnelles. On offre aux jeunes filles les écoles d'enseignement ménager et grâce à l'initiative de l'abbé A. Tessier, en 1959, près de cinquante maisons dispensent l'éducation ménagère familiale. La formation des infirmières demeure la responsabilité des écoles d'infirmières rattachées aux hôpitaux et aux universités. Avec les autres écoles professionnelles du secteur privé, en particulier les collèges commerciaux, le réseau du professionnel est presque complet¹⁵. Comme aux périodes précédentes, la formation professionnelle des enseignants est réservée en grande partie aux écoles normales de jeunes filles et de jeunes gens.

3. Les nombreuses écoles normales de jeunes filles.

Rappelons les facteurs qui sont apparus prédominants dans l'établissement des écoles normales de jeunes filles durant cette période: l'abolition du Bureau central, les besoins particuliers des régions rurales, urbaines et anglaises, l'action de l'Eglise exprimée par le rôle des évêques et celui des communautés enseignantes.

a. Fondations dues à la suppression du Bureau central.

Après la suppression du Bureau central en 1939, plusieurs milieux sont pris d'une sorte de panique devant la

15 L.-P. Audet, op. cit., p. 291-301.

pénurie des institutrices diplômées. La région du Témiscamingue attire d'abord l'attention du Sous-Comité des Ecoles normales.

Ecole normale de Chapeau.- Un groupe assez important d'Anglais des comtés de Pontiac, Labelle, Témiscamingue, Abitibi, etc. habitent une vaste région où un grand nombre d'écoles sont bilingues et il serait important de les confier à des institutrices bien qualifiées dans les deux langues¹⁶. Or le milieu n'a aucun organisme qui puisse décerner des brevets d'enseignement¹⁷.

Dès l'annonce de l'établissement d'une école normale dans Pontiac, des groupes intéressés entreprennent des démarches auprès du Département de l'Instruction publique pour obtenir une école normale soit à Campbell's Bay¹⁸, soit à Fort Coulonge¹⁹. On désigne Chapeau comme site de la nouvelle école bilingue et la communauté des Soeurs de Saint-Joseph en prend la direction au début de septembre 1940²⁰.

¹⁶ Rapport du Sous-Comité des Ecoles normales, dans PVCCCIP, (B.-O. Filteau), séance du 8 février 1939, p. 1.

¹⁷ M. le Surintendant à Mgr Nelligan, 29 décembre 1939, AQ, 03-09-27.

¹⁸ E. T. McNally à B.-O. Filteau, 1er mars 1939, AQ, 03-09-27.

¹⁹ H. C. Bélec à J. H.-A. Paquette, 2 août 1939, AQ, 03-09-27.

²⁰ PVCCCIP, (B.-O. Filteau), séance du 8 mai 1940, p. 41.

Ecole normale de Lévis. - Les Soeurs de la Charité possèdent à Lévis, le couvent Notre-Dame-de-Toutes-Grâces où chaque année plusieurs candidates se présentent aux examens du Bureau central. Après la suppression du Bureau, la carrière de l'enseignement attire encore des jeunes filles du milieu. D'une part l'Ecole normale de Mérici à Québec est dans l'impossibilité d'admettre toutes les requérantes et d'autre part les écoles normales de Beauceville et de Chicoutimi sont assez éloignées pour contraindre plusieurs élèves de familles pauvres à discontinuer leurs études. Est-ce que les religieuses qui, jusqu'à cette époque, avaient préparé des institutrices pour la région, ne pourraient pas continuer leur oeuvre dans une école normale créée à même leur pensionnat? Les localités voisines et les campagnes de la rive sud seraient sûrement accommodées par une école normale à Lévis, centre d'accès facile pour les comtés de Bellechasse (17 paroisses), de Dorchester (21 paroisses), de Lotbinière (22 paroisses) et Montmagny (14 paroisses). Toutes ces paroisses ajoutées au noyau de Lévis qui comprenait Notre-Dame, Bienville, Lauzon, Christ-Roi, Sainte-Jeanne d'Arc, Saint-David, Saint-Romuald et quelques autres paroisses, représentent un milieu social suffisant pour justifier une nouvelle école

24 Chanoine Eugène Carrier à son Eminence le Cardinal Villeneuve, 23 septembre 1940, AQ, 11-21-09.

normale de jeunes filles²⁵. Aussi, en décembre 1940, les membres du Comité catholique reconnaissent Lévis comme l'endroit le mieux choisi pour la nouvelle école.

Ecole normale de Chicoutimi. - L'inspecteur Clovis Aubé du district no. 33 brosse en juin 1945 la situation de l'école primaire dans la région du nord-est du Lac Saint-Jean. Vingt et une municipalités scolaires et quatre cantons qui comptent cent cinquante-quatre écoles divisées en 245 classes sont affectés par le manque d'institutrices diplômées. Dans dix-huit municipalités et deux cantons, le personnel enseignant se répartit comme suit: soixante-quatre institutrices diplômées, soixante-douze non-diplômées et dix classes fermées par manque de personnel enseignant. Dans ce même district, trente-cinq filles seulement étudient aux Ecoles normales de Chicoutimi et de Roberval²⁶.

L'inspecteur Aubé après avoir recherché la cause de cette carence l'attribue à la disparition du Bureau central au moment où la réserve des titulaires qualifiées est nettement insuffisante. En effet, le nombre des diplômées de chaque année est insuffisant pour répondre à l'ouverture de nouvelles classes et compenser les départs d'un certain nombre d'enseignantes puisque la carrière d'institutrice rurale

25 Ibid.

26 Clovis Aubé, Situation de l'école primaire, 3^e document, tableaux A, E, F, non paginés, 1946, AQ, 03-09-27.

dure à peine six ans.

Il faudrait donc pour cet immense territoire qui comprend dix-huit districts d'inspection, 683 écoles et 1,416 classes, au moins 235 diplômées chaque année; en 1945-46, il y en a 71 à Chicoutimi et 70 à Roberval²⁷.

De plus, les élèves qui demeurent dans les "rangs" sont privés, chaque année, de plusieurs semaines de classe:

au 15 septembre 1945, 42 classes étaient encore fermées;
au 1er octobre 1945, 22 classes étaient encore fermées;
au 15 octobre 1945, 18 classes étaient encore fermées;
au 1er novembre 1945, 12 classes étaient encore fermées²⁸.

Quoi d'étonnant à la décision des commissaires puisque les enfants reçoivent une instruction médiocre, une éducation à peu près nulle et sortent de l'école à 13 ou 14 ans dépourvus des connaissances nécessaires à leur âge et à leur temps. C'est pourquoi, d'un peu partout dans la région du nord-est, des demandes sont adressées au Surintendant pour obtenir une école normale à Mistassini, village situé au milieu de la région défavorisée.

Mgr Georges Mélançon voit aussi les immenses besoins de son vaste diocèse et écrit à M. Labarre en janvier 1947:

²⁷ J.-P. Labarre, Rapport concernant les examens communs des Ecoles normales de filles, dans PVCCCIP, (B.-O. Fil-teau), séance du 25 septembre 1946, p. 47.

²⁸ Clovis Aubé, op. cit., p. 1.

Si vous consultez les statistiques relatives aux Ecoles normales, vous verrez que les nôtres sont plus remplies: Chicoutimi, 213 élèves, Roberval, 131 et Baie-Saint-Paul, 129; et au témoignage des professeurs, ce surpeuplement ne peut que nuire à l'efficacité. Bien que l'an dernier, il nous soit sorti 199 diplômées de ces trois écoles, ce qui est un record pour la province, ce nombre n'est pas suffisant pour affronter les nécessités toujours grandissantes d'un diocèse aux proportions de trois²⁹.

Comme la population est concentrée aux alentours de Chicoutimi, Mgr Mélançon juge, avec les autres membres du Comité catholique, qu'une deuxième école normale serait plus utile à Chicoutimi qu'à Mistassini; les Soeurs de Notre-Dame du Bon-Conseil en seraient les responsables³⁰. Comme ces éducatrices enseignent dans plusieurs paroisses du Nord, elles peuvent plus facilement drainer la clientèle vers leur école normale. La décision est prise le 18 septembre 1947 d'établir une deuxième école normale à Chicoutimi³¹.

Ecole normale de Victoriaville. - Une correspondance engagée en 1937, entre l'évêque de Nicolet, Mgr J.-S. Hermann Bruneault, le député Gagné et le Secrétaire provincial, explicite la raison principale qui nécessite la fondation d'une école normale dans cette région des Cantons de l'Est:

²⁹ Mgr G. Mélançon à M. J.-P. Labarre, 9 janvier 1947, AQ, 09-09-27.

³⁰ PVCCCIP, (B.-O. Filteau), séance du 12 février 1947, p. 22.

³¹ A. Morisset, Arrêté en conseil, 18 septembre 1947, AQ, 11-41-15.

[...] la population du comté d'Arthabaska et des alentours, habituée à se rendre à Victoriaville, centre des activités et des relations commerciales du Comté, où les jeunes filles ont trouvé jusqu'à présent la préparation aux brevets d'enseignement, désire avoir, au même endroit, une Ecole normale qui lui continue les privilèges dont elle a joui jusqu'ici³².

Huit ans plus tard, les dames de la Fédération des Fermières présentent une requête au Surintendant dans le même but³³. Mgr Martin intervient au Comité catholique à la séance du 29 avril 1954 pour enfin obtenir l'école normale tant désirée³⁴.

L'exposé du problème de quelques régions peut illustrer la situation dans laquelle se trouve le Québec après la suppression du Bureau central des Examineurs catholiques. N'était-il pas avantageux pour les parents de confier leurs filles aux religieuses d'un couvent où se préparaient des brevets d'enseignement? La disparition du Bureau central n'avait-elle pas été désirée par les responsables de l'éducation? La solution paraissait être la multiplication des écoles normales adaptées aux différents milieux de la société québécoise.

32 Hermann Bruneault, évêque de Nicolet à M. J. D. Gagné, 6 septembre 1937, AQ, 09-74-41.

33 Mme J.-E. McNeil à M. Victor Doré, 5 mars 1945, AQ, 09-74-41.

34 PVCCCIP, (B.-O. Filteau), séance du 12 mai 1954, p. 150.

b. Fondations demandées par les milieux
ruraux et anglais.

L'immensité du pays et la dispersion de la population expliqueraient en partie le grand nombre d'écoles normales consacrées aux jeunes filles du Québec et leurs caractéristiques dans les structures comme dans les dimensions. Il est intéressant de noter que le besoin se fait sentir dans les milieux ruraux excentriques des grandes villes et souvent privées du personnel enseignant qualifié.

Besoins des régions rurales

✓ Région de Gaspé. - Pendant la décennie 1940, la région de Gaspé-Nord, isolée de l'Ecole normale de Gaspé à cause de difficultés de transport, constitue un grave problème pour les commissaires des municipalités concernées. Les commissaires de Sainte-Anne-des-Monts l'expriment bien:

Sur ce parcours [de 150 milles], il n'y a aucun moyen pratique de communication [...]; l'éloignement, les difficultés de transport et le manque de moyens financiers des contribuables sont la cause qu'un grand nombre de talents se perdent chaque année, et que l'instruction en souffre énormément dans notre région³⁵.

Mgr F.-X. Ross³⁶, l'apôtre de la pédagogie au Québec, encourage les Soeurs de Saint-Paul de Chartres à offrir leur collaboration. Sa mort survient juste au moment où l'action

³⁵ Léon Bouchard au Surintendant, 25 avril 1944, Résolution de la Commission scolaire de Sainte-Anne-des-Monts, AQ, 11-37-11.

du Département devient nécessaire dans le processus pour obtenir une école normale. Aussi le 24 juillet 1945, la Supérieure se réfère au Surintendant qui peut en hâter les procédures³⁶. Le moyen est efficace puisque le Greffier du Conseil Exécutif confirme l'établissement d'un cours de formation pédagogique à Sainte-Anne-des-Monts, le 17 août de la même année³⁷. Comme des conditions bien spéciales sont imposées aux Soeurs de Saint-Paul de Chartres, Soeur Marie-Valérie, le 3 avril 1946, adresse au Département une demande de contrat régulier pour son école et en informe également l'évêque de Rimouski afin d'obtenir son intervention à la prochaine réunion du Comité catholique³⁸. Des statistiques démontrent que la situation scolaire n'est pas rose à Gaspé-Nord: durant l'année scolaire 1945-46, 60% des titulaires des petites écoles ne sont pas diplômées et 40% des élèves échouent au certificat de 7^e année³⁹.

C'est alors que le nouvel évêque de Gaspé, Mgr Albini Leblanc prend l'affaire en mains:

³⁶ Soeur Marie-Valérie à M. Victor Doré, 24 juillet 1945, AQ, 11-31-11.

³⁷ A. Morisset, Arrêté en Conseil, 17 août 1945, no 3281, AQ, 11-31-11.

³⁸ Soeur Marie-Valérie à Mgr Courchesne, 26 avril 1946, AQ, 11-31-11.

³⁹ La Directrice à M. B.-O. Filteau, 4 septembre 1946, AQ, 11-31-11.

Son Excellence Monseigneur Leblanc, évêque de Gaspé, expose que la région de Gaspé-Nord, dont le territoire mesure près de deux cents milles en longueur, a besoin d'une école normale pour fournir aux écoles un personnel compétent et il propose avec l'appui de Son Excellence Monseigneur Lafortune que le Comité catholique veuille bien recommander que cette école soit établie dès cette année à Sainte-Anne-des-Monts, sous la direction des Révérendes Soeurs de Saint-Paul-de-Chartres, où plus de quarante jeunes filles suivent actuellement un cours de formation pédagogique, conformément à une décision du Comité catholique, approuvée par le Lieutenant-Gouverneur en Conseil⁴⁰.

L'autorisation accordée, une partie du pensionnat est affectée à l'école normale le 21 novembre 1946.

Le diocèse de Gaspé, à cause de son étendue et de sa faible population, présente un autre problème sérieux au niveau de la formation des institutrices. Bien que l'Ecole normale de Gaspé soit établie depuis 1924, elle est fréquentée par un tout petit nombre d'élèves au moment où la demande d'une école normale à Carleton parvient au Comité catholique, en 1940. Comme pour Rimouski, le Surintendant répond: "le Gouvernement n'est pas favorable au maintien de plus d'une école normale par diocèse"⁴¹. Les membres de la Société L'Assomption reviennent à la charge l'année suivante, avec des arguments plus sérieux, puisque le Bureau central n'accorde plus de diplôme, que la pénurie d'institutrices

⁴⁰ PVCCCIP, (B.-O. Filteau), séance du 25 septembre 1946, p. 50.

⁴¹ Le Surintendant à M. H.-J. Martin, 21 mai 1940, AQ, 11-21-02.

compétentes augmente chaque année, que le comté de Bonaventure est éloigné des écoles normales et qu'enfin les parents sont incapables d'y envoyer leurs jeunes filles. Les Soeurs de la Charité de Carleton pourraient éventuellement former des institutrices⁴².

La réponse du Surintendant est de nouveau négative tout en comportant un projet à court terme: octroyer aux jeunes filles des bourses d'études et une indemnité de transport⁴³. La population de Carleton continue à multiplier ses pétitions et obtient, le 6 mai 1946, l'établissement d'une école normale dans le comté de Bonaventure. A la session de l'automne du Comité catholique, Mgr A. Leblanc croit qu'il est temps de prendre une décision et propose Carleton comme site de la nouvelle école normale. En septembre 1947, l'école accueille ses premières élèves.

Région de Rimouski. - Dans le diocèse de Rimouski, la population augmente d'année en année et les institutrices abandonnent pour se marier ou entrer en religion. "Le diocèse compte 492 institutrices de "rang" qui se renouvellent

42 A. Chiasson à M. Victor Doré, 15 décembre 1941, Requête, de la Société L'Assomption, AQ, 11-21-02.

43 Le Surintendant à M. A. Chiasson, 22 décembre 1941, AQ, 11-21-02.

dans la proportion générale de 15% à 20% par année⁴⁴."

L'Ecole normale est alors incapable de répondre aux besoins nouveaux et de remplacer toutes les institutrices qui abandonnent leur fonction. De plus, la population "augmente par elle seule de 3,000 par année; [...] Il [le diocèse] a 34,000 enfants d'âge scolaire. Il a 750 écoles rurales à pourvoir⁴⁵". Presque toutes les paroisses sont agricoles, il faudrait donc une école normale rurale "tant au point de vue de l'interprétation du programme qu'au point de vue de sa situation géographique⁴⁶". Ainsi, la future institutrice ne serait pas déracinée et pourrait entreprendre une carrière dans son patelin.

Entre temps, de nombreuses requêtes parviennent au Département de l'Instruction publique de la part des conseils municipaux de Matane, de l'Amicale des Anciennes du Couvent du Bon-Pasteur, de la Chambre de Commerce, d'un grand nombre de cultivateurs des municipalités et paroisses⁴⁷. Le Surintendant s'en réfère à l'évêque de Rimouski dans une lettre du 16 janvier 1940: "Veuillez donc me dire, Excellence, si

44 Joseph-Philippe Labarre à M. le Surintendant, 23 février 1940, AQ, 11-17-31.

45 L'Evêque de Rimouski à M. le Surintendant, 10 mars 1940, AQ, 11-17-31.

46 J.-P. Labarre, op. cit.

47 Documents conservés aux AQ, 11-17-31.

vous croyez opportun que les dites requêtes soient soumises au Comité catholique lors de sa réunion du 31 du mois courant⁴⁸? Mgr Courchesne connaît les démarches entreprises du côté de Matane, mais avant de se prononcer, préfère attendre les observations de l'Inspecteur des Ecoles normales⁴⁹. Tout de même, le choix de Matane laisse à désirer car l'Evêque de Gaspé n'aime pas les luttes de recrutement d'un diocèse à l'autre. De son côté, l'Evêque de Rimouski est d'avis que le Comité catholique doit en être informé dans les plus brefs délais puisque les besoins sont urgents et que la création d'une telle école ne peut former avant trois ans des institutrices diplômées. Les délibérations du Comité catholique aboutissent à la proposition de Mgr Courchesne: "qu'une école normale féminine soit créée dans le diocèse de Rimouski et confiée aux Soeurs du Saint-Rosaire⁵⁰".

Pour que la recommandation du Comité catholique soit effective, le Secrétaire de la Province doit obtenir la sanction du Lieutenant-Gouverneur en Conseil. Or, M. Henri Groulx ne croit pas opportun d'appuyer la demande non seulement à cause de l'état des finances mais surtout parce qu'une

48 Le Surintendant à l'Evêque de Rimouski, AQ, 11-17-31.

49 Mgr Courchesne à M. le Surintendant, 18 janvier 1940, AQ, 11-17-31.

50 PVCCCIP, (B.-O. Filteau), séance du 31 janvier 1940, p. 16.

seconde école normale serait créée dans le diocèse de Rimouski⁵¹. Mgr Courchesne se hâte d'apporter, par l'intermédiaire de M. le Surintendant, une réponse à M. Groulx:

[...] je dois faire remarquer qu'il y a trois écoles dans le diocèse de Chicoutimi: Roberval, Chicoutimi et la Baie Saint-Paul. Le diocèse de Rimouski a la même population⁵².

Cet argument porte fruit car le greffier du Conseil Exécutif présente le Rapport indiquant la création d'une Ecole normale à Sainte-Rose-du-Dégel⁵³. Une communication de l'Evêque de Rimouski, à la séance du 8 mai 1940 du Comité catholique précise que l'école normale sera organisée en deux sections pour influencer plus efficacement le monde rural. "Une première section de l'Ecole normale du Saint-Rosaire s'ouvrira en septembre 1940 à Sainte-Rose (Témiscouata). La seconde s'ouvrira plus tard à Mont-Joli⁵⁴". Chaque section nouvelle doit "recevoir quatre classes de quinze élèves chacune afin que les deux sections réunies présentent la même population d'élèves-maîtresses que l'Ecole normale

⁵¹ Henri Groulx à M. Victor Doré, 6 mars 1940, AQ, 11-17-31.

⁵² L'Evêque de Rimouski à M. le Surintendant, 10 mars 1940, AQ, 11-17-31.

⁵³ A. Morisset, Rapport d'un Comité de l'Honorable Conseil Exécutif, 3 avril 1940, AQ, 11-17-31.

⁵⁴ Rapport du Sous-Comité des Ecoles normales, dans PVCCIP, (B.-O. Filteau), séance du 8 mai 1940, p. 40.

de Rimouski⁵⁵. Le tableau X⁵⁶ illustre comment les paroisses du diocèse sont accommodées par les trois écoles. La section de Mont-Joli ouvre deux ans plus tard, soit le 3 septembre 1942⁵⁷.

Pour l'Evêque de Rimouski, la solution de plusieurs petites écoles normales semble répondre aux besoins des centres de colonisation qui environnent la ville épiscopale:

[...] la création de plusieurs centres dont la population normalienne ne dépassera pas cinquante à soixante élèves-maîtresses pour chaque centre, et cela pour la formation individuelle des sujets et pour qu'il n'y ait pas de grandes machines à mettre sur pied et pour utiliser les maisons existantes, sans plus⁵⁸.

En dix-sept ans, le diocèse est passé de cent treize mille à cent cinquante-quatre mille habitants. La crise de 1929 avait donc provoqué un mouvement de colonisation qui avait réussi à garder une grande partie du surplus de la population. L'Evêque croit que pour assurer aux régions défavorisées des institutrices qualifiées, il faut aller chercher les élèves des écoles normales dans ces régions;

⁵⁵ Mgr Courchesne à M. B.-O. Filteau, 21 février 1940, AQ, 11-17-31.

⁵⁶ Voir le tableau X, p. 162.

⁵⁷ Soeur Marie Arsenault, Adresse, 28 mai 1967, Archives de la Maison mère des Soeurs du Saint-Rosaire, Rimouski.

⁵⁸ Mgr Courchesne à la Supérieure du Bon-Pasteur, 7 février 1938, Archives de la Maison généralice des Soeurs du Bon-Pasteur, Québec.

Tableau X.- Ecoles normales de jeunes filles,
diocèse de Rimouski.

Comtés	Nombre de paroisses	Ecoles normales
Rimouski	25	Rimouski
Rivière-du-Loup	18	Rimouski
Témiscouata	19	Sainte-Rose- du-Déglé
Matapédia	20	Mont-Joli et Ste-Rose
Matane	19	Mont-Joli en partie
Bonaventure	10	Mont-Joli

Source: J.-P. Labarre, Rapport soumis à l'Honorable Victor Doré, 23 février 1940, p. 3. AQ, 11-17-31.

diplômées, les jeunes filles retourneraient dans leurs paroisses.

De leur côté, les autorités de la ville de Matane insistent sur l'aspect rural de la formation souhaitée dans la future école normale qui pourrait être établie au Couvent des Soeurs du Bon-Pasteur:

Attendu que les Dames religieuses ont la propriété d'un jardin et d'une grande ferme bien cultivée et bien entretenue. [...]

Attendu qu'un programme d'Ecole normale rurale assurerait à nos jeunes filles de la campagne une formation qui les attacherait au sol; ce que nos Ecoles urbaines ne peuvent réaliser malgré le développement reconnu de nos éducateurs pour la ruralisation de l'enseignement⁵⁹.

Le projet d'une Ecole normale à Matane tarde à se réaliser.

En 1941, la Chambre de Commerce revient à la charge en affirmant que les conditions de l'enseignement primaire ne se sont pas améliorées dans la région, que la population rurale est loin d'avoir reçu une instruction qui lui permette de se développer économiquement et que cette infériorité est due à l'incompétence des institutrices⁶⁰.

La situation s'aggrave. En 1944, le Secrétaire de la Commission scolaire de Saint-Jérôme de Matane informe le

59 Victor Coté, ptre, J.-S. Rouleau, maire, J.-C. Gagnon, président, Résolution de la Commission scolaire de Matane, AQ, 11-17-31.

60 Antoine Pelletier, Extrait des minutes d'une assemblée régulière de la Chambre de Commerce de Matane, 25 novembre 1941, AQ, 11-17-31.

Surintendant que leur municipalité "se voit dans l'obligation d'engager des institutrices non-diplômées dans une proportion de 50% et que cette proportion est plus forte dans les paroisses avoisinantes⁶¹".

Les lenteurs du gouvernement faillirent causer un échec aux demandes de la population. Le 12 août 1947, la Supérieure provinciale des Soeurs du Bon-Pasteur écrit à la Supérieure générale son impossibilité d'accepter la coexistence d'une école normale et d'une école ménagère au Couvent de Matane⁶². Après un délai accordé par l'Evêque, on décide de maintenir l'Ecole ménagère et de permettre à l'Ecole normale l'accès des nombreuses salles libérées par la Municipalité de Matane qui construit un collège⁶³. L'école normale débute en 1948, comme l'avait prévu le Comité catholique.

Matane et Amqui sont toutes deux à égale distance de Rimouski quoique orientées différemment. Alors que Matane a son école normale, on dit que

61 G. Fortier au Surintendant, 29 février 1944, Extrait des délibérations de la Commission scolaire de Saint-Jérôme de Matane, AQ, 11-17-31.

62 Soeur Saint-Marc à Mère Saint-Pierre-Damien, 12 août 1947, Archives de la Maison généralice des Soeurs du Bon-Pasteur, Québec.

63 Mère Saint-Pierre-Damien à M. le Surintendant, 18 août 1947, Archives de la Maison généralice des Soeurs du Bon-Pasteur, Québec.

Amqui serait l'endroit le mieux choisi du fait que presque toutes les paroisses de la vallée sont situées à proximité et forment comme une ceinture de plus de 15,000 de population dans un rayon de douze milles de distance. C'est déjà un gros noyau pour alimenter une école normale rurale⁶⁴.

D'Amqui comme de Matane, les requêtes sont acheminées au Département de l'Instruction publique. La population du comté de Matapédia insiste sur la pénurie des institutrices; en 1944, il en manque une quarantaine⁶⁵. Depuis près de deux ans, c'est-à-dire à la suppression du Bureau central, le besoin d'une école normale se fait sentir dans cette population composée surtout de cultivateurs, de colons et de journaliers. Les membres de la Chambre de Commerce soulignent la présence d'enseignantes non-diplômées

[...] sur 127 institutrices enseignant dans la région, 55 enseignent sans être diplômées [...] plusieurs filles se sont vu refuser l'admission dans les écoles normales qui existent actuellement⁶⁶.

Au début, le gouvernement donne une réponse négative aux demandes justifiées de la population à cause de l'Ecole normale de Mont-Joli. Enfin le 17 juillet 1947, l'autorisation est accordée⁶⁷ et les travaux commencent aussitôt de

⁶⁴ Emilien Roy à l'Honorable Victor Doré, 8 décembre 1941, AQ, 11-25-23.

⁶⁵ Ibid.

⁶⁶ Résolution de la Chambre de Commerce d'Amqui, 19 mai 1944, AQ, 11-25-23.

⁶⁷ A. Morisset, Arrêté en conseil, 17 juillet 1947, dans le Greffe de la Province, au Conseil Exécutif.

telle sorte que les élèves peuvent entreprendre l'année académique à la date prévue.

Région du Bas-du-Fleuve. - Dans la région du Bas-du-Fleuve, un autre milieu rural souhaite des éducatrices formées chez lui; il s'agit de Saint-Damien de Bellechasse. Mais la mentalité des ruraux est bien différente de celle des citadins; les jeunes filles qui poursuivent des études pédagogiques en dehors de leur région sont souvent tentées de gagner la ville où les conditions de vie apparaissent plus faciles. C'est pourquoi, une Congrégation religieuse, à la fois rurale et paroissiale désire collaborer à cette oeuvre si nécessaire de la formation des institutrices pour les comtés de Bellechasse, Dorchester, Montmagny et L'Islet. Elle peut affirmer par la voix de la supérieure:

[...] nous nous sommes appliquées à donner aux enfants, avec l'instruction religieuse et une bonne éducation, le goût de l'agriculture et de la vie à la campagne ⁶⁸.

A son tour, l'Inspecteur des écoles de cette région insiste auprès du Surintendant pour obtenir une école normale rurale:

⁶⁸ La Supérieure du Couvent de Saint-Damien à M. le Surintendant, 2 août 1938, AQ, 11-13-42.

[...] je me rends compte tous les jours qu'il manque quelque chose à cette région pour qu'elle soit réellement prospère: une école normale. [...]

Les écoles normales déjà existantes ne connaissent pas la véritable mentalité de notre population et ne peuvent, par conséquent, donner aux futures institutrices la formation qui contribuerait au développement intellectuel des nôtres sans pour cela changer leur manière de vivre. [...] Permettons aux nôtres de se suffire par eux-mêmes; donnons à une communauté de chez nous, à un groupe de religieuses recrutées pour la plupart dans notre région, la liberté de former nos futures institutrices sans les sortir de leur milieu⁶⁹.

Le déroulement des démarches illustre bien la souplesse du Comité catholique à répondre aux besoins d'un milieu donné. A la séance du 25 septembre 1940, Son Eminence le Cardinal Villeneuve pose les questions suivantes:

Nos écoles normales préparent-elles des institutrices en nombre suffisant pour remplir les vacances qui se produisent chaque année?

Ces institutions préparent-elles des institutrices bien qualifiées pour le milieu où celles-ci doivent enseigner⁷⁰?

Il faut, d'une part, prévoir la fin du surplus d'institutrices laissées par le Bureau central et, d'autre part, fournir aux milieux ruraux le personnel enseignant adapté à sa mentalité. Ce qui amène le Cardinal à proposer pour Saint-Damien une école normale à caractère rural.

⁶⁹ J.-W. Caron à M. Victor Doré, 22 août 1938, AQ, 11-13-42.

⁷⁰ PVCCCIP, (V.-O. Filteau), séance du 25 septembre 1940, p. 36.

De leur côté, les religieuses demandent et obtiennent du Département de l'Instruction publique le privilège d'accorder à deux élèves laïques qui fréquentent le scolasticat des religieuses un diplôme élémentaire après avoir complété, au préalable, deux années d'études à l'école ménagère de cette paroisse. L'Inspecteur des Ecoles normales, sur recommandation de l'abbé Albert Tessier, Visiteur des Ecoles ménagères, propose que l'admission à une école normale soit possible après la douzième année de l'école ménagère parce que ce cours "est bien ordonné et n'est complet qu'après trois ans"⁷¹.

A la séance du 11 décembre 1940, une école normale d'un caractère spécial est accordée à Saint-Damien de Bellechasse: les élèves y seront admises après une 3^e année du cours ménager et recevront un brevet complémentaire après une année de formation pédagogique⁷². Malheureusement, cette préparation apparaît trop longue aux cultivateurs de cette région agricole⁷³. Le gouvernement accède à la demande du milieu, rescinde le règlement spécial et accorde à Saint-Damien en mai 1941 une école normale conforme aux exigences

⁷¹ J.-W. Caron à M. le Surintendant, 30 octobre 1940, AQ, 11-13-42, p. 1.

⁷² Rapport de la Commission de coordination et d'exams, dans PVCCCIP, (B.-O. Filteau), séance du 11 décembre 1940, p. 8.

⁷³ Soeur Saint-Pierre-Célestin à M. le Surintendant, 22 mars 1941, AQ, 11-13-42.

ordinaires⁷⁴.

De Bellechasse passons à L'Islet, un autre comté rural où un village semble avoir attiré l'attention à cause de sa situation géographique et des possibilités matérielles qui s'y rencontrent. En effet, L'Islet est situé sur le chemin du bord du fleuve à proximité de la route régionale qui va de Saint-Eugène à Lac-Frontière.

Le projet datait de loin puisque dès 1924 les curés du comté de L'Islet avaient demandé une école normale

[...] considérant la nécessité de fournir à nos écoles paroissiales des institutrices compétentes dans l'enseignement primaire, considérant aussi le grand nombre de jeunes filles dans nos familles nombreuses, mais peu fortunées, qui pourraient se dévouer à cette noble tâche si les moyens leur étaient fournis de faire les études nécessaires⁷⁵.

Au mois de novembre 1943, c'est encore un curé de la région, M. Joseph Hudon de Sainte-Perpétue, qui invite la Révérende Mère Générale des Soeurs du Bon-Pasteur à reprendre les pourparlers avec le Département de l'Instruction publique⁷⁶.

L'idée fait son chemin pendant que plusieurs commissions

⁷⁴ Rapport du Surintendant, dans PVCCCIP, (B.-O. Filteau), séance du 7 mai 1941, p. 28.

⁷⁵ Les Curés du Comté de L'Islet, Requête adressée à la Communauté du Bon-Pasteur, Archives de la Maison généralice des Soeurs du Bon-Pasteur, Québec.

⁷⁶ Annales de l'Ecole normale de L'Islet, Archives de la Maison généralice des Soeurs du Bon-Pasteur, Québec, p. 3, 7 et ss.

scolaires recourent aux services de jeunes filles non-diplômées à cause d'une pénurie d'institutrices. Il faut donc remédier à la pénible situation le plus tôt possible. Un heureux concours de circonstances permettra à l'abbé Crépault de L'Islet de sensibiliser le député de ce comté, l'Honorable Adélard Godbout, Premier Ministre de la province, qui en référera au Secrétaire du Comité catholique⁷⁷. L'école normale est enfin accordée en mai 1944⁷⁸.

Les difficultés sont loin d'être résolues. Une lutte s'engage entre les partisans du village Bonsecours et ceux de L'Islet Station⁷⁹. La Supérieure provinciale écrit le 5 juillet: "nous avons trouvé un endroit magnifique, à mi-chemin, entre l'église et la station⁸⁰". Ainsi, les rivalités peuvent être apaisées et la construction commencer.

Région de l'Outaouais. - En 1940, le Département de l'Instruction publique avait désigné Chapeau parmi trois

⁷⁷ Adélard Godbout à B.-O. Filteau, 4 avril 1944, AQ, 11-29-29.

⁷⁸ PVCCCIP, (B.-O. Filteau), séance du 3 mai 1944, p. 13.

⁷⁹ Correspondance entre la Supérieure générale des Soeurs du Bon-Pasteur et MM. Lauréat Thibault (14 juin), les membres du Comité de l'Ecole de L'Islet Station (11 juillet), Amédée Giasson (26 septembre), Archives de la Maison généralice des Soeurs du Bon-Pasteur, Québec.

⁸⁰ Soeur Marie de Saint-Luc à Mère Saint-Pierre-Damien, 5 juillet 1944, Archives de la Maison généralice des Soeurs du Bon-Pasteur, Québec.

autres centres comme site de l'école normale du comté de Pontiac.

La première démarche pour obtenir une école normale à Fort-Coulonge date de 1939:

Fort-Coulonge est pratiquement le centre géographique du comté, au confluent des rivières Coulonge et Ottawa, avec toutes les facilités de communications par route No 8 et chemin de fer.

[...] c'est le centre le plus peuplé du comté avec environ 90% catholique dont 80% canadien-français.

[...] Etant une place centrale avec communications faciles, service d'aqueduc, électricité, etc, Fort-Coulonge est le site le plus avantageux du comté de Pontiac⁸¹.

Quelques mois plus tard, les commissaires de l'Ecole Saint-Pierre s'adressent dans le même sens à l'Honorable Victor Doré⁸².

La question est définitivement réglée en 1955, au moment où le gouvernement accorde, à la population catholique et française, une école normale à Fort-Coulonge.

Région du Lac-Saint-Jean. - La région au nord du Lac-Saint-Jean demeure dans une situation critique. Il suffit de se rappeler les chiffres⁸³ donnés par l'inspecteur Aubé dans sa demande d'une école normale à Mistassini. A la séance du

⁸¹ Hector B. Bélec à l'Honorable J.-H. A. Paquette, 2 août 1939, AQ, 15-61-37.

⁸² J.-H. Carignan à l'Honorable Victor Doré, 1er avril 1940, AQ, 15-61-37.

⁸³ Clovis Aubé, Situation de l'école primaire, op. cit.

2 septembre 1948, Mgr Georges Mélançon revient sur la question au Comité catholique et affirme

que les jeunes filles étrangères à la région n'acceptent pas facilement d'aller enseigner dans ces paroisses éloignées et que, pour ces raisons, depuis plusieurs années, on manque d'institutrices qualifiées. Le seul remède, à son avis, est de former à l'enseignement des jeunes filles de la région⁸⁴.

Mgr Mélançon soumet à la Sous-Commission des Ecoles normales un rapport très élaboré de la situation et après délibération, la Sous-Commission recommande la création d'une école normale⁸⁵. De 1950 à 1956, on reçoit les normaliennes dans les classes de l'école primaire Sainte-Thérèse-d'Avila dont les locaux appartiennent à la Commission scolaire de Dolbeau⁸⁶; à cause de l'exiguité des lieux on accepte peu d'élèves. Après beaucoup de démarches et de pourparlers, la "Saint-Lawrence Corporation Limited" cède un terrain, la construction commence et dès septembre 1956, on reçoit soixante-dix pensionnaires à l'école normale. Dès lors la jeunesse du nord du Lac-Saint-Jean partage les mêmes privilèges accordés aux autres régions de la province.

⁸⁴ Communication de Son Excellence Mgr L'Evêque de Chicoutimi au sujet de l'établissement d'une école normale à Dolbeau, dans PVCCCIP, (B.-O. Filteau), séance du 22 septembre 1948, p. 61.

⁸⁵ Rapport de la Sous-Commission des Ecoles normales, dans PVCCCIP, (B.-O. Filteau), séance du 15 décembre 1948, p. 12.

⁸⁶ Soeur Emma Duclos, Ecole normale Chanoine Simard, Archives de la Maison mère des Petites Franciscaines de Marie, Baie-Saint-Paul.

Région du Golfe-Saint-Laurent.- Une seule école normale sur la Côte-Nord ne peut former les institutrices nécessaires aux paroisses rurales de la Côte. Selon Mgr LaBrie, la région de Tadoussac à Sept-Iles aurait besoin d'une école normale: "Les écoles normales de la Côte-Sud, de même que celle de Baie-Saint Paul sont déjà remplies⁸⁷".

Septembre 1949 voit l'établissement d'une deuxième école normale à l'Académie Sainte-Amélie de Baie-Comeau. Pendant sept ans, la cohabitation est possible mais en 1957, il faut songer à une autre solution:

[...] le nombre croissant des élèves et l'espace devenant trop étroit pour les enfants de la municipalité, le Comité des Ecoles nous a signifié, en juin dernier, d'avoir à quitter les lieux occupés par les normaliennes⁸⁸.

La situation devient si difficile que plusieurs élèves se trouvent dans des conditions peu favorables aux études:

Trois jeunes voyagent matin et soir pour fréquenter nos classes [...]. Deux normaliennes de Godbout ont été forcées pour continuer leurs études d'accepter l'hospitalité dans des familles [...]. Une jeune fille de la Pointe-aux-Outardes a préféré s'accommoder d'un petit coin de corridor plutôt que d'être privée de ses classes. A la Chute-aux-Outardes, trois privilégiées ont obtenu une chambrette au couvent, trois autres demeurent chez des amis et inquiètent leurs parents⁸⁹.

87 B.-O. Filteau, Rapport du Sous-Comité des Ecoles normales, 22 janvier 1947, AQ, 03-09-27.

88 Soeur Marie-de-Bethléem à Mgr Couturier, 16 janvier 1957, AQ, 11-53-04.

89 Ibid.

Les normaliennes quittent donc l'Académie et sont reçues à l'évêché de Hauterive où Mgr Couturier assume les fonctions de Principal. Grâce à une subvention gouvernementale, une nouvelle construction abrite les normaliennes en septembre 1961⁹⁰. Les efforts de l'Eglise reçoivent une fois de plus l'appui du gouvernement pour subvenir aux besoins scolaires d'une région éloignée et particulièrement défavorisée.

On peut affirmer que dans la plupart des milieux ruraux le personnel enseignant féminin reçoit sur place sa formation; de même, dans les milieux anglais où la condescendance du gouvernement alla même jusqu'à établir des succursales de la première école normale anglaise de Montréal. Voyons plutôt comment s'est structuré le réseau anglais des écoles normales de jeunes filles.

Besoins des milieux anglais

Dès le début, cinq écoles normales de jeunes filles avaient ouvert leurs portes à des sections anglaises qui semblaient répondre aux besoins de la formation des institutrices anglaises. Mais un grave problème éclate à l'Ecole normale bilingue de Chapeau, dans Pontiac, où les familles

90 Soeur Laurette Beauparlant, L'Ecole normale Monseigneur LaBrie, Archives de la Maison mère des Soeurs de Sainte-Croix, Montréal, p. 3.

françaises craignent pour "l'anglicisation"⁹¹ des élèves canadiennes-françaises. Le Principal croit que les religieuses de Saint-Joseph ne peuvent fournir un personnel vraiment bilingue. C'est alors que parvient à la séance du 22 septembre 1954 du Comité catholique une plainte formulée par la Commission des Ecoles normales: "L'organisation administrative de l'institution n'a pas donné satisfaction jusqu'ici en raison des fréquents conflits d'opinion sur le terrain administratif et le terrain pédagogique"⁹². Mgr Pelletier, président de la Commission des Ecoles normales est chargé de rencontrer l'Evêque de Pembroke pour trouver la meilleure solution. Entre temps, cette Commission reprend l'étude de la question et recommande "que la Congrégation ayant la direction de l'Ecole normale de Chapeau soit avisée immédiatement que son contrat sera résilié à compter du 1^{er} juillet 1955"⁹³. Et la Commission prie le Surintendant

[...] [d']entrer en négociation avec une congrégation enseignante à être désignée par Son Excellence Monseigneur de Pembroke, pour qu'une nouvelle école normale bilingue soit ouverte dès septembre prochain, dans un autre endroit du comté de Pontiac⁹⁴.

⁹¹ Edmond Cloutier à Jean Bruchési, 8 mars 1941, AQ, 03-00-27.

⁹² Rapport de la Commission des Ecoles normales, dans PVCCCIP, (B.-O. Filteau), séance du 27 septembre 1954, p. 7.

⁹³ PVCCCIP, (B.-O. Filteau), séance du 15 décembre 1954, p. 43.

⁹⁴ Ibid.

Le 13 janvier, Monseigneur William Smith propose:

- (1) Let the English Normal School remain at Chapeau with the Sisters of St. Joseph [...]
- (2) Let a French Normal School be built at Fort Coulonge [...] which would facilitate the Normal School training of French students in the County of Pontiac. This could be staffed by the Grey Nuns of the Cross⁹⁵.

On acquiesce à la suggestion et la paix revient à l'Ecole normale anglaise de Chapeau⁹⁶.

Externat-Ecole normale St. Joseph College. - La formation des maîtres de langue anglaise soulève un problème: si, d'une part, on a besoin de maîtres compétents pour les écoles anglaises catholiques, d'autre part il faut assurer l'équivalence des diplômes anglais⁹⁷. En 1939, l'Ecole normale Jacques-Cartier organise une section anglaise pour les garçons et de leur côté les communautés féminines aident les jeunes filles à poursuivre leur formation. C'est insuffisant; on désire une école normale anglaise, accessible tant aux laïques qu'aux religieux, aux femmes qu'aux hommes.

A la demande de Mgr Joseph Charbonneau, le Comité catholique approuve un projet dont l'échéance pourrait être

⁹⁵ Mgr Smith à M. Desaulniers, January 13th, 1955, AQ, 03-09-27.

⁹⁶ Roland Vinette, Ecoles normales, comté de Pontiac, Québec, 16 janvier 1956, AQ, 03-09-27, p. 2.

⁹⁷ Rév. Canon G. Emmett Carter, The Catholic Public Schools of Quebec, Toronto, and Montreal, Gage, 1957, p. 87.

1946⁹⁸ mais qui ne connut pas d'heureux lendemain. Vers 1950, à cause de la pénurie de maîtres anglais un appel est lancé en Irlande et en Ecosse; vingt-cinq enseignants y répondent et apportent leur coopération. C'est en 1953 que des membres influents de l'éducation comme le Cardinal Léger, le Surintendant Desaulniers, l'Inspecteur des Ecoles normales et Mgr Lussier, soutiennent l'idée d'une école normale anglaise. Le chanoine Carter, directeur de la section anglaise de Jacques-Cartier, suggère à la session de septembre 1954 "la fondation d'une nouvelle école normale qui soit un externat et qui recevrait les élèves de langue anglaise tant religieux que laïques⁹⁹". Le problème de la mixité laisse perplexe le Comité catholique qui remet l'étude de la question en février afin que l'Archevêque de Montréal ait le temps d'émettre son opinion. La réponse affirmative du Cardinal permet à la Commission de recommander le projet à la séance de février 1955. A la suite de l'arrêté ministériel de juin 1955, le Révérend Carter écrit:

98 Rapport de la Sous-Commission des Ecoles normales, dans PVCCCIP, (B.-O. Filteau), séance du 7 mai 1947, p. 5.

99 PVCCCIP, (B.-O. Filteau), séance du 22 septembre 1954, p. 42.

[...] the tradition of not refusing the recommendations of the Catholic Committee, the confidence placed by the premier in the superintendent and, last but not least, the premier's own expressed pride in the treatment of minorities and this desire that this should continue¹⁰⁰.

La Commission scolaire de Montréal prête les locaux nécessaires. En 1961 l'influence de St. Joseph Teachers' College rayonne jusque dans la succursale de Québec¹⁰¹. Le Reverend G. Emmett Carter supervise également l'école normale de langue anglaise établie à Cross Point¹⁰². Celle-ci remplace la section anglaise confiée, en 1955, à l'Ecole normale de Mont-Joli¹⁰³, puis transférée, en 1960, à Carleton¹⁰⁴. Pendant l'année académique 1960-61, la section anglaise de Carleton compte à peine quatre élèves inscrites en 1ère année d'école normale¹⁰⁵. Comme le milieu de Restigouche a une population anglaise de 50%, il devient évident que Cross Point est l'endroit idéal pour la formation des institutrices

100 Rev. Carter, op. cit., p. 91.

101 PVCCCIP, (R. Vinette), séance du 13 septembre 1961, p. 17; aussi Rév. Carter au Doctor O.-J. Desaulniers, October 18th, 1961, AQ, 03-25-09.

102 PVCCCIP, (R. Vinette), séance du 17 mai 1961, p. 189.

103 Bref historique de l'Ecole normale de Mont-Joli, Archives de la Maison mère des Soeurs du Saint-Rosaire, Rimouski.

104 Mgr Paul Bernier à M. le Surintendant, 21 février 1960, AQ, 11-21-02.

105 Le Surintendant à l'Honorable Paul Gérin-Lajoie, Mémoire, 31 août 1961, AQ, 03-25-09.

anglaises¹⁰⁶. L'école normale est donc établie à l'Ecole secondaire Sainte-Anne où, chaque année, les normaliennes de Mont-Joli viennent faire leur enseignement pratique.

Les différents milieux aussi bien anglais que français ont donc reçu l'attention des gouvernants qui se sont fait un devoir d'y implanter des écoles normales pourvues d'un personnel compétent, capable de former les institutrices réclamées par les familles et les autorités religieuses.

c. Fondations obtenues par les évêques et par les communautés enseignantes.

L'influence du clergé et des communautés religieuses apparaît comme prépondérante dans cette période qu'on pourrait appeler "la belle époque" de l'Eglise au Canada français. L'intervention de l'évêque demeure nécessaire pour la recommandation d'une école normale au Comité catholique et pour la désignation d'une communauté enseignante responsable d'une nouvelle école normale. Or, pendant cette période, certains évêques font accélérer le processus de l'établissement d'une école normale dans des diocèses particulièrement démunis.

106 J.-Bernard Laliberté à M. le Directeur général des Ecoles normales, Projet d'une école normale de langue anglaise à Ste-Anne-de-Restigouche, 6 mars 1961, AQ, 03-25-09.

Intervention spéciale des évêques

Nicolet.- L'Ecole normale des Soeurs de l'Assomption de la Sainte-Vierge ne parvient plus à combler le besoin d'institutrices dans les paroisses du diocèse. Ainsi en 1941, Mgr Albini Lafortune obtient qu'une nouvelle école normale soit établie au Couvent de Saint-Léonard-d'Aston, en attendant qu'une construction puisse recevoir les normiennes à Saint-Simon-de-Drummond¹⁰⁷. La guerre mondiale impose des ralentissements car on ne peut se procurer de matériaux pour la construction. Un agrandissement accomode en 1942-43, les soixante-douze élèves qui se présentent à l'école normale¹⁰⁸. Plus tard en 1951, les religieuses obtiennent que l'Ecole normale soit établie en permanence à Saint-Léonard-d'Aston¹⁰⁹. C'est ainsi qu'un modeste village est témoin d'une activité pédagogique remplie d'espérance pour le diocèse de Nicolet.

Trois-Rivières.- Au diocèse de Trois-Rivières, c'est une troisième école normale qui devient nécessaire "dans la

107 Correspondance entre Mgr A. Lafortune et M. le Surintendant de l'Instruction publique, 6 mai, 13 mai, 8 avril 1941, AQ, 11-25-10.

108 Ecole normale de Saint-Léonard (Nicolet), dans La Famille, février 1964, vol. 25, no 2, non paginé.

109 PVCCCIP, (B.-O. Filteau), séance du 12 décembre 1951, p. 90.

région formée des comtés de Champlain, Laviolette et Saint-Maurice¹¹⁰. Aussi, la Commission des Ecoles normales recommande que

[...] la direction de la nouvelle école soit confiée aux Révérendes Filles de Jésus et que celles-ci soient autorisées à donner les cours à Saint-Stanislas, jusqu'à ce que le site de la dite école ait été définitivement fixé¹¹¹.

Deux ans plus tard, Mgr Maurice Roy, évêque de Trois-Rivières, propose le choix définitif: "que cette école normale soit établie dans la paroisse de Saint-Odilon, Cap-de-la-Madeleine, dans le comté de Champlain¹¹²". La construction subit quelques délais qui rendent pénibles les débuts: plusieurs déménagements précèdent l'installation à Val-Marie, le 19 septembre 1949¹¹³.

Ottawa. - L'urgence d'une école normale s'impose dans la partie nord du diocèse d'Ottawa¹¹⁴. Mgr Alexandre Vachon se rend à l'Ecole normale de Hull et constate qu'on refuse

¹¹⁰ PVCCCIP, (B.-O. Filteau), séance du 20 décembre 1944, p. 7.

¹¹¹ Ibid.

¹¹² PVCCCIP, (B.-O. Filteau), séance du 25 septembre 1946, p. 52.

¹¹³ Val-Marie-Ecole normale, bref historique conservé aux Archives de la Maison provinciale des Filles de Jésus, Trois-Rivières.

¹¹⁴ Mgr Vachon à M. le Surintendant, 21 février 1946, AQ, 11-41-17. Comme le diocèse de Hull ne sera érigé qu'en 1963, une partie de la province de Québec fait partie du diocèse d'Ottawa.

une trentaine de jeunes filles à la rentrée de septembre 1945 alors que le principal prévoit plus de refus pour l'année suivante. De son côté, le curé de Saint-André-Avellin prévient son évêque qu'on doit engager des institutrices non-diplômées, même des mères de famille:

Il a fallu enrégimenter plusieurs anciennes institutrices qui sont mères de famille; il a fallu également obtenir des permis d'enseignement pour des jeunes filles qui n'ont pas de diplômes, n'ayant pu passer par une école normale. Et malgré cela, des écoles restent fermées à Saint-Sixte, à Boileau et ailleurs¹¹⁵.

Mgr A. Vachon insiste auprès du Comité catholique: "Je trouve que la région d'Ottawa a été un peu négligée et je vous demanderais de soumettre ma demande à la Commission des Ecoles normales le plus tôt possible¹¹⁶". A la session de mai, on décide d'accorder l'école normale de Saint-André-Avellin¹¹⁷.

Saint-Jean.-- Dans le diocèse de Saint-Jean une seule école normale ne suffit plus,

¹¹⁵ Ibid.

¹¹⁶ Ibid.

¹¹⁷ Victor Doré à Soeur Ste-Praxède-de-la-Providence, 21 juin 1946, AQ, 11-41-17.

[...] vu le mouvement d'émigration allant de Montréal vers la rive sud. Au cours des années 1944 et 1945 seulement, 13,000 âmes se sont ajoutées à la population du diocèse de Saint-Jean et on prévoit une nouvelle augmentation de 8,000 âmes pour 1946¹¹⁸.

Mgr Forget propose Longueuil comme site d'une deuxième école normale dans le diocèse de Saint-Jean puisque la Congrégation des Soeurs des Saints-Noms de Jésus et de Marie est toute disposée à lui donner sa collaboration¹¹⁹.

Les Soeurs sont disposées à ouvrir l'école normale au couvent de Verchères à cause des difficultés de construction survenues après la guerre de 1939-45; pendant ce temps, on terminera la construction à Longueuil¹²⁰. Cependant la réalisation du projet s'avère difficile; il faut traverser les limites de Longueuil pour trouver, à Saint-Lambert, un emplacement convenable. L'achat est vite conclu grâce à l'autorisation de l'Evêque et du Surintendant et l'on voit alors sur les bords du Saint-Laurent l'une des plus belles écoles normales de la province.

¹¹⁸ PVCCCIP, (B.-O. Filteau), séance du 11 décembre 1946, p. 16.

¹¹⁹ Soeur Marie-Gustave à M. J.-P. Labarre, 13 avril 1947, AQ, 11-53-10.

¹²⁰ Ecole normale Eulalie Durocher, notes de l'archiviste, 1973, Archives de la Maison mère des Soeurs des Saints-Noms de Jésus et de Marie, Montréal, p. 1-4.

Valleyfield. - Mgr J.-A. Langlois constate également la rareté des institutrices dans son diocèse de Valleyfield. Il obtient en 1946, qu'une nouvelle école normale s'intègre au couvent de Rigaud sous la direction des Soeurs de Sainte-Anne¹²¹.

Contribution des communautés enseignantes

Les pensionnats transformés en écoles normales témoignent de la collaboration des religieuses avec les évêques et compensent l'aide matérielle que le gouvernement ne peut consacrer au budget de la formation des maîtres. Vers la fin de cette période, les scolasticats-écoles normales sont utilisés de la même façon.

Pensionnats transformés. -

A Thetford, d'une part les Soeurs de la Charité possèdent un pensionnat qui peut recevoir soixante élèves, et d'autre part les écoles primaires ont plusieurs institutrices non-diplômées¹²². Dès 1936, l'Inspecteur des écoles s'adresse au Surintendant pour obtenir une école normale mais la réponse est peu encourageante. Sept ans plus tard, l'abbé Poulin,

¹²¹ PVCCCIP, (B.-O. Filteau), séance du 25 septembre 1946, p. 42.

¹²² Thetford Mines, dossier conservé aux AQ, 09-74-14.

curé de Saint-Alphonse, reprend le projet¹²³. Entre autres choses, le Curé s'inquiète que des jeunes catholiques fréquentent le High School. De son côté, la Commission scolaire de la cité de Thetford adresse aux Soeurs de la Charité une lettre qui présente plusieurs arguments en faveur d'une école normale: d'abord l'importance de la population, de son centre minier, de sa position géographique et surtout l'avantage que présenterait une telle école pour les jeunes filles de la région:

Attendu que les RR. SS. de la Charité ont fondé à Thetford Mines la première communauté; qu'elles enseignent dans les deux paroisses depuis la fondation de la ville et qu'elles y possèdent un couvent;

Pour ces motifs, les Commissaires d'Ecoles de la Cité de Thetford Mines prient les Révérendes Soeurs de la Charité de Thetford d'établir dans notre ville une Ecole Normale pour jeunes filles afin que celle-ci soit prête à recevoir les élèves au mois de septembre 1944¹²⁴.

La même année, les Soeurs de la Charité reçoivent l'autorisation d'établir une école normale dans leur couvent.

A Pont-Rouge, l'initiative d'une école normale revient à Mère Saint-Félix de la Communauté des Soeurs de la

¹²³ Pierre Poulin, ptre, à M. le Surintendant, non daté (vers 1943), AQ, 09-74-14.

¹²⁴ Alphonse Allard et Antonio Beaudoin, Procès-verbal d'une réunion de la Commission scolaire de Thetford Mines, 20 mars 1944, AQ, 09-74-14.

Charité de Saint-Louis¹²⁵. Après avoir fondé un scolasticat pour ses religieuses en 1926 et le scolasticat-école normale de Bienville en 1936, elle songe à fonder une école normale afin d'assurer un recrutement suffisant pour les écoles de villages et de rangs. Chaque année, des institutrices abandonnent l'enseignement et les remplaçantes sont de plus en plus rares. Mère Saint-Félix désire aussi promouvoir l'avancement des études chez bon nombre d'élèves qui ne peuvent poursuivre après la 9^e année.

Dans sa première demande au Comité catholique, le 26 avril 1937, elle sollicite une école normale pour Loretteville¹²⁶. La Sous-Commission des Ecoles normales n'en voit pas l'urgence à cause de la proximité de Méridci. Sept ans plus tard, Mère Saint-Félix revient à la charge et demande cette fois que l'école normale soit établie à Pont-Rouge. La requête, présentée le 7 janvier 1946, reçoit une réponse effective à la session de mai de la même année. Le pensionnat fait toilette neuve pour recevoir la nouvelle école normale le 4 septembre suivant.

¹²⁵ Soeur Marie-Anna Allen, Les SS de la Charité de Saint-Louis au service de l'éducation au Québec, 1902-1966, thèse de maîtrise présentée à la Faculté des Sciences de l'Education, Université de Montréal, 1967, p. 204 et ss.

¹²⁶ Communication de Mère Saint-Félix, dans PVCCCIP, (B.-O. Filteau), séance du 5 mai 1937, p. 21.

La suggestion du Surintendant Bruère d'agréger les communautés enseignantes dans l'oeuvre des écoles normales se réalise de différentes façons. A Saint-André-Avellin, le pensionnat des Soeurs de la Providence sert aussi à la formation des institutrices de la région d'Ottawa¹²⁷. Le pensionnat des Soeurs de Saint-Paul-de-Chartres, à Sainte-Anne-des-Monts accommode même deux institutions: l'école ménagère et l'école normale¹²⁸; ce qui permet aux normaliennes de recevoir leurs cours de couture et d'art culinaire des professeurs de l'école ménagère. Les Soeurs de Sainte-Anne n'hésitent pas à transformer leur pensionnat de Rigaud pour donner aux jeunes filles du diocèse de Valleyfield plus de facilités dans leur préparation à l'enseignement¹²⁹.

En attendant une construction plus spacieuse, les normaliennes du comté d'Arthabaska reçoivent l'hospitalité au pensionnat des Soeurs de la Congrégation de Notre-Dame à Victoriaville¹³⁰; de même pour les élèves de l'Ecole normale

127 L'Archevêque d'Ottawa à M. Victor Doré, 21 février 1946, AQ, 11-41-17.

128 Soeur Marie-Valérie à M. le Surintendant, 24 mai 1945, AQ, 11-37-11.

129 Soeur Charlotte Moulin, Ecole normale Esther-Blondin, 1973, Archives de la Maison mère des Soeurs de Sainte-Anne, Lachine.

130 Hermann Brunault, évêque de Nicolet, op. cit.

de Fort-Coulonge accueillies au pensionnat des Soeurs Grises de la Croix¹³¹.

Le pensionnat de Disraéli aménagé en Ecole normale permet aux Soeurs des Saints-Noms de Jésus et de Marie de poursuivre jusqu'en 1966 l'oeuvre qui leur avait été confiée dans le diocèse de Sherbrooke¹³². Dans cette région, les écoles normales sont dans l'impossibilité, en 1956, d'acquiescer à toutes les demandes; c'est alors que des personnalités de Coaticook et des villages environnants prient les religieuses de la Présentation de Marie de continuer les démarches entreprises en 1945¹³³. La population désire la transformation du pensionnat en école normale où les jeunes filles de la campagne seraient pensionnaires et celles de la ville, externes. On compte sur les dix-sept écoles confiées aux Soeurs de la Présentation pour alimenter l'école normale. Le voeu est exaucé et l'Ecole normale de Coaticook ouvre ses portes en septembre 1957.

La même solution s'applique au problème du diocèse d'Amos: le pensionnat des Soeurs Grises de la Croix de

131 Roland Vinette, Ecoles normales, comté de Pontiac, op. cit.

132 Soeur Monique Thériault, Ecole normale de Disraéli, notes tirées des Chroniques de l'Ecole normale Marie-Rose de Disraéli, 1973, Archives de la Maison mère des Soeurs des Saints-Noms de Jésus et de Marie, Montréal, p. 1.

133 Soeur Marie-de-Saint-Charles-de-Milan à M. J.-W. Caron, le 5 octobre 1956, AQ, 03-09-12.

Rouyn-Noranda devient école normale et reçoit en 1958, pensionnaires et externes¹³⁴.

En plus de mettre leurs pensionnats à la disposition du gouvernement pour loger les futures institutrices, les communautés religieuses offrent leurs scolasticats. La plupart de leurs éducatrices satisfont aux exigences de la certification des maîtres et les jeunes filles qui se présentent dans les noviciats détiennent le plus souvent un brevet d'enseignement.

Scolasticats utilisés. - En vertu de l'article 478b de la loi de l'Instruction publique (21 Geo. V, ch. 60), les Scolasticats de religieuses enseignantes peuvent être reconnus comme écoles normales.

L'application de la loi se fait graduellement. Ainsi dès 1942, une partie du Scolasticat des Soeurs de la Charité du Sacré-Coeur ouvre ses portes à l'Ecole normale de Sherbrooke demandée par Mgr Philippe Desranleau pour les quarante paroisses du comté de Wolfe¹³⁵. Il semble impossible de construire dans le milieu rural qu'est Saint-Gérard. Jusqu'en 1965, les deux sections cohabitent et fournissent au

¹³⁴ PVCCCIP, (R. Vinette), séance du 26 septembre 1956, p. 29.

¹³⁵ Ouverture d'une Ecole normale, Archives de la Maison provinciale des Soeurs de la Charité du Sacré-Coeur de Jésus, Sherbrooke.

diocèse de Sherbrooke les recrues nécessaires au remplacement des départs annuels.

A cause de l'éloignement, on accorde un privilège analogue aux Soeurs des Sacrés-Coeurs de Senneterre: quelques jeunes filles se joignent aux religieuses du Scolasticat¹³⁶. L'Inspecteur général des Ecoles normales qui visite le Scolasticat en décembre 1965, paraît émerveillé devant le fonctionnement de l'équipe formée de religieuses, de novices, de postulantes et de jeunes filles. Tout de suite il suggère l'école normale pour favoriser un plus grand nombre de jeunes filles. L'évêque d'Amos, Mgr J.-A. Desmarais appuie le projet,

[...] comme une appréciation de leurs bons services dans l'enseignement, comme la réponse au légitime désir de leurs élèves, et surtout comme un moyen de remédier à la grande pitié des institutrices non-diplômées sur le vaste territoire d'Amos¹³⁷.

La recommandation du Comité catholique est déterminante puisque le 1er juillet la Communauté signe un contrat avec le gouvernement. Les religieuses peuvent donc à l'Ecole normale de Senneterre poursuivre à une plus grande échelle l'oeuvre commencée.

136 Mère Agnès-de-la-Providence, L'Ecole normale des Sacrés-Coeurs de Senneterre, Historique conservé aux Archives de la Communauté, Senneterre, p. 3.

137 Mgr Desmarais à Mgr Pelletier, 16 septembre 1954, Archives des Soeurs des Sacrés-Coeurs de Jésus et de Marie, Senneterre.

Par ailleurs de nombreux motifs ont provoqué, à Rivière-du-Loup, la transformation en école normale du Scolasticat des Soeurs de l'Enfant-Jésus, comme en témoignent certains commissaires: "la diminution constante du personnel religieux enseignant provoque un besoin sans cesse grandissant d'institutrices laïques¹³⁸". L'Inspecteur des Ecoles apporte aussi un argument nouveau: "si les institutrices étaient plus nombreuses, les commissions scolaires pourraient retenir les services de celles qui sont les mieux qualifiées¹³⁹". De son côté, l'Evêque du diocèse de Sainte-Anne craignant la multiplication exagérée des écoles normales propose "l'ouverture temporaire du Scolasticat-Ecole normale de Rivière-du-Loup aux jeunes filles externes¹⁴⁰". La décision de la Commission des Ecoles normales va dans le même sens: "que cette demande soit agréée à condition que le scolasticat-école normale dirigé par les mêmes religieuses cesse d'exister¹⁴¹". Ce qui devient une réalité en septembre 1959, lorsque le Scolasticat des Soeurs de l'Enfant-Jésus fut aménagé en Ecole

¹³⁸ Antonio Chassé au Surintendant, 29 octobre 1958, AQ, 03-13-05.

¹³⁹ J.-Amédée Duval à M. le Directeur général des Ecoles normales, 12 novembre 1958, AQ, 03-13-05.

¹⁴⁰ Bruno, évêque de Sainte-Anne à M. le Surintendant, 19 mars 1957, AQ, 03-13-05.

¹⁵¹ PVCCCIP, (R. Vinette), séance du 10 décembre 1958, p. 95.

normale de Rivière-du-Loup.

L'acceptation de quelques jeunes filles dans le Scolasticat des Soeurs de Saint-François-d'Assise provoque, comme à Senneterre, l'apparition de l'école normale:

Nous sacrifierions volontiers le Scolasticat si nous avions une Ecole normale proprement dite car nous ne voyons aucun inconvénient à laisser nos Soeurs suivre les cours d'Ecole normale en même temps que les élèves laïques¹⁴².

Toutes les catégories d'éducatrices ont accès en 1966, à la formation pédagogique qui se donne dans la nouvelle école normale de Charlesbourg établie dans la banlieue de Québec¹⁴³.

Du côté de Montréal, le Scolasticat dirigé par les Filles de la Sagesse devient l'Ecole normale de Dorval¹⁴⁴ de même, celui des Soeurs Grises, l'Ecole normale Marguerite-de-Lajemmerais. Pourtant ces dernières avaient adressé en 1937 une demande au Département de l'Instruction publique pour une deuxième école normale de filles dans le diocèse de Montréal¹⁴⁵. Un scolasticat leur avait été accordé qui en fait ne répondait pas aux besoins de la Communauté. Le Supérieur du Séminaire de Montréal écrit à

¹⁴² Soeur Sainte-Jeanne-de-Chantal à M. le Surintendant, 25 juin 1958, AQ, 13-18-25.

¹⁴³ PVCCIP, (R. Vinette), séance du 22 février 1961, p. 136.

¹⁴⁴ PVCCIP, (R. Vinette), séance des 23 et 24 février 1960, p. 135.

¹⁴⁵ Soeur M.-V. Allaire à M. le Surintendant, 1936, Archives de la Maison généralice des Soeurs Grises de Montréal.

ce sujet:

Si l'on veut que les Soeurs Grises conservent leurs couvents de l'Est, il semble que le moyen d'obtenir ce résultat, c'est de leur permettre d'avoir une école normale-scolasticat, où elles pourraient admettre leurs propres élèves et les retenir en vue du recrutement¹⁴⁶.

Les Soeurs Grises reviennent donc à la charge en 1960 et obtiennent que leur Scolasticat devienne l'Ecole normale Marguerite-de-Lajemmerais.

Si les religieuses préféraient donner la formation pédagogique à leurs élèves, il est intéressant de noter que les familles catholiques québécoises entretenaient jalousement une tradition qui engageait les parents à confier l'éducation de leurs jeunes filles à une tante religieuse ou à une maison d'éducation dirigée par les mêmes religieuses qui avaient commencé la formation de leurs enfants: "les élèves de nos différents couvents de la ville ou de la campagne sollicitent chaque année l'avantage de terminer leurs études avec la même Communauté¹⁴⁷. Cette coutume explique le désir des congrégations enseignantes de posséder au moins une école normale. En plus de répondre aux désirs des familles, les communautés favorisent ainsi l'éclosion de nombreuses vocations religieuses qui par la suite prendront la relève dans

¹⁴⁶ Ibid.

¹⁴⁷ Soeur Sainte-Jeanne-de-Chantal à M. le Surintendant, 6 décembre 1959, AQ, 13-18-25.

leurs oeuvres d'éducation:

Il est reconnu que la plupart des vocations religieuses sortent des Ecoles normales [...] or, même à leur insu, les grandes filles appelées à une vocation supérieure sont plutôt attirées, sauf exception, vers le milieu où se complète leur formation¹⁴⁸.

Si le rôle des écoles normales est significatif dans le grand nombre de vocations religieuses féminines au Québec, il est certain que la présence des institutrices non-diplômées dans les écoles primaires est l'une des principales causes de la multiplication des écoles normales de jeunes filles.

d. Fondations d'externats-écoles normales dans les milieux urbains.

Un autre facteur s'ajoute dans l'apparition des externats-écoles normales: un bon nombre de jeunes filles, avides de liberté ou issues de familles peu fortunées, ne pouvaient s'inscrire comme pensionnaires dans les écoles normales de leur ville et privaient ainsi la profession d'un contingent d'institutrices issues du milieu même. On a vu dans un chapitre précédent qu'une autorisation avait permis à l'Ecole normale de Hull de recevoir des externes; cette expérience heureuse amène l'établissement de plusieurs externats-écoles normales dans les petites et les grandes villes de la province.

148 Ibid.

Dans les petites villes

Pour répondre aux besoins de la région de Drummondville, on établit une école normale à Saint-Léonard-d'Aston en attendant la construction prévue à Saint-Simon-de-Drummond. Malheureusement la guerre mondiale empêche la dite construction et l'école de Saint-Léonard est reconnue officiellement. L'Evêque de Nicolet y voit cependant de réels obstacles et suggère en 1954, le transfert de l'Ecole normale de Saint-Léonard à Drummondville¹⁴⁹. C'est alors que M. Vinette recommande au Comité catholique l'établissement d'un externat-école normale à Drummondville¹⁵⁰. Après de fructueuses négociations avec Mgr Martin et la Congrégation des Soeurs de l'Assomption, la Commission scolaire de la ville reçoit l'école normale à l'Ecole Saint-Paul, en septembre 1955¹⁵¹. Ainsi débute la première école normale pour externes seulement.

La même année, les Soeurs Grises de la Croix organisent une école normale à l'académie Saint-Marc de Shawinigan et les Soeurs de la Congrégation de Notre-Dame à l'Ecole

¹⁴⁹ Mgr Martin à M. le Surintendant, 21 avril 1954, AQ, 11-17-05.

¹⁵⁰ PVCCCIP, (B.-O. Filteau), séance du 16 février 1955, p. 53.

¹⁵¹ Soeur Sainte-Zénobie à M. le Président de la Commission scolaire de Drummondville, 23 juin 1955, Archives de la Maison mère des Soeurs de l'Assomption, Nicolet.

supérieure Marguerite-Bourgeoys de Saint-Joseph d'Alma¹⁵².

Cette dernière école normale est l'aboutissement d'une démarche commencée en 1940 par la Corporation scolaire du village d'Alma. On désire qu'il y ait une classe d'école normale dans le couvent¹⁵³, mais

[...] le diocèse de Chicoutimi possède déjà trois écoles normales: une à Roberval qui est à une courte distance de Saint-Joseph-d'Alma, une à Chicoutimi et enfin celle de la Baie Saint-Paul [...]. le projet d'établir une classe d'école normale n'est pas pratique car une école normale dans le vrai sens du mot, ce n'est pas une classe quelconque greffée sur une école ordinaire¹⁵⁴.

Mgr Mélançon reprend les démarches en 1955¹⁵⁵ et obtient gain de cause:

Il s'agit d'un mode de formation professionnelle d'un genre tout à fait nouveau, puisqu'à date, les jeunes filles désireuses de se dévouer dans la noble carrière de l'enseignement, savaient se soumettre au régime du pensionnat, ce qui occasionnait bien des difficultés, et du côté de la bourse des parents et du côté de l'adaptation de l'élève à ce nouveau genre de vie¹⁵⁶.

152 Arrêté en conseil, 6 juillet 1955, Greffe de la Province, Conseil Exécutif.

153 Roméo Jobin au Département de l'Instruction publique, 7 mai 1940. Résolution de la Corporation scolaire de Saint-Joseph d'Alma, AQ, 11-21-04.

154 Le Surintendant à M. Jobin, 8 mai 1940, AQ, 11-21-04.

155 Rapport de la Commission des Ecoles normales, dans PVCCCIP, (B.-O. Filteau), séance du 11 mai 1955, p. 126.

156 Ecole et pensionnat Saint-Joseph d'Alma, Fondation et développement, 2e cahier, 1952-59, ACNDM, p. 277.

L'ouverture d'un externat-école normale à Saint-Joseph d'Alma aplanit les difficultés et prépare une phalange de jeunes institutrices qualifiées et issues du milieu.

En 1956, un autre externat-école normale s'ouvre à Granby sous la direction des Soeurs de la Présentation de Marie; trois ans plus tard, on ajoute le pensionnat. Cette solution devient courante puisque la liberté d'accepter des externes est accordée à toutes les écoles normales de jeunes filles.

La formule des externats-écoles normales gagne Sorel, Rivière-du-Loup, Lac-Mégantic et favorise les élèves qui désirent obtenir des brevets "C" et "B". Pour la plupart des familles de Sorel, le pensionnat est "une trop lourde charge"¹⁵⁷ et, à Rivière-du-Loup, les jeunes filles optent pour des emplois de bureau au détriment de la profession d'enseignantes alors qu'on manque d'institutrices dans les écoles primaires¹⁵⁸. Dans la région de Lac-Mégantic, l'inspecteur Breton constate dans les écoles la présence d'institutrices non-diplômées et obtient, avec l'appui de l'abbé Oscar Mauger, une maison de la Commission scolaire pour recevoir pensionnaires et externes de la nouvelle école normale

157. Théodore Bardier, Extrait du Procès-verbal d'une Assemblée de la Corporation de la Cité de Sorel, 29 septembre 1958, AQ, 03-17-07.

158 La Supérieure Régionale à M. le Surintendant, 25 janvier 1957, AQ, 03-13-05.

accordée en 1959. De l'ouverture à la fermeture en 1965, l'Ecole normale préparera à l'enseignement plus de cent jeunes filles, d'où la nécessité d'une telle institution dans ce milieu des Cantons de l'Est¹⁵⁹.

Le même phénomène s'observe dans les villes plus importantes de Québec et de Montréal où les nouvelles fondations répondent aux besoins d'externat tout en offrant une possibilité d'internat.

Dans les grandes villes

Comme les jeunes filles éprouvent quelques difficultés à accéder à la carrière d'enseignement à cause des frais exigés par le pensionnat et que le nombre d'institutrices venues des milieux ruraux est assez important, le gouvernement accorde, à Québec, deux externats-écoles normales: le premier en 1956, à Limoilou, dirigé par les Soeurs Servantes du Saint-Coeur de Marie et le second en 1958, dans le quartier Saint-Roch où les Soeurs de la Congrégation de Notre-Dame dirigent déjà une institution. La situation scolaire parle d'elle-même: en 1957-58¹⁶⁰, on engage 369 institutrices nouvelles dont 131 viennent des écoles normales de Mérici, de Lévis et

¹⁵⁹ Interview de Soeur Lucienne Plante, C.N.D., fondatrice et directrice de l'Ecole normale de Lac-Mégantic.

¹⁶⁰ Wilfrid Caron, Rapport concernant l'établissement d'un Externat-Ecole normale sous la direction de la Congrégation de Notre-Dame à Saint-Roch de Québec, AQ, 01-74-20, p. 1 et 2.

de Limouilou, tandis que les autres sont formées à Baie-Saint-Paul, Saint-Damien et Pont-Rouge. Pourquoi priver les comtés de Charlevoix, de Bellechasse et de Portneuf de recrues nécessaires?

Une situation identique prévaut à Montréal. Jusqu'en 1950, une seule école normale de filles dessert la métropole et c'est la section féminine de l'Ecole normale Jacques-Cartier. Il y a bien celle de Saint-Lambert qui, à partir de 1947 apporte du renfort mais c'est nettement insuffisant puisque les institutrices nouvelles sortent en grande partie des autres écoles normales de la province. Les débuts de l'Ecole normale Ignace Bourget confirment le fait.

Un groupe d'élèves de Montréal qui ne peut fréquenter l'Ecole normale de Mont-Laurier à cause du manque d'espace, est autorisé en 1949, à suivre une 10^e année pédagogique à l'Ecole Notre-Dame du Saint-Sacrement. Privilège accordé à quatorze étudiantes dont neuf pensionnaires; il en sera de même en 1950 et 1951. En février 1952, l'établissement d'une école normale au couvent de la rue Mont-Royal est recommandé par le Comité catholique sur proposition du Cardinal Léger: "il n'existe à Montréal qu'une seule école normale pour une population de plus d'un million et [...] cette institution ne peut suffire aux besoins sans cesse croissants¹⁶¹".

¹⁶¹ PVCCCIP, (B.-O. Filteau), séance du 20 février 1952, p. 126.

L'Ecole normale Ignace-Bourget reçoit ses statuts et progresse rapidement. En septembre 1952, le nombre total des normaliennes se chiffre à 105 dont trente-six pensionnaires et, quatre ans plus tard, l'inscription s'élève à 216 dont soixante-neuf pensionnaires¹⁶².

Dès 1953 le manque de préparation des institutrices incite les Soeurs de la Congrégation de Notre-Dame à offrir un cours de quatre ans à l'Institut pédagogique¹⁶³. Le Cardinal Léger propose l'établissement de cette nouvelle école à la séance du 6 mai.

Le 31 janvier 1954, le Cardinal s'adresse de nouveau à la Sous-Commission des Ecoles normales pour les informer d'un projet d'envergure dans l'est de Montréal:

Les Révérendes Soeurs de Sainte-Anne construisent prochainement un centre culturel important sur le plateau de Rosemont et elles désirent en même temps y établir leur école normale pour jeunes filles¹⁶⁴.

L'inauguration de cette nouvelle école normale a lieu en juin à l'Académie Marie-Anne où on dispense les cours pendant deux années parce que la Commission des Ecoles catholiques

162 Soeur Laurette Beuparlant, L'Ecole normale Ignace-Bourget à Montréal, tiré des Annales de l'Ecole normale, Archives de la Maison mère des Soeurs de Sainte-Croix, Montréal.

163 PVCCCIP, (B.-O. Filteau), séance du 6 mai 1953, p. 219.

164 Le Cardinal Léger à M. O.-J. Desaulniers, 31 janvier 1954, AQ, 11-41-09

de Montréal interdit aux étudiantes de prendre possession de l'Ecole normale Cardinal-Léger avant 1956-57.

Avec l'Ecole normale Sainte-Marie des Anges établie en 1961 au pensionnat de Viauville et les Ecoles normales de Dorval et de Lajemmerais, le réseau des écoles normales de Montréal est achevé.

On a donc pu constater que de 1940 à 1962 les écoles normales de jeunes filles se sont multipliées à vive allure; quarante-huit écoles en vingt-deux ans pour un total de soixante-douze écoles normales de jeunes filles dans la province. Le Directeur général des Ecoles normales en donne l'explication:

Dans les autres provinces du Canada, de même d'ailleurs que dans la plupart des autres pays, les écoles normales, ou presque toutes, ont été des créations de l'Etat. Il est alors normal que l'on ait songé à construire assez grand et à agrandir au rythme des besoins, limitant ainsi le nombre de ces écoles.

Dans le Québec, au contraire, la plupart des écoles normales, celles des filles en particulier, étaient, à l'origine, de simples couvents qui un jour ont demandé et obtenu l'autorisation d'être reconnus comme écoles normales et de suivre les règlements et programmes approuvés par le Comité catholique pour les écoles de ce genre.

Or, ces couvents étant des institutions peu considérables mais nombreuses et dispersées dans tous les coins de la province, leur transformation en écoles normales devait nécessairement amener la création d'un grand nombre de petites écoles. Si l'on ajoute à ces conditions le grand nombre de communautés enseignantes dans la province et l'intérêt légitime pour chacune de pouvoir diriger au moins une école normale, il était naturel que les besoins augmentant, on ait songé à multiplier ces écoles plutôt qu'à agrandir les institutions déjà existantes¹⁶⁵.

¹⁶⁵ Roland Vinette, Une formule unique, dans L'Instruction publique, vol. 1, no 8, avril 1957, p. 663.

Cette multiplication d'écoles normales de jeunes filles entraîne nécessairement de graves problèmes d'organisation et de fonctionnement dont celui des programmes qui doivent s'ajuster à l'évolution de la société québécoise. Le chapitre VII nous permettra d'aborder les différents aspects de ces problèmes.

CHAPITRE VII

FONCTIONNEMENT DES ECOLES NORMALES DE JEUNES FILLES (1940-1962)

Déjà en 1940, tous les diocèses de la province de Québec possèdent au moins une école normale de jeunes filles, résultat des efforts conjugués des évêques, des gouvernants, de la population et des communautés religieuses.

Les responsables de l'éducation s'efforcent de suivre les progrès de la psychologie et de la pédagogie et adaptent les programmes aux besoins nouveaux de la science et de la technique même s'ils craignent les transformations et demeurent attachés aux valeurs traditionnelles et fondamentales. Pourtant cette adaptation commencée dans les écoles primaires se poursuit jusqu'au niveau de la formation des maîtres, c'est-à-dire dans les écoles normales.

En principe, elles dépendent du gouvernement pour leur création mais l'organisation matérielle et pédagogique demeure la responsabilité des communautés religieuses sous l'oeil vigilant du Principal soumis au Département de l'Instruction publique et au Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

1. Financement.

Tout comme dans les périodes précédentes, les communautés enseignantes sont responsables de l'administration et

du financement des écoles normales de jeunes filles. Les étudiantes s'acquittent des frais de scolarité et de pension mais le gouvernement accorde une subvention annuelle uniforme pour stabiliser la gestion financière. Toutefois deux écoles continuent à recevoir un traitement différent: il s'agit des Ecoles normales de Mérici et de Jacques-Cartier, section des jeunes filles dont nous parlerons plus particulièrement.

a. Premières écoles normales.

Mérici¹. - Depuis 1857 les Ursulines réussissent à maintenir l'oeuvre commencée au Vieux Monastère où, chaque année, des dépenses nouvelles² s'ajoutent pour l'amélioration des bâtiments. Les besoins ordinaires: alimentation, chauffage, éclairage, etc. exigent déjà un montant de \$81,986.31 pour les années de 1930 à 1952. Pourtant les autorités de la maison projettent quelques réparations et transformations importantes mais les revenus ordinaires ne suffisant pas même si les élèves payent une pension. Les chiffres, à ce sujet, sont éloquentes: pour l'année 1949-50³, les revenus

1 Ce nom a été employé à l'inauguration de la nouvelle école des Ursulines de Québec, le 18 juin 1931, par l'Honorable Cyrille Delâge, Surintendant de l'Instruction publique. Voir La nouvelle école des Ursulines de Québec, dans EP, vol. 33, no 1, septembre 1931, p. 21.

2 Mère Marie de la Trinité, Mémoire concernant l'Ecole normale de Mérici, 15 mars 1952, AQ, 03-09-27, p. 1.

3 Ibid., p. 3.

de pension d'élèves s'élèvent à \$48,249.01, alors que les dépenses courantes atteignent \$59,092.63. Il faut souligner que des réductions de pension sont souvent consenties pour un motif de charité et que des familles semblent aussi évaluer leurs comptes. La pension fixée à \$25.00 par mois permet à chaque élève de payer à peine \$0.83 par jour pour la nourriture, le chauffage, l'éclairage, etc. C'est peu comparativement au prix des aliments, des matériaux et du salaire payé aux employés.

La subvention de base des écoles normales est portée de \$5,000.00 à \$7,000.00 en 1949 et les religieuses de Mérici profitent de l'occasion pour demander une augmentation équivalente⁴. Les démarches traînent en longueur probablement à cause de la situation spéciale créée par le contrat de 1928. Mère Sainte-Clotilde revient à la charge et demande même une rétroactivité depuis 1949⁵.

C'est alors qu'un premier Mémoire adressé à M. le Secrétaire du Comité catholique passe de M. le Surintendant à M. le Ministre. Enfin, survient une modification au contrat de 1928: Que soient remplacés "les mots 'Dix mille Dollars (10.000.00)' par les mots 'Douze mille Dollars

4 B.-O. Filteau à M. le Surintendant, le 23 août 1951, AQ, 03-09-27.

5 Mère Sainte-Clotilde à M. le Surintendant, 11 septembre 1951, AQ, 03-09-27.

(\$12,000.00)⁶.

Les Ursulines ont fourni à leur Monastère de la rue du Parloir les locaux et le personnel nécessaires au bon fonctionnement de la première école normale de jeunes filles. Elles continuent de même à Mérici bien que les dépenses dépassent les revenus annuels reçus du gouvernement et des parents des élèves. Malgré les dettes endossées par la construction de l'Ecole normale de Mérici, il ressort de ce qui précède que les secours reçus aidaient à fonctionner et portaient même les religieuses à entreprendre des améliorations coûteuses.

Jacques-Cartier, section des jeunes filles. - Les Soeurs de la Congrégation de Notre-Dame avaient reçu des subventions plus importantes dès le début de la fondation de leur école normale en 1899. Ces différences apparaissent tout au long de son histoire: ainsi en 1954, alors que la subvention de base des écoles normales augmente, celle de Mérici est fixée à \$15,000.00; on constate avec étonnement que celle de l'Ecole normale de Jacques-Cartier est portée à \$23,000.00⁷. Comme nous l'avons dit précédemment, cet écart

⁶ A. Morisset, Arrêté en conseil, 30 juillet 1952, AQ, 03-09-27.

⁷ C. Larichelière, Arrêté en conseil, le 14 avril 1954, AQ, 03-09-27.

s'explique par le fait que les professeurs de l'Ecole normale Laval continuent leur enseignement à Mérici pour la plupart des matières.

b. Ecoles normales des deuxième et troisième périodes.

Les contrats de 1906 à 1962 demeurent stables quant aux obligations des communautés; seules les pensions passent de \$150.00 en 1943 à \$250.00 par année, en 1949⁸.

Subventions. - A partir de 1941, le gouvernement se charge du traitement du Principal et du Professeur laïque et s'engage à payer aux Communautés une subvention annuelle proportionnelle au nombre d'élèves inscrites:

Inscription de 60 élèves	\$4,500.00
Inscription de 61 à 110 élèves	50.00 pour chaque élève en plus.

Les bourses payées à l'institution sont réparties de la façon suivante:

1ère année - 24 bourses entre \$20.00 et \$40.00, moyenne \$30.00, montant global:	\$720.00;
2ème année - 30 bourses entre \$30.00 et \$40.00, moyenne \$35.00, montant global:	\$1,050.00;
3ème année - 20 bourses entre \$50.00 et \$70.00, moyenne \$60.00, montant global:	\$1,200.00;
4ème année - 10 bourses entre \$70.00 et \$80.00, moyenne \$75.00, montant global:	\$750.00 ⁹ .

8 PVCCCIP (B.-O. Filteau), séance du 4 mai 1949, p. 42.

9 Un contrat a été choisi au hasard, c'est celui de l'Ecole normale de Lévis, 23 décembre 1941, AQ, 11-21-09.

La courbe d'augmentation de la subvention de base est assez rapide. Quatre ans plus tard, elle aura atteint \$5,000.00 et le 30 novembre 1949, un arrêté ministériel la porte à \$7,000.00 rétroactive au 1er juillet, sans modifier pour autant les avantages précédents¹⁰. Dans l'espace de huit ans, l'aide financière accrue de \$2,500.00 ne répond pas encore aux besoins de certaines écoles normales. La Commission des Ecoles normales charge son Président, Mgr Georges-Léon Pelletier, de porter à la connaissance du Premier Ministre, l'Honorable Maurice Duplessis, l'angoissant problème de plusieurs écoles normales. Le rapport contient des données générales et, à titre informatif, la situation particulière des écoles normales de Nicolet, d'Amqui, de L'Islet, de Gaspé et de Hull. On reconnaît de nouveau le mérite des communautés religieuses: "dans leur travail pour la société, les communautés ne devraient pas seules supporter le fardeau de dettes contractées précisément à cause des besoins même de la société¹¹". Pour honorer leurs obligations les religieuses doivent recourir à leur Maison mère et maintenir une administration rigide et souvent parcimonieuse.

10 C. Larichelière, Arrêté en conseil, 30 novembre 1949, AQ, 03-09-27.

11 Mgr Pelletier, Subvention aux Ecoles normales de filles, 31 octobre 1953, Rapport adressé à M. le Premier Ministre de la province, AQ, 03-09-27.

Le Premier Ministre comprend la situation alarmante des écoles normales et le 14 avril 1954, il augmente par l'arrêté en conseil no 396, la subvention à \$10,000.00 rétroactive au 1er juillet 1953.

Durant cette période des écoles présentent certaines conditions d'existence bien particulière qu'il est peut-être bon de rappeler. Deux écoles avaient été fondées pour régler les difficultés de l'école bilingue du comté de Pontiac. Il arrive que pour l'Ecole normale de Chapeau le gouvernement endosse les dépenses nécessaires à l'organisation; quant à l'école normale de Fort-Coulonge, il débourse \$36,000.00 pour l'acquisition d'une vaste propriété dont la restauration exige \$43,315.00. En plus du coût d'achat et de restauration, il paye \$6,663.84 en ameublement et matériel puis il bâtit l'école normale au prix de \$211,223.00¹².

De petites écoles reçoivent aussi une subvention spéciale, \$2,000.00 pour une inscription de vingt élèves et un octroi de \$100.00 pour les élèves surnuméraires. De même les externats-écoles normales reçoivent des contrats spéciaux avec une subvention de \$3,000.00 et leurs élèves peuvent profiter de bourses ou de prêts-bourses selon la nécessité des familles.

¹² Ronald Vinette, Ecoles normales, comté de Pontiac, 16 janvier 1956, AQ, 15-61-37.

Au début des années 1950, M. Roland Vinette propose à M. le Surintendant un nouveau plan de bourses: on consentirait des prêts d'honneur dans un but précis:

- a) accorder une aide plus efficace;
- b) encourager les études aux cours complémentaire et supérieur;
- c) développer le sens des responsabilités;
- d) favoriser le recrutement¹³.

Cette innovation apparaît importante au point de vue monétaire puisque l'étudiant peut apprendre à gérer efficacement les sommes que le gouvernement met à sa disposition et à prévoir comment il pourra les rembourser quand il sera sur le marché du travail.

Quant à la part allouée aux Ecoles normales, elle continue d'être minime; nous pouvons le vérifier en référant au tableau VIII¹⁴. Le Département reçoit en 1962, 23.40% du budget total et en donne à peine 2.25% à la formation des maîtres. Il est probable que le gouvernement investisse assez peu dans ce secteur parce que la moyenne de stabilité dans la carrière atteint à peine six ans.

Le facteur économique aurait donc eu peu d'incidence sur le développement accéléré des écoles normales de filles des dernières décennies si ce n'est que les Communautés religieuses suppléent à l'insuffisance de l'aide gouvernementale.

¹³ Roland Vinette, Rapport du Directeur général des Ecoles normales, dans RSIP, 1952-53, p. 50.

¹⁴ Voir le tableau VIII, appendice 1, p. 270.

Il est possible cependant qu'une telle situation ait affecté l'organisation de certaines écoles au moment des grandes réformes pédagogiques.

2. Organisation pédagogique.

Le troisième programme de la formation des maîtres apparu en 1938 donne un accent particulier à la préparation professionnelle. A part quelques exceptions prévues par la loi, toute jeune fille qui désire devenir institutrice doit s'inscrire à une école normale pour y poursuivre des études pendant deux ans. Cette nouvelle exigence et l'abolition du Bureau central causent une situation pédagogique spéciale durant la période qui s'étend de 1940 à 1962 et préparent la venue d'un nouveau programme, celui de 1953.

Le procès-verbal du Comité catholique du 16 février 1942 indique quelques modifications mineures au troisième programme, modalités qui concernent la pédagogie, la morale, l'histoire, la géométrie, le chant et le solfège, l'hygiène et la culture physique¹⁵. On limite les examens généraux à deux, de trois qu'ils étaient auparavant et on note que pour l'obtention du diplôme les résultats de l'année devront compter dans la proportion de 50%. Il est enfin question d'examens uniformes sur les matières obligatoires dans les écoles

¹⁵ PVCCIP, (B.-O. Filteau), séance du 16 février 1942, p. 20-21.

normales de jeunes filles: la composition littéraire aux cours supérieur, complémentaire et élémentaire, l'arithmétique au cours élémentaire et la pédagogie aux cours complémentaire et supérieur.

Cette même année le rapport de la Commission de Coordination et d'Examens provoque une réaction positive du Comité catholique quand il parle de la fréquentation scolaire obligatoire et de la réorganisation des programmes du primaire. On reconnaît enfin que l'école doit répondre aux besoins du milieu et aux aptitudes des enfants. Or, pour préparer les maîtres aux exigences d'un nouveau programme, des éducateurs engagés, Trefflé Boulanger et Roland Vinette, publient dans L'Enseignement primaire des articles sur la psychologie et la pédagogie. De plus, une session de perfectionnement permet aux futurs maîtres et au personnel des Ecoles normales, de se familiariser avec des méthodes nouvelles dues à l'évolution de la psychologie pédagogique¹⁶. Le Surintendant présente le nouveau programme des écoles élémentaires et explicite les buts poursuivis:

¹⁶ PVCCCIP, (B.-O. Filteau), séance du 27 septembre 1944, p. 2.

L'insérer dans des cadres flexibles et mobiles pouvant se resserrer et s'élargir selon l'initiative des maîtres, les aptitudes des élèves et les besoins du milieu.

.....
Avoir recours aux méthodes actives qui laissent à l'enfant le libre jeu de ses facultés, favorisant le développement de ses dispositions naturelles et, de ce fait, rendent l'école plus attrayante¹⁷.

L'application de ce nouveau programme des écoles élémentaires nécessite une transformation radicale du programme des Ecoles normales. Toutefois une certaine prudence freine des changements trop rapides comme l'indique le Surintendant:

Notre enseignement doit s'adapter aux conditions nouvelles sans s'écarter des principes fondamentaux. La tâche de ses dirigeants est immense, jamais achevée, et leur vigilance doit être de tous les instants si l'on veut faire échec aux fausses idéologies qui ne manquent pas de se répandre dans les époques troublées de l'histoire comme celle que nous traversons¹⁸.

Les projets de programme se succèdent; enfin le quatrième projet reçoit l'adhésion du Comité catholique, le 3 décembre 1952. L'esprit de ce nouveau programme se traduit dans les données générales qui l'accompagnent et son succès dépend de l'application graduelle qui en sera faite, d'où les deux points qui seront traités par la suite.

17 O.-J. Desaulniers, dans RSIP, 1947-48, p. xi.

18 O.-J. Desaulniers, dans RSIP, 1952-54, p. ix.

a. Données générales du programme de 1953.

Déjà en mai 1952 on adopte à l'unanimité certains points du programme : exigences plus grandes pour élever le niveau des études, appellation "première année d'école normale" réservée à la première année de formation professionnelle, certificat d'études de 11^e année exigé pour l'admission en première année d'école normale¹⁹.

Si le but essentiel de l'école normale est de préparer les futurs maîtres à l'exercice de leurs fonctions, par ailleurs, le programme bien élaboré suggère le choix de candidats sérieux qui auraient à la fois des chances raisonnables de succès et une saine influence sur les élèves. On exigera donc un test de personnalité pour s'assurer de l'équilibre de la candidate²⁰. Le besoin d'institutrices est si grand qu'on accepte les externes qui donnent des garanties morales suffisantes.

Le programme vise aussi à compléter la culture de ceux qui ne possèdent pas le niveau des connaissances exigées ou qui ne peuvent l'acquérir ailleurs. Son but porte surtout sur la formation professionnelle tout en favorisant le

¹⁹ Léo Rossignol, Rapport de la Commission des Ecoles normales, dans PVCCCIP, (B.-O. Filteau), séance du 7 mai 1952, p. 14.

²⁰ PVCCCIP, (B.-O. Filteau), séance du 3 décembre 1952, p. 97-100.

développement de l'équilibre personnel et religieux.

L'innovation la plus marquante se rapporte aux méthodologies des diverses matières des cours élémentaire, complémentaire et supérieur. Un auteur canadien, M. Roland Vinette apporte les outils de travail nécessaires à l'application de ce nouveau programme²¹. L'on peut dire que: "Parmi nos principaux pédagogues canadiens-français, Roland Vinette est celui dont la pensée est la plus riche et l'expérience la plus précise, surtout dans la formation des maîtres²²".

Au programme nouveau succède une nomenclature nouvelle pour désigner les brevets accordés: le brevet "C" habilité à l'enseignement dans les classes élémentaires, le brevet "B" prépare aux deux premières années du cours secondaire et le brevet "A", aux trois dernières, les 10^e, 11^e et 12^e années. Tandis que le brevet "D" obtenu après une 10^e année et une année de formation professionnelle intensive est valide pour l'enseignement à l'élémentaire dans les limites du diocèse où il a été obtenu, le brevet "E" suffit dans certaines régions où se trouvent des institutrices non-qualifiées

21 Roland Vinette, Pédagogie générale, Montréal, Centre de Psychologie et de Pédagogie, 1948, 416 p. et Méthodologie spéciale, 1950, 783 p.

22 Roland Piquette, Les programmes de formation des maîtres dans les Ecoles normales françaises du Québec, (1857-1970), thèse de doctorat présentée à la Faculté des Etudes supérieures, Université de Montréal, 1973, p. 357.

et s'obtient après une 9^e année et deux ans d'études. Enfin certaines écoles normales décernent des brevets spéciaux à des diplômées d'écoles professionnelles ou universitaires pour l'enseignement de certaines matières dans des classes indiquées sur le brevet²³.

b. Son application graduelle.

Le nouveau programme apporte des changements non seulement dans l'appellation des brevets mais même dans l'organisation de l'école. Aussi la Commission des Ecoles normales recommande en février 1953, que son application soit graduelle et que des congrès soient organisés pour fournir aux écoles normales les renseignements nécessaires²⁴. Il s'agit surtout d'assurer un passage sans heurt des brevets élémentaire, complémentaire et supérieur aux brevets "C", "B" et "A". Le tableau XI donne un résumé de l'opération²⁵.

En deux ans, les classes de 10^e et de 11^e dans les écoles normales disparaissent; les derniers brevets élémentaires sont décernés en juin 1954, les brevets complémentaires en juin 1955 et les brevets supérieurs en juin 1956. Les

²³ Programme de 1953, 1^{ère} et 2^e parties, dans PVCCCIP, séance du 3 décembre 1952, p. 99-100; 3^e partie, p. 170-175.

²⁴ PVCCCIP, (B.-O. Filteau), séance du 11 février 1953, p. 148-52.

²⁵ Voir le tableau XI, p. 217.

Tableau XI.-

APPLICATION DU NOUVEAU PROGRAMME DES ECOLES NORMALES DE FILLES

(Tableau indiquant les stages successifs de l'organisation des écoles normales, pendant la période de transition)

Septembre 1952 (année 52-53)	Septembre 1953 (année 53-54)	Septembre 1954 (année 54-55)	Septembre 1955 (année 55-56)	Septembre 1956 (année 56-57)
9 ^e année	10 ^e année	11 ^e année Pédagogie I (brevet « D »)	Pédagogie I (brevet « C ») Belles-Lettres	Pédagogie II (brevet « B ») Rhétorique
10 ^e année	11 ^e année	Pédagogie I (brevet « C ») Belles-Lettres	Pédagogie II (brevet « B ») Rhétorique	Philosophie-Pédagogie I (certificat « B »)
11 ^e année	Belles-Lettres Cours complémentaire (brevet élémentaire)	Rhétorique Cours supérieur (brevet supérieur)	Philosophie-Pédagogie I (certificat « B »)	Philosophie-Pédagogie II (brevet « A »)
12 ^e année	Rhétorique Cours complémentaire (brevet complémentaire)	Philosophie-Pédagogie I (certificat « B ») Cours supérieur (brevet supérieur)	Philosophie-Pédagogie II (brevet « A »)	
Elémentaire I	Elémentaire II	Complémentaire	Supérieur	
Elémentaire II	Complémentaire	Supérieur		
Complémentaire	Supérieur			
B.A.	Philosophie-Pédagogie I & II (brevet « A »)			

premiers brevets "A" sont octroyés en 1954 à des bacheliers ès Arts qui ont le privilège d'une formation professionnelle en une année.

En septembre 1953, les nouvelles élèves sont classées selon leurs qualifications: celles qui possèdent une 11^e année entrent en 1^{ère} année du brevet "A" pour y poursuivre un cours de quatre ans ou encore entrent au cours complémentaire pour terminer l'année suivante avec un brevet supérieur ou tout simplement pour continuer en Belles-Lettres²⁶. Les anciennes élèves de la 1^{ère} année du cours élémentaire entrent en 2^e année élémentaire ou poursuivent la 11^e année en vue de préparer de nouveaux brevets tandis que les élèves du cours complémentaire optent pour le brevet supérieur.

L'amélioration du programme procure un espoir aux enseignants qui peuvent accéder à un grade universitaire. L'entente signée le 15 mai 1957, entre les Universités et les Ecoles normales, prévoit un baccalauréat en pédagogie pour les diplômées du brevet "A" des Ecoles normales et le brevet "A" pour les étudiants des écoles universitaires de pédagogie²⁷. Tout de même, l'entente est bien particulière au

²⁶ Règlements du Comité catholique, article 236, de l'édition 1944, p. 55-56.

²⁷ PVCCCIP, (R. Vinette), séance du 11 février 1957, p. 118-122 et 170-179.

Québec puisque les Ecoles normales demeurent sous la dépendance du Comité catholique. Un comité de régie, composé de membres venus des deux parties, prend les décisions au sujet des qualifications demandées.

On continue à organiser des congrès sur les questions les plus controversées; c'est ainsi qu'en 1959, une conférence de M. Roland Vinette sur la méthodologie apporte une précision nécessaire: "la méthodologie n'est pas toute la pédagogie, s'il faut savoir enseigner, il n'est pas moins vrai qu'il faut connaître la matière à transmettre et le sujet à qui elle est destinée²⁸".

En 1960, on confie à la Sous-Commission des Ecoles normales une révision du programme de 1953 dans le but de mieux préparer les futurs professeurs du secondaire. Approuvée le 13 septembre 1961, la nouvelle structure du brevet "A" consacre la quatrième année à la spécialisation, les deux premières se préoccupant de culture générale et la troisième de formation pédagogique. Graduellement on met en application le programme révisé. Dans sa circulaire de présentation, le 11 juin 1962, le Directeur général des Ecoles normales précise le caractère de la transformation apportée:

²⁸ Congrès des Ecoles normales, 1er, 2 et 3 septembre 1959, Discours de M. Vinette, p. 100.

La présente revision comporte principalement une redistribution des matières de formation professionnelle et non pas un véritable changement de programme. Elle tente d'adapter les programmes des écoles normales aux exigences actuelles de l'enseignement au cours secondaire en vue de répondre de façon immédiate aux besoins les plus urgents²⁹.

On peut dire que le programme de 1953 fait un grand pas dans l'adaptation aux nécessités de l'époque; ses transformations se succèdent jusqu'à la fin des Ecoles normales.

3. Contributions et insuffisances.

Si pendant les périodes précédentes la situation pédagogique est marquée par un effort de suppléance face à une préparation académique insuffisante et par un entraînement professionnel limité par le temps passé aux écoles normales, il n'en est plus ainsi dans cette période caractérisée par

- une culture générale adaptée, si nécessaire au milieu rural;

- une préparation professionnelle plus poussée;

- une participation plus grande à des activités parascolaires.

a. Expériences heureuses.

Tout en poursuivant la culture générale des élèves, les autorités des Ecoles normales n'oublient pas les directives

²⁹ Circulaire E.N., 17-62a, p. 2.

précises du programme sur la nécessité d'une préparation à l'enseignement rural. En plus du programme d'agriculture, toutes les matières doivent concourir à l'éducation rurale dans les écoles de campagne:

[...] la formation donnée dans nos écoles normales réorganisées tend à rendre les normaliennes aptes à enseigner dans les écoles de rang. [...]
Les arts domestiques, la formation ménagère, l'agriculture occupent une place importante dans ce programme³⁰.

Dans son Rapport sur les Ecoles normales, C.-J. Magnan mentionne au sujet de la formation rurale, les cercles de jeunes naturalistes, les conférences illustrées de l'abbé Tessier: "Les cours de couture, de tricot, de cuisine tendent à mettre dans l'âme des enfants de la campagne des habitudes de vie sobre et modeste et l'amour de la terre canadienne³¹".

On essaie aussi de donner une formation intégrale aux normaliennes en ajoutant des cours de dessin

[...] a) en développant distinctement l'esprit d'observation et d'initiative, l'imagination et le jugement; b) en épurant le goût et en disciplinant les habitudes de méthode et de précision; c) en affinant l'oeil et assouplissant la main³².

30 C.-J. Magnan, Rapport de l'Inspecteur général des Ecoles normales catholiques, dans RSIP, 1938-39, p. 238-259.

31 Ibid., p. 250.

32 Ibid.

Il s'agit d'entraîner l'élève-institutrice pour la rendre apte à éveiller le sens artistique des jeunes. Le Directeur général de l'enseignement du dessin, M. Gérard Morisset, contribue pour une large part au progrès de cette discipline.

On enseigne toutes les matières théoriques avec soin, le français particulièrement; pourtant, on accorde une attention spéciale aux matières de la formation professionnelle:

Pénétrées de l'esprit de ce nouveau programme, les maîtresses ont fait la part la plus large à la méthodologie et à l'entraînement pratique des élèves. Les cours de psychologie appliquée à l'éducation - suivis avec un intérêt spécial - ont convaincu les élèves de la nécessité des connaissances générales pour soutenir et diriger leurs observations sur la nature des enfants qui leur seront confiés³³.

Dans toutes les écoles, les élèves assistent à des leçons-modèles et s'entraînent à l'école d'application. On complète parfois l'entraînement par des exercices en classe où professeur et normaliennes apportent une critique à la leçon présentée.

La préparation intensive à l'enseignement ne suffit pas, les normaliennes doivent participer à des activités para-scolaires dans le but de développer leur personnalité. Certaines activités existent depuis longtemps (1898-1939): cercles pédagogiques, cercles du Bon Parler, cercles des Jeunes Naturalistes, où viennent s'ajouter d'autres

³³ Ibid., p. 240.

centres d'intérêt notés par l'Inspecteur à l'occasion de ses visites et rapportées au Surintendant dans le rapport de l'année:

[...] il y a dans les Ecoles normales, concurremment aux études réglementaires, une foule d'activités non moins formatrices. Des conférences, des représentations cinématographiques, des concerts, des séances, des cercles d'étude, des soirées familiales, des concours de déclamation, des jeux en plein air; certains congés et fêtes traditionnelles ajoutent, tour à tour, leur apport précieux pour donner aux élèves normaliennes la formation adéquate que l'Eglise et la Société sont en droit d'attendre des institutrices sorties des Ecoles normales³⁴.

Dans certains milieux, on trouve même des coopératives et des caisses scolaires³⁵.

b. Problèmes particuliers.

Le programme de 1938 provoque des initiatives propres à augmenter le rendement pédagogique des écoles normales. Que dire du petit nombre d'institutrices prêtes à l'enseignement? Au cours des années 40 et 41, plusieurs écoles normales répondent aux besoins des milieux ruraux mais le lancement des nouvelles candidates dans la carrière de l'enseignement requiert deux années de formation. Malheureusement quelques écoles normales donnent un faible rendement.

³⁴ J.-P. Labarre, Rapport du Directeur général des Ecoles normales, dans RSIP, 1948-49, p. 270.

³⁵ J.-P. Labarre, Rapport du Directeur général des Ecoles normales, dans RSIP, 1944-45, p. 234.

La Sous-Commission des Ecoles normales se penche sur le problème et attribue cet état de choses à l'indigence des parents chargés de familles nombreuses³⁶. Fait assez remarquable: dans une classe de normaliennes, 30 élèves appartiennent à 30 familles différentes qui totalisent 300 enfants³⁷: Le travail du père de famille est également révélateur: cultivateur, 7; journalier, 4; charpentier, 1; sacristain, 1; ouvrier, 2; menuisier, 1, etc. La Commission constate aussi le manque d'orientation vers les écoles normales et suggère une campagne de propagande, des bourses aux candidates qui possèdent les qualités requises et des primes aux institutrices munies de brevet complémentaire ou supérieur. Cependant elle juge qu'il ne faut pas multiplier davantage les écoles normales³⁸.

M. Miller, inspecteur des écoles primaires rapporte à une réunion du Comité catholique de décembre 1941 que 289 écoles sont encore confiées à des institutrices non-diplômées et 161 autres sont fermées à cause du manque d'institutrices³⁹.

³⁶ PVCCCIP, (B.-O. Filteau), séance du 7 mai 1941, p. 20.

³⁷ J.-P. Labarre, Rapport du Directeur général des Ecoles normales, dans RSIR, 1941-42, p. 239.

³⁸ PVCCCIP, (B.-O. Filteau), séance du 7 mai 1941, p. 21.

³⁹ PVCCCIP, (B.-O. Filteau), séance du 10 décembre 1941, p. 28.

Comme remède, on propose: "Que les filles soient soumises à l'école normale après avoir obtenu un certificat de 11^e année et qu'un brevet complémentaire leur soit accordé après une année d'études pédagogiques⁴⁰". On va même jusqu'à suggérer qu'un diplôme d'enseignement soit accordé après une dixième année. Pourtant, on ne peut vérifier ce manque d'institutrices par ce qu'en dit l'Association des institutrices:

[...] la "Petite Feuille", organe de la Fédération des institutrices rurales, déclare qu'il y a dans la province plus d'un millier d'institutrices diplômées disposées à prendre l'enseignement moyennant un salaire raisonnable⁴¹.

Jusqu'à ce jour, les diplômées des écoles normales savent que leur salaire sera identique, quel que soit le niveau du brevet:

Ce qui est encore plus déprimant pour elles, c'est qu'elles voient leurs compagnes moins instruites, pour qui les parents ont fait moins de sacrifices, dont le dévouement n'est guère supérieur, gagner, dans les bureaux, dans les fabriques, ou en service dans les familles, un salaire deux fois et trois fois plus élevé que le leur⁴².

La Province en 1939-40 compte 2,500 diplômées d'Ecoles normales contre 7,458 non-diplômées, pourtant une seule source, les écoles normales, alimente désormais la

⁴⁰ PVCCCIP, (B.-O. Filteau), séance du 7 mai 1941, p. 20.

⁴¹ J.-P. Labarre, Rapport du Directeur général des Ecoles normales, dans RSIP, 1941-42, p. 239.

⁴² J.-P. Labarre, Rapport du Directeur général des Ecoles normales, dans RSIP, 1940-41, p. 285.

profession d'institutrice⁴³. Il faut donc leur assurer une clientèle qui réponde aux besoins des milieux éloignés, surtout ceux de l'Outaouais, du Saguenay et de la Gaspésie. Les bourses d'études plus nombreuses depuis 1941 et dotées d'un montant plus élevé selon le diplôme à préparer, constituent un stimulant pour les étudiantes et une aide précieuse pour les familles en difficulté.

En accord avec les principaux d'Ecoles normales, les inspecteurs d'écoles suggèrent aussi un système de propagande:

[...] que des réunions de commissaires d'écoles et de parents se tiennent dans le cours de l'année et que des conférenciers essaient de leur faire comprendre l'importance de l'éducation, la grandeur du rôle de l'institutrice de leurs enfants, et de les persuader qu'ils devraient mieux payer ces services⁴⁴.

Les efforts réussissent: les salaires augmentent graduellement ainsi que les inscriptions dans les écoles normales. Le tableau XII présente le nombre de diplômées des différentes années⁴⁵.

De 1940 à 1962, le nombre des diplômées passe de 915 à 5,601. La baisse de 1955 est attribuable au changement de programme, changement radical dont nous avons déjà parlé.

⁴³ Ibid., p. 287.

⁴⁴ Ibid., p. 286.

⁴⁵ Voir le tableau XII, appendice 1, p. 272.

Vers les années 1960, un malaise persiste: les écoles normales de campagne éprouvent plus de difficultés à recruter des élèves que celles des villes. L'explication possible: il y a peu d'écoles normales dans les villes comparativement à la population; de plus l'exode vers la ville entraîne des jeunes filles que n'intéresse plus l'enseignement à la campagne⁴⁶.

Favorisées par un développement économique sans précédent et par un système scolaire particulièrement stable, les écoles normales de jeunes filles fondées de 1940 à 1962 se multiplient au rythme de deux par année dans les différentes régions rurales, urbaines et anglaises. Tous ces milieux peuvent enfin obtenir avec l'aide des évêques et des communautés enseignantes des institutrices issues du milieu même, préparées dans des écoles normales ou dans des externats-écoles normales adaptés aux besoins d'une population donnée. Les jeunes filles ainsi formées sont plus aptes à répondre aux attentes des élites⁴⁷ du temps.

Le Bureau central supprimé, la préparation pédagogique dans une école normale devient obligatoire pour toutes les enseignantes. La venue d'un programme renouvelé en 1953,

⁴⁶ Roland Vinette, Rapport du Directeur général des Ecoles normales, dans RSIP, 1954-55, p. 37.

permet les plus grandes espérances et répond aux exigences du primaire et du secondaire en introduisant la spécialisation aux différents stades de la formation professionnelle.

Pour résoudre le problème de l'orientation des jeunes filles vers la carrière de l'enseignement, le gouvernement accorde des bourses plus substantielles qu'aux périodes précédentes. Toutefois, le salaire des institutrices est un handicap et il atteint une échelle convenable après 1960 sous l'influence des associations d'enseignants et des commissions scolaires. Un fait demeure: la faible subvention accordée par le gouvernement aux écoles normales de filles provoque dans plusieurs endroits de graves problèmes solutionnés par l'initiative et la générosité du personnel des communautés féminines.

Le jour arrive enfin où toutes les écoles primaires peuvent être pourvues de titulaires compétents. C'est le résultat d'un siècle d'efforts dans les écoles normales du Québec. En plus de faciliter la fréquentation scolaire à tous les enfants, les écoles normales innovent en plusieurs domaines: admission après la onzième année, préparation échelonnée sur quatre ans, programme très amélioré, introduction de prêts-bourses aux étudiants. Malgré ce succès et ces améliorations, la révolution tranquille des années '60 remet en question toute la formation des maîtres.

CHAPITRE VIII

FIN DES ECOLES NORMALES DE JEUNES FILLES (1963-1974)

Etablies en 1857 de façon permanente, les Ecoles normales du Québec préparent pour les écoles primaires, des milliers d'instituteurs et d'institutrices. C'est donc pendant plus d'un siècle que les écoles normales de filles se multiplient sous l'action du clergé, du peuple, du gouvernement et des communautés enseignantes de femmes. Dans son rapport de la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels, Thomas Tremblay avait pu affirmer en 1956: "Ces écoles [les écoles normales] administrées par le Département de l'Instruction publique, semblent du moins pour le moment, répondre au besoin¹".

Le Directeur général des Ecoles normales, J.-W. Caron, au congrès du centenaire de ces écoles en mai 1957 évoque l'idée de leur fermeture éventuelle:

Quand je songe, disait-il, que la disparition éventuelle de nos écoles normales pourrait entraîner à brève échéance la fermeture de nos écoles avec toute la répercussion dont la nation ressentirait nécessairement le contre-coup².

¹ Thomas Tremblay, Rapport de la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels, vol. III, tome 1, Québec, Imprimerie de la Reine, p. 206.

² J.-Wilfrid Caron, Ouverture du Congrès du Centenaire des Ecoles normales, 14 mai 1957, p. 10.

Pour J.-W. Caron, cette éventualité semblait des plus malheureuses.

La Commission Parent créée par le gouvernement Lesage, recommandait en 1964, que la formation des maîtres soit désormais confiée aux Universités. Cette date marque le déclin des écoles normales. En effet, de 1964 à 1974, toutes les écoles normales dont il a été question ferment leurs portes les unes après les autres. Les élèves du Brevet "A" peuvent continuer leurs deux premières années de culture générale dans les CEGEP et leurs deux dernières, dans les universités; il en sera ainsi pour tous les jeunes désireux d'entreprendre des études pédagogiques.

Notons que ce chapitre n'offre qu'une esquisse de recherche dans le domaine des Ecoles normales. Grâce au Ministère de l'Education et aux archives des communautés intéressées, nous avons pu reconstituer certains événements relatifs aux efforts déployés à la fois par la Fédération des Ecoles normales pour maintenir ou regrouper les institutions de formation des maîtres et par le gouvernement pour exécuter la recommandation du Rapport Parent. En transférant la formation des maîtres aux universités le gouvernement obligeait les écoles normales à fermer leurs portes.

1. Derniers efforts d'adaptation.

Malgré des pronostics défavorables aux écoles normales, les transformations du programme de 1953 amorcées en 1962 se prolongent encore quelques années. Ainsi on ajoute en 1963 des programmes spéciaux pour la préparation de brevets spécialisés et de certificats d'enseignement.

Dès le 8 juin 1964, les forces vives des écoles normales se regroupent en Fédération des Ecoles normales qui se préoccupe de l'amélioration des programmes, des méthodes d'enseignement, des modes d'examens et des divers moyens d'éducation; aussi pour répondre à l'attente du personnel des écoles normales, la Fédération s'efforce-t-elle d'assurer la collaboration de toutes les personnes liées à la vie des écoles normales, directeurs, professeurs et élèves.

La Commission des Ecoles normales organise encore des congrès dont quelques-uns indiquent de nouvelles orientations par exemple "Le travail personnel dans la formation des maîtres". Un collaborateur du Congrès, Paul-Émile Drolet, directeur adjoint des écoles normales rappelle que l'outil principal de la formation est le programme d'études mis en application par un personnel compétent avec la coopération d'étudiants désireux "d'être les propres artisans de leur formation et de

leur préparation professionnelle³". On insiste sur le "travail personnel" qui devient le thème principal pendant une semaine d'études organisée par la Fédération du 10 au 14 août de la même année. En janvier, la Fédération offre au Ministère de l'éducation de préparer et de réaliser le regroupement des écoles normales mais ne reçoit aucune réponse, sans doute parce que le Ministère prépare d'autres plans. Rencontres et congrès se multiplient et en 1965, quelques spécialistes français en collaboration avec la Fédération, étudient le problème de l'existence de la formation des maîtres et conseillent la prudence. Un échange s'établit et des professeurs d'écoles normales font un stage en France et constatent que tout n'est pas à condamner dans le système du Québec sauf que les futurs maîtres français du secondaire sont d'abord des licenciés.

Le nouveau plan d'études de 1967 propose l'augmentation du temps consacré aux stages afin d'améliorer la formation pratique des futurs maîtres. C'est à ce moment qu'apparaissent les consortiums où se regroupent les écoles normales de jeunes gens et de jeunes filles.

Malgré les efforts d'adaptation et les travaux de la Fédération des Ecoles normales, l'un des membres de la Commission Parent, Guy Rocher, est explicite quant à la

3 P.-E. Drolet, Congrès des Ecoles normales, 22 au 25 mars 1964, p. 9.

fermeture des écoles normales:

Il faudrait avoir le courage d'éliminer les écoles normales le plus rapidement possible et de transférer aux universités la responsabilité et les moyens de donner la formation aux futurs enseignants⁴.

Il s'en trouve toutefois qui, doutent de la valeur de la formation des maîtres dans les universités. Roland Lussier réplique à Guy Rocher:

Je lui suggère plutôt de demander aux universités qui se sont empressées d'accepter la responsabilité de former les maîtres si elles sont prêtes à consentir les réaménagements de structures et d'administration qui feront sauter les murs de plusieurs bastions à l'intérieur de la forteresse⁵.

Un dernier geste est posé en 1968 pour ajuster le contenu de la spécialisation académique au niveau secondaire: à cet effet, deux cahiers regroupent dix-sept matières de spécialisation dont l'une en sciences familiales. Cet effort n'empêche pas l'ouverture de l'Université du Québec principalement destinée à préparer la relève des Ecoles normales.

2. Interventions du gouvernement.

Pour le gouvernement, la réforme de la formation des maîtres entre dans le cadre général de la réorganisation de l'enseignement à tous les niveaux. Avant d'accepter ou de

⁴ Guy Rocher, Il faut faire sauter les écoles normales, dans le Petit Journal, 22 janvier 1967, p. 4.

⁵ Robert Lussier, Moins dans les livres, plus dans la vie, dans l'Enseignement, 1er février 1967, p. 2.

rejeter les recommandations du Rapport Parent, le ministre de l'Education rassure les étudiants aussi bien que les directeurs et les professeurs des Ecoles normales,

[...] la mise en application des principales recommandations de la Commission Parent, dans le domaine de la formation des maîtres, devra se faire selon des étapes bien déterminées et avec la plus grande souplesse possible, de façon à assurer la continuité dans le recrutement et la formation des futurs maîtres⁶.

La première étape commence en février 1965 par la création du Comité de planification de la formation des maîtres dont le rôle principal consiste à rechercher les moyens les plus adéquats pour assurer la formation et le perfectionnement des maîtres.

Un peu plus tard, le 18 mars 1966, une déclaration du Ministre concerne directement les écoles normales:

[...] l'avenir des écoles normales ne doit pas être mis en doute, [...] les écoles normales ne seront pas remplacées, mais transformées, étape par étape, pour que leur corps professoral et leurs actifs physiques et culturels puissent être pleinement mis à profit dans un cadre nouveau [...] au niveau pré-universitaire [...] les écoles normales pourront continuer à jouer leur rôle, mais elles le joueront de façon plus efficace⁷.

Les travaux du Comité de planification donnent naissance au document du Règlement no 4 qui sera approuvé le 30 mars 1966. Ce document détermine d'abord les exigences de

⁶ Hebdo-Education, 11 décembre 1964, vol. 1, no 31, p. 143.

⁷ Ibid., 18 mars 1966, vol. 2, no 43, p. 295.

l'admission à la carrière d'enseignant: une treizième année est obligatoire avant la formation elle-même qui comprend trente crédits de pédagogie théorique et pratique. De plus on établit une distinction très nette entre le diplôme et le permis d'enseignement; à cette fin, les candidats à l'enseignement doivent se soumettre au régime de probation. Un Comité spécial conseille le Ministre dans toutes les matières qui se rapportent à la formation et à la certification des maîtres; ses recommandations semblent avoir inspiré le ministère dans l'élaboration du système actuel de probation des enseignants.

Quelques modifications importantes dans les structures du ministère de l'Education entraînent en novembre 1966, la création de la Direction générale de la formation des maîtres. Son mandat porte sur la gestion des Ecoles normales d'Etat, tant au point de vue administratif que pédagogique. Quant aux Ecoles normales privées de jeunes filles, elles sont contrôlées uniquement au point de vue pédagogique. Le Comité travaille donc au réaménagement des écoles normales et à l'intégration de la formation des maîtres à l'enseignement supérieur.

Une Mission de coordination des institutions de formation de maîtres se charge en juin 1968 de conseiller le Ministre au sujet de l'intégration des écoles normales aux universités ou aux collèges d'enseignement général et

professionnel. Après une tournée d'information et de consultation la Mission remet au Ministre, en février 1969, le rapport sur la coordination des institutions francophones; au mois d'avril, suit la deuxième partie du rapport sur le secteur anglophone. Entre temps, un colloque provincial réunit tous ceux que peut intéresser l'"Avenir de la formation des maîtres au Québec". Ce colloque important quant au nombre de participants, rapporte au gouvernement peu d'éléments utiles pour la révision et l'application de ses politiques en matière de formation des maîtres.

Le ministre de l'Education en avril 1969, annonce que les universités prennent en charge la formation des maîtres et que les écoles normales encore existantes ne seront maintenues que pour conduire à terme de leurs programmes d'études les étudiants déjà inscrits. Dès septembre de la même année, le système de probation entre en vigueur.

En plus de répondre aux recommandations du Rapport Parent, la décision semble correspondre assez bien au désir d'un grand nombre de professeurs⁸ désireux d'accéder à un statut professionnel presque à l'égal de celui du médecin, comme l'exprime le Directeur de la formation des maîtres: "il est tout aussi important et difficile de faire des hommes

8 Jeannette Létourneau, Evaluation, par des maîtres, de la formation professionnelle reçue aux Écoles normales du Québec, selon le programme du Brevet "A", thèse de licence présentée à l'Université Laval, 1966, p. 137-38.

que de guérir des membres malades ou des organes détraqués⁹".

3. Fermeture des Ecoles normales de filles.

Retracer les sources qui établissent la chronologie de la disparition des écoles normales n'est pas facile. Le passage du Département au Ministère de l'Instruction publique occasionna des pertes de documents qui nous obligèrent à recourir aux rapports des Principaux d'Ecoles normales, à ceux du Ministre, à celui de la Mission de coordination des institutions de formation des maîtres ainsi qu'à l'Annuaire des Ecoles normales et à certaines archives de communautés enseignantes. Ce qui surprend à première vue, c'est la rapidité avec laquelle disparaissent certaines écoles normales. L'Ecole normale de Fort-Coulonge qui groupe quarante-cinq élèves inscrites au brevet "B" est la première à fermer ses portes. Suivent de près d'autres petites écoles normales également vouées à la préparation des institutrices de niveau "B": l'Ecole normale de Saint-Léonard d'Aston en 1964 et celles de Mégantic, de Victoriaville, de Rigaud, de Mont-Laurier, de Dorval, de Saint-André-Avellin, de Senneterre et de Ville-Marie en 1965. Comment expliquer ce fait? Est-ce dû au genre de supervision qui évalue les petites écoles

⁹ P.-Y. Paradis, La formation des maîtres et l'Université, dans Hebdo-Education, 3 mars 1967, vol. 3, no 27, p. 189.

normales? Tant que demeure au poste le Surintendant de l'Instruction publique, une attention spéciale est accordée à ces écoles normales. Aussi, l'institution du Ministère de l'Education provoque de sérieuses craintes, comme l'écrit une ancienne Directrice: "Le Bill '60' a donné le coup de mort aux petites Ecoles normales¹⁰". Cette impression rejoint assez bien les faits illustrés au tableau XIII¹¹. Mais c'est probablement le changement du système de subvention qui contribue davantage à la disparition des petites écoles normales de filles:

Le Ministère de l'Education annonçait tout récemment des changements importants dans le mode de financement des écoles normales indépendantes. Ces modifications amélioreront sans aucun doute la situation financière de la grande majorité de ces écoles, mais dans le cas des petites institutions comme la nôtre, il devient impossible d'éviter un déficit relativement élevé, même en haussant considérablement les frais de scolarité¹².

Un autre fait, celui d'une décision rapide de regrouper des écoles normales dans la région de Saguenay-Lac-Saint-Jean contribuera sans doute à accélérer le mouvement de fermeture. Le gouvernement ne suggère-t-il pas un certain

10 Mère Agnès-de-la-Présentation, L'Ecole normale des Sacrés-Coeurs de Senneterre, 1973, Archives du Couvent des Soeurs des Sacrés-Coeurs, Senneterre.

11 Voir le tableau XIII, appendice 1, p. 275.

12 Ecole normale de Disraéli, notes tirées des Chroniques de l'Ecole normale Marie-Rose de Disraéli, 1973, Archives de la Maison mère des Soeurs des Saints-Noms de Jésus et de Marie, Montréal.

regroupement pour assurer une meilleure préparation? Alors qu'une recommandation émise par le Comité provisoire des admissions exige de "regrouper le plus d'écoles normales possible, mais en gardant des écoles normales dans les endroits éloignés¹³", le Comité régional de Saguenay-Lac-Saint-Jean prend la décision suivante pour l'année académique 1967-68:

Brevet "A" à l'Ecole normale d'Etat;

Brevet "B" aux Ecoles normales de Roberval, de Dolbeau et de Chicoutimi.

L'année suivante, seul demeure le centre de Chicoutimi alors que la Fédération des Enseignants et les Directeurs généraux s'objectent au sous-centre à Roberval¹⁴.

De même la région de l'Outaouais ne tarde pas à s'organiser comme celle de Rimouski. Les écoles normales travaillent d'abord en consortiums puis cèdent la place aux succursales de l'Université du Québec légalement constituée le 18 décembre 1968.

Un problème particulier frappe l'Ecole normale des jeunes filles de Sherbrooke. Une baisse d'inscriptions se fait sentir chez les Soeurs de la Charité du Sacré-Coeur parce que l'Ecole normale d'Etat accueille les élèves des deux sexes. De plus, les frais de scolarité sont très

¹³ Comité régional des admissions, 4 mars 1968, Archives de la Maison générale des Soeurs du Bon-Pasteur, Québec.

¹⁴ Ibid.

différents: \$100.00 au secteur public et \$450.00 au secteur privé. Enfin, l'ouverture du CEGEP permet aux jeunes filles de recevoir l'équivalent des cours des deux premières années du brevet "A" alors que l'Université peut éventuellement les accepter pour les deux dernières années. Bien que l'Ecole normale soit nouvellement bâtie et très bien pourvue, elle doit en 1969, se chercher une autre orientation.

Dans la région de Montréal les dernières écoles normales ferment leurs portes également en 1969; il en est de même pour la plupart des écoles normales du Montréal métropolitain. L'on peut supposer que le facteur "dénatalité" commence à jouer sur la clientèle scolaire puisque les religieuses de l'Ecole normale de Saint-Lambert pressentent déjà ce phénomène démographique:

Le phénomène de dénatalité entraînera un surplus de professeurs; ce surplus de professeurs conduira à des exigences plus grandes pour les futurs maîtres et diminuera le nombre de centres de formation¹⁵.

Quelques écoles normales des centres ruraux ou éloignés offrent leurs services jusqu'en 1971 et 1972; c'est le cas à Gaspé, à Saint-Damien, à Pont-Rouge et à Thetford. Il en est de même dans les grandes villes, par exemple à l'Ecole normale de Mérici, à Québec, à celle de Saint-Lambert sur la rive sud et à l'Ecole normale Cardinal-Léger, à Montréal.

¹⁵ Ecole normale Eulalie-Durocher, notes tirées des Chroniques de l'Ecole normale de Saint-Lambert, 1973, Archives de la Maison mère des Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie, Montréal.

L'Institut Pédagogique est la dernière école normale de jeunes filles à présenter des élèves au Brevet "A" en 1974.

Qu'advint-il de toutes ces institutions? Certaines écoles normales deviennent des collèges privés, d'autres sont acquises par les Commissions scolaires régionales qui les transforment en écoles secondaires polyvalentes, enfin un petit nombre demeurent des institutions indépendantes de niveau secondaire. Peu à peu, la formation des maîtres devient du ressort exclusif des universités de Laval, de Montréal, de Sherbrooke et du Québec.

Les efforts déployés par la Fédération des Ecoles normales pour adapter la formation des maîtres aux besoins de l'époque n'empêchèrent pas le ministère de l'Education de procéder par étapes au transfert de la formation des maîtres dans les universités.

Un siècle avait été nécessaire pour édifier une oeuvre qui disparaissait en quelques années; de soixante-douze écoles normales de jeunes filles en 1963, il n'en reste qu'une en 1972 et elle termine sa mission en 1974. On retrouvera au Tableau XIII, appendice 1, p. 275, la chronologie de fermeture de toutes ces Ecoles normales de jeunes filles, de 1963 à 1974, telle qu'elle a pu être établie à l'aide de diverses sources.

CONCLUSION

C'est en puisant dans les archives du gouvernement et des communautés enseignantes qu'ont pu être retracées les diverses circonstances qui ont présidé à l'établissement des écoles normales de jeunes filles au Québec. De plus, plusieurs monographies ont aidé à situer chaque période dans le cadre historique qui lui est propre.

A la fin de cette histoire des écoles normales de jeunes filles, il est important de jeter un rapide coup d'oeil sur les moments les plus importants de leur fondation et de leur développement afin de mieux saisir l'influence des circonstances politiques, scolaires, économiques, géographiques et religieuses sur les caractéristiques relevées par les commissaires dans le Rapport Parent, à savoir: le grand nombre des écoles normales, leur dispersion géographique, leur dimension restreinte et leur fonctionnement pédagogique.

Nous pourrions alors ramener à quatre le nombre des facteurs principaux qui ont amené la mise sur pied d'un grand nombre d'écoles normales au Québec: lois d'écoles primaires, lois d'écoles normales, bureaux d'examineurs, action du clergé et des communautés religieuses. Chacun de ces facteurs, il va sans dire, est influencé à son tour par des situations sociales, économiques ou politiques.

Si l'on veut cerner le phénomène des "Ecoles normales de jeunes filles", il faut remonter assez loin dans l'histoire

du Québec. Après la cession du Canada à l'Angleterre en 1763, les Québécois appauvris et désemparés s'étaient regroupés autour du clergé dans l'espoir de sauvegarder leur foi et leur langue. Cette situation de lutte pour la survivance de l'élément français et catholique au Québec a pour conséquence de retarder toute législation scolaire, puisque la première loi qui concerne les écoles date de 1801 suivie d'assez loin de deux autres en 1824 et 1829. Cette dernière loi entraîne l'établissement de plus de mille écoles primaires et fait ressortir du même coup la carence des maîtres. Quelques éducateurs dévoués tentèrent, mais en vain, de pourvoir à la préparation d'enseignants. Le Comité permanent d'éducation constate ce fait et amène le gouvernement à solutionner le problème par la promulgation de la première loi des Ecoles normales en 1836. Sans tarder, les Comités de régie des villes de Québec et de Montréal entreprennent des démarches en vue d'implanter de nouvelles écoles. Pour les jeunes gens, les efforts demeurent sans succès à Québec, pendant qu'à Montréal, on fonde une école normale spécialement pour eux. Quant aux jeunes filles, elles peuvent choisir entre trois écoles normales établies dans les pensionnats des Ursulines, à Québec et aux Trois-Rivières, et dans celui des Soeurs de la Congrégation de Notre-Dame, à Montréal. Malheureusement, les troubles de 1837-1838 provoquent le non-renouvellement de la subvention et les premières écoles normales ferment leurs

portes, celles des jeunes filles, en 1838, celle des jeunes gens, en 1841.

Ces écoles provisoires ont entre autres avantages, celui d'ouvrir la voie aux écoles permanentes qui doivent naître à la suite d'un second cycle d'événements un peu semblables au premier: nouvelles lois scolaires en 1841, 1845 et 1846, qui ont pour effet de multiplier à nouveau les écoles primaires, sans régler pour autant la pénurie d'enseignants. Encore une fois, ni les initiatives privées ne sont capables de satisfaire à la demande sans cesse croissante d'instituteurs et d'institutrices, ni les Bureaux d'examineurs établis à la suite de l'introduction dans la loi de 1841 d'un article sur la formation de ces Bureaux. Il faut bien le dire, même les Bureaux d'examineurs permettent l'entrée dans la carrière d'enseignement d'un grand nombre de personnes démunies d'entraînement pédagogique adéquat. La situation va se détériorant et alors en 1853, le Comité Sicotte se charge d'enquêter sur le problème scolaire et propose comme solution la création d'écoles normales. Dès lors, on vote en 1856, la deuxième loi des Ecoles normales qui donne à la province, sous l'instigation du Surintendant Chauveau, les trois premières écoles normales permanentes: Laval, à Québec, Jacques-Cartier et McGill, à Montréal.

En 1857, les Ursulines acceptent la section féminine de l'Ecole normale Laval et assument pendant un peu plus de

quarante ans au Vieux Monastère de Québec la formation d'institutrices qualifiées. Alors le rôle des Bureaux d'examineurs s'intensifie parce que le nombre de jeunes filles formées à cette école ne peut répondre à toutes les demandes. Déjà la loi de 1846 avait précisé l'endroit des premiers Bureaux, c'est-à-dire les villes de Québec et de Montréal. En 1853, on crée six nouveaux Bureaux; en 1861 et 1865, d'autres s'ajoutent et ainsi chaque fois que l'exigent de nouveaux besoins, de sorte que le nombre de ces Bureaux s'élève à vingt-quatre en 1898, date où un seul Bureau central d'Examineurs catholiques se charge de préparer des examens uniformes et plus exigeants.

Malgré les plaintes formulées dans les rapports des inspecteurs du primaire sur le peu de succès obtenu par les maîtres issus de ces institutions, il est indéniable que les Bureaux d'examineurs suppléent en quelque sorte à l'insuffisance des écoles normales et qu'ils influencent, d'une certaine façon, le rythme d'établissement des Ecoles normales de jeunes filles et l'extension des périodes de leur développement.

Les piètres résultats des multiples efforts déployés pour la formation des enseignants provoque le Surintendant à favoriser l'implantation de nouvelles écoles normales de jeunes filles. Mais l'économie est au ralenti dans les années 1850 à 1900: le gouvernement est aux prises d'une part

avec le problème de l'émigration de milliers de Canadiens français vers l'Ouest et la Nouvelle-Angleterre et d'autre part avec les nombreux soucis occasionnés par la construction des chemins de fer. A cause de la condition précaire des fonds publics, le Surintendant propose au gouvernement en 1895, d'agréger les communautés féminines à l'établissement des écoles normales. Une circonstance favorise l'entreprise: les évêques, tous membres du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique depuis 1875 obtiennent assez facilement au moins une école normale pour chacun de leur diocèse et la confient à une communauté enseignante. Le mouvement débute dans le diocèse de Montréal où les hésitations des religieuses de Mère Bourgeoys et le maigre budget consacré à la formation des maîtres empêchent le Surintendant d'adjoindre une section féminine à l'Ecole normale Jacques-Cartier. En 1899, le diocèse de Montréal établit son école normale de jeunes filles au couvent des Soeurs de la Congrégation de Notre-Dame. Vingt et une écoles normales surgissent ensuite dans les différents diocèses de 1906 à 1939, sauf pendant les années de la première guerre mondiale et de la crise économique.

La collaboration précieuse des communautés enseignantes permet au gouvernement d'abolir le Bureau central en 1939, au moment où les futures institutrices doivent recevoir une formation plus sérieuse et plus suivie. Cette suppression

provoque encore de graves problèmes, particulièrement dans les régions éloignées où apparaît insuffisante la réserve d'institutrices. Les sollicitations qui viennent de différents milieux, soit ruraux, soit urbains, gagnent l'attention des gouvernants qui multiplient les écoles normales afin de satisfaire aux besoins exprimés. La situation géographique, la concentration de la population, l'éloignement des centres mieux pourvus socialement et économiquement, paraissent être les critères utilisés pour la création d'écoles normales de jeunes filles dans les régions nouvellement colonisées, de même que dans les villes où les migrations amènent régulièrement les fils et les filles de familles nombreuses. La relance économique survenue lors de la deuxième guerre mondiale favorise l'essor des écoles normales, d'abord directement par la subvention de fonctionnement, puis indirectement par le bien-être introduit dans les familles et par le système de bourses octroyées aux élèves démunies. Il demeure que le trop faible budget accordé aux Ecoles normales de jeunes filles suscite toujours de vifs problèmes dans l'administration financière de ces maisons, surtout à l'occasion de constructions dont les communautés endossent les déficits. La générosité du personnel enseignant compense le manque d'argent et favorise le développement des écoles normales. Mais la confessionnalité catholique prévue dans la loi de 1856 est le facteur numéro un de l'efflorescence

des écoles normales: les diocèses ont chacun leur école normale et chaque communauté enseignante en obtient au moins une pour répondre aux attentes du milieu.

Les communautés religieuses contribuent pour une bonne part à la multiplication des écoles normales de jeunes filles et influencent aussi leur dispersion par le fait de la transformation d'un bon nombre de pensionnats de villes et de villages en écoles normales. Cependant, il faut ajouter le facteur colonisation qui semble jouer un rôle très important dans la dispersion des écoles normales de jeunes filles. Au début de la colonie, les arrivants s'installent sur les bords du fleuve Saint-Laurent et ce n'est que tardivement que les colons gagnent l'intérieur de la province. Vers 1820, des groupes de Canadiens français arrivent dans les Cantons de l'Est tout d'abord réservés aux Loyalistes; puis d'autres groupes se dirigent vers les régions du Richelieu, du Témiscamingue et de Gaspé, pour enfin se rendre au Lac-Saint-Jean et dans L'Abitibi. Comme le clergé accompagne les premiers colons, la création de nouveaux diocèses entraîne l'établissement d'écoles normales dans les villes épiscopales des centres de colonisation. On peut aussi considérer le climat comme un autre facteur de dispersion des écoles normales de jeunes filles. Les moyens de communication étant limités, il devient pratiquement impossible de voyager durant une bonne partie de l'année, ce qui engage

les familles à vouloir garder les jeunes filles dans leur milieu. Ainsi dans le but d'accommoder les gens, les religieuses transforment leur pensionnat en école normale.

Quant à la dimension restreinte des écoles normales de filles, elle peut s'expliquer par le fait de pensionnats plutôt petits qu'on transformait en écoles normales. De plus, le bassin de population favorise une certaine conception du mode de formation professionnelle des enseignants: ne faut-il pas, pour chaque région, une école normale où le nombre d'élèves est limité à une centaine pour donner non seulement un meilleur encadrement mais aussi un entraînement professionnel plus suivi?

Le fonctionnement pédagogique d'écoles normales catholiques semble aller de soi. Toute la vie de l'école est imprégnée de catholicisme et l'évolution des programmes s'opère sous l'oeil vigilant des évêques. Durant les cinquante premières années de l'existence des écoles normales permanentes le programme tracé en 1857 par le Surintendant laisse aux principaux toute la latitude possible. Ce n'est qu'en 1905 qu'on restreint la liberté des principaux lorsqu'un nouveau programme uniformise l'enseignement dans leurs écoles. Les adaptations de 1923 et de 1938 correspondent aux exigences des programmes du cours primaire de l'époque, surtout par l'introduction de sections qui répondent aux transformations d'une société qui évolue du type rural au type

industrialisé puis technologique. Le programme de 1953 introduit, selon les principes de l'école nouvelle, des champs de spécialisation et des brevets spécialisés. Enfin, en 1957, se réalise un vœu du début, celui d'un accord entre les Universités et le Département de l'Instruction publique qui donne aux maîtres une qualification de niveau universitaire.

Un événement politique marque alors un autre tournant dans l'évolution du système d'éducation au Québec: le bill "60" qui crée pour la deuxième fois un ministère de l'Education. Celui-ci créé en 1867, disparaît en 1875 pour céder la place au Département de l'Instruction publique, responsable par la suite de la plupart des écoles et dont le rôle a, sans nul doute, influencé les changements amorcés dans les années '50, c'est-à-dire la centralisation des écoles élémentaires et la régionalisation du secondaire. Toutefois, dans le secteur de la formation des maîtres, sa compétence semble dépassée et la recommandation du Rapport Parent au sujet du transfert de la formation des maîtres aux universités se réalise rapidement. En l'espace de dix ans, les soixante-douze écoles normales de filles disparaissent. Il en est de même des autres catégories d'écoles normales: les écoles normales de jeunes gens, les écoles normales spécialisées et les quelques scolasticats-écoles normales de religieux ou de religieuses non encore transformés.

En concluant qu'il suffise de dire que le contexte social des années 1800 à 1962 ne se prêtait guère aux réalisations d'aujourd'hui. La disparition des écoles normales après 1962 fait sans doute partie du phénomène de "la révolution tranquille" au Québec qui coïncide avec le phénomène de sécularisation de la société québécoise des années '60. De même, le concile Vatican II en reconnaissant aux laïcs un rôle plus important dans l'Eglise pousse sûrement les chefs de l'Eglise du Québec à laisser libre champ à l'Etat. Somme toute, l'Eglise a joué un rôle de suppléance dans les oeuvres sociales, tant éducatives que caritatives, rôle qui ne s'impose plus en 1960..

BIBLIOGRAPHIE

I- Sources

1.- Sources manuscrites.

A. Archives des Communautés religieuses enseignantes:

Ursulines, au Vieux Monastère de Québec.

Congrégation de Notre-Dame, Maison généralice¹, Montréal.

Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie, Maison mère, Montréal.

Soeurs de Sainte-Croix, Maison mère, Montréal.

Soeurs de la Charité de Québec, Maison généralice, Québec.

Soeurs du Bon-Pasteur, Maison généralice, Québec.

Soeurs de l'Assomption de la Sainte-Vierge, Maison mère, Nicolet.

Soeurs du Saint-Rosaire, Maison mère, Rimouski.

Petites Franciscaines de Marie, Maison mère, Baie-Saint-Paul.

Soeurs de Notre-Dame du Perpétuel Secours, Maison mère, Saint-Damien de Bellechasse.

Soeurs Servantes du Saint-Coeur de Marie, Maison provinciale, Québec.

B. Archives du Ministère de l'Education de la province de Québec: correspondance du Surintendant de l'Instruction publique.

¹ Terme employé pour désigner l'institution où se regroupent les membres de l'administration générale d'une communauté religieuse.

C. Archives du Petit Séminaire de Québec:

Fonds Verreau.

Fonds Viger-Verreau.

2.- Sources imprimées.

Archives de la Bibliothèque nationale, Ottawa.

Archives de la Province de Québec.

Archives de la Bibliothèque de l'Assemblée législative.

Archives de l'Université Laval.

Archives des autres Communautés religieuses concernées:
(en plus de IA)

Soeurs Grises de Montréal, Maison généralice, Montréal.

Soeurs de la Providence, Maison mère, Montréal.

Soeurs de la Charité d'Ottawa, Maison mère, Ottawa.

Soeurs de Sainte-Anne, Maison mère, Lachine.

Soeurs de la Présentation de Marie, Maison mère,
Saint-Hyacinthe.

Soeurs de Jésus-Marie, Ecole Jésus-Marie, Beauceville.

Soeurs de Saint-Joseph, Maison mère, Saint-Hyacinthe.

Filles de la Sagesse, Maison provinciale, Montréal.

Soeurs de Notre-Dame du Bon Conseil, Maison mère,
Chicoutimi.

Soeurs de la Charité de Saint-Louis, Maison provin-
ciale, Bienville.

Filles de Jésus, Maison provinciale, Trois-Rivières.

Soeurs de Saint-François d'Assise, Maison provinciale,
Charlesbourg.

Soeurs de Saint-Joseph, Maison mère, Pembroke.

Filles de la Charité du Sacré-Coeur de Jésus, Maison provinciale, Sherbrooke.

Soeurs des Sacrés-Coeurs de Jésus et de Marie, Maison provinciale, Amos.

Soeurs de l'Enfant-Jésus, Maison provinciale, Rivière-du-Loup.

Soeurs de Saint-Paul de Chartres, Maison provinciale, Sainte-Anne-des-Monts.

3.- Publications gouvernementales.

Annuaire du Canada.

Annuaire statistique de la province de Québec.

Code scolaire de la province de Québec, éditions de 1899, 1912, 1919, 1927, 1938, 1940, 1950.

Discours sur le budget.

Journaux de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada, 1841-67.

Journaux de la Chambre d'Assemblée de la province de Québec, 1867-1962.

Procès-verbaux du Conseil de l'Instruction publique, 1860-1908.

Procès-verbaux du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, 1875-1962.

Rapports annuels du Surintendant de l'Education pour le Bas-Canada, 1842-1867.

Rapports du Ministre de l'Instruction publique, 1867-76, 1965-74.

Rapports du Surintendant de l'Instruction publique, 1876-1962.

Recensements du Canada, 1851-1961.

Règlements du Comité catholique, éditions de 1888, 1922, 1938, 1940, 1950.

Rapports de l'Archiviste de la province de Québec, 1920-1962.

Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec, 1964.

Statistique de l'enseignement, 1914-15 à 1944-45.

Statuts provinciaux du Bas-Canada, 1801-41.

Statuts du Canada, 1841-67.

Statuts de la province de Québec, 1868-1962.

II- Journaux et revues.

Annuaire de l'Ecole normale Laval, 1895-97; 1905-11 et 1912-38.

Hebdo-Education, 1964-72.

Journal de l'Education, 1881.

L'Enseignement primaire, 1ère série: 1880-1937; 2è série: 1937-41; 3è série: 1941-56.

L'Instruction publique, 1956-64.

Le Journal de l'instruction publique, 1857-98. (57-79; 81-84; 86-98)

III- Ouvrages généraux.

Allen, Patrick, Tendances des professions au Canada, de 1891 à 1961, dans l'Actualité économique, vol. 41, avril-juin 1965, p. 49-99.

Audet, Louis-Philippe, Histoire de l'enseignement au Québec, Montréal, Holt, Rinehart et Winston, 1971, tome 1, 432 p. et tome 2, 496 p.

-----, La querelle de l'instruction obligatoire, Montréal, Editions des Dix, 1959, p. 131-150.

-----, Le Système scolaire de la province de Québec, Québec, Editions de l'Erable, tome I: Aperçu général, 1950, 345 p., tome VI, La situation scolaire à la veille de l'Union, 1836-1840, 1956, 353 p.

- Audet, Louis-Philippe et Armand Gauthier, Le système scolaire du Québec, organisation et fonctionnement, Montréal, Beauchemin, 2e éd., 1969, 286 p.
- Bertrand, Réal, L'école normale Laval, Un siècle d'histoire, Québec, 1958, 51 p.
- Bouchard, Télesphore-Damien, L'instruction obligatoire, Saint-Hyacinthe, Imprimerie d'Yamaska, 1912, 35 p.
- Bousquet, Elisabeth, La formation des maîtres avant 1857, thèse manuscrite de doctorat présentée à la Faculté des Sciences de l'Education, Université de Montréal, 1969, 373 p.
- Carter, Emmett, The Catholic Public Schools of Quebec, Toronto et Montréal, Gage, 1957, 128 p.
- Casgrain, Philippe-Baby, La Vie de Joseph-François Perrault, surnommé le père de l'éducation du peuple canadien, Québec, Darveau, 1898, 176 p.
- Chabot, Richard, Le curé de campagne et la contestation locale au Québec de 1791 aux troubles de 1837-1838, Montréal, Hurtubise HMH, 1975, 242 p.
- Chauveau, P.-J.-O., L'instruction publique au Canada, Québec, Gâté, 1876, 366 p.
- Comeau, Robert, rédacteur, Economie Québécoise, Montréal, Imprimerie Jacques Cartier, 1969, 495 p.
- Concilia Provinciae Quebecensis I, II, III, IV, in Quebecensi civitate, Quebeci, Delisle, 1870, 320 p.
- Desrosiers, Adélard, Les Ecoles normales primaires de la province de Québec et leurs oeuvres complémentaires, Montréal, Arbour et Dupont, 1909, 390 p.
- , Le Monument Verreau, Montréal, (pas d'éditeur), 1929, 117 p.
- Dumais, Mario, L'Evolution économique du Québec, 1940-1965, dans Economie québécoise, p. 219-231.
- Gosselin, Mgr Auguste, L'abbé Holmes et l'instruction publique, dans Mémoires de la Société Royale du Canada, tome I, section I, 1907, tiré à part, p. 127-173.
- Galarneau, Claude, Les collèges classiques au Canada français, Montréal; Fides, 1978, 287 p.

Groulx, Lionel, L'enseignement français au Canada, Montréal, Granger & Frères, vol. 1, 1934, 327 p.

Hamelin, Jean, et al., Histoire du Québec, Saint-Hyacinthe, EDISEM, 1976, 538 p.

----- et Yves Roby, Histoire économique du Québec, 1851-1896, Montréal, Fides, 1971, 436 p.

Jolois, J.-J., Joseph-François Perrault (1753-1844) et les origines de l'enseignement laïque au Bas-Canada, Montréal, PUM, 1969, 268 p.

Labarrère-Paulé, André, Les instituteurs laïques au Canada-français; 1836-1900, thèse de doctorat présentée à l'Université Laval, 1965, 471 p.

Lajeunesse, Marcel, L'éducation au Québec, Trois-Rivières, Bien public, 1971, 145 p.

Larkin, William et Patrick Allen, Tendances occupationnelles au Canada, Montréal, Service de Documentation économique, EHEC, 1951, 54 p.

Lessard, Victorice, L'instruction obligatoire, thèse de doctorat présentée à l'Université d'Ottawa, 1962, 279 p.

Létourneau, Jeannette, Evaluation, par des maîtres, de la formation professionnelle reçue aux Ecoles normales du Québec, selon le programme du Brevet "A", thèse de licence présentée à l'Université Laval, 1966, 190 p.

Magnan, C.-J., A propos d'instruction obligatoire, Québec, L'Action sociale, 1919, 120 p.

Meilleur, Jean-Baptiste, Mémorial de l'Education dans le Bas-Canada, Montréal, Rolland et Fils, 1860, 389 p.

Minville, Esdras, L'agriculture, Montréal, Fides, 1943, 555 p.

Ouellet, Fernand, Histoire économique et sociale du Québec, 1760-1850, Montréal, Fides, 1966, xxxii-639 p.

Pâquet, Gilles, L'émigration des Canadiens-français vers la Nouvelle-Angleterre, 1870-1910: prise de vue quantitative, dans Recherches sociographiques, vol. 5, no 3, sept.-déc. 1964, p. 319-370.

Piquette, Roland, Les programmes de formation des maîtres dans les Ecoles normales françaises du Québec (1857-1970), thèse de doctorat présentée à l'Université de Montréal, 1973, 480 p.

Raynauld, André, Croissance et structure économique de la province de Québec, Québec, Ministère de l'Industrie et du Commerce, 1961, 657 p.

Rivard, Jean-Yves, La politique nationale et le développement industriel du Québec, 1870-1910, thèse de maîtrise en Economique, Université de Montréal, 1957, 108 p.

Ross, François-Xavier, Pédagogie théorique et pratique adaptée au nouveau programme, 7^e éd., Québec, Charlier et Dugal, 1952, 513 p.

Rouleau, Th. G., Notice sur l'Ecole normale Laval, AVMUQ.

Sa Sainteté Pie XI, Encyclique: Divini illius Magistri, 31 décembre 1929, dans Les Enseignements Pontificaux, L'Education, Bruxelles, Desclée, 1960, no 267, p. 196-247.

Vattier, Georges, Esquisse historique de la colonisation de la Province de Québec (1608-1925), Paris, Librairie Ancienne Honoré Champion, 1928, 128 p.

Vaugois, Denis, J. Provencher et Jacques Lacoursière, Canada-Québec, synthèse historique, Montréal, Les Editions du Renouveau pédagogique, 1970, 619 p.

Vinette, Roland, Pédagogie générale, Montréal, Centre de Psychologie et de Pédagogie, 1948, 410 p.

-----, Méthodologie spéciale, Montréal, Centre de Psychologie et de Pédagogie, 1950, 783 p.

Voisine, Nive, Histoire de l'Eglise catholique au Québec (1608-1970), Montréal, Fides, 1971, 112 p.

Album-souvenir; centenaire de l'Ecole Normale Laval, Québec, Le Soleil, 1957, 104 p.

Souvenir décennal de l'Ecole normale Laval, 1857-1867, Québec, Darveau, 1867, 74 p.

APPENDICE 1

TABLEAUX, GRAPHIQUES ET CARTE

Tableau II.- Ecoles normales de jeunes filles au Québec,
classées selon la date des arrêtés ministériels:
1857-1962.

	Date	No. de l'A.M.
1857 Laval (filles)	25 août 1857	
1899 Montréal (filles)	9 juin 1899	246
1906 Rimouski	3 mai 1906	217
1907 Chicoutimi	30 septembre 1907	696
1908 Trois-Rivières	30 septembre 1907	696
1908 Nicolet	18 décembre 1907	897
1908 Hull	6 mai 1908	347
1908 Valleyfield	14 août 1908	619
1912 S.-Hyacinthe (M.-R.)	5 janvier 1911	8
1912 Joliette	16 février 1911	101
1913 St-Pascal	27 juin 1913	790
1922 Sherbrooke	22 juin 1916	699
1923 Beauceville	13 avril 1922	634
1923 St-Jérôme	13 avril 1923	635
1924 Gaspé	23 avril 1924	194
1925 Roberval	30 avril 1925	5928
1927 Mont-Laurier	27 janvier 1926	119
1931 Ville-Marie	21 février 1930	194
1935 Ste-Ursule	19 septembre 1935	2650
1936 S.-Jean de Québec	27 février 1936	557
1936 Baie-Saint-Paul	16 octobre 1936	2805
1938 Havre-aux-Maisons	16 octobre 1936	2809
1940 Amos	29 décembre 1939	3299
1940 Chapeau	7 mars 1940	1121
1940 Ste-Rose-du-Dégel	3 avril 1940	1415
1940 Havre-Saint-Pierre	4 octobre 1940	3593
1941 Lévis	29 mai 1941	1659

Tableau II.- Suite

		Date	No. de l'A.M.
1941	St-Damien	29 mai 1941	1361
1941	St-Hyacinthe	29 mai 1941	1362
1941	St-Léonard d'Aston	29 mai 1941	1963
1942	Sherbrooke-Est	17 juin 1942	1470
1942	Mont-Joli	7 juillet 1942	1687
1944	Thetford-Mines	20 avril 1944	1309
1945	L'Islet	16 juin 1944	2096
1945	Val-Marie (Cap-de-la-M.)	27 avril 1945	1559
1945	Ste-Anne-des-Monts	21 novembre 1946	4807
1946	Pont-Rouge	5 juin 1946	2201
1946	St-André-Avellin	12 juin 1946	2319
1947	Amqui	17 juillet 1947	1164
1947	Matane	17 juillet 1947	1164
1947	Saint-Lambert	17 juillet 1947	1164
1947	Carleton	20 août 1947	1357
1947	Hauterive	20 août 1947	1357
1947	Rigaud	20 août 1947	1357
1947	Chicoutimi	18 septembre 1947	1527
1952	Ignace-Bourget	23 avril 1952	441
1952	Dolbeau	30 juillet 1952	808
1953	Institut pédagogique	11 juin 1953	703
1954	Victoriaville	2 juin 1954	572
1955	Cardinal-Léger	12 janvier 1955	60
1955	Drummondville	17 mars 1955	284
1955	Fort-Coulonge	17 mars 1955	284
1955	St-Joseph College	8 juin 1955	640
1955	Shawinigan	6 juillet 1955	730

Tableau II.- Suite

	Date	No. de l'A.M.
1955 St-Joseph d'Alma	6 juillet 1955	730
1956 Disraéli	25 avril 1956	434
1956 Granby	25 avril 1956	434
1956 Senneterre	25 avril 1956	434
1956 Limoilou (ext. Québec)	1er août 1956	784
1957 Coaticook	18 janvier 1957	49
1957 Montréal (Ste-Marie-des- Anges)	12 juin 1957	607
1958 Québec (Notre-Dame)	7 juin 1958	604
1958 Rouyn-Noranda	24 juillet 1958	775
1959 Saint-Joseph de Sorel	25 juin 1959	660
1959 Lac Mégantic	19 août 1959	807
1959 Rivière-du-Loup	19 août 1959	807
1960 Dorval	7 juin 1960	922
1961 Charlesbourg	14 mars 1961	684
1961 Montréal (La Jemmerais)	14 mars 1961	684
1961 Cross Point	28 septembre 1961	1993
1961 Québec (section anglaise)	28 septembre 1961	1993

Sources: Liste des Ecoles normales, Département de l'Instruction publique, Service des Ecoles normales, 1962, AQ, 07-33-06; Arrêtés ministériels conservés au Greffe de la province, Conseil exécutif, Québec.

Tableau III.- Augmentation de la population, accroissement naturel et immigration (nombres absolus) au Québec: 1901-1961.

Année	-1- Augmentation	-2- Accroissement naturel	-3- Immigration
1901-11	356,878	309,595	73,064
1911-21	354,734	430,148	52,902
1921-31	514,152	499,097	169,260
1931-41	457,220	456,900	30,961
1941-51	723,799	727,027	84,444
1951-61	1,203,530	991,923	329,683
	2 + 3		(2 + 3) - 1 = émigration
1901-11	382,659		25,781
1911-21	483,050		128,316
1921-31	668,357		154,205
1931-41	487,861		30,641
1941-51	811,471		87,672
1951-61	1,321,606		118,076

Sources: Annuaire statistique, 1914, p. 103; 1918, p. 139, 142; 1920, p. 59, 75; 1924, p. 76; 1939, p. 86, 102; 1956-57, p. 40, 41, 93, 116; 1961, p. 123, 133, 1962, p. 38.

Tableau IV.- Main-d'oeuvre de la province de Québec, par groupe d'occupations.

Groupe d'occupations	1901	1911	1921	1931	1941
Agriculture	195,921	214,616	217,706	237,783	255,083
Pêche et trappage	4,320	4,445	3,964	6,381	8,143
Forêts	3,551	11,278	10,811	15,547	30,457
Mines et carrières	1,338	5,560	4,104	6,128	9,998
Fabrication et mécanique	128,999	113,476	125,141	156,692	241,515
Construction		35,089	44,890	62,844	70,207
Transports et communications	47,303	36,149	44,364	70,433	83,664
Commerce et finance		58,065	73,370	92,915	100,153
Service	70,020	83,664	110,859	178,149	216,813
professionnel	-----	27,107	50,235	65,543	77,591
personnel	39,437	52,537	51,401	103,230	126,854
Bureaux	18,237	22,995	51,141	71,141	86,777
Manoeuvres	42,337	77,904	91,095	133,747	81,414
Non donné	253	-----	3,385	404	4,431
Total	521,279	653,241	780,830	1,022,164	1,188,655

Source: Annuaire statistique 1956-57, p. 79. Réunion des deux parties du tableau 40, hommes et femmes.

Tableau VI.- Ecoles normales de jeunes filles par diocèse, selon l'ordre d'érection des diocèses et la date de fondation des écoles normales, 1857-1962.

Année d'érection	Rang	Diocèses	Ecoles normales	Année de fondation
1674	1	Québec	Laval (filles)	1857
			Beauceville	1922
			Baie Saint-Paul	1936
			Lévis	1941
			Saint-Damien	1941
			Thetford Mines	1944
			Pont-Rouge	1946
			Limoilou	1956
			Saint-Roch (Notre-Dame)	1958
			Charlesbourg	1961
			St. Joseph Teacher's College	1961
1836	2	Montréal	Jacques-Cartier (filles)	1899
			Ignace-Bourget	1952
			Institut Pédagogique	1953
			Cardinal-Léger	1955
			St. Joseph Teacher's College	1955
			Sainte-Marie-des-Anges	1957
			Dorval	1960
			Marguerite-de-Lajemmerais	1961
1847	3	Ottawa	Hull (diocèse de Hull, 1963)	1908
1852	4	Trois-Rivières	Trois-Rivières	1907
			Sainte-Ursule	1935
			Cap-de-la-Madeleine (Val-Marie)	1945
			Shawinigan	1955
1852	5	Saint-Hyacinthe	Saint-Hyacinthe (P. de M.)	1911
			Saint-Hyacinthe (St-Joseph)	1941
			Granby	1956
			Saint-Joseph de Sorel	1959

Tableau VI.- Suite

Année d'érec- tion	Rang	Diocèses	Ecoles normales	Année de fonda- tion
1867	6	Rimouski	Rimouski Sainte-Rose-du-Déglé Mont-Joli Amqui Matane Rivière-du-Loup	1906 1940 1942 1947 1947 1959
1874	7	Sherbrooke	Sherbrooke (C.N.D.) Sherbrooke (S.C.S.-C.) Disraéli Coaticook Lac Mégantic	1922 1942 1956 1957 1959
1978	8	Chicoutimi	Chicoutimi (Ursulines) Roberval Chicoutimi (SS. N.-D. B. & C.) Dolbeau Saint-Joseph d'Alma	1907 1925 1947 1952 1955
1885	9	Nicolet	Nicolet Saint-Léonard d'Aston Victoriaville Drummondville	1907 1941 1954 1955
1892	10	Valleyfield	Valleyfield Section française Section anglaise Rigaud	1908 1947
1898	11	Pembroke	Chapeau Fort-Coulonge	1940 1955
1904	12	Joliette	Joliette	1911
1913	13	Mont-Laurier	Mont-Laurier	1926
1915	14	Timmins	Ville-Marie	1930

Tableau VI.- Suite

Année d'érection	Rang	Diocèses	Ecoles normales	Année de fondation
1922	15	Gaspé	Gaspé Hâvre-aux-Maisons Sainte-Anne des Monts Carleton Cross Point	1924 1936 1946 1947 1961
1933	16	Saint-Jean	Saint-Jean Saint-Lambert	1936 1947
1938	17	Amos	Amos Senneterre Rouyn-Noranda	1939 1956 1958
1945	18	Hauterive	Hâvre-Saint-Pierre (G.S.-L.) Hauterive	1940 1947
1951	19	Sainte-Anne-de-la-Pocatière	Saint-Pascal (diocèse de Québec, au début) L'Islet (diocèse de Québec, au début)	1913 1944
1951	20	Saint-Jérôme	Saint-Jérôme (diocèse de Montréal, au début)	1945
1963	21	Hull	Saint-André-Avellin (diocèse d'Ottawa au début)	1946

Sources: Liste des Ecoles normales, Département de l'Instruction publique, Service des Ecoles normales, 1962, AQ, 07-33-06; Canada ecclésiastique, 1951, 1953 et 1962.

Tableau VII.- Ecoles normales de jeunes filles, au Québec, par congrégation religieuse, selon l'année de fondation des communautés enseignantes et des écoles normales, 1857-1962.

Nom et date fondation des communautés	Ecoles normales	Année de fondation
Ursulines 1639	Laval (filles) Rimouski Trois-Rivières Gaspé Roberval Amqui	1857 1906 1907 1924 1925 1947
Congrégation de Notre-Dame 1658	Jacques-Cartier (filles) Joliette Saint-Pascal Sherbrooke Saint-Jean Baie-Saint-Paul Hâvre-aux-Maisons Institut pédagogique Victoriaville Saint-Jérôme Saint Joseph Teacher's College Saint-Joseph d'Alma Notre-Dame (Québec) Lac-Mégantic	1899 1911 1913 1922 1936 1936 1938 1953 1954 1955 1955 1955 1958 1959
SS. Grises de Montréal 1747	Marguerite-de-Lajemmerais (Montréal)	1961
SS. de la Providence 25 mars 1843	Sainte-Ursule Saint-André-Avellin	1935 1946
SS. des SS. NN. de Jésus et de Marie 18 octobre 1843	Valleyfield, section française section anglaise Saint-Lambert Disraéli Sainte-Marie-des-Anges (Montréal)	1908 1947 1956 1957
SS. Grises de la Croix 20 février 1845	Hull Ville-Marie Fort-Coulonge Shawinigan Rouyn-Noranda	1908 1930 1955 1955 1958

Tableau VII.- Suite

Nom et date fondation des communautés	Ecoles normales	Année de fondation
SS. de Sainte-Croix 27 mai 1847	Mont-Laurier Hauterive Ignace-Bourget (Montréal)	1926 1947 1952
SS. de la Charité de Québec 22 août 1849	Hâvre-Saint-Pierre Lévis, transférée à Marg. d'Youville Thetford Carleton	1940 1941 1944 1947
SS. de Sainte-Anne 1850	Saint-Jérôme Rigaud Cardinal-Léger (Montréal)	1922 1947 1955
SS. du Bon-Pasteur 1850	Chicoutimi L'Islet Matane	1907 1944 1947
SS. de l'Assomption de la Sainte-Vierge 8 septembre 1853	Nicolet Amos Saint-Léonard d'Aston Drummondville	1907 1939 1941 1955
SS. de la Présenta- tion de Marie 19 octobre 1853	Saint-Hyacinthe Granby Coaticook	1911 1956 1957
SS. de Jésus-Marie 1855	Beauceville	1922
SS. du Saint-Rosaire 1874	Sainte-Rose-du-Dégelé Mont-Joli Cross-Point	1940 1942 1961
SS. de Saint-Joseph de Saint-Hyacinthe 12 septembre 1877	Saint-Hyacinthe Saint-Joseph de Sorel	1941 1959
Filles de la Sagesse 1890	Dorval	1960
Petites Franciscaines de Marie 13 novembre 1891	Dolbeau	1952

Tableau VII.- Suite

Nom et date fondation des communautés	Ecoles normales	Année de fondation
SS. de N.-D. du P. Secours 28 août 1892	Saint-Damien de Bellechasse	1941
SS. Servantes du S.-Coeur de Marie 12 octobre 1892	Limoilou (Québec)	1956
SS. de N.-D. du Bon Conseil 4 novembre 1894	Chicoutimi	1947
SS. de la Charité de Saint-Louis 1903	Pont-Rouge	1946
Filles de Jésus 1903	Cap-de-la-Madeleine	1945
SS. de Saint-François d'Assise 1904	Charlesbourg	1961
SS. de Saint-Joseph de Pembroke 1910	Chapeau	1940
SS. de la Charité du Sacré-Coeur 6 novembre 1911	Sherbrooke Est	1942
SS. des Sacrés-Coeurs de Jésus et de Marie 1913	Senneterre	1956
SS. de l'Enfant-Jésus 1917	Rivière-du-Loup	1959
SS. de Saint-Paul de Chartres 29 septembre 1930	Sainte-Anne-des-Monts	1946

Sources: Liste des Ecoles normales, Département de l'Instruction publique, Service des Ecoles normales, 1962, AQ, 07-33-06.
Canada ecclésiastique, Montréal, Beauchemin, 1962, aux pages des communautés enseignantes.

Tableau VIII.- Comparaison entre budget global, budget de l'éducation et budget des Ecoles normales.

Budget			
Année	Province	Instruction publique	Ecoles normales
1. Nombres absolus			
1857	2,916,312.00	424,208.00	68,456.00
1906	4,678,088.97	538,960.00	64,571.70
1940	81,099,391.61	4,011,031.41	395,000.00
1962	844,180,059.00	197,569,143.00	4,443,500.00
En pourcentage			
	I.P./Province	E.N./I.P.	E.N./Prov.
1857	11.12	16.11	2.35
1906	11.52	12.00	1.36
1940	5.00	9.85	0.49
1962	23.40	2.25	0.53

Source: Les données pour l'année 1857 proviennent des Statuts du Canada, 1858, p. 54 et Appendice 43 et Rapport du Surintendant, non-paginé; celles de 1906, dans le Discours sur le Budget, 31 janvier 1906, p. 57; celles de 1940, dans L'Etat des Comptes publics de la Province de Québec, p. ix, 233, 235; celles de 1962, dans L'Etat des Comptes publics de la Province de Québec, p. 37, 288.

Tableau IX.- Enseignement élémentaire et secondaire dans la province de Québec: écoles catholiques, personnel enseignant, élèves inscrits.

Année	Ecoles	Personnel enseignant	Institutrices	Elèves inscrits
1857-58	2,946	-----	-----	148,798
1901-1902	5,058	8,885	7,749	284,569
1907-08	5,520	10,206	8,735	310,917
1917-18	6,463	14,136	11,879	412,461
1927-28	7,175	17,720	14,532	492,225
1937-38	8,351	21,594	17,258	570,631
1940-41	8,654	22,433	17,910	565,601
1941-42	8,656	22,746	18,138	556,429
1942-43	8,746	22,967	18,273	551,484
1943-44	8,797	23,206	18,468	551,144
1944-45	8,770	23,511	18,646	544,491
1945-46	8,777	23,697	18,771	543,096
1946-47	8,874	24,336	19,251	547,357
1947-48	8,920	24,829	19,750	561,149
1948-49	8,960	25,396	20,340	578,239
1949-50	8,986	25,965	20,816	605,709
1950-51	9,091	27,518	22,165	623,101
1951-52	9,119	28,629	23,088	654,048
1952-53	9,162	30,059	24,330	686,460
1953-54	9,343	31,781	25,697	732,916
1954-55	9,270	33,879	27,597	780,286
1955-56	9,183	35,837	29,339	820,385
1956-57	9,084	37,728	30,815	856,054
1957-58	8,833	38,577	31,349	901,528
1958-59	8,502	41,194	33,343	949,204
1959-60	8,152	43,311	34,872	990,037
1960-61	7,526	45,234	36,117	1,039,868
1961-62	6,822	48,957	38,617	1,095,992

Sources: Journal de l'Instruction publique, 1860, p. 125;

Annuaire statistique, 1914, p. 110, 1931, p. 89;

1942, p. 132; 1959, p. 187; 1962, p. 151, 1963, p. 242.

Tableau XII.- Ecoles normales de filles de la Province de Québec, nombre d'élèves, nombre de diplômées, 1857-1962.

Année	Nombre d'écoles	Nombre d'élèves	Diplômées
1857-58	1	40	8
58-59	1	52	27
59-60	1	54	27
60-61	1	53	21
61-62	1	48	21
62-63	1	52	26
63-64	1	49	27
64-65	1	55	20
65-66	1	57	22
66-67	1	55	24
67-68	1	73	39
68-69	1	73	50
69-70	1	80	42
70-71	1	59	39
71-72	1	56	50
72-73	1	54	44
73-74	1	56	45
74-75	1	60	41
75-76	1	63	52
76-77	1	61	50
77-78	1	63	48
78-79	1	66	52
79-80	1	63	45
80-81	1	60	44
81-82	1	64	51
82-83	1	62	49
83-84	1	61	49
84-85	1	67	56
85-86	1	61	56
86-87	1	62	52
87-88	1	68	54
88-89	1	79	68
89-90	1	64	56
90-91	1	64	56
91-92	1	65	59
92-93	1	66	58
93-94	1	61	57
94-95	1	69	61
95-96	1	71	68
96-97	1	63	56
97-98	1	66	55
98-99	1	61	64

Tableau XII.- Suite

Année	Nombre d'écoles	Nombre d'élèves	Diplômées
1899-1900	2	98 (30 à Mont-réal)	82
1900-01	2	128	112
01-02	2	128	84
02-03	2	143	114
03-04	2	141	111
04-05	2	157	117
05-06	2	127	105
06-07	3	192	151
07-08	4	233	182
08-09	7	409	317
09-10	8	486	359
10-11	8	507	320
11-12	10	537	340
12-13	11	743	423
13-14	11	918	485
14-15	11	856	551
15-16	11	977	595
16-17	11	1029	624
17-18	11	1163	639
18-19	11	922	517
19-20	11	1140	646
20-21	11	1050	626
21-22	11	1044	622
22-23	12	1130	681
23-24	14	1184	360
24-25	15	1330	492
25-26	16	1437	559
26-27	16	1487	580
27-28	17	1568	572
28-29	17	1604	634
29-30	17	1675	650
30-31	17	1676	642
31-32	18	1722	717
32-33	18	1570	737
33-34	18	1428	620
34-35	18	1396	594
35-36	19	1447	529
36-37	21	1978	709
37-38	21	2281	967
* 38-39	22	1741	907
* 40-41	26	2206	915
41-42	30	2456	1085
42-43	32	2812	1158
* 39-40	23	1781	703

Tableau XII.- Suite

Année	Nombre d'écoles	Nombre d'élèves	Diplômées
1943-44	32	3241	1357
44-45	33	3578	1601
45-46	36	4146	1744
46-47	38	4396	2022
47-48	41	4617	2042
48-49	44	4689	2208
49-50	45	4679	2224
50-51	46	4747	2279
51-52	47	4833	2256
52-53	48	4978	2254
53-54	49	4476	2571
54-55	51	4297	1560
55-56	54	5410	2589
56-57	59	5850	3395
57-58	61	4233	3769
58-59	65	5433	4605
59-60	68	5534	4437
60-61	68	6698	5169
61-62	72	8303	5601

Sources: L'Instruction publique, vol. 1, no 8, août 1857,
 p. 652-53-54; RSIP, 1956-57, p. 40; 1960-61,
 p. 81-82; 1961-62, p. 347, 357.

Tableau XIII.- Fermeture des Ecoles normales de jeunes filles, 1963-1974.

Ecoles	Nombre d'élèves	Brevets décernés	Année de fermeture
<u>Région no 1 - Gaspésie—Rive-Sud</u>			
Amqui	57	B	1965
Mont-Joli	140	B et A	1965
Cross Point		B	1967
Sainte-Rose-du-Déjilé	69	B	1967
L'Islet	77	B	1968
Rimouski	148	B et A	1968
Sainte-Anne-des-Monts	46	B	1968
Saint-Pascal	110	B et A	1968
Carleton	57	B	1969
Matane	66	B	1969
Rivière-du-Loup	105	B	1969
Hâvre-aux-Maisons	30	B	1970
Gaspé	74	B	1972
<u>Région no 2 - Saguenay—Lac-Saint-Jean</u>			
Alma	66	B	1965
Chicoutimi (Bon-Conseil)	214	B et A	1967
Chicoutimi (Bon-Pasteur)	330	B et A	1968
Dolbeau	151	B et A	1968
Roberval	108	B	1968
<u>Région no 3 - Québec</u>			
Charlesbourg	40	B	1966
Baie-Saint-Paul	88	B	1967
Limoilou	180	B et A	1967
Beauceville	157	B et A	1969
Notre-Dame de Québec	230	B et A	1970
Québec: St Joseph's		B	1971
Saint-Damien de Bellechasse	130	B et A	1971
Lévis (transférée à Marguerite d'Youville, Québec)	134	B	1972
Pont-Rouge	146	B et A	1972
Laval de Mérici	178	B et A	1972

Tableau XIII. - Suite

Ecoles	Nombre d'élèves	Brevets décernés	Année de fermeture
<u>Région no 4 - Trois-Rivières</u>			
Saint-Léonard	93	B	1964
Cap-de-la-Madeleine	209	B et A	1967
Sainte-Ursule	94	B	1967
Nicolet	171	B et A	1969
Shawinigan	94	B	1969
Trois-Rivières	147	B et A	1970
<u>Région no 5 - Cantons de l'Est</u>			
Coaticook	62	B et A	1965
Lac Mégantic	24	B	1965
Victoriaville	110	B	1965
Disraëli	37	B	1966
Drummondville	78	B	1966
Sherbrooke (Marguerite- Bourgeois)	177	B et A	1966
Granby	103	B	1968
Sherbrooke (N.-D. du S.-C.)	211	B et A	1969
Thetford	135	B	1971
<u>Région no 6 - Montréal</u>			
Rigaud	74	B	1965
Mont-Laurier	99	B	1965
Saint-Hyacinthe (St-Joseph)	116	B	1966
Sorel	79	B	1966
Saint-Jean	94	B	1968
Valleyfield (section française)	123	B et A	1968
(section anglaise)	74	B	1967
Joliette	200	B	1969
Saint-Hyacinthe (Marie-Rivier)	195	B et A	1969
Saint-Jérôme	148	B	1969
<u>Région no 7 - Montréal métropolitain</u>			
Dorval	99	B	1965
Notre-Dame	307	B	1966
Sainte-Marie-des-Anges	230	B et A	1966
Marguerite-de-la-Jemmerais	86	B	1967
Ignace-Bourget	117	B et A	1968

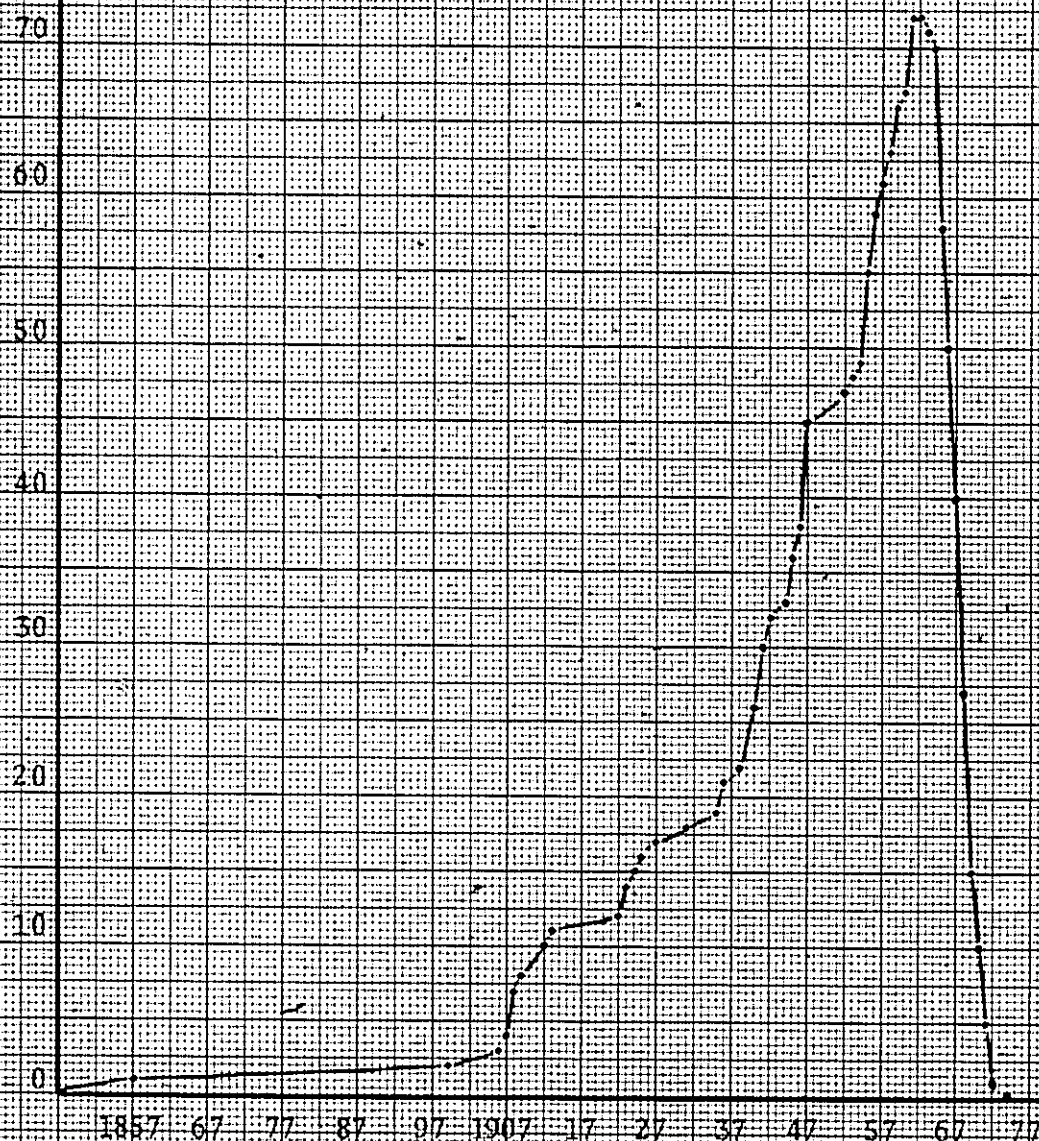
Tableau XIII.- Suite

Ecoles	Nombre d'élèves	Brevets décernés	Année de fermeture
<u>Région no 7.- Suite</u>			
St Joseph's		B et A	1970
Cardinal-Léger	520	B et A	1971
Saint-Lambert	255	B et A	1971
Institut Pédagogique	253	B et A	1974
<u>Région no 8 - Outaouais</u>			
Fort-Coulonge	45	B	1963
Saint-André-Avellin	46	B	1965
Hull	142	B et A	1968
Chapeau	49	B	1969
<u>Région no 9 - Abitibi—Témiscamingue</u>			
Senneterre	38	B	1965
Ville-Marie	61	B	1965
Rouyn	93	B	1968
Amos	171	B et A	1970
<u>Région no 10 - Côte-Nord</u>			
Hàvre-Saint-Pierre	22	B	1967
Hauterive	70	B et A	1969

Sources: Le nombre des élèves est tiré des Rapports des Principaux aux années 1962-63. Les catégories de brevets et la date de fermeture, sont tirés de: Annuaire des Ecoles normales, 1965, p. 16-21; Rapport du Ministre de l'Education, 1966-67, p. 50; 1967-68, p. 64; 1968-69, p. 64; Premier rapport de la Mission de coordination des institutions de formation des Maîtres, fév. 1969, p. 13-84; L'éducation au Québec en 1971, p. 213-214; plus une correspondance avec les communautés et une entrevue avec M. Roger Ruel, adjoint à l'ex-Direction des Ecoles normales.

Graphique 1.

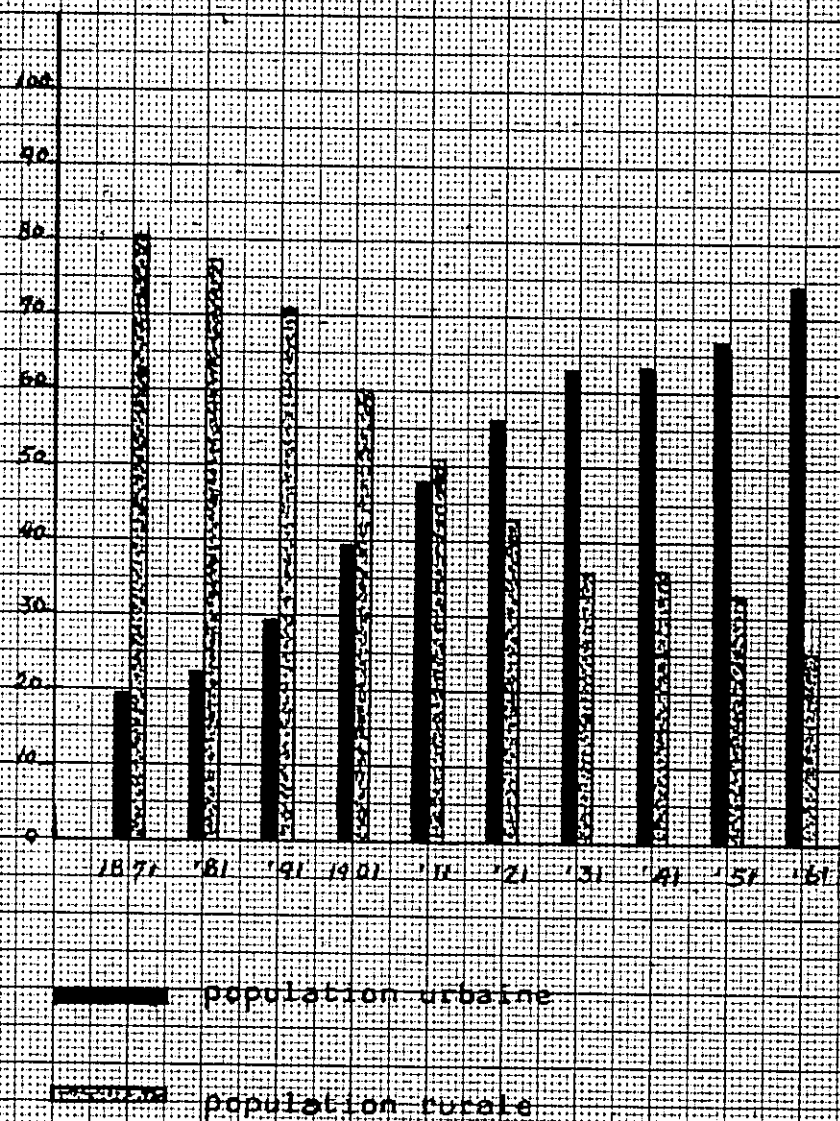
Ouverture et fermeture des Ecoles normales de jeunes filles.



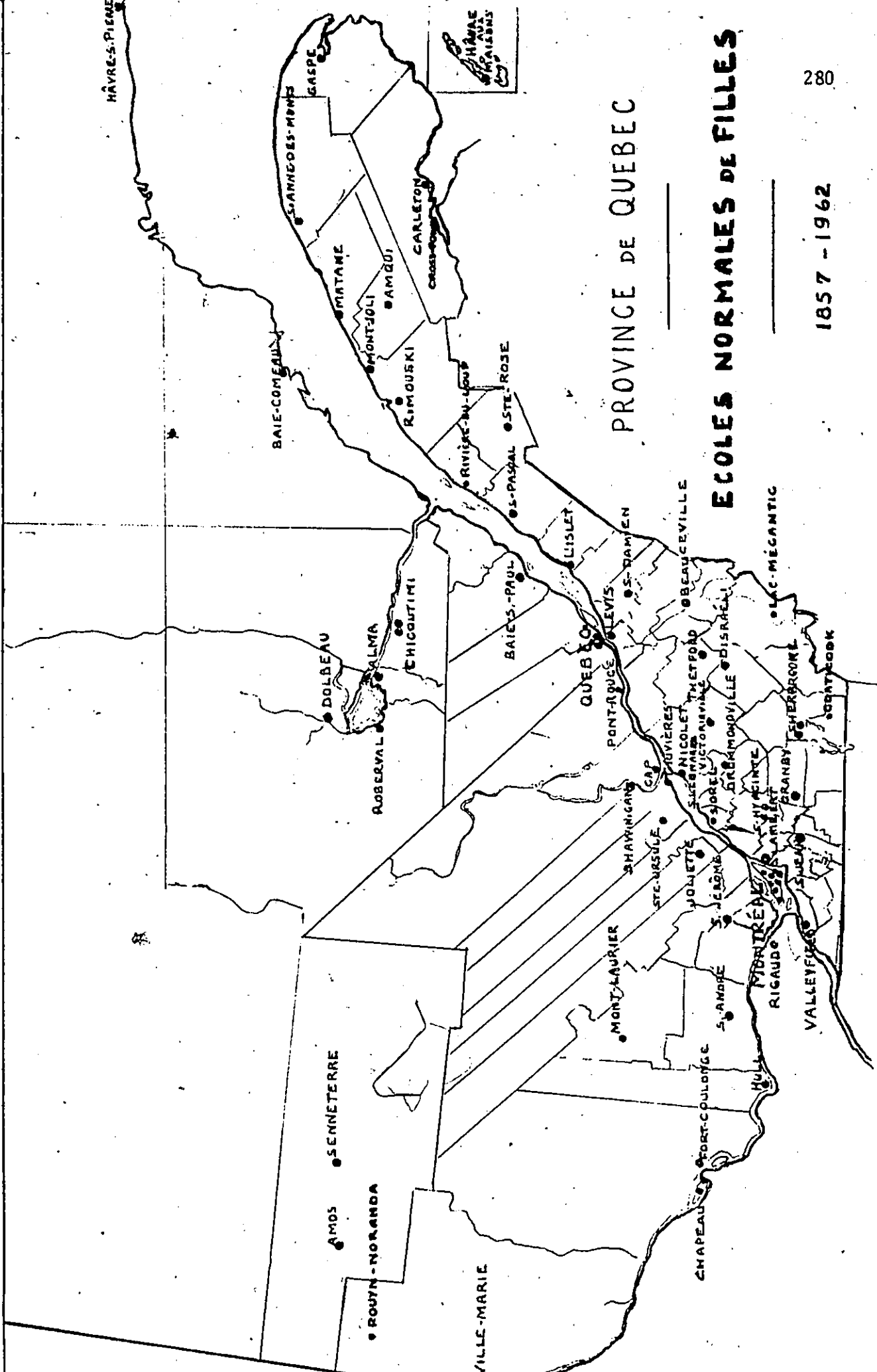
Source: tableaux II et XIII.

Graphique 3.

Comparaison entre population urbaine et population rurale,
1871-1961



Sources: Annuaire statistique: 1914, p. 58; 1956-67, p. 47;
1962, p. 41.



PROVINCE DE QUEBEC

ECOLES NORMALES DE FILLES

280

1857 - 1962

APPENDICE 2

SOMMAIRE DE

Les Ecoles normales de jeunes filles au Québec
(1836-1974)

SOMMAIRE DE

Les Ecoles normales de jeunes filles au Québec
(1836-1974)¹

Cette recherche historique tente d'expliquer les principales caractéristiques des écoles normales du Québec soulignées dans le Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement, à savoir: leur grand nombre, leur dispersion géographique, leur dimension restreinte et leur fonctionnement pédagogique. A cause des diverses catégories d'écoles normales, il a fallu nous limiter aux écoles normales de jeunes filles. La cueillette des données concernant les circonstances politiques, économiques, géographiques, scolaires et religieuses qui expliquent le phénomène historique, s'est effectuée particulièrement dans les archives du gouvernement provincial et dans celles des communautés religieuses concernées.

Quatre périodes se partagent l'histoire de ces écoles normales: la première de 1800 à 1840 comprend les écoles normales provisoires issues de la première loi des Ecoles normales de 1836; les trois autres, de 1841 à 1898, de 1899 à 1939, de 1940 à 1962 se rapportent aux soixante-douze écoles normales de jeunes filles issues de la seconde loi des Ecoles normales de 1856. Un court aperçu de la disparition de ces

¹ Soeur Jeannette Létourneau, thèse de doctorat présentée à l'Ecole des études supérieures de l'Université d'Ottawa, Ottawa, 1979, xviii-284 p.

écoles entre les années 1963 et 1974 complète cette histoire.

Une constante apparaît à chaque étape de leur évolution: la qualité de la formation des maîtres semble suivre le rythme du développement de la société québécoise. Après une première expérience d'écoles normales, le gouvernement recourt aux Bureaux d'examineurs puis revient à la formule des écoles normales; mais les revenus de la province permettent le fonctionnement d'une seule école normale de jeunes filles jusqu'à la fin du XIXe siècle.

Certaines circonstances historiques auraient favorisé l'apparition d'un grand nombre d'écoles normales destinées aux jeunes filles: les lois des écoles primaires, la seconde loi des écoles normales, le peu de succès des maîtres certifiés par les Bureaux d'examineurs, la présence des évêques au Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique et la collaboration des communautés enseignantes féminines.

D'autres circonstances expliqueraient leur dispersion: le climat rigoureux des hivers canadiens, le peu de moyens de communication et surtout la colonisation des régions éloignées. Quant à leur dimension plutôt restreinte, elle serait attribuable d'abord à la présence de petits couvents qu'on transforme en écoles normales dans les milieux nouvellement ouverts à l'agriculture et à l'industrie; ensuite à la mentalité des autorités scolaires de l'époque qui souhaitent des écoles normales dont le nombre d'élèves soit limité à une

centaine et cela pour assurer un meilleur encadrement des normaliennes et un entraînement plus suivi dans la formation professionnelle.

Cet objectif principal de la préparation à l'enseignement demeure tout au long de l'histoire des écoles normales la préoccupation majeure des principaux et du personnel enseignant. C'est pourquoi la lente transformation des programmes aurait suivi d'assez près les changements opérés dans les écoles primaires. Malgré les modifications profondes apportées par le programme de 1953, les écoles normales furent reconnues inadéquates par les Commissaires et ainsi la formation des maîtres devint le lot des universités à partir de 1969.

Si les écoles normales ont contribué à élever graduellement le niveau culturel du peuple québécois, l'on peut dire aussi qu'elles ont en quelque sorte préparé l'avènement des innovations suggérées dans le Rapport Parent.